Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

Library
of the
University of Toronto

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lheptamerondesno01marg

4-7169

L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuſtre princeſſe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

SŒUR UNIQUE DE FRANÇOIS Ier

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME PREMIER

A PARIS

Chez JANET, RUE DES BONS-ENFANTS, 28.
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 20.
POTIER, QUAI VOLTAIRE, 9.

MDCCCLIII

4- 71

L'HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA REINE DE NAVARRE

L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuſtre princeſſe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME PREMIER

A PARIS

Imprimé avec les caractères de la Société des Bibliophiles François

MDCCCLIII

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, n° 9.

Ce livre a été imprimé aux frais & par les ſoins de la Société des Bibliophiles français, avec les caractères deſtinés à ſes publications & gravés par Fleiſchmann en 1731. Et étaient membres de la Société quand ce livre fut imprimé :

M. BÉRARD, ancien receveur général des finances, *doyen*.

M. le comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien maître des requêtes.

M. le comte DE LA BÉDOYÈRE, ancien colonel de cavalerie.

M. JÉRÔME PICHON, *Préſident*.

M. ARMAND CIGONGNE, *Tréſorier*.

M. YÉMENIZ.

M. le baron DUNOYER DE NOIRMONT.

M. LÉON TRIPIER.

M. le marquis DE COISLIN.

M. le comte DE CHARPIN-FOUGEROLLES.

M. le comte LANJUINAIS.

M. ERNEST DE SERMIZELLES.

M. LE ROUX DE LINCY, *Secrétaire*.

M. BENJAMIN DELESSERT.

Mme GABRIEL DELESSERT.

M. le baron ERNOUF.

M. le comte DE LABORDE, de l'Académie des Inſcriptions.

M. PROSPER MÉRIMÉE, de l'Académie françaiſe & de celle des Inſcriptions.

M. AUGUSTE LE PREVOST de l'Académie des Inſcriptions.

M. GRANGIER DE LA MARINIÈRE,

M. le comte FOY.
M. RAOUL DE LIGNEROLLES.
M. le comte HENRY DE CHAPONAY.
M. DURIEZ DE VERNINAC, secrétaire de légation.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

M. le comte GEORGES DE SOULTRAIT, membre non résidant du comité historique des arts & monuments, *membre adjoint.*
Mme STANDISH née NOAILLES, *membre adjoint.*
Mme la duchesse DE MOUCHY, *membre adjoint.*
M. le baron FRÉDÉRIC DE JANZÉ, *membre adjoint.*
M. le Prince ALEXANDRE LABANOFF, *associé étranger.*

MEMBRE CORRESPONDANT.

La Société des Bibliophiles belges.

MEMBRE HONORAIRE.

M. l'abbé COSTANZO GAZZERA.

AVERTISSEMENT.

En donnant une édition nouvelle de l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, la Société des Bibliophiles français a pour but de publier un ouvrage amuſant & utile tout enſemble, qui puiſſe prendre place dans la bibliothèque de l'homme du monde & de l'érudit. Les perſonnes qui compoſent cette Société ont penſé qu'il n'était pas ſans importance de faire connaître le texte véritable d'une œuvre que recommande la curioſité du ſujet, auſſi bien que le rang de celle qui l'a compoſée.

Marguerite d'Angoulême, ducheſſe d'Alençon, Reine de Navarre, ſœur unique de François Ier, eſt ſans contredit l'auteur du Recueil

de Nouvelles qui porte ſon nom. Nous n'en voulons pour garant que le titre de pluſieurs manuſcrits, écrits quelques années après la mort de cette princeſſe & ſur les premiers feuillets desquels on lit : LE DECAMERON DE TRES HAUTE, TRES ILLUSTRE PRINCESSE, MADAME MARGUERITE DE FRANCE, SOEUR UNIQUE DU ROY FRANÇOYS PREMIER, ROYNE DE NAVARRE, DUCHESSE D'ALENÇON ET DE BERRY (voyez plus loin la Notice des Manuſcrits, n° X, p. clx).

Le *Décaméron*, tel devait être effectivement le titre du Recueil compoſé par la Princeſſe; mais elle n'eut pas le temps de le compléter, & mourut au moment où elle commençait la huitième Journée; c'eſt pourquoi Claude Gruget, ſecond éditeur du Recueil, le publia ſous le titre d'*Heptaméron*. Après la mort de la Reine de Navarre, ce travail qui était reſté ſecret juſque-là, fut bientôt connu non-ſeulement des perſonnages de la cour, mais encore de quelques érudits, amateurs de belles-lettres. Les manuſcrits s'en multiplièrent avec une rapidité telle que trois années à peine

après la mort de Marguerite, on pouvait recueillir plusieurs pages de variantes.

En 1558, Pierre Boaistuau, surnommé Launay, publia la première édition des *Nouvelles de la Reine de Navarre;* il la dédia à Marguerite de Bourbon, nièce de cette princesse. Boaistuau ne respecta pas l'œuvre originale : non-seulement il changea l'ordre des récits, mais encore il déguisa plusieurs noms propres, & supprima les passages qui lui parurent trop hardis. Il corrigea aussi le style, auquel il donna plus de correction peut-être, mais ce fut aux dépens de la grâce & de la naïveté.

Boaistuau publia son travail sous le titre de : *Histoire des Amans fortunez.* En ne respectant pas l'ordre donné aux différents récits, il changea complétement le caractère de l'*Heptaméron.* Chaque journée était consacrée au récit de certaines aventures, qui faisaient connaître soit l'emportement des femmes en amour, soit la ruse des hommes, ou bien encore les vertus & les vices de quelque classe de la société. Chaque histoire venait à l'appui

de celle qui précédait, ou bien avait pour but de la réfuter. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de lire les prologues & les épilogues. Boaiſtuau fut obligé de changer & même de ſupprimer la plupart de ces prologues, entrepriſe maladroite qui mécontenta, non ſans motifs, Jeanne d'Albret, fille de la Reine de Navarre.

C'eſt pourquoi Claude Gruget s'empreſſa de publier, dès l'année ſuivante, une autre édition du Recueil de Nouvelles compoſé par Marguerite. Il les replaça dans l'ordre qu'elles devaient avoir, rétablit les prologues & épilogues ſupprimés, & donna au Recueil le titre d'HEPTAMERON, en ayant ſoin d'ajouter : *Remis en ſon vray ordre, confus auparavant en ſa premiere impreſſion.* Mais là s'eſt arrêté le travail de ce deuxième éditeur : il n'oſa pas rétablir les noms propres & les paſſages renfermant ſoit des opinions hardies religieuſes ou philoſophiques, ſoit des traits de ſatire contre les moines, ſupprimés déjà par Boaiſtuau.

Les mêmes motifs de convenance enga-

gèrent Gruget à ſubſtituer aux Nouvelles XI, XLIV, XLVI des manuſcrits, d'autres Nouvelles plus inſignifiantes & moins ſatiriques.

Quant au ſtyle & à l'orthographe, Gruget ne manqua pas non plus de les modifier, ſe conformant, du reſte, à l'uſage établi de ſon temps. Bien qu'un eſpace de moins de vingt années ſépare ſeulement la compoſition des Nouvelles & l'édition donnée par Gruget, en 1559, le langage & l'orthographe avaient éprouvé des modifications importantes. Il en fut ainſi pendant tout le XVIe ſiècle, & même juſqu'aux premières années du XVIIe. Au moment où Marguerite écrivit ſes Nouvelles, deux langues françaiſes étaient en préſence : le vieux langage, à l'expreſſion naïve, à la phraſe inſuffiſante parfois, mais compréhenſible à tous; le langage nouveau, dont la grammaire & beaucoup de mots étaient empruntés aux Grecs & aux Latins, qui fut employé ſurtout par les ſavants & les poëtes de l'école de Ronſard & de Baïf.

Marguerite écrivit ſes Nouvelles dans le

langage ancien, qui était celui de la converſation à la cour de François Ier. En comparant les deux éditions données par Boaiſtuau & Cl. Gruget aux différents manuſcrits, il eſt facile de s'apercevoir que l'un & l'autre ſe ſont efforcés de rendre plus ſavant & plus correct le ſtyle de la princeſſe. Le texte, compoſé par Boaiſtuau & Gruget, fut reproduit juſqu'aux premières années du XVIIe ſiècle, avec des changements d'orthographe & des fautes qui défigurent complétement l'œuvre originale. Quant aux éditions plus modernes, *miſes en beau langage*, elles ne méritent même pas d'être critiquées.

L'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, tel que cette princeſſe l'a compoſé, eſt donc une œuvre encore inédite; il faut, pour la connaître, recourir aux manuſcrits, heureuſement aſſez nombreux. La Bibliothèque nationale en poſſède douze qui, ſans avoir le même degré de correction, datent tous de la ſeconde moitié du XVIe ſiècle.

La Société des Bibliophiles s'étant propoſé

de reproduire dans ſon intégrité l'œuvre de Marguerite, nous avons choiſi un des manuſcrits les plus anciens. Nous en avons ſuivi le texte, ſans nous interdire cependant d'y faire certaines corrections, telles que des mots oubliés dans une phraſe, ou des leçons évidemment fautives. Seulement nous avons indiqué ces changements au bas des pages. Nous y avons placé auſſi quelques variantes, recueillies dans deux des meilleurs manuſcrits, & qui nous ont paru propres, ſoit à éclaircir le texte, ſoit à le compléter. L'édition donnée par Boaiſtuau en 1558, & celle que Gruget publia en 1559, nous ont fourni quelques variantes; & nous avons eu ſoin de ſignaler les ſuppreſſions & les changements de quelque importance faits par ces deux premiers éditeurs. Quant aux trois Nouvelles que Gruget a ſubſtituées à celles qui ſont dans les manuſcrits, nous les avons rejetées aux Éclairciſſements. Nous avons placé à la fin de chaque volume toutes les notes, tous les éclairciſſements relatifs aux Nouvelles qui y ſont contenues; par ce moyen le texte ne ſera

pas ſurchargé de notes ſouvent très-longues; cependant le lecteur curieux d'une explication n'aura pas beſoin de recourir à la fin de l'ouvrage.

Pour être fidèle aux principes d'une reproduction ſcrupuleuſe, nous avons dû ſuivre l'orthographe du manuſcrit qui nous ſervait de guide. Cette orthographe n'eſt pas abſolument régulière; quelquefois les mêmes mots ſont écrits d'une manière différente. Cependant ces irrégularités ne ſont pas aſſez nombreuſes pour que nous ayons cru devoir les faire diſparaître. Quant à la ponctuation, nous avons adopté celle qui ſe trouve dans quelques manuſcrits & dans les livres imprimés au XVIe ſiècle. Nous avons ſuivi la même méthode au ſujet des accents, dont l'emploi était beaucoup plus rare alors que de nos jours.

Le texte de l'*Heptaméron* eſt précédé d'un travail aſſez étendu, complément néceſſaire de l'édition nouvelle, donnée par la Société des Bibliophiles. Ce travail eſt compoſé : d'un Eſſai ſur la vie & les ouvrages de Mar-

guerite, & d'une Notice ſur Louiſe de Savoie, ſa mère; d'Appendices contenant pluſieurs pièces inédites d'une certaine importance.

La vie de Marguerite n'a jamais été le ſujet d'un ouvrage ſérieux & complet; on peut en être ſurpris ſi l'on ſonge à la grande réputation dont cette princeſſe a joui de ſon vivant auſſi bien qu'après ſa mort. Ce n'eſt pas que les poëtes de ſon temps, & même les proſateurs, aient négligé de faire ſon éloge. Ce qu'ils ont écrit, ſoit dans leurs œuvres, ſoit dans les livres qu'ils lui ont dédiés, pourrait former la matière d'un aſſez gros volume; mais tous ces éloges ne conſtituent pas une biographie. Du XVIe au XVIIe ſiècle, Sainte-Marthe, dans ſon panégyrique, Brantôme & le père Hilarion de Coſte, dans des notices incomplètes, ont révélé quelques particularités de ſa vie. Bayle, au commencement du XVIIIe ſiècle (*Dictionnaire hiſtorique*), Odolant Deſnos, tout à la fin (*Mémoires ſur Alençon*), ont recueilli ſur ce ſujet des renſeignements précieux. Enfin, de nos jours, des notices plus ou moins complètes ont été conſacrées à cette princeſſe.

Malgré ces travaux, il reſte encore beaucoup de points à éclaircir, & ſurtout beaucoup d'erreurs à réfuter. Pour plus de clarté, nous avons diviſé cet eſſai en quatre parties : la première eſt conſacrée à Louiſe de Savoie, qui joue, dans l'*Heptaméron*, un rôle d'une grande importance; la ſeconde contient le récit des événements politiques auxquels Marguerite a pris part; la troiſième, des détails ſur ſa vie privée; la quatrième, une analyſe critique de ſes ouvrages.

Nos deux premiers Appendices comprennent l'examen des manuſcrits de l'*Heptaméron* que nous avons pu connaître, & des éditions de cet ouvrage qui ont précédé la nôtre. Quant aux manuſcrits, nous ne nous ſommes pas contenté d'une deſcription détaillée, nous avons recueilli dans quelques-uns, ſoit des épitaphes inédites en vers, compoſées à la louange de Marguerite, ſoit des fragments relatifs à la vie de cette princeſſe, ou bien à celle des perſonnes de ſa famille. Nous ſignalons un poëme écrit par Guillaume Philandrier, ſavant du XVIe ſiècle, dont nous avons

extrait des détails ſur la mort de Louiſe de Savoie & ſur celle du duc d'Alençon.

Le troiſième Appendice eſt conſacré à la deſcription des manuſcrits ou des recueils imprimés des poéſies de Marguerite. Le plus complet de ces manuſcrits, d'une ſuperbe écriture du XVIe ſiècle, ſe trouve à la Bibliothèque nationale, & paſſe pour être de la main d'un des ſecrétaires de la princeſſe; nous y avons trouvé pluſieurs pièces qui ne ſont pas dans les recueils imprimés. Deux autres manuſcrits, appartenant à la Bibliothèque de l'Arſenal, renferment des poéſies ſur des ſujets profanes, dont la majeure partie a été compoſée par Marguerite. Le plus grand nombre n'a jamais été imprimé, & cela eſt d'autant plus regrettable, qu'elles ſont en effet le plus beau fleuron de la couronne poétique de notre princeſſe. Un autre manuſcrit, appartenant au Préſident de la Société, M. Jérôme Pichon, ne contient que le poëme de *la Coche*. Ce qui diſtingue ce beau manuſcrit, ce ſont les onze miniatures dont il eſt orné, dans leſquelles Marguerite eſt repréſentée.

Elle l'avait fait exécuter à Paris pour l'offrir à la ducheſſe d'Étampes; on nous ſaura gré d'avoir reproduit la dernière de ces miniatures, où l'on voit Marguerite donnant ſon livre à la célèbre favorite.

Nous avons réuni dans le quatrième Appendice un choix des poéſies inédites compoſées par notre princeſſe. Les plus importantes ſont deux comédies remarquables par des opinions hardies, favorables à la réforme. Elles ſont ſuivies de pluſieurs pièces amoureuſes pleines de grâce & de ſentiment.

Enfin dans le cinquième & dernier Appendice, nous avons donné quelques détails ſur un ouvrage en proſe, écrit pour Marguerite, ſur les portraits originaux de cette princeſſe, qui ſont parvenus juſqu'à nous, & une indication par ordre chronologique des poéſies hiſtoriques qu'elle a compoſées.

La Société des Bibliophiles n'a voulu rien épargner pour que cette nouvelle édition de l'*Heptaméron* fût digne des autres ouvrages qu'elle a déjà publiés. Il exiſte à l'Imprimerie

impériale un caractère ancien, dont cet établiſſement ne ſe ſert plus depuis longues années, qui eût parfaitement convenu à l'impreſſion des *Nouvelles de la Reine de Navarre*. La Société ayant fait de vaines tentatives pour obtenir l'autoriſation de mettre à profit ces caractères, a pris la réſolution de s'adreſſer à l'induſtrie particulière; elle aurait vivement déſiré des caractères gravés par Garamond ou par quelque autre de ces artiſtes français qui font la gloire des premiers temps de la typographie. Toutes les recherches faites dans ce but avec le plus grand ſoin ont été vaines. La Société a pu ſeulement acquérir les matrices des caractères gravés au XVIIIe ſiècle par un artiſte de Nuremberg, Jean-Michel Fleiſchman, né en 1701, mort en 1768, qui fut chargé par le célèbre éditeur-imprimeur Wetſtein, de l'exécution de la majeure partie des types dont ce dernier s'eſt ſervi. Ce ſera déſormais avec les caractères qu'elle a fait fondre exprès, que la Société publiera les ouvrages édités par ſes ſoins.

La Société avait décidé, dans le principe,

que soixante-douze gravures ſeraient jointes au texte de l'*Heptaméron*; mais des obſtacles imprévus s'étant opposés à la complète exécution de ce projet, il a été reconnu généralement que des deſſins compoſés par des artiſtes modernes, ſeraient toujours en désaccord avec l'enſemble d'un travail qui conſiſtait principalement dans la reproduction du texte original & de documents inédits. La Société a penſé qu'il était préférable de reproduire ſoit quelques miniatures, ſoit quelques portraits originaux. Il exiſte dans pluſieurs Bibliothèques de Paris des collections de portraits de cette époque, dus aux crayons de peintres & de deſſinateurs français, tels que les Clouet, les de Mouſtier. Les perſonnages principaux de la cour de François Ier ont été preſque tous repréſentés ainſi; Marguerite particulièrement l'a été pluſieurs fois, à des époques différentes de ſa vie. Nous avons choiſi dans la collection des crayons qui fait partie du cabinet des manuſcrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un portrait de Marguerite où cette princeſſe eſt représentée à

l'âge d'environ cinquante ans, époque de ſa vie où elle a compoſé ſon Recueil de Nouvelles. Nous l'avons reproduit en tête de notre premier volume. Nous donnons auſſi les armes & la deviſe de Marguerite, d'après un manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal dont on trouvera plus loin la deſcription (Appendices, p. ccliv), et le *fac-ſimile* d'une miniature dans laquelle on voit Marguerite offrant ſon poëme de *la Coche* ou du *Débat d'Amour* à la ducheſſe d'Étampes.

Le Secrétaire de la Société des Bibliophiles,

LE ROUX DE LINCY.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE MARGUERITE D'ANGOULÊME,

DUCHESSE D'ALENÇON, REINE DE NAVARRE,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE

SUR LOUISE DE SAVOIE, SA MÈRE.

I. NOTICE SUR LOUISE DE SAVOIE.

Sa naiſſance & ſon éducation. — Son mariage. — Veuve à dix-huit ans. — Soins qu'elle prend de ſon fils. — Son affaire avec le ſurintendant des finances Semblançay. — Son procès avec le connétable de Bourbon. — Sa régence. — Sa maladie, ſa mort, ſes épitaphes & ſon tombeau.

LOUISE de Savoie était fille de Philippe, d'abord comte de Breſſe, puis duc de Savoie, & de Marguerite de Bourbon. Elle naquit au Pont-d'Ain en 1477, & fut élevée par ſa mère avec le plus grand ſoin. Marguerite ayant ſuccombé toute jeune encore à une affection de poitrine, on s'empreſſa de marier Louiſe, bien qu'elle n'eût pas douze années révolues. Elle épouſa, au mois de février 1488, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, prince du ſang royal de France. Louiſe n'apportait en mariage qu'une dot de trente-cinq mille livres; mais, en récompenſe,

elle était auſſi belle de viſage que de corps; & les ſoins que ſa mère avait pris de cultiver ſon eſprit n'ayant pas été perdus, Louiſe pouvait paſſer pour une princeſſe accomplie. Charles d'Angoulême méritait à tous égards d'être ſon époux. Son père, le bienheureux comte Jean, l'avait fait élever avec le plus grand ſoin, ayant voulu qu'il fût inſtruit par les maîtres de l'Univerſité de Paris : « Il le faiſoit aller au college public, dit un biographe, pour eſtre inſtruict avec les autres jeunes enfans, où il eſtoit conduict par un gentil homme pariſien, nommé Arnault du Refuge, qui eſtoit pour lors page de noſtre comte; & depuis fut premier ecuyer du grand Roy François, & eſtoit nommé le ſieur de Villevix. Et a teſmoigné de pluſieurs actions oculaires de noſtre comte : voire que ce bon prince prenoit plaiſir d'aller parfois au college voir comme ſon fils eſtudioit, le recommandoit à ſon maiſtre, & lui demandoit congé pour le laiſſer jouer avec ſes compagnons. Mais luy meſme luy apprenoit les bonnes mœurs, luy monſtroit par bon exemple à vivre vertueuſement & honneſtement, luy enſeignoit à prier Dieu & obeyr à es commandements (1). »

---

(1) *La Vie de très illuſtre & vertueux prince Jean, comte*

Le mariage de Charles d'Orléans & de Louiſe fut heureux. Quatre ans plus tard, le 11 avril 1492, la jeune princeſſe accoucha d'une fille qui reçut le nom de Marguerite. Le 12 ſeptembre 1494, elle mit au monde un fils qui fut appelé François, auquel la mort de Louis XII donna le trône de France. On aſſure que Louiſe de Savoie, une année environ après ſon mariage, oubliant qu'elle était nubile à peine, impatientée de n'être pas encore mère, vint au couvent de Jésus-Maria du Pleſſis lès Tours, voir un vénérable religieux, qui depuis fut ſaint François de Paule, afin que, par ſes prières, il fît ceſſer ſa ſtérilité. Le pieux cénobite aurait prédit à la jeune

---

d'Angouleſme, *ayeul du grand roy François*, *dediée à monſeigneur le duc d'Eſpernon*, par Jean du Port, &c. Angoulême, 1589, in-4°. P. 66, Jean du Port dit qu'on attribue au comte Jean une traduction des diſtiques moraux compoſés au moyen âge ſous le nom de Caton. Ce n'était pas le ſeul ouvrage qui eût occupé les loiſirs du comte. Dans un extrait de l'inventaire des livres de ce prince, nous trouvons l'indication de pluſieurs volumes écrits entièrement de ſa main : 1° un pſautier ſur parchemin; 2° quatre méditations de ſaint Bonaventure, en latin, ſur parchemin; 3° les Chroniques Martiniennes, *idem;* 4° Boëce, traité de la Conſolation, *idem;* 5° Fr. Pétrarque, avec la diviſion & profit d'oraiſon, & le Donat contemplatif; 6° Traité d'Alain, ſur papier; 7° Dialogue d'Anſelme, &c.; 8° prières extraites des œuvres de ſaint Auguſtin.

femme qu'elle deviendrait bientôt mère d'une fille & d'un fils, & que ce fils ſerait non-ſeulement un très-grand prince, mais encore roi de France (1).

Louiſe de Savoie, à peine âgée de dix-huit ans, eut la douleur de voir expirer entre ſes bras le prince Charles ſon mari, que les ſoins empreſſés qu'elle lui prodigua nuit & jour ne purent ſouſtraire à une fin prématurée. Il mourut le 1er janvier 1496.

Louiſe, reſtée veuve, ſe conſacra à l'éducation de ſes enfants, & fit tous ſes efforts pour les rendre dignes des hautes deſtinées qu'elle croyait leur être réſervées. Charles d'Angoulême, en mourant, avait recommandé ſa jeune veuve & ſes enfants à Louis d'Orléans ſon couſin. Ce prince fut nommé tuteur des deux orphelins, & quand il fut parvenu à la couronne, il ne ceſſa pas de leur témoigner la plus grande affection. Il les fit venir à ſon château d'Amboiſe, & chargea le maréchal de Gié, l'un de ſes favoris, de faire l'éducation de François d'Angoulême. Mais Louiſe de Savoie ne quittait pas des yeux ce fils unique, objet de ſon amour. Il faut entendre quel cri

(1) Hilarion de Coſte, *Vies & Éloges des Dames illuſtres*, &c., t. II, p. 159.

de détreſſe lui fait pouſſer un péril paſſager auquel il ſe trouva expoſé. « Le jour de la converſion de ſainct Paul, 25 de janvier 1501, dit-elle dans le journal qu'elle nous a laiſſé, environ deux heures après midi, mon roi, mon ſeigneur, mon Ceſar & mon fils, auprès d'Amboiſe, fut emporté au travers des champs par une hacquenée que lui avoit donnée le marechal de Gyé; & fut le danger ſi grand que ceux qui eſtoient preſens l'eſtimerent irreparable. Toutesfois Dieu, protecteur des femmes veufves & deffenſeur des orphelins, prevoyant les choſes futures, ne me voulut abandonner, cognoiſſant que ſi cas fortuit m'euſt ſi ſoudainement privée de mon amour, j'euſſe eſté trop infortunée (1). » Louis XII, après une maladie des plus graves qu'il fit dans le cours de l'année 1505, redoubla d'attention pour le jeune François d'Angoulême, qui ſe trouvait appelé à lui ſuccéder. De Chinon, où Louiſe de Savoie, devenue veuve, s'était retirée en 1496, elle vint habiter Blois, & Amboiſe, où la cour était fixée au commencement du règne de Louis XII.

---

(1) *Journal de Louiſe de Savoye; Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, collection Michaud & Poujoulat, 1re ſérie, t. V, p. 87.

Entre les jeunes ſeigneurs qui devaient partager les amuſements de François d'Angoulême ſe trouvait Fleuranges, qui, ſous le nom du jeune Adventureux, nous a laiſſé des mémoires (1). Il donne quelques détails curieux ſur ces amuſements, qui avaient toujours pour but de développer la force ou l'adreſſe de ceux qui s'y livraient. Tantôt ils tiraient au blanc avec l'arc ou l'arquebuſe, & apprenaient à lancer le filet pour prendre les cerfs ou autres bêtes ſauvages; tantôt ils jouaient à la paume ou au ballon.

« Monſeigneur d'Angouleſme & le jeune Adventureux, dit Fleuranges, faiſoient de petits chaſteaux ou baſtillons, & aſſailloient l'un l'autre tellement qu'il y en avoit ſouvent de bien battus, frottés; & eſtoit en ce tems là le jeune Adventureux l'homme de la plus grande jeuneſſe que jamais je viſſe. — Mon dict ſeigneur d'Angouleſme & le jeune Adventureux, & autres jeunes gentils hommes, faiſoient des baſtillons, & les aſſailloient tous armés, pour les prendre & deffendre à coups d'eſpée.... — Après qu'ils devinrent un peu

(1) *Hiſtoire des choſes memorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier, &c.* P. 5 du t. V, 1re ſérie de la collection des *Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, publiée par Michaud & Poujoulat.

plus grands, commencerent eulx armer, & faire jouſtes & tournois de toutes les ſortes qu'on ſe pouvoit adviſer, & ne feuſt qu'à jouſter au vent, à la ſelle deſſanglée ou à la nappe; & croy que jamais prince n'euſt plus de paſſetemps qu'avoit mon dict ſeigneur, et ne feust mieux endoctriné; que madame ſa mere l'a toujours nourry (1). »

Cette éducation était complétement terminée dans le cours de l'année 1508. Le 3 août, François d'Angoulême, âgé de quatorze ans, quitta le château d'Amboiſe pour ſe rendre à Blois, où Louis XII, Anne de Bretagne & toute la cour ſe trouvaient alors établis (2).

A partir de cette époque, commença pour Louiſe de Savoie une exiſtence nouvelle, que lui créait ſa poſition particulière, & dont elle n'était pas femme à négliger de tirer profit. Mère de l'héritier préſomptif de la couronne, elle fut entourée des hommages de tous les courtiſans adroits & politiques. Elle dut ſe conduire avec une circonſpection d'autant plus grande que la Reine Anne de Bretagne manifeſta contre elle & contre ſon fils une

(1) *Hiſtoire des choſes memorables, &c.*, p. 7 du t. V.

(2) *Journal de Louiſe de Savoye :* « Le 3 aout 1508, du temps du roy Louis XII, mon fils partit d'Amboiſe pour etre homme de cour, & me laiſſa toute ſeule. »

répugnance inſpirée ſans doute par un ſentiment de jalouſie. Vainement Louis XII fiança-t-il ſa fille Claude au jeune comte d'Angoulême, Anne s'oppoſa tant qu'elle vécut à la conſommation de ce mariage. Louiſe de Savoie ne ſuivit même pas ſon fils à la cour, & de l'année 1508 à 1514, elle reſta dans ſon duché d'Angoulême, ainſi qu'on peut s'en convaincre par le journal-mémoire qu'elle nous a laiſſé (1).

C'eſt ſeulement au mois de novembre de l'année 1514, quelques ſemaines après le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, que la ducheſſe d'Angoulême paraît avoir fixé ſa demeure à la cour (2). La mort prématurée d'Anne de Bretagne avait bien rapproché du trône François d'Angoulême. Louiſe de Savoie vit ſans aucune crainte la nouvelle union du Roi; ſeulement elle jugea qu'il était prudent de ſurveiller de près la conduite de Marie d'Angleterre.

Trois mois après, Louis XII, dont la ſanté

---

(1) *Journal de Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, mère du grand roy François Ier*, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, indiquée plus haut.

(2) « Le troiſieme jour de novembre 1514, avant unze heures avant midy, j'arrivay à Paris, &c. » *Journal de Louiſe de Savoye.*

était très-affaiblie, mourait, & la ducheſſe d'Angoulême touchait enfin au but qu'elle s'était propoſé. Voilà donc ſon fils chéri devenu roi de France. Elle dut éprouver une ſatisfaction bien vive; elle connaiſſait tout ſon empire ſur ce fils jeune encore, & s'attendait à jouir ſous ſon règne d'une grande autorité; de plus elle ſe ſentait capable de l'exercer. Dès la première année, François Ier, qui ne pouvait pas avoir beaucoup de confiance dans ſa femme Claude de France, à peine âgée de ſeize ans, donna la régence du royaume à ſa mère, & partit pour l'expédition d'Italie.

Cette première régence, qui ne dura que quelques mois, accoutuma cependant Louiſe de Savoie au maniement des affaires de l'État. Quelques-uns des poſtes les plus éminents étaient confiés à des hommes entièrement dévoués à ſes intérêts, & même à ſes caprices. D'ailleurs chacun s'empreſſait d'obéir aux volontés d'une mère qui avait ſur l'eſprit de ſon fils un aſcendant irréſiſtible. Était-ce prévoyance pour l'avenir; était-ce beſoin de ſatisfaire aux exigences d'un luxe qui ne fit que s'accroître, Louiſe de Savoie aimait l'argent & cherchait tous les moyens de s'en procurer. Une des actions que l'hiſtoire ait à lui reprocher fut cauſée par cette ſoif effrénée de ri-

cheſſes que rien ne pouvait apaiſer. Au commencement de l'année 1522, Lautrec, l'un des favoris du Roi, chargé de l'expédition d'Italie, perd en peu de jours tous les avantages que le Roi s'était acquis par la victoire de Marignan : il revient ſeul à Paris accompagné de deux ſerviteurs; il demande à parler au Roi, qui refuſe d'abord de le recevoir. Vaincu par les inſtances que fait près de lui le connétable de Bourbon, François Ier permet enfin à Lautrec de paraître devant lui. Il accable celui-ci de reproches, & lui demande quelle excuſe il peut faire valoir pour ſe juſtifier. Mais Lautrec, calme & réſigné, répond au Roi : « Les troupes que j'avais à votre ſolde, n'étant pas payées, ont refuſé de me ſuivre, & je ſuis reſté ſeul. — Comment! dit le Roi, je vous ai envoyé quatre cent mille écus à Gènes, & le ſurintendant des finances, Semblançay, vous en a fait paſſer trois cent mille. — Sire, je n'ai rien reçu. » Semblançay fut mandé devant le Roi, qui lui dit : « Mon père (ainſi nommait-il le ſurintendant, à cauſe de ſon grand âge), venez çà, & dites-nous ſi vous n'avez pas envoyé à M. de Lautrec, d'après mes ordres, la ſomme de trois cent mille écus? — Sire, répondit le ſurintendant, je ſuis tout prêt à prouver que j'ai remis cette

ſomme à Mme la ducheſſe votre mère, pour qu'elle en fît l'uſage que vous dites. — Bien, » dit le Roi; & il paſſa dans la chambre de ſa mère pour l'interroger. Louiſe de Savoie rejeta tout ſur Semblançay, qui reçut l'ordre de comparaître auſſitôt. Le vieillard ſoutint qu'il n'avait rien avancé que de vrai, & la ducheſſe, convaincue, avoua qu'elle avait reçu la plus grande partie de cette ſomme, mais que cet argent lui était dû par le ſurintendant, & qu'elle ne voyait pas pourquoi ſon revenu particulier devait être appliqué à l'expédition d'Italie. François Ier, reconnaiſſant bientôt que Semblançay avait eu pour ſa mère des complaiſances coupables, le fit arrêter, & lui donna des juges pour apurer ſes comptes; mais il ne put s'empêcher d'adreſſer à ſa mère les plus ſanglants reproches ſur ce détournement déguiſé des finances de l'État. « Je n'aurais jamais cru, lui dit-il, que vous n'ayez pas craint de retenir l'argent deſtiné à mes troupes (1). » Le malheureux Semblançay n'en fut pas quitte pour des reproches : jugé par commiſſaires, il fut condamné & pendu au gibet de Montfaucon le 9 août 1527 (2).

---

(1) *Mémoires de du Bellay*, livre II.

(2) L'affaire de Semblançay, bien qu'elle ait été traitée

Le nom de Louiſe de Savoie ſe trouve auſſi mêlé à un des événements les plus triſtes du règne de François Ier; événement fâcheux pour la mémoire de ce prince, et qui eut les plus terribles conſéquences. Je veux parler de l'injuſte procès intenté au connétable de Bourbon, & qui fut ſuivi de la trahiſon de ce dernier.

L'amour inſenſé que la ducheſſe d'Angoulême, alors âgée de quarante-quatre ans, éprouva pour le connétable, qui n'en avait que trente-deux, fut, ſuivant tous les hiſtoriens, la cauſe unique de ce procès. L'avidité que Louiſe de Savoie a toujours montrée pour l'accroiſſement de ſa fortune particulière, & la ſecrète jalouſie que François Ier nourriſſait contre un des hommes les plus beaux, les plus riches & les plus braves de ſon royaume, y ont auſſi bien contribué (1).

---

par tous les hiſtoriens de François Ier, n'eſt pas encore éclaircie. Il exiſte aux Archives nationales (ſection hiſtorique) de curieux documents ſur cette affaire. Quelle qu'ait été la conduite de Louiſe de Savoie, il eſt juſte de dire que, dans une lettre, cette princeſſe rend une juſtice éclatante à la probité du ſurintendant & à ſon dévouement pour le Roi. Voyez auſſi Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, *&c.* Paris, 1841, in-8°, p. 463.

(1) On peut conſulter à ce ſujet, dans le dernier volume des *Mélanges de littérature & d'hiſtoire* publié par la Société

Ce fut à l'inſtigation du chancelier Duprat que Louiſe de Savoie intenta un procès au connétable de Bourbon, pour qu'il eût à lui reſtituer toutes les ſeigneuries que Suzanne lui avait léguées, & dont Louiſe ſe prétendait l'héritière, comme étant plus proche parente de la défunte. Une alliance entre les deux parties pouvait ſeule les mettre d'accord. Voici les raiſons déduites par le ſubtil conſeiller de la Régente : « Le mariage de M. Charles de Bourbon avec Mme Suzanne n'eſtoit autre choſe qu'une pure tranſaction pour aſſoupir le procès que mon dit ſeigneur eſtoit preſt à mouvoir contre Mme de Bourbon & ſa fille, à raiſon des terres d'apanage & autres ſubſtituées au mariage de Jean de Bourbon & de Marie de Berry. La ſeule apprehenſion de ce débat y fit condeſcendre ma dicte dame de Bourbon, laquelle feit diſſoudre pour ce ſubjet le contract paſſé entre M. d'Alençon & Mme Suzanne. C'eſt pourquoy il y a apparence que ſemblable apprehenſion d'un procès à mouvoir pour toute la ſucceſſion de la maiſon par deux plus fortes parties que n'eſtoit alors mon dict ſieur de Bourbon, lequel n'avoit ny

---

des Bibliophiles, la notice que nous avons donnée ſur le connétable de Bourbon, p. 49 & 54.

l'age ny la force de le pourſuivre, comme auront le Roy & madame ſa mere, pourront faire faire quelques ouvertures d'une part ou de l'autre pour tranſiger & aſſoupir ce differend.

« M. de Bourbon n'a maintenant que trente-deux ans, & Madame, mere du Roy, n'en ſçauroit avoir que quarante au plus, qui n'eſt point aage trop diſproportionné pour une ſi grande dame, belle, riche & ſi hautement qualifiée. Que ſi le dict ſeigneur de Bourbon entend à ce mariage, la voyla où elle ſe deſire, ducheſſe de Bourbonnois & d'Auvergne, & dame de toute cette grande ſucceſſion. Si, au contraire, il en faict refus, il faut intenter cette action, la pourſuivre vivement, y employer l'auctorité du Roy & madame ſa mere, & n'y rien eſpargner. Cela le fera penſer à ſoy, quelque farouche qu'il puiſſe eſtre, & ſera bien aiſe de rentrer en faveur par ce moyen. Sinon, comme il eſt prince courageux, lorſqu'il ſe verra menacé de la perte de tous ſes biens, & titres, & dignités, il fera quelque eſclat, & aymera mieux abandonner ſa patrie (comme dict M. du Bellay) que d'y vivre en neceſſité. Il ſe retirera hors du royaume, s'engagera à quelque party deſeſperé; en ce faiſant, confiſquera tout. Tellement qu'il ne peut

faillir de faire ce qu'on defire, en quelque forte que ce foit (1). »

Le connétable de Bourbon ayant repouffé, on dit même avec dédain, l'alliance qui lui était propofée, le procès fut porté au parlement. Les avocats des deux partis firent preuve d'une grande habileté & de beaucoup de fcience hiftorique (2). L'arrêt de la cour donna gain de caufe à la Régente.

La fatisfaction que dut éprouver Louife de Savoie d'avoir vaincu fon fuperbe ennemi ne fut pas de longue durée. Peu de mois après qu'il eut été privé de tous fes biens, Charles de Bourbon quitta la France & entra au fervice de Charles-Quint. L'année fuivante, en 1524, il chaffa les Français d'Italie, & le 24 février 1525, il gagna contre eux la fameufe bataille de Pavie, où François Ier fut fait prifonnier. Quelle ne fut pas la douleur de cette tendre mère en apprenant que le Roi fon fils avait rendu fon épée après un rude

---

(1) *Hiftoire de Bourbon*, p. 226 r°. — *Des desseins des profeffions nobles & publiques, contenant plufieurs traictez divers & rares, &c., &c.;* par Ant. de Laval, &c. Paris, 1605, in-4°.

(2) On peut voir dans l'ouvrage indiqué plus haut les différentes plaidoiries & la citation des faits hiftoriques les plus curieux relatifs à la maifon de Bourbon, fol. 270 v°.

combat, dans lequel il n'avait pas reçu moins de cinq bleſſures. Elle dut cependant ne pas oublier qu'elle était Régente du royaume, & qu'elle devait empêcher les vainqueurs d'envahir la France. Dans cette occaſion ſolennelle, Louiſe de Savoie fit preuve d'un grand courage & de beaucoup d'habileté. Son cœur de mère lui dicta la conduite ferme & réſolue qu'elle montra dans les conſeils, & qu'elle ſut communiquer aux grands du royaume, auſſi bien qu'aux cours ſouveraines & aux municipalités des villes (1). Elle ne tarda pas à recevoir du

---

(1) On peut conſulter à ce ſujet un opuſcule que nous avons publié t. V, p. 544 de la bibliothèque de l'École des Chartes (1re ſérie) : *Procès-verbal des délibérations tenues à l'hôtel de ville de Paris pendant la captivité de François Ier*. Dans un poëme intitulé : *le Palais des nobles Dames*, compoſé par Jean du Pré, homme d'armes de la compaignie d'Arnauld de Genouillac, grand maître de France, on lit ces vers, qui prouvent que Louiſe de Savoie avait payé de ſes deniers la rançon d'un grand nombre de Français faits priſonniers à Pavie, & trop pauvres pour ſe racheter :

J'en puis parler de ſcience parfaite;
Car à moy meſme, après cette defaite
Tant dommageable que fut devant Pavie,
Sans ſon ſecours je ne tiendrois pas vie;
Car lors eſtant deffaict & indigent,
Feus refreſchi d'une ſomme d'argent.
Autant en feiſt à pluſieurs gentils hommes,
Leur delivrant de treſor grandes ſommes.

Roi captif cette lettre fameuſe que l'hiſtoire a enregiſtrée, dans laquelle on liſait : *De toutes choſes ne m'eſt demouré que l'honneur, & la vie qui eſt ſauve*. Sa joie fut grande. Marguerite écrivait à cet égard au Roi ſon frère : « Voſtre lettre a porté tel effet à la ſanté de Madame & de tous ceux qui vous aiment, que ce nous a eſté, après la douleur de la Pacion, un Saint-Eſprit.... Madame a ſenty ſi grant redoublement de force, que tant que le jour & ſoir dure, il n'y a minute perdue pour vos affaires, en ſorte que de voſtre reaume & enfanz ne devez avoir peine ou ſoucy (1).... »

Après avoir pourvu aux ſoins qu'exigeait la défenſe de l'intérieur du royaume, Louiſe de Savoie & ſa fille Marguerite, ducheſſe d'Alençon, étaient venues s'établir à Lyon, afin d'être plus à portée de recevoir des nouvelles d'Italie. Elle ne tarda pas à ſavoir que le Roi venait d'être transféré à Madrid, & que Charles-Quint ſe montrait de plus en plus difficile dans les conditions qu'il mettait à la

---

Tout bon gendarme & pauvre aventurier
Trouvoit en elle refuge droicturier,
En telle ſorte que d'or ung million
Elle donna, demourant à Lyon.

(1) *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre, &c.*, publiées par M. Génin. Paris, 1842, in-8°, p. 27.

liberté de ſon captif. François Ier écrivait à ſa mère qu'il ſe ſentoit fort malade, & qu'il la ſuppliait de venir le voir. Malgré tout ſon amour, Louiſe de Savoie ſentit qu'elle ne devait pas acquieſcer à cette demande, & que mettre entre les mains de l'Empereur la Régente de France, quand le Roi y était déjà, c'était riſquer l'avenir de la monarchie. Sacrifiant toutes ſes affections au beſoin de l'État, elle envoya en Eſpagne ſa fille Marguerite, qui ſeule pouvait la remplacer.

Après avoir coopéré de tout ſon pouvoir à la délivrance de ſon fils, & au traité de paix conclu le 5 août 1529, à Cambrai, Louiſe de Savoie ne ſe mêla plus du gouvernement du royaume. Elle avait réparé autant que poſſible les malheurs que ſa conduite à l'égard du connétable avait cauſés. L'activité qu'elle déploya dans le gouvernement du royaume, pendant que ſon fils était priſonnier, acheva de ruiner ſa ſanté, déjà mauvaiſe avant cette époque. Marguerite, dans ſa correſpondance, parle pluſieurs fois des indiſpoſitions aſſez graves de la Régente (1). Au mois de ſeptembre 1531, elle

(1) Voyez *Nouvelles Lettres*, *&c.* Juillet 1525, p. 37; décembre, p. 53; mai 1527, p. 84; ſeptembre 1531, p. 119.

était au château de Fontainebleau avec ſa fille & toutes les autres dames de ſa cour; la peſte régnait aux environs. Louiſe de Savoie, qui craignait beaucoup la mort, s'occupait ſans ceſſe de médecine & de recettes nouvelles contre les maux de toute eſpèce; elle était triſte & ſi changée, que ſa fille elle-même la trouvait méconnaiſſable : « Et s'il vous pleſt ſavoir ſon paſſetemps, écrivait Marguerite au Roi, c'eſt, après diner qu'elle a donné audience, au lieu de faire ſes ouvrages accouſtumés, elle envoye querir tous ceux qui ont quelque mal, ſoit en jambes, bras ou tetins, & de ſa main les habille & panſe, pour experimenter un unguent qu'elle a qui eſt fort ſingulier (1). » Marguerite termine ſa lettre en ſuppliant le Roi de faire conduire ſa mère dans un autre pays. Peu de jours après, Louiſe de Savoie quittait Fontainebleau; mais elle fut obligée de s'arrêter dans un petit village du Gâtinais, à Grès, où elle ne tarda pas à rendre le dernier ſoupir. Elle mourut le 22 ſeptembre 1531. Un contemporain, dans un poëme aſſez long, nous a donné le récit des derniers inſtants de cette princeſſe : s'il faut en croire

(1) *Nouvelles Lettres*, *&c.*, p. 120.

le panégyriſte, elle fit preuve d'une grande réſignation (1).

Ses reſtes mortels furent rapportés à Paris. Son cœur fut placé ſous le maître autel de l'égliſe Notre-Dame. Dans le procès-verbal des exhumations qui eurent lieu à la fin du XVIIe ſiècle, pour conſtruire un maître autel nouveau, on lit le détail ſuivant : « Le mardi 5 mai 1699, devant le bas des degrés du grand autel, on leva une petite tombe de cuivre où étoient gravées les armes de France & de Savoye, avec un cœur couronné, qui repréſentoit celui de Louiſe de Savoye, fille de Philibert, comte & depuis duc de Savoye, femme de Charles, comte d'Angoulême, mère du Roi François Ier, laquelle décéda le 22 ſeptembre 1531. On y liſoit cette épitaphe :

Cor magnorum opifex, Francum quæ viſcera Regem
Portavere hic ſunt, ſpiritus in ſuperis.

Sous cette tombe de cuivre étoit un coffret de plomb de demi-pied en quarré, qui enfermoit le cœur de cette princeſſe (2). »

Quelques ſemaines après la mort de Louiſe de Savoie, un imprimeur de Paris connu pour

(1) Voyez, Appendice Ier, la *Notice des manuſcrits de l'Heptaméron*, n° 9.

(2) Sauval, *Antiquités de la ville de Paris, &c.*, t. Ier, p. 376.

ſon habileté dans l'art typographique, publiait un opuſcule orné de fleurons en bois délicatement travaillés, contenant un recueil d'épitaphes latines & françaiſes à la louange de la mère de François Ier. Pluſieurs ſavants auteurs, eſt-il dit dans le privilége, avaient compoſé ces épitaphes, & l'éditeur, Geoffroy Tory, marchand libraire & imprimeur du Roi, avait compoſé la plus longue de celles qui étaient en vers latins. Les épitaphes en vers français ſont anonymes, excepté une ſeule, attribuée à Saint-Gelais, mais qui n'a rien de remarquable. Elles ſont ſuivies d'une complainte que l'auteur, jouant ſur la première lettre du nom de la princeſſe, termine par ces vers :

L nous a nourriz en gratieulx parler;
L nous a aprins avec prudence aller;
L nous a gardez d'avoir neceſſité;
Sans L pauvreté nous venoit accoller;
Sans L deſeſpoir nous vouloit decoller;
Sans L eſtions plongez au lac d'adverſité (1).
Etc., &c.

---

(1) *In Lodoicæ Regis matris mortem Epitaphia latina & gallica. — Epitaphes à la louange de Madame mere du Roi, faictes par pluſieurs recommendables autheurs.* In-4° de 10 feuillets. Au verſo du dernier feuillet : *Imprimé à Paris, à l'enſeigne du Pot caſſé, par maiſtre Geoffroy Tory, de Bourges, marchant libraire & imprimeur du Roy, le* XVII *jour d'octobre* MDXXXI.

II. VIE POLITIQUE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Naiſſance & jeuneſſe de Marguerite. — Projets de mariage pour elle. — Unie en 1509 à Charles, duc d'Alençon. — Précis de la vie de ce prince. — Détails nouveaux ſur ſa mort. — Conduite remarquable de Marguerite pendant la captivité de François Ier. — N'a pas été ſérieuſement promiſe au connétable de Bourbon. — Mariée en ſecondes noces à Henri d'Albret, prince de Béarn, roi titulaire de la Navarre. — Part qu'elle prend aux améliorations faites dans le Béarn, & ſon gouvernement dans le duché d'Alençon. — Protection qu'elle accorde aux partiſans de la réforme, & ſa curioſité pour les idées nouvelles. — Affaires politiques & intrigues de cour auxquelles elle s'eſt trouvée mêlée. — Sa lutte avec le connétable de Montmorency.

MARGUERITE naquit au château d'Angoulême le 11 avril 1492. Elle n'avait que trois ans quand elle perdit ſon père, qui mourut au commencement de l'année 1496. Elle fut élevée par ſa mère avec le plus grand ſoin, & profita des leçons de toute nature que des maîtres habiles s'appliquèrent à lui donner (1).

A peine âgée de quinze ans, Marguerite était déjà conſidérée comme une princeſſe accomplie. Charles d'Autriche, comte de

(1) Voyez plus loin, au commencement de la quatrième partie, quelques détails à ce ſujet.

Flandre (qui fut depuis l'empereur Charles-Quint), vivait alors à la cour de Louis XII. Au mois d'août 1508, il eut occaſion de voir Marguerite, qui accompagnait ſon jeune frère François à ſon entrée dans le monde (1); il en fut émerveillé, & la demanda en mariage avec beaucoup d'inſtance. Mais Louis XII réfuſa; il avait d'autres deſſeins ſur les enfants du comte d'Angoulême, n'oubliant pas que s'il venait à mourir ſans héritiers mâles, le trône de France appartenait au frère de Marguerite; c'eſt pourquoi il s'empreſſa, dès l'année ſuivante, au mois de décembre 1509, de l'unir à un prince de la maiſon royale, Charles, duc d'Alençon.

Les hiſtoriens ſe ſont montrés bien ſévères à l'égard de ce premier mari de Marguerite. En effet, il a eu le malheur de ſurvivre à la trop fameuſe bataille de Pavie, d'où il s'échappa ſans bleſſures, en eſſayant de ſauver les débris de l'armée vaincue. Voyons ſi ce prince a mérité tout le mépris qui lui a été prodigué. Charles, quatrième du nom, naquit au château d'Alençon le 2 ſeptembre 1489; il fut élevé dans le Perche, au château de Mauves, ſous la tutelle de ſa mère, Marguerite de Lorraine,

(1) *Journal de Louiſe de Savoye*, du 3 août 1508.

qui, reſtée veuve, à peine âgée de trente ans, conſacra ſa vie à l'éducation de ſes enfants, à la prière & à l'accompliſſement d'œuvres de charité (1). Encore enfant lors du ſacre de Louis XII, au mois de mai 1498, il ne figura pas moins dans cette cérémonie comme repréſentant des ducs de Bourgogne (2). Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon, n'ayant que ſa fille Suzanne pour toute héritière, jeta les yeux ſur Charles d'Alençon, & réſolut d'en faire ſon gendre. Cette alliance ajoutait des biens conſidérables à ceux que la maiſon d'Alençon poſſédait déjà. Loin d'en concevoir aucun ombrage, Louis XII approuva les diſpoſitions priſes par le duc de Bourbon, & ajouta des avantages nouveaux à tous ceux que les ducs de Bourbon & d'Alençon avaient déjà reçus (3). Le contrat de mariage fut paſſé le 21 mars 1499, & au mois de février ſuivant, la cérémonie des fiançailles eut lieu en préſence de Louis XII & de la ducheſſe d'Alençon. Mais Anne de Beaujeu n'était pas favorable à ce mariage, &, digne fille de Louis XI,

(1) Voyez Hilarion de Coſte, *Vies & Éloges des Dames illuſtres, &c.*, t. II, p. 260.

(2) Godefroy, *Cérémonial françois*, t. II, p. 232.

(3) Sainte-Marthe, *Hiſt. généalogique de la Maiſon de France*, t. I, p. 655.

elle temporiſait toujours, ne déſeſpérant pas de rompre encore cette alliance, pour unir ſa fille au comte de Montpenſier, qu'elle préférait à Charles d'Alençon. Pierre de Bourbon, ſentant que ſa fin était proche, fit appeler le jeune duc & ſa mère; mais quand ils arrivèrent au château de Moulins, le 3 octobre 1500, Pierre de Bourbon était mort depuis un jour, & les cérémonies des funérailles remplacèrent celles des noces, pour leſquelles le prince & ſa mère étaient venus.

Froidement accueillie par les dames de Bourbon, la ducheſſe d'Alençon ne tarda pas à s'apercevoir de la préférence de ces princeſſes pour le jeune & brillant rival de ſon fils, Charles, comte de Montpenſier, à qui, depuis longues années, Anne de Beaujeu prodiguait toutes ſes faveurs. Sans aucun doute, Suzanne était l'une des plus riches héritières de l'Europe; mais elle était maladive, contrefaite, & n'avait aucune beauté. C'eſt pourquoi la ducheſſe Marguerite s'empreſſa de rompre l'alliance projetée avec l'héritière de Bourbon, moyennant un dédit de cent mille livres qui furent payées ſur-le-champ.

Une alliance plus belle encore ſe préſentait dans le même temps pour Charles d'Alençon, & ſi ce prince eût été moins jeune de quelques

années, malgré la diſproportion d'âge, elle ſe ſeroit ſans doute effectuée : Anne, ducheſſe de Bretagne, veuve du Roi Charles VIII, de retour dans ſa ville de Nantes, attendait l'exécution des clauſes ſtipulées dans ſon contrat de mariage. Par ces clauſes, elle devait épouſer le Roi ſucceſſeur de ſon mari, ou l'héritier préſomptif de la couronne. Or, Louis XII était marié, & François, comte d'Angoulême, n'était encore qu'un enfant. Mais Louis XII s'empreſſa de faire diſparaître l'obſtacle qui le ſéparait de la veuve de Charles VIII, pour laquelle il avait toujours eu la plus grande admiration. Charles d'Alençon put continuer, à l'ombre du trône, ſon éducation chevaleresque : il venait d'atteindre ſa dix-huitième année quand Louis XII conduiſit, l'an 1507, ſon armée en Italie, pour ſoumettre Gènes, qui s'était révoltée. De 1507 à 1509, Charles prit ſa part des triomphes des armes françaiſes : il était préſent à la bataille d'Aignadel, où il fit preuve d'un grand courage. Avant cette bataille, il avait été reçu chevalier ; peu après le Roi lui conféra l'ordre de Saint-Michel.

Ce fut pendant ſon voyage en Italie que ſa mère, la ducheſſe d'Alençon, négocia ſon mariage avec Marguerite d'Angoulême. Cette union fut très-approuvée de Louis XII,

& le jeune comte de Valois s'empreſſa d'y donner ſon conſentement. Marguerite, qui était âgée de dix-ſept ans, reçut en dot une ſomme de ſoixante mille livres; Charles, ſur le point d'atteindre ſa vingt & unième année, fut déclaré majeur & mis en poſſeſſion de tous ſes biens (1).

En 1513, le duc d'Alençon prit part à l'expédition de Picardie contre les troupes anglaiſes & impériales, que le Roi Henri VIII commandait en perſonne. Le 16 janvier 1514, il était nommé lieutenant général & gouverneur du duché de Bretagne.

Les différentes expéditions auxquelles Charles s'eſt trouvé, & les hautes fonctions dont il a été revêtu, prouvent que ce n'était pas un prince ſans eſprit, ſans caractère, ſans courage, comme un grand nombre d'hiſtoriens nous l'ont repréſenté. Quand François Ier monta ſur le trône, ſon beau-frère Charles, duc d'Alençon, ſe trouvoit déjà l'un des perſonnages les plus importants de l'État. De nouvelles faveurs augmentèrent ſa puiſſance, & il s'empreſſa de les juſtifier, en prenant part aux expéditions qui eurent lieu depuis 1515 juſqu'en

(1) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon*, *&c.*, t. II, p. 231.

1524. A la bataille de Marignan, il avait le commandement de l'arrière-garde : s'étant aperçu que les Suiſſes, diviſés en deux corps, ſe diſpoſaient, à la faveur d'une vallée creuſe, à envelopper l'armée françaiſe, il marcha contre eux, les renverſa, & décida par cette manœuvre le gain de la ſeconde journée. En 1521, il courut au ſecours du chevalier Bayard, attaqué dans Mézières par les troupes impériales; & au mois d'octobre de la même année, il reprit Mouzon, ſauva cette ville des flammes, & vint rejoindre le Roi, campé à Fervaques ſur la Somme (1). Quand François Ier ſe fut mis en poſition de reprendre l'offenſive, cédant trop facilement aux inſtances de ſa mère, il eut la faibleſſe de confier à ſon beau-frère la conduite de l'avant-garde, poſte qui de tout temps avait appartenu au connétable de France : Charles de Bourbon en reſſentit avec raiſon un mortel déplaiſir, &, de ce jour, le Roi & ſon puiſſant ſerviteur furent à jamais ennemis.

A la bataille de Pavie, Charles d'Alençon commandait le corps de réſerve, & avait la garde de ce camp fortifié d'où François Ier

(1) Odolant Deſnos, *Mémoires ſur Alençon*, *&c.*, t. II, p. 238.

commit la faute de ſortir, malgré le conſeil de ſes meilleurs officiers. Une défaite était inévitable; elle fut terrible & complète, comme on le ſait. Sans manquer de courage, Charles d'Alençon n'eut pas aſſez de préſence d'eſprit pour réſiſter aux conſeils qui lui furent donnés de ſauver par une retraite le peu de Français échappés aux armes victorieuſes des impériaux. Suivi de quatre cents lances, il abandonna le parc devant Pavie, paſſa le Teſſin & gagna la France par le Piémont, ralliant quelques débris de l'armée défaite. Pluſieurs des chevaliers placés ſous ſes ordres, Annebaut, Montejean, La Roche du Maine, refuſèrent de le ſuivre, & préférèrent la mort ou la priſon à une fuite trop précipitée (1). Les hiſtoriens ont prétendu que ce prince, en arrivant à Lyon, où il trouva Louiſe de Savoie & Marguerite, eſſuya de la part de la mère & de la ſœur du Roi captif des reproches qui allèrent juſqu'aux plus ſanglants outrages (2); que, ne pouvant ſupporter la honte qu'il reſſentit de ſa conduite, il mourut *peu de jours*

(1) Odolant Deſnos, t. II, p. 249.

(2) Voyez Garnier, *Hiſt. de France*, t. XXIV. — Gaillard, *Hiſt. de France*, *&c.*, *&c.* — Odolant Deſnos, ſi bien informé ſur d'autres points, a répété cette erreur. Voyez *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon*, *&c.*, t. II, p. 253.

après la bataille. Il y a dans ces aſſertions pluſieurs inexactitudes. Un document contemporain, encore inédit, nous permet de les rectifier. La bataille de Pavie fut livrée le 24 février 1524 (1525 n. ſt.); Charles d'Alençon ne mourut que le 11 avril ſuivant, c'eſt-à-dire plus d'un mois après ſon arrivée à Lyon. Il fut emporté en cinq jours par une pleuréſie; & quelques heures avant ſa mort, il put encore ſe lever & recevoir la communion. Marguerite lui prodigua les ſoins les plus tendres; la Régente elle-même vint le viſiter. Le malheureux prince trouva la force de lui dire : « Madame, je vous ſupplie de faire ſavoir au Roi que depuis le jour où il a été fait priſonnier, je n'attends plus que la mort, puiſque je n'ai pas été aſſez favoriſé du ciel pour partager ſon ſort, ou être tué en ſervant celui qui eſt *mon roy, père, frère & bon maître.* » Puis, en baiſant la main de la Régente, il ajouta : « Je vous recommande celle qui fut ma femme pendant quinze années, & qui a été pour moi auſſi bonne que vertueuſe. » Louiſe de Savoie ayant voulu emmener ſa fille, Charles ſe tourna vers Marguerite & lui dit : « Ne me laiſſez pas! » La princeſſe refuſa de ſuivre ſa mère, & embraſſant ſon époux moribond, elle lui montra le crucifix placé devant ſes yeux. Le

prince ayant appelé l'un de ſes gentilshommes, M. de Chandeniers, le chargea de faire ſes adieux à tous ſes domeſtiques, de les remercier de leurs ſervices, en diſant qu'il n'avait plus la force de les voir. Il demanda tout haut à Dieu le pardon de ſes fautes, reçut l'extrême-onction des mains de l'évêque de Liſieux, puis levant les yeux au ciel, au moment où il diſait: *Jéſus*, il expira (1).

Pendant les cinq premières années de ſon mariage, Marguerite vécut aſſez retirée dans ſon duché d'Alençon; mais à partir du mois de janvier 1515, quand François Ier monta ſur le trône, elle joua un rôle politique qui ne fut ni ſans importance ni ſans gloire. La bataille de Pavie, & la captivité de François Ier ſurtout, lui ont donné l'occaſion de ſe ſignaler par un grand courage & beaucoup de capacité. Six ſemaines environ après cette bataille, Marguerite reſta veuve, ſans enfants, libre de donner cours à ſon affection profonde pour ſa mère & pour ſon frère, qui l'un & l'autre en avaient le plus preſſant beſoin. Elle ſe dévoua donc tout entière pour ſauvegarder le trône de France, confié à ſa mère, &

(1) Voyez Appendice Ier, *Notice des manuſcrits*, n° 9, la relation de cette mort.

tirer au plus vite de ſa priſon ſon frère bien-aimé.

Malgré les vents contraires, Marguerite s'embarqua le 27 août 1525, à Aigues-Mortes, avec le préſident de Selves, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, Georges d'Armagnac, alors archevêque d'Embrun, depuis cardinal de Tournon, & une ſuite de femmes aſſez nombreuſe (1). A peine arrivée en Eſpagne, elle s'empreſſa de courir à Madrid, auprès du Roi ſon frère, qu'elle trouva très-malade, autant de corps que d'eſprit. Marguerite lui prodigua ſes careſſes & ſes ſoins, d'autant qu'elle connaiſſait le naturel & la complexion du Roi mieux que tous les médecins. Pour relever cette âme abattue, où le déſeſpoir commençait à ſe gliſſer, elle eut recours aux cérémonies religieuſes, qui ont toujours tant d'efficacité. Faiſant dreſſer un autel dans la chambre même où giſait le Roi, elle pria l'évêque d'Embrun de célébrer le ſacrifice de la meſſe; elle-même, ainſi que tous les Français qui entouraient le priſonnier, reçut la ſainte communion. On aſſure que le Roi, qui depuis quelques heures ne donnait aucun

(1) Génin, *Notice ſur Marguerite*, *&c.*, p. 19 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, *&c.* Paris, 1841, in-8°.

ſigne de vie, ouvrit les yeux au moment de la conſécration; il demanda la communion en diſant : « Dieu me guérira l'âme & le corps. » Depuis l'accompliſſement de cet acte religieux, il commença de recouvrer la ſanté.

La tâche de Marguerite était très-difficile à remplir. Malgré l'accueil affectueux que chacun s'empreſſait de lui faire à la cour impériale, malgré la bonne volonté que Charles-Quint ne ceſſait de lui manifeſter dans ſes paroles, la ducheſſe d'Alençon reconnut bien tôt la mauvaiſe foi de toutes ces proteſtations d'amitié : « Chacun me dit qu'il aime le Roi, mais l'experience en eſt petite. Si j'avois affaire à gens de bien, qui entendiſſent que c'eſt d'honneur, je ne me ſoucierois; mais c'eſt le contraire, » écrivait-elle (1). Heureuſement Marguerite n'était pas femme à ſe rebuter aux premiers obſtacles. Elle eſſaya d'abord de ſéduire quelques grands perſonnages de la cour impériale; puis, s'étant aperçue que les hommes évitaient toujours de parler avec elle d'aucune affaire ſérieuſe, elle ne craignit pas de s'adreſſer à leur mère, à leur femme, ou à leur fille. Dans une lettre au maréchal de Montmorency, Marguerite dit à propos du duc de

(1) Génin, *Notice*, p. 21.

l'Infantado, qui l'avait accueillie dans ſon château de Guadalaxara : « Vous direz au Roy que le duc a eſté adverti de la court que ſur tout ce qu'il deſire complaire à l'Empereur, qu'il ne parle à moy, ny ſon fils; mais les dames ne me ſont defendues, à quy je parleray au double (1). »

Du reſte, dans toutes ſes démarches pour obtenir la délivrance de ſon frère, Marguerite fut toujours garder beaucoup de dignité. Elle mit dans ſes rapports avec Charles-Quint une réſerve que lui commandaient & ſon ſexe & ſa poſition. Elle écrivait au Roi à cet égard : « Le Vis Roi m'a mandé qu'il eſtoit d'opinion que j'allaſſe devers l'Empereur; mais je lui ay fait dire par M. de Senlis que je n'avois encore bougé de mon logis ſans eſtre mandée, & que quant il plairoit à l'Empereur m'envoyer querir, l'on me trouveroit (2). »

Marguerite, qui avait obtenu la permiſſion de ſéjourner en Eſpagne pendant ſix mois, fut, en pluſieurs circonſtances, admiſe dans le conſeil impérial pour y diſcuter les conditions de la rançon du Roi. Elle y montra autant de capacité que de hauteur d'âme, & rangea plu-

---

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.* p. 197.
(2) *Captivité de François Ier*, p. 358.

ſieurs fois de ſon avis Charles-Quint lui-même & ſes miniſtres les plus ſévères (1). Elle employa tous ſes ſoins à preſſer la concluſion du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche, voyant avec raiſon dans cette alliance

(1) Voici a cet égard un curieux paſſage emprunté à Brantôme : « A ce que j'ay ouy dire aux miens, à ceſte fois qu'elle fuſt en Eſpaigne, elle parla à l'Empereur ſi bravement & ſi honneſtement auſſi, ſur le mauvais traictement qu'il faiſoit au Roi ſon frere, qu'il en fuſt tout eſtonné; lui remonſtrant ſon ingratitude & felonie dont il uſoit, lui vaſſal, envers ſon ſeigneur, à cauſe de Flandres; puis luy reprocha la dureté de ſon cœur, pour eſtre ſi peu piteux à l'endroict d'un ſi grand roy & ſi bon; & qu'uſant de ceſte façon, ce n'eſtoit pour gaigner un coeur ſi noble & royal que celuy du Roy ſon frere, & ſi ſouverain; & quand bien il mourroit pour ſon rigoureux traictement, la mort n'en demeurroit impunie, ayans des enfans qui, quelque jour, deviendroient grands, qui en feroient la vengeance ſignalée.

« Ces parolles, prononcées ſi bravement & de ſi groſſe colere, donnerent à ſonger à l'Empereur, ſi bien qu'il s'amodera, & viſita le Roi, & lui promiſt forces belles choſes, qu'il ne tint pas pour ce coup pourtant.

« Or, ſi ceſte Royne parla bien à l'Empereur, elle en diſt encore pis à ceux de ſon conſeil, où elle euſt audience, là où elle triompha de bien dire & bien haranguer, & avec une bonne grace dont elle n'eſtoit point deſpourveue; & fiſt ſi bien par ſon beau dire qu'elle s'en rendiſt plus agreable qu'odieuſe ny faſcheuſe; d'autant qu'avec cela elle eſtoit belle, jeune, vefve de M. d'Allançon, & en la fleur de ſon aage. » (*Dames illuſtres*, t. V, p. 223 des œuvres complètes, in-8°.)

le moyen le plus ſûr d'une prompte délivrance. Bien que la veuve du Roi de Portugal eût été promiſe au connétable de Bourbon, l'Empereur n'héſita pas à ſacrifier l'illuſtre transfuge aux intérêts de ſa politique. Lui-même, un inſtant faſciné par les grâces & l'eſprit de Marguerite, conçut le projet de s'unir à elle : il fit écrire à la Régente une lettre où cette propoſition eſt nettement formulée. A propos du connétable de Bourbon, l'Empereur diſait : « qu'il y avoit de beaux mariaiges en France, & bien aſſez pour luy; y nommant madame Renée, de laquelle il ſe pourroit contenter (1). » Ces paroles ont fait croire qu'il avait été queſtion d'un mariage entre la ducheſſe d'Alençon & le connétable; mais nous penſons qu'un pareil projet, s'il a été conçu, n'a jamais été ſérieux. Il n'en eſt queſtion dans aucune des pièces diplomatiques échangées entre la France & l'Eſpagne au ſujet de la délivrance du Roi. On s'y engage à reſtituer au connétable tous ſes biens, même à lui procurer un mariage en France (2); mais le nom de Marguerite n'eſt jamais prononcé; & nous remarquerons que,

(1) Voyez cette lettre à la Bibliothèque Nationale, Ms. Béth. 8496, fol. 13.

(2) *Captivité de François Ier*, par A. Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°, p. 167-207.

dans les nombreuſes lettres écrites par cette princeſſe, jamais elle ne parle de ce fameux transfuge. La fable imaginée par des hiſtoriens peu fidèles & par quelques romanciers, d'une intrigue amoureuſe entre ces deux perſonnages, ne repoſe ſur aucun fondement (1).

Après trois mois & demi de négociations ſans ceſſe interrompues & repriſes, Marguerite & ſon frère, bien convaincus des mauvaiſes diſpoſitions de Charles-Quint à leur égard, jugèrent à propos de ſauvegarder la couronne de France & de remettre en mains ſûres le gouvernement de l'État. C'eſt pourquoi François Ier fit rédiger par Robertet des lettres patentes datées du mois de novembre 1525, par leſquelles il ordonnait que le jeune Dauphin fût immédiatement couronné, que la régence continuât de reſter entre les mains de Louiſe de Savoie, ſa mère; mais que dans le cas où Dieu viendrait à la rappeler à lui, le même pouvoir fût exercé *par ſa très-chère & très-amée ſœur unique Marguerite de France, ducheſſe d'Alençon & de Berry* (2).

---

(1) Varillas, dans ſon *Hiſtoire de François Ier*, a ſurtout parlé de cette intrigue. Il y a ſur ce ſujet un roman intitulé : *Hiſtoire de Marguerite, Reine de Navarre, ſœur de François Ier*, 1696, in-12.

(2) *Captivité de François Ier, &c.*, p. 422.

On a prétendu, mais à tort, que Marguerite, en quittant l'Eſpagne, emportait avec elle cet acte d'abdication, & que l'Empereur, informé de cette circonſtance, avait donné l'ordre d'arrêter la princeſſe à l'heure même où le ſauf-conduit viendrait à expirer (1). Ce fut le maréchal de Montmorency qui porta en France l'acte d'abdication; & en s'emparant de la princeſſe, Charles-Quint n'avait pas d'autre but que de s'aſſurer d'un nouveau gage en cas d'inexécution du traité. Marguerite, preſſée par ſon frère, avait demandé à la cour impériale l'autoriſation de quitter l'Eſpagne. Cette autoriſation lui fut accordée, mais en des termes tels qu'elle s'aperçut bien vite qu'on déſirait plutôt retarder ſon voyage que de le hâter. A la fin de novembre, elle écrivait au Roi une lettre dans laquelle cette diſpoſition était clairement miſe au jour. Au commencement du mois de décembre, Marguerite quitta Madrid : elle voyagea lentement d'abord; mais elle ne tarda pas à recevoir un avis du Roi qui lui recommandait de hâter ſa marche, car l'Empereur eſpérant que le 25 du mois, jour de l'expiration du ſauf-conduit, Marguerite ſe

(1) Génin, *Notice ſur Marguerite*, p. 25 du *Recueil des Lettres*, *&c.*

trouverait encore en Eſpagne, avait donné l'ordre de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Quitter ſa litière, monter à cheval, faire en un ſeul jour autant de chemin qu'elle en faiſait pendant quatre, ne fut rien pour Marguerite. Une heure avant l'expiration du ſauf-conduit, elle arrivait à Salſes, où l'attendaient quelques ſeigneurs français.

Pour tous les ſoins que Marguerite s'était donnés afin de hâter ſa délivrance, François Ier ne pouvait pas moins faire que de procurer à ſa ſœur une alliance digne de ſon eſprit & de ſon rang. Quelques négociations furent ouvertes à ce ſujet avec Henri VIII, roi d'Angleterre, mais ſans aucun réſultat (1). Il y avait à la cour de France un jeune Roi, ſans royaume, il eſt vrai, mais doué de tous les avantages de la figure & de l'eſprit : Henri d'Albret, comte de Béarn, ſouverain légitime de la Navarre, retenue, au mépris des traités, par l'empereur Charles-Quint. Fait priſonnier à la bataille de Pavie, Henri était parvenu à s'échapper après une captivité de deux mois environ (2). Voici en quels termes Pierre

(1) Génin, *Notice*, p. 31.

(2) A. Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier, &c.*, p. 85.

Olhagaray raconte cette évaſion : « Il adviſa donc à ſe ſauver par une deſcente du tout dangereuſe, ayant fait proviſion d'eſchelles de cordes, & commandé à François de Rochefort, ſon page, de ſe mettre dans ſon lict & faire le Roy endormy : le baron d'Arros de Béarn & un ſien valet de chambre, Franciſque, ſuivirent & deſcendirent par le meſme cordon. Le matin, le capitaine eſtant venu pour ſaluer le Roy & le voir, ſelon ſa commiſſion, touchant les rideaux du lict, fut prié par un page de le laiſſer repoſer, à cauſe qu'il s'eſtoit, diſoit-il, trouvé fort mal la nuict paſſée. Ceſte ruſe n'eſventa que longtemps après que le Roy euſt gagné païs; car on avoit paſſé la plus grande partie du jour lors que les gardes s'en apperçurent (1). » Henri, qui avait paſſé une partie de ſa jeuneſſe à la cour de France, était bien connu de Marguerite. Tout porte à croire même que la princeſſe avoit pour lui un ſecret penchant. C'eſt pourquoi, malgré une diſproportion d'âge aſſez grande, le mariage fut célébré à Saint-Germain en Laye au mois de janvier 1527 (2).

---

(1) *Hiſtoire de Foix, Béarn & Navarre, &c.* Paris, 1609, in-4°, p. 487.

(2) « Au mariage de Marguerite de Valois, ſœur de François Ier, ducheſſe d'Alençon, avec Henri d'Albret,

François Ier fit à ſa ſœur des avantages conſidérables, & lui aſſura la jouiſſance des duchés d'Alençon, de Berry, des comtés d'Armagnac, du Perche & de pluſieurs autres ſeigneuries. Les hiſtoriens ont dit qu'il prit l'engagement, dans cette circonſtance, de forcer l'Empereur à reſtituer immédiatement la Navarre à ſon beau-frère. Ce fut ſeulement un des projets de ſa politique, dont aucun acte ne garantiſſait la prochaine exécution. Sans aucun doute, François Ier dut promettre à ſa ſœur de faire tous ſes efforts pour contraindre l'Empereur à cette reſtitution. Celle-ci ne ceſſa de lui rappeler ſa promeſſe, & elle en parle dans pluſieurs de ſes lettres; mais les exigences de la politique empêchèrent François Ier d'accomplir ſes deſſeins; même on lit dans une pièce diplomatique relative à la délivrance des enfants de France : « *Item*, promect le dict ſeigneur Roy non aſſiſter ne favoriſer le Roy de Navarre, combien qu'il ayt eſpouſé ſa très aymée & unique ſeur, à reconquerir ſon royaulme (1). »

Roi de Navarre, furent faitz joutes, & tournois, & grand triomphe, par l'eſpace de huit jours ou environ, à Saint-Germain en Laye, en 1526, vers la fin de janvier. » Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 688.

(1) Ms. de la Biblioth. Nat., Béthune 8546, fol. 107. — Génin, *Notice*, *&c.*, p. 36.

L'indifférence de François Ier à l'égard de la fortune politique de ſon beau-frère, malgré les ſervices nombreux & ſignalés qu'il lui avait rendus, mécontenta juſtement le jeune prince. Il prit la réſolution de s'éloigner de la cour, où triomphaient Montmorency, Brion & pluſieurs autres perſonnages, ſes ennemis déclarés. Le Roi de Navarre exécuta ſon projet vers l'année 1529, à la ſuite du traité de Cambrai ; & Marguerite dut ſuivre ſon mari dans ſa retraite. Le ſéjour du Roi de Navarre & de ſa femme dans leur comté de Béarn fut ſignalé par des améliorations & des réformes de tout genre, auxquelles notre princeſſe prit une part des plus actives. Voici comment Hilarion de Coſte s'exprime à ce ſujet : « Ces nouveaux mariez ſe delibererent de mettre le Bearn en tout autre eſtat qu'il n'eſtoit. Ce pays, fertile & bon de ſa nature, demeurant en aſſez mauvais eſtat, inculte & ſterile, par la negligence des habitans, changea bien toſt de face par leur ſoin. On y attira de toutes les provinces de la France des gens de labourage, qui s'y accomoderent, amenderent & fertiliſerent les terres ; ils y firent embellir & fortifier les villes, baſtir des maiſons & des chaſteaux, celuy de Pau entre autres, avec les plus beaux jardinages qui fuſſent lors en Europe. Après s'eſtre

bien logez, ilz donnerent ordre à la police de la vie & aux loix, &c. (1) » Cet éloge, dit Bayle avec raiſon, eſt un des plus beaux qu'on puiſſe donner à cette Reine de Navarre (2).

Après la mort de ſon premier mari, Marguerite avait conſervé la poſſeſſion pleine & entière du duché d'Alençon. Non-ſeulement

---

(1) *Vies & Eloges des Dames illuſtres*, *&c.*, t. II, p. 272. Sur les beaux jardins du château de Pau, voyez Appendice V, note 1. Ce goût des beaux jardins était très-viſ chez Marguerite : le parc du château d'Alençon était auſſi très-bien entretenu, ainſi que le prouve l'ouvrage ſuivant : *Le recueil de l'antique preexcellence de Gaule & des Gauloys*, *compoſé par M. Guillaume Le Roville*, *d'Alençon*, *licentié ès lois*. Paris, par Chreſtien Wechel. M. D. LI., in-8°.

Fol. 74 v° on trouve la pièce ſuivante : *Epiſtre compoſée par l'autheur au nom des Roſſignols du parc d'Alençon*, *à la treſilluſtre Royne de Navarre*, *ducheſſe d'Alençon & de Berry*, *&c.*

Du retour de ladicte dame du pays de Gaſcongne en la ville d'Alençon, *au mois d'avril* 1544.

Cette épître commence ainſi :

Par ceſte epiſtre, en ſtyle rude eſcripte,
Princeſſe illuſtre, ô Royne Marguerite,
Puis que plus loing ne t'ont peu convoyer,
Humble ſalut te veullent envoyer
Ceulx qui pour toy ont dit mainte chanſon,
Les roſſignols de ton parc d'Alençon.

L'auteur fait un grand éloge de la beauté du parc du château d'Alençon, qu'il nomme un *paradis terreſtre*.

(2) *Dictionnaire hiſtor.*, art. *Navarre* (*Marguerite de*).

elle jouiſſait des revenus, mais encore elle en avait l'administration civile & politique. Elle veilla toujours ſur cette principauté avec une grande ſollicitude. Comme elle ne pouvait jamais y faire que des ſéjours d'aſſez courte durée, elle en confia le gouvernement à des hommes auſſi habiles que ſavants (1).

Ce fut principalement pendant les ſéjours fréquents & aſſez longs que la Reine de Navarre fit dans ſa principauté du Béarn qu'elle

---

(1) Voici en quels termes Charles de Sainte-Marthe, qui lui-même faiſait partie de cette adminiſtration, juſtifie les éloges qu'il donne à Marguerite ſur ce point : « Si BRINON vivoit, il en porteroit teſmoignage, qui fut homme grave, prudent, rare exemple de juſtice. Et quand il mourut chancelier de ce pays, FRANÇOIS OLIVIER fut mis en ſa place, lequel decora tellement ceſte dignité par ſes admirables vertus, & tant augmenta la grandeur du nom de chancelier, que (comme très digne à qui plus grande charge fuſt baillée), par la divine providence diſpoſante des affaires de France, il eſt ce jourd'huy elevé au plus hault degré d'honneur.... A Olivier eſt ſuccedé GROSLOT, homme d'excellent eſprit, fort experimenté en maintes bonnes choſes : de jugement arreſté, & digne d'eſtre honoré par ſon erudition. Quant à HABBOT, conſeiller du Roy à Paris, que Marguerite avoit creé preſident en ſon conſeil de ceſte ville, vous ſçavés, ô Alençonnois, ce que nous en devons dire; & avec vous conviendra la court de Paris qu'en Habbot il y a une très ferme ſeverité de juſtice conjoincte avec une incredible humanité, vivacité d'eſprit, & tout ce qu'on pourroit louer en un homme perfaict. Je ne

ſe préoccupa des opinions religieuſes prêchées par les réformés. Elle voulut s'inſtruire de leurs doctrines; elle écouta leurs diſcours, & même fit célébrer devant elle le ſacrifice de la meſſe ſuivant le nouveau rite adopté par eux; enfin pluſieurs hommes éminents par leur ſavoir, miniſtres ou partiſans de la religion réformée, tels que Mélanchthon, Gérard Rouſſel, Lefèvre d'Étaple, Pierre Calvi, Charles de Sainte-Marthe, & Calvin lui-même, trouvèrent

---

puis & ne doy icy taire troys illuſtres perſonnes : ANTOINE DU LYON, JEHAN PREVOST & FRANÇOIS BOILLEAU, auſſi ſenateurs en meſme parlement & conſeillers de Marguerite en ſon eſchiquier : & toutefois ne les puis ſuffiſamment louer ſelon leurs merites, tant grande eſt leur courtoiſie & gracieuſeté, joincte à une gravité de ſenateurs : tant eſt grand l'amour qu'ils portent aux bonnes lettres, tant eſt grande la perſpicacité de leur eſprit ! Combien que j'euſſe deliberé de ne faire icy mention que des gens de robbe longue, toutefois je ne puis oublier RENÉ DE SYLLY, baillif & gouverneur de ceſte province, auquel y a tant de prudence & ſi grand uſage & experience de toutes bonnes choſes, que Sylly eſt aujourd'huy aux Alençonnois ce que jadis le tant loué Neſtor eſtoit aux Grecs.... Je ne feray icy mention de maints aultres eveſques, abbés, ſenateurs, que Marguerite avoit retenus de ſa maiſon en eſtat de ſes maiſtres des requeſtes & conſeillers, & aultres lieutenants, juges & magiſtrats, leſquels ſeroit trop long nommer par ordre, mais tous de ſçavoir & bon jugement. » (*Oraiſon funebre de l'incomparable Marguerite*, *&c.* Paris, 1550, in-4°. P. 75.

près d'elle un refuge contre les perſécutions. Il n'eſt pas hors de propos d'examiner ici un des points les plus controverſés de la vie de Marguerite. Cette princeſſe a-t-elle jamais eu ſérieuſement la penſée de changer de religion, ou bien ne fit-elle que céder à une compaſſion généreuſe & à une certaine curioſité d'eſprit, en protégeant les plus hardis novateurs & en étudiant leur doctrine? On ſait que Marguerite fut accuſée près de François Ier par un de ces implacables ennemis de cour à qui tous les moyens ſont bons pour ruiner leurs adverſaires dans l'eſprit de leur maître. Le connétable de Montmorency déſigna Marguerite comme imbue des idées de la réforme, & méritant plus que toute autre les rigueurs eccléſiaſtiques. Le Roi ne fit que rire de cette audacieuſe inſinuation (1). Quoi qu'il en ſoit, elle ſe répandit non-ſeulement à la cour, mais encore parmi les membres de l'Univerſité & du clergé les plus orthodoxes. Sainte-Marthe parle ouvertement des calomnies débitées contre Marguerite, par les uns ſecrètement, ſous le manteau de la cheminée, dans les maiſons ou les tavernes; par les autres pu-

(1) Voyez un peu plus loin ce que nous avons dit au ſujet du mariage de Jeanne d'Albret.

bliquement, dans les chaires évangéliques ou doctorales. Il loue avec raiſon la Reine de Navarre de n'avoir oppoſé à ces attaques que le *bouclier évangélique*, c'eſt-à-dire la patience. Il parle auſſi de l'impudence de certains de ces détracteurs, & de leur *ingratitude scythique* (1). La Reine de Navarre donna priſe à toutes ces attaques par une recherche trop aſſidue des doctrines nouvelles, miſes en avant par des eſprits remarquables ſans doute, mais pouſſés par le démon de l'héréſie (2). Ainſi que beaucoup des hommes ſupérieurs qui ont vécu dans la première moitié du XVIe ſiècle, elle penſait qu'une réforme dans l'Égliſe, principalement dans le clergé régulier, était devenue néceſſaire, & que certaines ſuperſtitions devaient être retranchées du culte. Mais là ſe ſont arrêtées les opinions religieuſes nouvelles admiſes par Marguerite; & nous croyons qu'elle n'eut même pas la penſée qu'en agiſſant ainſi, elle pouvait être ſoupçonnée d'héréſie. En 1534, elle ſut que Gérard Rouſſel, abbé de Clérac, venait d'être arrêté à Paris, pour avoir, dans ſes ſermons, demandé la ſuppreſ-

(1) *Oraiſon funebre*, *&c.*, p. 44, 45.

(2) Bayle, dans la remarque (F) de ſon article ſur la Reine de Navarre, a cité pluſieurs paſſages des hiſtoriens du XVIe ſiècle qui prouvent ce que nous avançons ici.

ſion de certains abus contraires à la diſcipline eccléſiaſtique; elle s'empreſſa d'écrire au connétable de Montmorency : « L'on eſt à ceſte heure à parfaire le procès de maiſtre Gerard, où j'eſpere que, la fin bien congneue, le Roy trouvera qu'il eſt digne de mieulx que du feu, & qu'il n'a jamais tenu opinion pour le mériter, ny qui ſente nulle choſe hérétique. Il y a cinq ans que je le congnois, & croyés que ſi j'y euſſe veu une choſe doubteuſe, je n'euſſe point voulu ſouffrir ſi longuement une telle poiſon, ny y employer mes amis (1). » Comme on le voit, ſi quelques penſées hétérodoxes ſe préſentaient à ſon eſprit & par ſuite ſe retrouvaient ſoit dans ſes diſcours, ſoit dans ſes écrits, c'était bien à ſon inſu; elle dut toujours être diſpoſée à en faire amende honorable. Pluſieurs paſſages de ſes poéſies dévotes font alluſion à ces combats ſpirituels que Marguerite ſe livrait à elle-même. Enfin dans un des manuſcrits de l'*Heptaméron*, nous trouvons un huitain compoſé par elle, qu'on peut conſidérer comme un déſaveu des encouragements qu'elle avait donnés aux réformateurs (2).

---

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 299.

(2) Voir Appendice Ier, *Notice des Manuſcrits de l'Hepta-*

Ce qui dut principalement indiſpoſer contre Marguerite les ennemis des nouvelles doctrines, c'eſt l'ardeur avec laquelle cette princeſſe prenait la défenſe de tous les malheureux accuſés du crime d'héréſie. Nous la voyons en 1526 & 1527, écrire pluſieurs lettres ſoit au Roi, ſoit à M. de Montmorency, pour tirer des mains de l'inquiſiteur de la foi Louis Berquin, gentilhomme artéſien, l'un des plus ſavants conſeillers du Roi. Partiſan déclaré de la doctrine de Luther, Berquin ne ſe contentait pas de la mettre en pratique, il s'efforçait de la répandre par ſes paroles & par ſes écrits. Marguerite fut aſſez puiſſante pour le ſauver deux années de ſuite; mais en 1529, il fut repris de nouveau, & malgré les vives inſtances que la Reine de Navarre fit auprès de ſon frère, l'imprudent novateur dut subir en place de Grève le châtiment de ſon obſtination.

Quant à Lefevre d'Etaples, c'était un vieux ſerviteur de ſa famille, que Marguerite défendait contre les tracaſſeries de la Sorbonne. Après de longs voyages en Afrique & en

---

méron, Ms. n° 11. Ce huitain a été imprimé par M. Génin, p. 288 des *Nouvelles Lettres de Marguerite*, *&c.*

Aſie, Lefevre de retour à Paris avait profeſſé la philoſophie au collége du cardinal Lemoine. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, ſe l'était attaché comme grand vicaire, & c'eſt alors qu'il rempliſſait ces dernières fonctions qu'il traduiſit la Bible en langue vulgaire & publia quelques diſſertations de théologie, qui lui attirèrent les cenſures de la Sorbonne. Lefevre avait été précepteur de Charles duc d'Orléans; Marguerite s'empreſſa d'écrire à François Ier priſonnier en Eſpagne au moment où Lefevre était accuſé; elle obtint une lettre du Roi au parlement, & le vieux profeſſeur fut mis en liberté. En 1531, il exerçait les fonctions de bibliothécaire du Roi à Blois, quand il fut de nouveau recherché pour ſes opinions religieuſes : il fit ſavoir à Marguerite que malgré ſon grand âge, il déſirait aller vivre près d'elle dans le Béarn; auſſitôt l'excellente princeſſe écrivit au connétable de Montmorency grand maître de la maiſon du Roi : « Le bon homme Fabry m'a eſcript qu'il s'eſt trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu faſcher par de là; & pour changer d'air, iroit voulentiers veoir ung amy ſien pour ung temps, ſi le plaiſir du Roy eſtoit luy vouloir donner ſon congé. Il a mis en ordre ſa li-

brairie, cotté les livres, & mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy. Je vous prie demander ſon congié au Roy & me faire sçavoir de ſa bonne ſanté & de vos bonnes nouvelles (1). » L'*amy ſien* dont Marguerite voulait parler était elle-même, car le vieux profeſſeur ayant obtenu ſon congé, ſe rendit à Nérac, où cinq années plus tard il termina paiſiblement ſes jours. Marguerite aimait à cauſer avec ce bon vieillard. Quelques heures avant de mourir il était chez la Reine & lui diſait : « Je me vois, Madame, dans l'age de cent un an ſans avoir touché de femmes, & je ne me ſouviens pas d'avoir fait aucune faute dont ma conſcience puiſſe etre chargée en laiſſant le monde, ſi ce n'eſt une ſeule qui, je crois, ne ſe peut expier. Comment pourrois je subſiſter devant le tribunal de Dieu, moi qui ayant enſeigné en toute pureté l'evangile de ſon fils à tant de perſonnes qui ont ſouffert la mort pour lui, l'ai cependant toujours evitée, dans un age meme où bien loin de la devoir craindre, je la devois deſirer ? » La Reyne le conſola par de ſi bonnes raiſons que le vieillard ajouta : « Il ne me reſte plus que d'aller à Dieu que

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 279.

je ſens qui m'appelle. » Jetant les yeux ſur la Reine il la pria d'être ſon héritière; donna ſes livres à Gérard Le Roux, prédicateur de la Reine, ſes habits aux pauvres, & recommanda le reſte à Dieu : « Que me reviendra-t-il donc de votre ſucceſſion? lui dit la Reine. — Le ſoin de diſtribuer ce que j'ai aux pauvres. — Je le veux, répliqua Marguerite, & je vous jure que j'ai plus de joie de cela que ſi le Roi mon frère m'avoit fait ſon héritière. » Il dit adieu à ceux qui étaient à table & alla ſe mettre ſur ſon lit où il expira ſi doucement qu'on crut qu'il s'endormait (1). En témoignage de l'affection qu'elle avait toujours eue pour Lefevre d'Etaples, Marguerite voulut aſſiſter en perſonne aux obſèques qu'elle lui fit faire.

La Reine de Navarre a, pendant toute ſa vie, pris part aux affaires politiques de la France & aux intrigues plus ou moins importantes qui n'ont jamais ceſſé d'agiter la cour. Bien qu'elle fût obligée de s'abſenter aſſez fréquemment, ſoit pour ſe rendre dans ſon duché d'Alençon, ſoit pour ſuivre ſon mari dans le Béarn, cette princeſſe ne revenait pas moins auprès du Roi, qui

(1) Odolant Deſnos, Mémoires ſur Alençon, &c., t. II, p. 543.

avait d'ailleurs beaucoup de peine à rester longtemps séparé d'elle. Il ne craignait pas de l'initier aux intrigues de la politique & d'y employer son esprit fin & délié : « Pour parler encore du sçavoir de ceste Reyne, dit Brantôme, il estoit tel que les ambassadeurs qui parloient à elle en estoient grandement ravis, & en faisoient de grans rapports à ceux de leur nation à leur retour; dont sur ce elle en soulageoit le Roy son frere; car ils l'alloient trouver tousjours après avoir faict leur principale ambassade, & bien souvent, lorsqu'il avoit de grands affaires, les remettoient à elle en attendant sa deffinition & totalle resolution. Elle les sçavoit fort bien entretenir & contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulante, & fort habile à tirer les vers du nez d'eux; dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistoit très bien & le deschargeoit de beaucoup (1). » Nous la voyons en 1537 recevoir à Paris les députés des villes de Bâle, Berne & Strasbourg qui venaient à Paris solliciter auprès de François Ier la délivrance des protestants emprisonnés. « Les lettres de Marguerite pendant

(1) *Dames illustres*, t. V, p. 222 des œuvres complètes, in-8°.

les années 1536, 1537, ajoute M. Génin, confirment ce que tous les hiſtoriens ont raconté de ſon influence & de ſon intervention dans la politique du Roi ſon frère. On la voit rejoindre François Ier à Valence, où il faiſait des préparatifs de guerre contre l'Empereur; de là ſe rendre près de Montmorency au camp d'Avignon, dont elle fait de grands éloges à ſon frère. Enſuite elle court en Picardie, où les troupes flamandes avaient pénétré. Elle écrit d'Amiens; elle parle de Thérouenne & de Boulogne qu'elle trouve bien fortifiées. Enfin dans toutes ſes lettres la politique tient ſa place; la maladie de ſa fille, puis celle de ſon mari, vinrent mêler à ces préoccupations de graves inquiétudes (1). » Dans une lettre de l'année 1530, que l'éditeur penſe avoir trait à la rivalité qui éclata vers cette époque entre l'amiral Brion & le connétable de Montmorency, la Reine de Navarre paraît encore toute dévouée aux intérêts de ce dernier; elle l'aſſure que la faveur du Roi lui est encore acquiſe malgré beaucoup de *faſcheries* que ſes ennemis ont faites; mais leur malice a été plus impuiſſante que leur eſpoir (2). Il

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 64.
(2) *Idem*, p. 274.

suffit de parcourir la correſpondance entre Marguerite & le connétable pour reconnaître combien a été grande l'ingratitude de ce courtiſan qui, pendant pluſieurs années, eſſaya ſans ceſſe de noircir dans l'eſprit de ſon maître la conduite de la Reine de Navarre & de ſon mari. En vain cette princeſſe lui prodigue-t-elle les témoignages de l'affection la plus ſincère & d'une déférence marquée, rien ne peut détourner Montmorency de ſes deſſeins : il n'a pas tenu à lui que le frère & la sœur ne fuſſent à jamais ſéparés. Enfin Marguerite eut connaiſſance de cette déloyale conduite; elle rompit tout commerce avec ce perfide conſeiller. Quelques années plus tard elle vit tomber ce favori mal gracieux & ne put, dans cette circonſtance, ſe retenir de témoigner toute la ſatisfaction qu'elle en reſſentait. Voici en quels termes Brantôme rapporte cette anecdote : « J'ay ouy conter à perſonne de foy que M. le connestable de Montmorency en ſa plus grande faveur, diſcourant de ce faict (de la religion) un jour avec le Roy, ne fit difficulté ny ſcrupule de luy dire que, s'il vouloit bien exterminer les hérétiques de ſon royaume, qu'il falloit commancer à ſa court & à ſes plus proches, luy nommant la Reyne ſa ſoeur; à quoy le Roy

reſpondit : « Ne parlons point de celle-là, « elle m'aime trop. Elle ne croira jamais que « ce que je croiray, & ne prendra jamais de « religion qui prejudicie à mon Eſtat. » Oncques puis elle n'ayma jamais M. le conneſtable, l'ayant ſceu; & luy ayda bien à ſa desfaveur & ſon banniſſement de la court : ſi bien que le jour que madame la Princeſſe de Navarre ſa fille fut mariée avec le duc de Cleves à Chaſtelleraud, ainſy qu'il la falluſt mener à l'egliſe, d'aultant qu'elle eſtoit ſi chargée de pierreries & de robe d'or & d'argent, & pour ce, par la foibleſſe de ſon corps, n'euſt ſceu marcher, le Roy commanda à M. le conneſtable de prendre ſa petite niepce au col & la porter à l'egliſe; dont toute la court s'en eſtonna fort, pour eſtre une charge peu convenable & honnorable en telle ceremonie pour un conneſtable, & qu'elle ſe pouvoit bien donner à ung autre. De quoy la Reyne de Navarre n'en fuſt nullement deſplaiſante & dict : « Voila celuy qui me vouloit ruiner « autour du Roy mon frere, qui maintenant « ſert à porter ma fille à l'egliſe. »

« Je tiens ce conte de ceſte perſonne que j'ay dict, & que M. le conneſtable fuſt fort deſplaiſant de ceſte charge & en euſt un grand deſpit pour ſervir d'un tel ſpectacle à tous;

& commença à dire : « C'eſt faict deſormais de « ma faveur. Adieu luy dis. » Comme il arriva; car après le feſtin & diſner des nopces, il euſt ſon congé & partiſt auſſitoſt (1). »

---

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 220 des œuvres complètes, in-8°.

III. VIE PRIVÉE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Portrait physique de Marguerite. — Son humeur enjouée. — Son costume, ses meubles, ses équipages. — Ses repas & sa manière de vivre. — Son affection pour sa famille, & en particulier pour son frère; ses rapports avec lui; sa douleur en apprenant sa mort. — Ses soins pour sa mère. — Son amour pour ses deux maris & pour ses enfants. — Ses prétendues amours avec le connétable de Bourbon & le poëte Clément Marot. — Sa bonté à l'égard de ses alliés, de ses amis, de ses vassaux, de ses serviteurs & de tous les malheureux. — Sentiments singuliers qu'elle avait sur l'affinité des âmes entre elles, & sur la séparation de l'âme & du corps. — Sa crainte de la mort, sa dernière maladie, sa mort, ses funérailles. — Oraison funèbre, éloges, épitaphes composés en son honneur. — Ses devises.

PLUSIEURS portraits de Marguerite dus au crayon des habiles dessinateurs du XVIe siècle (1) nous autorisent à penser que la beauté de cette princesse tant célébrée par les poëtes de son temps, consistait principalement dans la noblesse de son maintien, dans la douceur & la gaieté répandues sur tous ses traits. Elle avait les yeux, le nez & la bouche très-grands; bien que jeune encore elle eût été atteinte fortement de la petite vérole,

(1) Voyez Appendice V, note 1, quelques indications sur les portraits originaux de Marguerite.

elle s'était garantie des traces que laiſſe cette cruelle maladie, & conſerva même aſſez tard la fraîcheur de ſon teint (1). Comme le Roi François Ier ſon frère, avec qui elle avait beaucoup de reſſemblance, elle était de haute taille; ſa démarche était ſolennelle; mais le grand air de ſa perſonne était tempéré par une affabilité extrême & une humeur enjouée qui ne l'abandonna jamais (2). Elle aimait à plaiſanter, & ne redoutait pas les converſa-

(1) « Vous le pouvez dire au comte & à la comteſſe de Vertus, que vous irez viſiter de ma part; & direz à la comteſſe qu'il me deplaiſt bien de quoy elle a ceſte vilaine maladie; toutesfois que je l'ay eu la plus groſſe qui fut jamais. Et s'il eſt ainſi qu'elle l'ait prinſe que l'on m'a dict, je voudrois eſtre près d'elle pour luy garder ſon tainct, & luy faire que j'ay faict. Toutesfois que j'eſcrips à maiſtre Jehan Goireau. » *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 374.

(2) Sainte-Marthe dit à ce ſujet : « Car à ſon viſage, à ſes geſtes, à ſon marcher, à ſa parolle, en tout ce qu'elle faiſoit & diſoit, une gravité royalle ſe rendoit ſi manifeſte & apparente, qu'on y veoioit je ne ſçay quoy de majeſté qui contraignoit un chaſcun la reverer & craindre. En la veoiant humainement recepvoir tout le monde, ne refuſer perſonne, & patientement eſcouter chaſcun, tu te fuſſes promis un facile & aiſé accès à elle : mais ſi elle getteoit ſa veue ſur toy, il y avoit en ſa face je ne ſçay quoy de divinité qui t'euſt rendu ſi eſtonné que tu n'euſſes plus heu puiſſance, je ne dy pas de marcher un pas, mais ſeulement d'esbranler un pied pour aller à elle. » P. 53 de l'*Oraiſon funebre de la Royne de Navarre*.

tions longues & animées; comme un aveu de ce léger défaut, elle-même s'eſt donné, dans ſon *Heptaméron*, le ſurnom de *Parlamente* (1). Dans les occaſions importantes, Marguerite, ainſi que toutes les princeſſes, ſe couvrait de vêtements ſomptueux; mais dans l'habitude ordinaire de la vie, elle était fort ſimple, mépriſant le moyen vulgaire d'impoſer à la foule par la magnificence & l'éclat. Dans un de ſes portraits, où Marguerite eſt repréſentée à l'âge de vingt à vingt-cinq ans, ſa robe de couleur ſombre eſt ſurmontée d'une guimpe à deux rangs de collerette; ſa tête eſt couverte d'une cape à la béarnaiſe. Dans un autre portrait, Marguerite, âgée de trente à trente-cinq ans, déjà veuve du duc d'Alençon, porte une robe noire; un long voile tombe de ſon bonnet à pointe. Enfin Marguerite, devenue Reine de Navarre, ayant eu le malheur de perdre ſon fils, ne quitta plus ſa robe noire : ſeulement cette robe était fourrée de martre (2); elle adopta

---

(1) Voyez, à la fin de la quatrième partie de cet eſſai, l'examen littéraire de l'*Heptaméron*.

(2) Marguerite aimait ce coſtume. Voici quelques vers d'un rondeau inédit qu'elle a compoſé ſur ce ſujet :

Le noir ſouvent ſe porte pour plaiſir,
Et plus ſouvent que pour peine & tourment;

auſſi l'uſage de la cape béarnaiſe. Ce coſtume ſimple convenait ſans doute à Marguerite, & lui était imposé par l'état précaire de ſa fortune, qui n'a jamais changé, malgré l'affection du Roi ſon frère pour elle; ce qui l'obligea ſur la fin de ſa vie d'implorer la généroſité de ſon neveu Henri II, & même celle de Diane de Poitiers (1).

Elle avait auſſi beaucoup de ſimplicité dans ſes meubles & dans ſes équipages. Brantôme en a fait la remarque à propos du luxe ſcandaleux étalé par Céſar Borgia, quand il vint en France : « Je me ſouviens, dit-il, moy eſtant petit garçon, nourry en la cour de ceſte grande Royne de Navarre Marguerite, ſoubs ma grand mere ſa dame d'honneur, & ſeneſchalle de Poictou, ne luy avoir jamais veu que trois mullets de coffre & ſix de ſes deux lictieres; bien avoit elle trois ou quatre

---

Et pour eſtre veſtu honneſtement,
L'on doit avoir de le porter deſir.

Puys que par mort me vient le deſplaiſir,
Il fiet trop mieulx que nul accouſtrement
Le noir.

(Ms. de la biblioth. de l'Arſenal B. L. F. 108, fol. 27.)

(1) Voyez une lettre à M. d'Izernay, du 13 juin 1547, p. 383 des *Lettres de Marguerite*, *&c.*

chariots pour ſes filles (1). » Ses deux tables étaient ſervies avec une certaine frugalité, ce qui ne l'empêchait pas de faire manger à la ſeconde, celle de ſes dames d'honneur, les étrangers de diſtinction qui venaient la viſiter; ainſi le remarque Brantôme au ſujet du prince de Melfe (2). Pendant ſes repas Marguerite aimait à s'entretenir avec les hommes ſavants & graves qui l'entouraient : « Elle deviſoit donc à ſon diſner & ſoupper, dit Sainte-Marthe, tantoſt de medecine comme des viandes mal ſaines ou ſalubres au corps humain, & des choſes naturelles avec les ſieurs Schyron, Cormier, Eſterpin ſes medecins très experts & très doctes, qui ſoigneuſement la regardoient boire & menger, comme l'on obſerve en cela les princes; tantoſt elle parloit des hiſtoires ou des preceptes de philoſophie, avec d'aultres très erudits perſonnages dont ſa maiſon n'eſtoit jamais degarnie; une aultre fois entroit en propos de noſtre foy et de la religion chreſtienne avec M. Gerard, eveſque d'Oloron, ſon eccleſiaſte très conſummé non es ſainctes lettres ſeulement, mais auſſi en toute maniere d'erudition. Somme,

(1) *Capitaines etrangers*, t. Ier, p. 410 des œuvres complètes, éd. in-8°.

(2) *Idem*, t. II, p. 428.

il n'y avoit un ſeul moment d'heure qui ne fuſt par elle emploié à tous propos honneſtes, delectables & utiles (1). » Le même panégyriſte nous parle des occupations favorites de cette princeſſe qui, étant ſeule en ſa chambre, dit-il, tenait ſouvent un livre au lieu de quenouille, une plume au lieu de fuſeau, & la touche de ſes tablettes au lieu d'aiguilles. Il ajoute : « Et ſi elle s'appliquoit ou aux tappis ou à d'aultres ouvrages de l'eguille (qui lui eſtoit une très delectable occupation) elle avoit près d'elle quelcun qui luy liſoit ou un hiſtoriographe ou un poëte, ou un aultre notable & utile auteur; ou elle luy dictoit quelque méditation qu'il mettoit par eſcrit. Je diray davantage, un acte d'elle qui pourra poſſible emerveiller pluſieurs perſonnes qui l'entendront, mais toutesfois qui eſt veritable, & qui ſeroit (s'il en eſtoit neceſſité) confermé par le teſmoignage de maints grands & honorables hommes & femmes, qui comme moy l'ont veu, c'eſt que bien ſouvent elle entendoit à ſon ouvrage & de deux coſtés, autour d'elle, deux de ſes ſecretaires ou aultres, eſtoient ſoubs elle occupés, l'un à recevoir des vers françois qu'elle compoſeoit prompte-

(1) *Oraiſon funebre de la Royne de Navarre*, p. 60.

ment, mais avec une erudition & gravité admirable, l'aultre à eſcrire des lettres qu'elle envoioit à quelcun (1). »

Chez Marguerite l'humeur enjouée du caractère était jointe à une ſenſibilité profonde & à une grande élévation du cœur & de l'eſprit. Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſignaler quelques traits de ſa conduite avec ſa famille, ſes deux maris, ſes enfants & ſes amis. Louiſe de Savoye, François Ier ſon fils & Marguerite étaient unis entre eux par une affection ſi forte que les contemporains avaient donné à ces trois perſonnages le surnom de *trinité*. Clément Marot a conſacré à cette union touchante un de ſes jolis rondeaux (2). Marguerite elle-même, dans une épître au Roi, en parle très-clairement :

> Ce m'eſt tel bien de ſentir l'amytié
> Que Dieu a miſe en noſtre trinité,
> Daignant aux deux me joindre pour tiers nombre
> Qui ne ſuis digne à m'en eſtimer l'ombre (3).

Et dans une lettre qu'elle écrit au Roi captif au nom de ſa mère & au ſien : « Pour ce que le Createur nous a fet la graſſe que noſtre try-

---

(1) *Oraiſon funebre*, *&c.*, p. 68.

(2) T. V, p. 274 de l'édition de 1731.

(3) P. 80 des *Poéſies de François Ier*, *de Louiſe de Savoie*, *de Marguerite*, *Reine de Navarre*, *&c.*, publiées par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°.

nyté a tousjours eſté unye, les deux vous ſuplyent que ceſte lectre preſentée à vous, qui eſtes le tiers, ſoit reſcue de tele afecyon que de bon cuer la vous offre (1). »

Cet amour ſi légitime, Marguerite le reportait ſur tous les enfants du Roi qui, pendant l'année 1525, elle étant veuve, François Ier captif, Louiſe de Savoye malade & abſorbée par les travaux d'une régence, furent confiés à ſa garde. Dans une lettre qu'elle écrivit au Roi à cette époque, voici comment elle parle de la ſanté & du caractère de chacun de ſes enfants : « Monſeigneur, la peur que j'ay paſſée de Meſſieurs vos enfans, ſans en dire rien à Madame, qui à l'heure ſe trouvoit fort mal, me contraint vous deſclairer par le menu l'aiſe que j'ay de leur amendement. C'eſt que M. d'Angouleſme (Henri II) a eu la rogeole & forte fievre & longue; après M. le duc d'Orleans l'a priſe avecques peu de fievre; & puis madame Madeleine ſans fievre ne douleur; & par compaignie M. le Dauphin, ſans peine ny fievre. Et maintenant ſont tous entierement gueris & bien ſains; & fait merveilles M. le Dauphin d'eſtudier, meſlant

(1) *Captivité du Roi François Ier*, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°, p. 142.

avecque l'eſcole cent mille autres meſtiers. Et n'eſt plus queſtion de colere, mais de toutes vertus; M. d'Orleans eſt cloué ſur ſon livre & diſt qu'il veult eſtre ſaige; mais M. d'Angouleſme ſait plus que les aultres, & fait des choſes qui ſont aultant a eſtimer propheties que enfances, dont, Monſeigneur, vous ſeriez esbahy de les entendre. La petite Margot me reſſemble, qui ne veult eſtre malade; mais ici m'a-t-on aſſeurée qu'elle a fort bonne grace, & devient plus belle que n'a eſté mademoiſelle d'Angouleſme (c'eſt-à-dire Marguerite elle-même) (1). »

Cette affection ſi grande, ſi ſincère & ſi naturelle, dont Marguerite aimait tant à parler, ſoit dans ſes lettres, ſoit dans ſes poéſies, a cependant été invoquée comme preuve dans une accuſation terrible portée de nos jours contre la mémoire de cette princeſſe. Armé d'une lettre écrite dans un ſtyle aſſez obſcur, mais qui ne porte ni date, ni ſignature, on n'a pas craint d'avancer comme un fait maintenant acquis à l'hiſtoire, que Marguerite avait eu pour ſon frère une paſſion auſſi honteuſe que criminelle, & qu'elle avait pouſſé l'égarement jusqu'à lui en faire l'aveu.

---

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 70.

Une pareille accuſation ne doit pas être diſcutée ſérieuſement. On ſe demande comment, ſur la vue d'une pièce hiſtorique mal compriſe, elle a pu être formulée. Voici la lettre qui a ſervi à cette accuſation : « Sire, ce qu'il vous plut m'eſcripre que en continuant vous me feriez connoiſtre, m'a fait continuer & davantage eſperer que vous ne voudriez laiſſer voſtre droit chemin pour fuir ceulx qui pour le principal de leur heur, deſirent vous voir. Encore que de mal en pis mon intencion ſoit preſcripte, ſi ne vous faudra jamais l'honneſte & ancienne ſervitude que j'ai porté & porte à voſtre heureuſe bonne grace. Et ſi l'imperfection parfaicte de cent mille faultes vous fait deſdaigner mon obeiſſance, au moins, Sire, faictes moi tant d'honneur & de bien que de n'augmenter ma lamentable miſere en demandant experience pour defaite, là où vous connoiſſez ſans voſtre aide l'impuiſſance; comme vous teſmoignera une enſeigne que je vous envoye. Ne vous requerant pour fin de mes malheurs & commencement de bonne année, ſinon qu'il vous plaiſe que je vous ſois quelque petit de ce que infiniment vous m'eſtes & ſerez ſans ceſſe en la penſée. En attendant cet heur de vous pouvoir voir & parler à vous, Sire, le deſir que

j'en ay me preſſe de très humblement vous supplier que ſi ce ne vous eſt ennuy le me faire dire par ce porteur, & incontinent je partiray, feignant aultre occaſion. Et n'y a faſcheux temps ny penible chemin qui ne me ſoit converti en très plaiſant & agréable repos. Et ſi m'obligerez tant & trop à vous & encore davantage, s'il vous plaiſt enſevelir mes lettres au feu & la parole au ſilence; autrement vous rendriez

« Pis que morte ma douloureuſe vie,
Vivant en vous de la ſeule eſperance,
Dont le ſçavoir me cauſe l'aſſurance,
Sans que jamais de vous je me defie.
Et ſi ma voix trop foiblement ſupplie,
Voſtre bonté excuſera l'ignorance
Pis que morte.
« Parquoy à vous ſeul je defdie
Ma voulenté & ma toute puiſſance :
Recevez la, car la perſeverance
Sera ſans fin, ou toſt ſera finie,
Pis que morte (1). »

Pour tous ceux qui ont étudié le ſtyle de Marguerite, cette lettre a été écrite dans la dernière partie de ſa vie. Elle le fut ſans doute à l'occaſion d'une de ces querelles qui s'élevaient fréquemment entre Marguerite, François Ier & le Roi de Navarre. La princeſſe,

(1) *Nouvelles Lettres de Marguerite, &c.*, p. 4 & 25.

dans le but de ménager ſon frère & ſon mari, ſe voyait forcée d'agir de ruſe & de cacher ſes plus ſimples démarches. Voilà pourquoi elle demande au Roi de brûler cette lettre, & de ne dire à perſonne qu'elle lui avait propoſé de le rejoindre.

François Ier mettait dans ſon affection pour Marguerite l'impérieux égoïſme dont il a malheureuſement donné des preuves dans pluſieurs circonſtances très-importantes de ſa vie. Cette ſœur ſi tendre, ſi dévouée à ſa perſonne, ſi habile dans le maniement des affaires de ce monde, ſi ſavante & ſi ſpirituelle, lui appartenait tout entière. Ses idées religieuſes ou politiques, ſes sympathies les plus vives, les plus ſecrètes, Marguerite devait tout immoler aux caprices ou aux exigences de ſon frère & de ſon Roi. En échange, il n'avait rien de caché pour elle; il la conſultait ſur les affaires les plus difficiles, & nous avons vu, dans la partie qui précède, que le rôle politique de Marguerite n'a été ni ſans gloire, ni ſans importance.

François Ier appelait ſa ſœur *ma mignonne;* il aimait à s'entretenir avec elle ſur les belles-lettres & la poéſie. Parfois le frère & la ſœur compoſaient enſemble des vers qui avaient l'amour pour ſujet. S'il faut en croire une

tradition bien ſouvent redite, un jour au château de Chambord, Marguerite vantait à ſon frère la ſupériorité des femmes, principalement en amour. Tandis qu'elle ſe perdait en de longs diſcours à ce ſujet, le Roi prit un diamant qu'il portait en bague à ſon doigt, puis écrivit ſur l'un des vitraux ces deux vers :

Souvent femme varie;
Bien fol eſt qui s'y fie.

Marguerite pouſſa la condeſcendance pour ſon frère juſques à excuſer les amours illicites auxquelles il ſe livrait ouvertement. Elle avait compoſé les deviſes qui ornaient les bijoux dont François Ier fit hommage à Mme de Chateaubriant (1). Dès l'année 1527, elle écrivait à la ducheſſe d'Étampes pour lui recommander deux ſerviteurs du Roi (2), & nous voyons dans ſa correſpondance avec ſon frère qu'elle uſait de tous les ménagements poſſibles dans ſes rapports avec la favorite. Plus tard elle lui préſenta ſon poëme de la *Coche* ou du *Débat d'Amour;* elle y fait de la beauté & des vertus de cette dame le plus pompeux

(1) Brantôme, *Dames galantes*, t. VII, p. 567 des œuvres complètes, in-8°.

(2) *Nouvelles Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 91.

éloge (1). C'est, nous n'en pouvons diſconvenir, une indulgence condamnable; mais n'eſt-ce pas auſſi une preuve nouvelle contre l'imputation calomnieuſe que nous avons repouſſée plus haut?

Ce fut un grand coup pour Marguerite que la mort de ce frère qu'elle avait tant aimé, à la gloire & au bonheur de qui elle avait conſacré ſon exiſtence. En ce moment-là elle était dans le Béarn; quand elle eut appris la gravité du mal qui menaçait les jours du Roi, elle envoya courriers ſur courriers à la cour de France, pour avoir des nouvelles. On ſe rend compte des angoiſſes qu'elle éprouvait dans cette cruelle attente; elle s'écriait: « Quiconque viendra à ma porte m'annoncer la guériſon du Roi, mon frère, tel courrier fuſt il las, harraſſé, fangeux & malpropre, je l'yrai baiſer & accoller comme le plus propre prince & gentil homme de France; & quand il auroit faute de lict, & n'en pourroit trouver pour ſe délaſſer, je luy donnerois le mien & coucherois pluſtoſt ſur la dure pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit (2). » Hélas! perſonne ne vint calmer l'impatience de la

(1) Voyez Appendice III, *Notice des Manuſcrits & des Éditions des Poéſies de Marguerite.*

(2) Brantôme, *Dames illuſtres*, &c., t. V, p. 233.

Reine; perſonne n'eût le courage de lui dire la vérité. Ce fut une pauvre folle qui par ſes pleurs lui fit comprendre que le Roi ne vivait plus. Sainte-Marthe tenait ces détails de la bouche de Marguerite : « Or, le jour que François nous fuſt oſté (elle meſmes le m'a depuis ainſi dit) luy fut advis en dormant qu'elle le veit palle, & d'une triſte voix l'appellant ſa ſoeur : en quoy elle print un très mauvais ſigne; & ſe doubtant de cela envoya à la cour pluſieurs couriers ſçavoir de la diſpoſition du Roy ſon frere, mais il n'en retournoit un ſeul vers elle. Un jour s'eſtant derechef ſon frere apparu à elle, ainſi qu'elle dormoit (desja il y avoit quinze jours qu'il eſtoit treſpaſſé) demanda à ceuls de ſa maiſon s'ils avoient ouy aucune nouvelle du Roy : leſquels luy reſpondirent qu'il ſe portoit très bien; & adonc voulut aller à l'egliſe. En y allant elle appella Thomas le Couſtellier, jeune homme de bon eſprit & ſon ſecretaire, auquel, comme elle diſoit l'argument d'une lettre qu'elle vouloit eſcrire à une princeſſe de la court, pour entendre d'elle de la proſperité du Roy, elle ouyt de l'aultre coſté du cloiſtre une religieuſe quelque peu tournée de ſon cerveau qui ſe plaignoit & pleuroit fort. Marguerite, de ſa nature encline à la

commiſeration, va en diligence vers ceſte fille, luy demande qu'elle ha à pleurer & l'enhardit de dire ſi elle vouloit quelque choſe. Adonc la religieuſe commence à lamenter de plus fort; & en regardant la Royne luy diſt qu'elle deploroit ſa fortune. Quant Marguerite entendit ces paroles, retourna vers ceulx qui eſtoient avec elle, leur diſt : « Vous me ce-« liez la mort du Roy, mais l'eſprit de Dieu « la m'a revelée par ceſte folle. » Cela dit retourne en ſa chambre, & ſans faire aucun acte de femme, ſe miſt à genoils & très humblement remercia le Seigneur de tous les biens qui luy plaiſoient luy faire (1). »

Marguerite eut pour ſa mère Louiſe de Savoye une tendreſſe des plus vives, & ne ceſſa jamais de lui prodiguer des ſoins très-aſſidus. Au mois d'octobre 1527, elle écrivait de Fontainebleau au connétable de Montmorency : « Mon nepveu, Madame m'a icy laiſſée avecque la garde de partie de ſes meubles qui eſt ſon perroquet & ſes folles, que j'aime parce que cela luy donne plaiſir (2). » Dès cette époque, elle ſe montre vivement préoccupée de la ſanté de ſa mère, qui était déjà très-

(1) *Oraiſon funebre de la Royne Marguerite*, *&c.*, p. 103.
(2) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 232.

altérée. « Jamais femme ne feut en la peine où je ſuis, ſaichant la maladie de Madame avoir eſté plus grande que l'on ne m'avoit eſcript; & de ce que vous m'advertiſſez de ſon amendement. Je loue Noſtre Seigneur, » écrit-elle au mois d'avril ſuivant au connétable, & au mois de mai elle remercie le Roi avec une grande effuſion de cœur, parce qu'il avait pris ſoin de lui envoyer des nouvelles raſſurantes de cette ſanté qui lui était ſi chère (1). » Enfin trois ans plus tard, quand Louiſe de Savoye fut emportée par l'épidémie qui ravageait la France, Marguerite ne la quitta pas un ſeul inſtant & lui ferma les yeux.

Marguerite n'eut pas une égale tendreſſe pour ſes deux maris. A peine âgée de dix-ſept ans quand elle épouſa le duc d'Alençon, qui n'en avait que vingt, elle ne rencontra pas dans ce jeune prince un eſprit comparable au ſien. La différence de goût & d'humeur fut la cauſe d'un refroidiſſement qui n'empêcha pas Marguerite de remplir les devoirs d'une épouſe fidèle & ſoumiſe, ainſi que le duc d'Alençon mourant a eu ſoin de le reconnaître (2). Si,

---

(1) *Nouvelles Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 85.

(2) Voyez plus haut, p. xxx, le récit de la mort du duc d'Alençon.

comme on peut le ſuppoſer, la Reine de Navarre a introduit ſous le nom d'*Hircan*, parmi les perſonnages de ſon *Heptaméron*, *Charles*, ſon premier mari, ce n'est pas, comme on l'a dit ſouvent, le défaut d'eſprit que Marguerite eut à reprocher au jeune prince, ce fut plutôt un goût effréné pour le plaiſir, & même des penchants aſſez groſſiers. Malgré le peu de ſympathie qui paraît avoir exiſté entre les deux époux, nous penſons que leur mauvais ménage a été ſingulièrement exagéré.

Il n'eſt pas douteux que le ſecond mariage de Marguerite n'ait été pour elle une alliance ſelon ſon cœur. Henri de Navarre avait été élevé en France à la cour; ſa perſonne était remarquable, ſon eſprit très-diſtingué; il avait montré ſouvent un grand courage, il venait encore d'en donner des preuves éclatantes en combattant à Pavie, en s'échappant par une ruſe audacieuſe de ſa priſon. Il avait donc, aux yeux de Marguerite, tous les caractères d'un preux chevalier. Une diſproportion d'âge aſſez grande, puiſque la princeſſe avait déjà trente-cinq ans & Henri d'Albret n'en avait que vingt-quatre, loin d'empêcher le cœur de Marguerite de ſe laiſſer prendre, devait encore augmenter ſa paſſion. Il eſt certain que ſi François Ier, en autoriſant cette alliance,

ſatisfaiſait aux vues de ſa politique, il répondait auſſi aux vœux ſecrets d'une ſœur qui lui avait toujours montré une affection & un dévouement ſans bornes. Cette ſeconde alliance, contractée ſous des auſpices auſſi favorables, donna-t-elle à Marguerite tout le bonheur qu'elle en eſpérait? On peut en douter. Quatre ans après ſon mariage, elle écrivait au maréchal de Montmorency : « Puiſque vous eſtes (avec le Roy de Navarre) je n'ay point de peur que tout n'aille bien, ſinon que vous le puiſſiés garder d'aimer les dames eſpaignoles (1). » Et encore : « Mon nepveu, j'ay reçu les lettres que m'avez eſcriptes, par les quelles j'ay congneu que vous eſtes trop meilleur parent que le Roy de Navarre n'eſt bon mary; car vous ſeul m'avez faict ſçavoir des nouvelles du Roy & de luy, ſans qu'il ayt voulu donner le plaiſir à une pouvre femme groſſe de luy eſcripre ung ſeul mot (2). » Ce paſſage d'une autre lettre écrite au maréchal, à la même époque, pourrait faire penſer que Marguerite n'avait pas une très-haute opinion de la moralité de ſon mary : « J'entends bien que ſi vous voulez croire le Roy de

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 246.
(2) *Idem*, p. 248.

Navarre, qu'il vous fera faire tant de désordre qu'il vous gastera (1). » Peut-être ne doit-on pas prendre les paroles de la princesse à la lettre; malgré tout elles donnent beaucoup à penser, en songeant qu'elles sont écrites par une femme qui venait d'avoir quarante ans, à propos de son mari, qui n'en avait pas encore tout à fait trente.

Quelques historiens ont aussi parlé de dissentiments qui seraient survenus entre la Reine de Navarre & son mari, au sujet des nouveautés religieuses dont Marguerite s'était faite le défenseur. Hilarion de Coste, d'après Mathieu, cite le trait suivant : « Les autres (auteurs) rapportent que Henry II, Roy de Navarre, n'assista jamais aux manducations ny mesme aux prieres; & qu'ayant esté averty que l'on faisoit en la chambre de la Reyne sa femme quelque forme de prières & d'instruction contraire à celle de ses peres, il y entra resolu de chastier le ministre, & trouvant que l'on l'avoit fait sauver, les ruines de sa colere tomberent sur sa femme, qui en receut un soufflet, lui disant : *Madame, vous en voulez trop sçavoir*, & en donna tout aussi tost avis au Roy Françoys (2). »

---

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 251.
(2) *Vies & Éloges des Dames illustres*, *&c.*, t. II, p. 274.

Brantôme, citant quelques exemples de difcorde matrimoniale entre des princes, dit : « Et de frais le Roy Henry d'Albret avec Marguerite de Valois, comme je tiens de bon lieu, qui la traictoit très mal, & eut encore faict pis, fans le Roy François fon frere, qui parla bien à luy, le rudoya fort & le menaça pour honorer fi peu fa femme & fa foeur, veu le rang qu'elle tenoit (1). »

Quoi qu'il en foit de la rigueur du Roi de Navarre envers Marguerite, cette princeffe eut toujours pour lui une affection très-vive. Ainfi le Roi de Navarre, dégoûté de la cour, & ne voyant fe réalifer aucune des promeffes que fon beau-frère lui avait faites, prit la réfolution de fe retirer en fon pays de Béarn. Bien que l'air très-vif des montagnes fût contraire à la fanté de Marguerite, & que fes

---

(1) Brantôme, *Dames illuftres*, t. V, p. 171 des œuvres in-8°. Clément Marot, dans une épître adreffée, en 1536, à la Reine de Navarre, femble faire allufion aux mauvais traitements que cette princeffe éprouvait de la part de fon mari :

O fleur que j'ay la premiere fervie,
Ceux que tu mis hors de peine affervie
T'ont donné peine, helas! non deffervie;
Bien je le fçay!

(T. II, p. 317 de l'édition de 1731.)

médecins l'euſſent menacée d'une mort prématurée ſi elle s'obſtinait à braver les rigueurs de ce climat, elle préféra mettre ſa vie en péril que de manquer à ſon devoir, en n'accompagnant pas ſon mari (1). Elle témoigna toujours pour lui le plus grand reſpect : en ſa préſence elle s'abſtint de parler & de ſe livrer aux converſations qui lui plaiſaient ſur la religion, la morale ou même la littérature. Elle ſavait que, ſans ſe montrer ennemi des lettres, il n'aimait pas qu'une femme traitât longuement des ſujets auſſi graves (2). Une des épîtres les plus gracieuſes de Marguerite eſt adreſſée au Roi de Navarre malade. Après lui avoir expoſé combien elle regrette d'être éloignée & de ne pouvoir lui prodiguer les ſoins que réclame ſon état, elle termine en diſant :

En vous priant ne faire pas attendre
A voz amis longuement des nouvelles,
Que je requiers à Dieu nous donner telles
Que de bon coeur luy demandons en foy.
Et nous l'aurons dans trois jours, je le croy;
Et vous verrons en ſanté ſi parfaicte
Que nous dirons : Le medecin a faicte
La cure ainſi comme il nous avoit dit.
Penſez un peu s'il aura bon credit,

(1) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre*, *&c.* p. 70.
(2) *Idem*, p. 64.

Et à celuy qui donne la ſanté
Sera de coeur un *Te Deum* chanté,
Le ſuppliant à vous & nous donner
Grace & ſanté, pour plus n'abandonner
Celle qui veult (meſmes en paradis)
Eſtre avec vous. Et plus ne vous en dis (1).

Marguerite n'avait pas eu d'enfants de ſon mariage avec le duc d'Alençon. Ce fut ſeulement à l'âge de trente-ſix ans, le 7 janvier 1528, qu'elle donna le jour à une princeſſe qui fut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Pluſieurs autres groſſeſſes qui ſuivirent eurent une iſſue malheureuſe. Au mois de juillet 1530, Marguerite accoucha d'un fils qui, en ſouvenir de ſon aïeul maternel, reçut au baptême le nom de Jean. Mais ce jeune prince, dont la naiſſance avait cauſé une grande joie, non-ſeulement à ſa mère, mais encore à François Ier lui-même, ne vécut que deux mois. La Reine de Navarre donna des preuves, dans cette circonſtance, d'une réſignation toute chrétienne; elle fit chanter un *Te Deum*, & afficher dans pluſieurs endroits de la ville d'Alençon, où elle ſe trouvait alors, ces paroles tirées de l'Écriture : LE SEIGNEUR L'AVOIT DONNÉ; LE SEIGNEUR L'A OSTÉ (2). Elle eut encore

(1) *Marguerite de la Marguerite des princeſſes, très illuſtre Royne de Navarre*. Paris, 1552, in-18, IIe partie, p. 35.

(2) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de l'incomparable*

deux autres filles, dont elle accoucha avant terme & qui ne vécurent pas. Les groſſeſſes de Marguerite étaient pénibles : elle prévoyait le triſte ſort de ces enfants qu'elle aimait avant de les connaître, & qui ne naiſſaient que pour mourir. On devine les ſentiments qui l'agitaient dans une épître adreſſée par elle au Roi ſon frère où elle lui dit :

Car l'office ne faiz de ma naiſſance,
Obeiſſant au petit corps d'enfance
Qui eſt en moy; & pour en eſtre enſeincte,
De t'eſloigner tous deux je ſuis contraincte;
Voire & au temps où plus j'avoys deſir
De te ſervir; qui m'eſt tel deſplaiſir
Que tout travail, tant fuſt il ennuyeux,
Me ſeroit plus que nul repos joyeulx.
Le reconfort que tu dis que doy prendre
En mon enfant, je ne le puis entendre :
J'en ſens le mal, le bien m'eſt incongneu;
L'un eſt preſent, l'autre n'eſt pas veneu (1).

Toute la tendreſſe maternelle de Marguerite ſe porta ſur la fille unique que Dieu lui avait laiſſée. Encore dut-elle ſe réſigner aux privations les plus grandes au sujet de cette enfant.

Marguerite, *&c.*, p. 37. Voyez auſſi une lettre adreſſée par Marguerite à François Ier, où elle fait preuve de la même réſignation (*Lettres*, *&c.*, p. 269). Sur les fatigues qu'elle éprouvait pendant ſes groſſeſſes, voyez une lettre de 1527 & une autre de 1530 (*Nouvelles Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 84 & 93).

(1) *Poéſies du Roi François Ier*, *&c.*, p. 83.

François Ier, dans le but de ſatisfaire ſes idées politiques, agiſſait avec ſa ſœur ſans aucun ménagement. Il lui enleva donc cette fille unique à peine âgée de deux ans & la fit élever au château de Pleſſis-lès-Tours. La pauvre mère en était réduite à viſiter ſa fille de temps à autre, lors des voyages trop peu fréquents qu'elle faiſait en France. Quelquefois elle n'apprenait que par des amis complaiſants que ſa fille était malade & réclamait ſa préſence. Sainte-Marthe en cite un exemple qui ſe rapporte au mois de décembre de l'année 1537, alors que Jeanne d'Albret était à peine âgée de neuf ans : « Jehanne eſtoit très griesfvement malade en la royalle maiſon de Pleſſis lès Tours; & le bruict fuſt à la court, eſtant lors à Paris, que ceſte princeſſe tendoit à la mort. La vertueuſe mere Marguerite, ſur les quatre heures du ſoir, commanda luy admener ſa lictiere, diſant qu'elle vouloit aller vers ſa fille, & que chaſcun des ſiens deliberaſt de partir. Il n'y avoit rien preſt; les officiers & ſerviteurs eſtoient abſents & ecartés tant par la ville de Paris que par les villages : il eſtoit desja baſſe heure (car ce fuſt aux plus courts jours); le temps eſtoit auſſi contraire pour la pluye, & ne ſa lictiere, ne ſes mulles de coffre n'eſtoient là près. Cela voyant la courageuſe

Royne, emprunta la lictiere de madame Marguerite, ſa niepce, ſe met dedans; & contente de petite compagnie, deloge de Paris, & s'en va jusques au Bourg la Royne. Quand ils furent là venus ne s'en alla deſcendre à ſon logis, ains alla tout droit à l'egliſe, où ainſi qu'elle vouloit entrer, diſt aux aſſiſtans que le coeur luy ſignifioit je ne ſçay quoy de la mort de ſa fille; & les priea tous affectueuſement ſe retirer, & pour une petite heure la laiſſer ſeule au temple. Tous luy obeyſſent, & en grand ennuy attendent leur maiſtreſſe à la porte de l'egliſe; la seneſchalle de Poictou, très fidele dame & très ſoigneuſe de Marguerite entra ſeule avec elle. Eſtant Marguerite entrée, ſe met à genoils devant l'image de Jeſus crucifié, fait à Dieu priere du profond du coeur : elle ſouſpire, elle pleure, elle luy confeſſe toutes ſes offenſes & tourne ſur elle ſeule la cauſe de la maladie de ſa fille; demande très humblement pardon, & ſupplie que la ſanté de la malade luy ſoit octroyée....» Après cet acte de foi Marguerite ſe ſentit ſoulagée; elle était à peine de retour à ſon logis quand l'évêque de Mende vint lui annoncer que ſa fille était en voie de guériſon (1).

(1) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de la Royne de Navarre, &c.*, p. 38.

Il n'eſt pas hors de propos de parler ici des prétendues amours de Marguerite, & de certaines intrigues que des hiſtoriens peu exacts n'ont pas craint de lui imputer. Dans la ſeconde partie de cet eſſai, nous avons eu déjà l'occaſion de conſtater que le projet d'un mariage entre le connétable de Bourbon tranſfuge & Marguerite veuve du duc d'Alençon, n'avait jamais eu rien de ſérieux, & que les amours de ces deux illuſtres perſonnages étaient dues à l'imagination des romanciers. Quant à la paſſion malheureuſe que cette princeſſe inſpira à l'un des plus beaux ſeigneurs de la cour, à l'amiral Bonnivet, il n'y a nulle raiſon pour en douter. Elle-même nous a raconté, dans la quatrième nouvelle de ſon *Heptaméron*, la tentative audacieuſe inſpirée par cette paſſion à l'amiral, & la vengeance pleine de malice qu'elle en tira. Cette aventure eſt tout à l'avantage de Marguerite.

Lenglet-Dufreſnoy, curieux éditeur des œuvres de Clément Marot, a cru voir dans les pièces nombreuses que ce poëte a compoſées en l'honneur de Marguerite, les preuves d'une intrigue amoureuſe entre ce gentil poëte & la ſœur de François Ier. Nous avons relu avec beaucoup d'attention toutes ces pièces, & quelques autres, où Clément Marot parle

incidemment de la princeſſe; nous n'avons pu trouver aucune trace, nous ne dirons pas ſeulement du penchant qu'on lui attribue pour le poëte, mais encore de la paſſion que ce dernier aurait éprouvée pour elle. Clément Marot était entré fort jeune au ſervice de Marguerite d'Angoulême. Comme tous ceux qui l'entouraient, il exaltait juſqu'aux nues ſa beauté, ſon eſprit, ſes talents; mais toutes les fois que c'eſt bien à elle que ſes vers s'adreſſent, il ne perd jamais le reſpect qu'il devait à la princeſſe. Pour donner quelque vraiſemblance à ſes conjectures, Lenglet-Dufreſnoy s'eſt vu forcé de ſuppoſer que Clément Marot conſacre à la Reine des vers qui ne lui étaient pas deſtinés. Dans une de ſes épîtres, le poëte demande à Marguerite, qui n'était encore que ducheſſe d'Alençon, de le prendre à ſon ſervice (1). Dans une autre, il lui donne des détails ſur l'armée du Roi, occupée à combattre dans le Hainaut (2). Enfin pluſieurs petites pièces, rondeaux, épigrammes, étrennes, épitaphes, ſont adreſſées à la princeſſe, mais nous ne trouvons que des

(1) Épître II. *Le Deſpourveu à madame la ducheſſe d'Alençon*, t. Ier, p. 99, de l'édition de 1700.

(2) Épître III. *Du camp d'Attigny à ma dite dame d'Alençon*, t. Ier, p. 104, &c.

louanges reſpectueuſes données par l'humble ſerviteur de cour à ſa maîtreſſe; rien ne peut faire ſoupçonner qu'une paſſion malheureuſe ou favoriſée ait inſpiré une ſeule de ces poéſies. Quant à Marguerite, dans une de ſes lettres au connétable de Montmorency, grand maître de la maiſon du Roi, elle le prie de ne pas oublier Clément Marot & de le comprendre parmi les gens de lettres penſionnés par François Ier.

Marguerite témoigna toujours envers ſes parents, ſes amis, ſes vaſſaux & tous les malheureux qui s'adreſſaient à elle, autant de bonté que de juſtice. Vers l'année 1530, ayant ſu que la maiſon de Rohan ſe trouvait dans une mauvaiſe poſition de fortune, elle s'empreſſa de venir à ſon ſecours. Elle fit un voyage en Bretagne, prit avec elle une petite fille de la maiſon de Rohan, nièce du Roi de Navarre, ſon mari, lui donna les ſoins les plus tendres & ſe chargea de ſon éducation. Dans ſes lettres au connétable de Montmorency, elle le prie d'obtenir les bontés du Roy pour ſes parents malheureux (1). Au mois de mai 1548, Marguerite ſut que les fermiers de la baronnie de Marclières, qui faiſait partie de ſes do-

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 310.

maines, exerçaient contre les pauvres gens des concuſſions de toute nature; elle s'empreſſa d'écrire au comte de Villars, gouverneur du Languedoc, pour qu'il eût à y porter remède : « Je vous prie, dit-elle, tenir main que à mes dicts ſubgects ne ſoit faicte force & violence.... (1) » Ses lettres ſont remplies des ſollicitations qu'elle adreſſait ſoit au Roi, ſoit à ſes miniſtres, pour des malheureux de toutes les conditions (2) : « Quand elle eſtoit advertie de ceuls qui eſtoient vexés de maladie ou aultre calamité, dit Sainte-Marthe, ſans havoir acception de perſonne, les alloit veoir : & les ayant conſolés par chreſtienne exhortation, commandoit à ſes Medecins de prendre garde d'euls, & leur ayder de leur art & induſtrie. Si en ſortant de là elle entendoit que la maiſon heuſt beſoing des biens de fortune, retournée en ſa chambre, envoioit argent & aultres choſes neceſſaires au malade : mais c'eſtoit ſecretement & ſans ſe nommer : car elle ne vouloit eſtre congnue, ne faire tel acte devant le monde, comme un batteleur qui joue ſur un eſchaufaut, affin qu'elle ne ſembleaſt vouloir achapter la faveur du peuple par ſes

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 393.
(2) *Idem*, p. 409, *Lettres & Billets analyſés.*

aulmoſnes. Quant eſt des Veufves, des Orphelins & des Pauvres, certes elle havoit tant leurs affaires & neceſſités à coeur que quand ils luy preſentoient quelque requeſte, incontinent la prenoit & la liſoit : ou (quand l'opportunité ne s'y adonnoit) ſe la faiſoit lire juſques à la fin. Ayant entendu ce qu'ils demandoient, renvoioit le tout à ſes Maiſtres des requeſtes & aultres graves & doctes perſonnes de ſon conſeil : leur commandant très expreſſement que ſans nul delay ils euſſent à pourveoir au ſuppliant, ainſi qu'il appartiendroit. Or havoit elle ſi ardente charité vers les pauvres & indigents qu'elle vouloit que leur proffit & commodité fuſt pourſuivye à ſon propre dommage ; car elle diſoit : les Roys & les Princes n'eſtre les maiſtres & ſeigneurs des pauvres, ains ſeulement leurs miniſtres (1). »

Marguerite avait ſur l'amour & l'affinité des âmes entre elles des opinions ſingulières, mais qui prouvent toute la nobleſſe des ſentiments qui l'animaient, & combien ſon cœur était pur & généreux. Sous le nom de *Parlamente*, elle a, dans pluſieurs paſſages de ſon *Heptaméron*, exprimé ſon avis à cet égard. Elle dé-

(1) *Oraiſon funebre de la Royne Marguerite*, *&c.*, p. 50.

fend avec ardeur l'honneur de ſon ſexe, ne veut pas qu'une femme ſe montre indulgente pour les infidélités de ſon mari (1). Elle condamne ceux qui ſèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups; *car au battre faut l'amour* (2). Enfin quelqu'un ayant demandé ce qu'elle entendait par aimer parfaitement, elle répond : « j'appelle parfaicts amans, ceulx qui cherchent en ce qu'ilz aiment quelque perfection, ſoit beauté, bonté ou bonne grace, tousjours tendans à la vertu, & qui ont le cueur ſi hault & ſi honneſte qu'ilz ne veulent pour mourir mettre leur fin aux choſes baſſes que l'honneur & la conſcience reprouvent. » A ces nobles paroles Marguerite ajoute encore pluſieurs autres raiſonnements un peu obſcurs dans la forme, mais dont le fond atteſte une grande élévation d'eſprit. Un jour qu'elle ſe trouvait avec le Roi ſon frère à Mont-de-Marſan, elle vit conduire au ſupplice un jeune homme atteint & convaincu d'avoir aſſaſſiné ſon père. Elle dit à ceux qui l'entouraient que c'était bien à tort qu'on faiſait mourir ce jeune homme, qui n'avait pas commis le crime

(1) Voyez *Heptaméron*, épilogue de la nouvelle XXXVII.
(2) Nouvelle XLVI, épilogue.

qu'on lui imputait. On lui fit obſerver que les juges ne l'avaient condamné que ſur des preuves très-valables, & d'après l'aveu que lui-même avait fait. Mais la princeſſe perſiſta dans ſon dire; alors quelques-uns de ſes familiers la prièrent de juſtifier cette opinion, qui leur paraiſſait tout au moins ſingulière. « Je ne doute point, répondit-elle, que ce pauvre malheureux n'ait tué le mari de ſa mere, mais non pas ſon veritable pere; » voulant donner à entendre par là que nature ne permettait pas qu'un enfant procréé de bon & légitime mariage ſouillât ſes mains du ſang de celui qui l'avait engendré (1).

Brantôme nous a conſervé l'anecdote ſuivante, qui n'eſt pas une des moins curieuſes de la vie de Marguerite : « J'ay eu d'autres fois un frere puiſné qu'on appeloit le capitaine Bourdeille, l'un des braves & vaillans capitaines de ſon temps.... Il fut dedié par ſes pere & mere aux lettres, & pour ce il fut envoyé à l'aage de dix huit ans en Italie pour eſtudier; & s'arreſta à Ferrare, pour ce que madame Renée de France, ducheſſe de Fer-

(1) Gabriel de Minut, *De la Beauté, diſcours divers, &c., avec la Paulegraphie ou deſcription des beautez d'une dame tholoſaine, &c.* Lyon, 1587, in-12, p. 74.

rare, aimoit fort ma mere, & pour ce le retint là pour vaſquer à ſes eſtudes; car il y avoit univerſité. Or d'autant qu'il n'y eſtoit nay, ny propre, il n'y vaquoit gueres, ains pluſtoſt s'amuſa à faire la cour & l'amour : ſi bien qu'il s'amouracha fort d'une damoiſelle françoise veufve, qui eſtoit à madame de Ferrare, qu'on appeloit mademoiſelle de La Roche, & en tira de la jouiſſance, s'entraimant ſi fort l'un & l'autre que mon frere ayant eſté rappelé de ſon pere, le voyant mal propre pour les lettres, fallut qu'il s'en retournaſt.

« Elle qui l'aimoit & qui craignoit qu'il ne luy meſadvint parce qu'elle ſentoit fort de Luther, qui voguoit pour lors, pria mon frere de l'emmener avec luy en France & en la cour de la Reyne de Navarre, Marguerite, à qui elle avoit eſté, & l'avoit donnée à madame Renée lorſqu'elle fut mariée & s'en alla en Italie.

« Mon frere qui eſtoit jeune & ſans aucune conſideration, eſtant bien aiſe de ceſte bonne compagnie, la conduiſit juſques à Paris, où eſtoit pour lors la Reyne, qui fut fort aiſe de la voir; car c'eſtoit la femme qui avoit le plus d'eſprit & diſoit des mieux; & eſtoit une veufve belle & accomplie en tout.

« Mon frere, après avoir demeuré quelques

jours avec ma grand mère & ma mere qui eſtoit lors en la cour, s'en retourna voir ſon pere. Au bout de quelque temps, ſe degouſtant fort des lettres & ne s'y voyant propre, les quitte tout à plat & s'en va aux guerres de Piedmont & de Parme, où il acquit beaucoup d'honneur; & les pratiqua l'eſpace de cinq à ſix mois ſans venir en ſa maiſon : au bout deſquels il vint voir ſa mere qui eſtoit lors à la cour avec la Reyne de Navarre, qui ſe tenoit lors à Pau, à la quelle il fit la reverence, ainſi qu'elle tournoit de veſpres. Elle qui eſtoit la meilleure princeſſe du monde, luy fit une fort bonne chere, & le prenant par la main, le pourmena par l'egliſe environ une heure ou deux, luy demandant force nouvelles des guerres de Piedmont & d'Italie, & pluſieurs autres particularitez auſquelles mon frere reſpondit ſi bien qu'elle en fuſt ſatisfaicte; car il diſoit des mieux, tant de ſon eſprit que de ſon corps; car il eſtoit très beau gentil homme & de l'aage de vingt quatre ans. Enfin après l'avoir entretenu aſſez de temps & ainſi que la nature & la complexion de cette honorable princeſſe eſtoit de ne dedaigner les belles converſations & entretiens des honneſtes gens, de propos en propos tousjours en ſe pourmenant, vint preciſement arreſter coy mon frere

ſur la tombe de mademoiſelle de La Roche, qui eſtoit morte il y avoit trois mois; puis le prit par la main & luy dit : « Mon couſin, » car ainſy l'appelloit elle d'autant qu'une fille d'Albret avoit eſté mariée en noſtre maiſon de Bourdeille..., « ne ſentez vous point rien « mouvoir ſous vous & ſous vos pieds? — « Non, madame, reſpondit il. — Mais son- « gez y bien, mon couſin, » lui repliqua-t-elle. Mon frere luy reſpondit : « Madame, j'y ay « bien ſongé, mais je ne ſens rien mouvoir; « car je marche ſur une pierre ferme. — Or, « je vous adviſe, » dit lors la Reyne, ſans le tenir plus en ſuſpens, « que vous eſtes ſur la « tombe & le corps de la pauvre mademoiſelle « de La Roche, qui eſt ici deſſous vous enter- « rée, que vous avez tant aimée; & puiſque les « ames ont du ſentiment après noſtre mort, « il ne faut pas douter que ceſte honneſte « creature morte de frais, ne ſe ſoit eſmeue « auſſitoſt que vous avez eſté ſur elle; & ſi « vous ne l'avez ſenty à cauſe de l'eſpaiſſeur « de la tombe, ne faut douter qu'en ſoy ne « ſe ſoit eſmeue & reſſentie. Et d'autant que « c'eſt un pieux office d'avoir ſouvenance des « treſpaſſés, & meſme de ceux que l'on a aimez, « je vous prie luy donner un *Pater noſter* & « un *Ave Maria* & un *De profundis*, & l'arrou-

« ſez d'eau benite; & vous acquerrez le nom « de très fidele amant & d'un bon chreſtien. « Je vous lairray donc pour cela & pars. » Et s'en va (1). »

La ſéparation de l'âme & du corps occupait ſingulièrement l'eſprit de Marguerite; pluſieurs fois dans ſes poéſies, elle revient ſur ce ſujet. Brantôme raconte qu'une de ſes filles de chambre, qu'elle aimait beaucoup, étant sur le point de mourir, elle ne bougea d'auprès de ſon lit, & la regarda fixement au viſage, juſqu'au moment où elle eut rendu le dernier ſoupir. Ses dames lui demandèrent quel plaiſir elle éprouvait à contempler cette moribonde. Elle répondit : « J'ai entendu ſi ſouvent dire à de ſavants docteurs que l'ame & l'eſprit ſortoient du corps au moment du trepas, que je voulois eſſayer ſi j'entendrois quelque bruit, ou ſi je verrois quelque forme, à l'heure derniere de cette fille, s'échapper de ſon corps. Je n'ai rien entendu, je n'ai rien apperçu.... Si je n'étois pas ſi ferme en la foi catholique, ajoutait-elle, je ne ſaurois que penſer de ce *deslogement* & departement du corps & de l'ame, mais je veux croire tout ce que enſei-

(1) *Dames galantes*, disc. v, p. 415, t. VII de l'édition in-8°.

gnent Dieu & ſon Egliſe ſans plus de curioſité (1). »

Il y avait dans ces ſubtiles inveſtigations une crainte de la mort que Marguerite ne put jamais ſurmonter. Elle répondait à ceux qui parlaient en ſa préſence de la mort & de la vie éternelle : « Tout cela eſt vray, mais nous demeurons bien longtemps morts ſoubs terre, avant que venir là. » Brantôme, qui cite ces paroles, ajoute qu'il a ouï dire à ſa grand'-mère, qui était dame d'honneur de la princeſſe, que lorſqu'on lui annonça que ſa fin était proche, Marguerite trouva ce mot fort amer, diſant qu'elle n'était point tellement âgée qu'elle ne pût vivre encore quelques années. Sainte-Marthe rapporte que peu de temps avant de mourir, la Reine vit en ſonge une très-belle femme qui tenait en ſa main une couronne de toutes ſortes de fleurs qu'elle lui montrait, en diſant que bientôt elle en ſerait couronnée (2). Elle ſut bien interpréter ce

---

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 226 des œuvres complètes, édition in-8°.

(2) « Auſſi peu de jours devant qu'elle tumbaſt en ſa derniere maladie (ce que nous avons ſceu de ceuls à qui Marguerite meſmes l'a dit) comme elle dormoit, luy fut advis qu'elle veoicit une très belle femme tenante en ſa main une couronne de toutes ſortes de fleurs, qu'elle luy

ſonge, & reconnut que ſa fin était proche. Aussi, depuis ce jour-là, elle abandonna l'adminiſtration de ſes biens temporels au Roi de Navarre, & refuſa de s'occuper d'une autre affaire que de celle de ſa fin prochaine. Après avoir dicté ſes volontés, elle tomba dans ſa dernière maladie, qui dura vingt jours ſuivant les uns, & huit ſelon les autres. Elle la prit en regardant une comète, qui paraiſſait pour annoncer la mort du pape Paul III : « C'étoit peut etre pour preſager la ſienne, » dit Brantôme (1). Sa bouche lui vint de travers; ſon médecin d'Eſcuranis la fit coucher, la ſoigna, mais elle mourut huit jours après, en diſant : « Jeſus, Jeſus, Jeſus! » Ce fut au château d'Audos, en Bigorre, le 21 décembre 1549, dans la quarante-huitième année de ſon âge. Brantôme a reproduit ſon horoſcope en ces termes : « Elle naſquit ſous le 10e degré d'Aquarius, que Saturne ſe ſeparoit de Venus par quaterne aſpect, le 10 avril 1492, à dix heures du ſoir, au chaſteau d'Angouleſme, & fuſt conceue l'an 1491, à dix heures avant midy & 17 minutes, le 11 de juillet (2). »

---

monſtroit & luy diſoit que bien toſt elle en ſeroit couronnée. » (*Oraiſon funebre, &c.*, p. 104.)

(1) *Dames illuſtres*, p. 226.

(2) *Idem*, p. 225.

Bien qu'il n'ait pas toujours vécu dans une parfaite intelligence avec Marguerite, le Roi de Navarre n'en reſſentit pas moins très-vivement la perte qu'il faiſait par la mort de cette princeſſe. Olhagaray, l'hiſtorien du Béarn, nous le repréſente privé de ſa Marguerite, n'ayant plus cette ferme façon de vivre qu'il avait auparavant; triſte, mécontent, variant à tous propos dans ſes deſſeins (1). Il ordonna que des obſèques magnifiques, dignes de ſa naiſſance & de ſon rang, fuſſent faites à Marguerite dans l'égliſe de Leſcar. Le Roi de France & les princes de la famille, les ducs de Montpenſier, de Nevers, d'Aumale, d'Étampes & quelques autres s'y firent repréſenter, ou y aſſiſtèrent en perſonne. Trois ſeigneurs de la maiſon de Marguerite portèrent la couronne, le ſceptre & la main de juſtice. Enfin tous les honneurs lui furent rendus comme à la plus puiſſante des têtes couronnées (2).

La Reine de Navarre, qui déjà de ſon vivant avait été louée, ſoit en proſe, ſoit en vers, le fut encore bien davantage quand elle

(1) *Hiſtoire de Foix & de Bearn*, *&c.*, p. 506.

(2) *L'ordre que le Roy entend eſtre obſervé par les maiſtres des ceremonies ſur l'enterrement de la Royne Marguerite ſa femme.* Pièces juſtificatives, n° XI, des *Lettres de Marguerite*, p. 457.

mourut. Un des officiers de ſa maiſon, Charles de Sainte-Marthe, compoſa en latin & en français une longue oraiſon funèbre dans laquelle il s'attacha principalement à faire connaître la vie privée de Marguerite (1). Les poëtes français les plus célèbres, Pierre de Ronſard, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, & après eux une foule de rimeurs inconnus aujourd'hui, payèrent à cette princeſſe le tribut de

(1) *Oraiſon funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon, compoſée en latin par Charles de Saincte Marthe, & traduicte par luy en langue françoiſe; plus, epitaphes de la dicte dame, par aulcuns poëtes françois, &c.* Paris, 1550, in-4°. Nous avons eu pluſieurs fois l'occaſion de citer cet ouvrage, qui eſt rempli de traits curieux & d'anecdotes ſingulières. Ce panégyrique de la Reine de Navarre paraît avoir été l'objet de quelques critiques & des moqueries de certaines femmes. C'est ce que nous apprend Charles de Sainte-Marthe, dans une autre oraiſon funèbre, compoſée en 1550 : « C'eſt pitié, dit-il, d'ouïr faire recit de combien de parts ma pauvre oraiſon a eſté aſſaillie, bleſſée, degettée, voire & de pluſieurs qui ſont plus inſipides que la beſte. » Et plus loin : « Je ne fay doubte que venue ceſte mienne oraiſon funebre en lumiere & congnoiſſance des hommes, elle ne ſoit lardée, deſſirée, blaſmée, reprinſe, & du tout (non pourtant de touts) condamnée, comme a eſté celle du treſpas de la Royne de Navarre. » (*Oraiſon funebre ſur le treſpas de très haulte & très illuſtre dame & princeſſe Françoiſe d'Alençon, ducheſſe de Beaumont, douairiere de Vendoſmois & de Longueville; par Charles de Saincte Marthe, docteur es droicts.* Paris, 1550, in-8°.

leur admiration. Entre ces nombreux panégyriſtes, il faut diſtinguer trois ſœurs Anne, Marguerite & Jeanne de Seymour, princeſſes anglaiſes, qui conſacrèrent cent diſtiques latins à la gloire de la Reine de Navarre; ces diſtiques, traduits ou imités en grec, en italien, en français, furent recueillis par Nicolas Deniſot qui les publia tous ſous le titre ſuivant : *Le Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre, faict premierement en diſticques latins par les trois ſoeurs princeſſes en Angleterre; depuis traduictz en grec, italien & françois, par pluſieurs des excellents poëtes de la France, &c.* Paris, 1551, in-8°.

D'après un uſage adopté généralement à l'époque où elle vivait, Marguerite avait pluſieurs deviſes qu'elle inſcrivait ſur les livres & ſur les meubles qui lui appartenaient. Claude Paradin, dans ſes *Devises heroïques* (1), en a reproduit une. Elle repréſente une fleur de ſouci qui ſe tourne aux rayons du ſoleil, avec ces mots : *non inferiora secutus* : « Et avoit telle deviſe la tant vertueuſe princeſſe, ajoute Paradin, en ſigne qu'elle dirigeoit toutes ſes actes, penſées, volontez & afeccions au grand ſoleil de juſtice, qui eſt Dieu tout puiſſant,

(1) *Deviſes heroïques*, par M. Claude Paradin, chanoine de Beaujeu. Lyon, 1557, in-8°, p. 41.

contemplant les choſes hautes, celeſtes & ſpirituelles. » Dans un recueil de poéſies que Marguerite publia en 1533 dans la ville d'Alençon, on trouve une autre deviſe qui n'eſt compoſée que de ces trois mots : *ung pour tout* (1); & dans le manuſcrit de la *Coche*, qu'elle préſenta à la ducheſſe d'Étampes, au bas de chacune des miniatures, on lit : *Plus vous que moy*.

Marguerite aimait beaucoup les deviſes, & Brantôme dit à ce ſujet que c'était la perſonne du monde qui ſavait le mieux les faire ſoit en français, latin & autres langues (2). Au ſujet de celles qui ornaient les bijoux de Mme de Châteaubriant, & dont nous avons déjà dit plus haut que Marguerite était l'auteur, Brantôme raconte une anecdote aſſez piquante, qui nous fait connaître que ces jeux de l'imagination de notre princeſſe ſont à jamais perdus : « J'ay ouy conter, & le tiens de bon lieu, que, lorſque le Roy François Ier eut laiſſé madame de Chaſteau-Briand, ſa maiſtreſſe fort favorite, pour prendre madame d'Eſtampes, eſtant fille appellée Helly, que

(1) Voyez, Appendice III, *Notice des éditions des Poéſies de Marguerite*.

(2) *Dames illuſtres*, t. VII, p. 228 des œuvres complètes, in-8°.

madame la Regente avoit prise avec elle pour l'une de ses filles, & la produisit au Roy François à son retour d'Espagne à Bordeaux, laquelle il prit pour sa maistresse, & laissa la dicte mademoiselle de Chasteau-Briand, ainsi qu'un cloud chasse l'autre; madame d'Estampes pria le Roy de retirer de la dite madame de Chasteau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donnez, non pour le prix & la valeur, car pour lors les perles & pierreries n'avoient pas la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devises qui y estoient mises, engravées & empreintes, les quelles la Reyne de Navarre sa soeur avoit faites & composées, car elle en estoit très bonne maistresse.

« Le Roy François luy accorda sa priere & luy promit qu'il le feroit; ce qu'il fit : & pour ce ayant envoyé un gentil homme vers elle pour les luy demander, elle fit de la malade sur le coup, & remit le gentil homme dans trois jours à venir, & qu'il auroit ce qu'il demandoit. Ce pendant de despit, elle envoya querir un orfevre, & luy fit fondre tous ces joyaux, sans avoir respect ny acception des belles devises qui y estoient engravées : & après, le gentil homme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis & contournez en

lingots d'or : « Allez, dit elle, portez cela au « Roy, & dites luy que puiſqu'il luy a pleu me « revoquer ce qu'il m'avoit donné ſi liberale- « ment, que je le luy rends & renvoye en lin- « gots d'or. Pour quant aux deviſes, je les ay « ſi bien empreintes & colloquées en ma penſée, « & les y tiens ſi cheres, que je n'ay peu per- « mettre que perſonne en diſpoſaſt & jouiſt, & « en euſt de plaiſir que moy meſme. » Quand le Roy eut receu le tout, & lingots & propos de ceſte dame, il ne dit autre choſe ſinon : « Retournez luy le tout : ce que j'en faiſois, « ce n'eſtoit pour la valeur (car je luy euſſe « rendu deux fois plus) mais pour l'amour « des deviſes : & puiſqu'elle les a fait ainſy « perdre, je ne veux point de l'or & le luy « renvoye. Elle a monſtré en cela plus de cou- « rage & generoſité que n'euſſe penſé pou- « voir provenir d'une femme (1). »

(1) *Dames galantes*, t. VII, p. 567 des œuvres complètes, in-8°.

IV. VIE LITTÉRAIRE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Éducation de Marguerite. — Protection qu'elle accorde aux savants, aux gens de lettres & aux artistes. — Ouvrages remarquables qui lui sont dédiés. — Examen des ouvrages en vers & en prose qu'elle a composés. — Ses poésies divisées en quatre séries : poëmes, pièces de théâtre, épîtres, rondeaux & dizains. — Correspondance de Marguerite. — Son Heptaméron, *composé entièrement par elle. — Conjectures sur les différents personnages qui prennent part au récit. — Considéré à tort comme un livre licencieux. — Emprunts faits par la Reine aux conteurs du moyen âge. — Une des nouvelles imitée par La Fontaine.*

D'APRÈS ce que nous avons dit précédemment des habitudes & des goûts de Charles comte d'Angoulême & de sa femme Louise de Savoye, il ne faut pas être surpris qu'ils aient donné à Marguerite une éducation supérieure à celle que les princesses reçoivent ordinairement. Elle fut confiée dès son âge le plus tendre aux soins d'une vénérable dame, que son panégyriste ne nomme pas, mais en laquelle, dit-il, toutes les vertus l'une à l'envi de l'autre s'étaient assemblées (1); elle eut soin de régler non-seulement les actions,

(1) Sainte-Marthe, *Oraison funebre de la Royne de Navarre, &c.*, p. 22.

mais encore le langage de la petite princeſſe, de manière qu'elle fût digne des hautes deſtinées qui l'attendaient. Elle eut pour précepteur Robert Hurault, baron d'Auzay, grand archidiacre & abbé de Saint-Martin d'Autun (1). Il l'inſtruiſit dans les lettres latines & françaiſes; de plus il lui apprit les langues italienne & eſpagnole. Brantôme nous dit à ce ſujet : « Bien qu'elle ſut parler bon eſpagnol & bon italien, s'accommodoit toujours de ſon parler paternel pour choſe de conſequence; mais quand il falloit en jetter quelques mots à la traverſe de joyeuſetés & de galanteries, elle montroit qu'elle ſavoit plus que ſon pain quotidien (2). » Marguerite pouſſa même la curioſité jusqu'à vouloir être verſée quelque peu dans la langue hébraïque; & Paul Paradis, ſurnommé le *Canoſſe*, l'un des profeſſeurs au collége Royal, lui en donna des leçons (3). Deux pages aſſez obſcures de l'oraiſon funèbre de Marguerite par Sainte-Marthe nous portent à croire que cette prin-

(1) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon*, *&c.*, t. II, p. 539.

(2) *Rodomontades eſpagnoles*, t. XII, p. 117 de l'édition in-18 de 1740.

(3) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon*, *&c.*, t. II, p. 540.

ceſſe avait appris des hommes éminents qui floriſſaient alors les préceptes de la philoſophie des anciens. Ayant ſu mettre à profit une éducation auſſi complète, Marguerite devint bientôt l'émule & la protectrice naturelle des ſavants, des poëtes & même des artiſtes de ſon temps. Déjà nous avons parlé de ſes rapports avec Calvin, Mélanchthon, Lefèvre d'Étaples & Clément Marot; ils ne furent pas les ſeuls : au mois de ſeptembre 1525, le ſavant Éraſme lui écrivait une lettre remplie des éloges les plus pompeux (1). Jusqu'en 1541, le poëte Bonaventure des Periers, qui jeune encore ſe perça, dit-on, de ſon épée, compta parmi ſes valets de chambre, aux gages de cent dix livres tournois par année (2). En 1529, le ſecond des *Clouet*, ſurnommé Jeannet,

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 184.

(2) Dans un regiſtre des comptes de dépenſe de la Reine de Navarre, on trouve l'article ſuivant :

« Octobre 1541. Le dernier jour du dit mois, depeſché au dit lieu (?) ung mandement adreſſant au treſorier & receveur general d'Allençon, maiſtre Mathurin Farelle, pour payer des deniers de ſa charge de ceſte preſente année, finiſſant le derrenier jour de decembre prochainement venant, à *Bonnadventure des Periers*, la ſomme de cent dis livres tournois, à luy ordonnés par la dicte dame, pour ſes gaiges de valet de chambre durant la dicte année, en la quelle il a eſté obmis d'eſtre couché en l'eſtat. »

peintre du Roy, devenait auſſi le ſien & recevait cent livres de gage (1).

Les meilleurs écrivains du XVIe ſiècle n'ont pas manqué de placer leurs ouvrages ſous la protection de Marguerite. Parmi eux nous citerons Pierre Le Maçon, qui lui dédia ſa traduction du *Décaméron* de Boccace, ſans contredit un des livres les mieux écrits de cette époque. Rabelais, qui publia le troiſième livre de ſon roman célèbre un peu après la mort de Marguerite, le fit précéder d'une dédicace en vers, adreſſée *à l'eſprit de la Roine de Navarre* (2).

Examinons maintenant les ouvrages en vers & en proſe de Marguerite.

Nous diviſerons pour plus de clarté ſes poéſies, qui ſont nombreuſes, en quatre ſéries. 1° Les poëmes ſacrés, amoureux ou hiſtoriques; 2° les pièces de théâtre, telles que myſtères, farces, moralités; 3° les épîtres à ſon frère, à ſa mère, au Roi de Navarre; 4° les rondeaux, dizains, les chanſons & autres petites pièces.

Elle a compoſé huit poëmes : 1° *Dialogue en forme de viſion nocturne entre Marguerite*

(1) *Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 242.

(2) *Œuvres de maître François Rabelais*, *etc.* Amſterdam, 1711, in-12, t. III, p. 1.

& l'ame ſaincte de defuncte madame Charlote de France, fille ainée du Roy; 2° le Miroir de l'ame pechereſſe; 3° Diſcord eſtant en l'homme par la contrarieté de l'eſprit & de la chair; & ſa paix par vie ſpirituelle, qui eſt annotation ſur la fin du 7e chapitre & commencement du 8e de l'epitre ſaint Paul aux Romains, suivi d'une oraiſon de l'ame fidele; 4° le Triomphe de l'Agneau; 5° Complainte pour un detenu priſonnier; 6° Hiſtoire des Satyres & des Nymphes de Diane; 7° les quatre Dames & les quatre Gentils Hommes; 8° la Coche ou le Débat d'Amour. Tous ces poëmes ont été imprimés.

On compte auſſi huit pièces de théâtre, dont quatre myſtères & quatre farces ou moralités. Les mystères ſont : *la Nativité de Jeſus Chriſt; l'Adoration des trois Rois; les Innocents; le Déſert.* Les deux farces ont pour titre : *Deux Filles, Deux Mariées, la Vieille, le Vieillard & les quatre Hommes; Trop, Prou, Peu, Moins.* Les deux moralités : *le Malade, l'Inquiſiteur.* Ces pièces de théâtre ont été imprimées, à l'exception des deux dernières, que nous publions pour la première fois.

Reprenons ſéparément l'examen de chacune de ces compoſitions.

Si, comme il y a tout lieu de le penſer, le *Dialogue en forme de viſion nocturne* eſt un des

premiers ouvrages de Marguerite, on peut dire que ſon début a été remarquable. Au commencement de ce poëme, on lit trois rondeaux pleins de ſentiment & de charme. Charlotte de France, cinquième enfant de François Ier, née en 1516, étant morte âgée de huit ans, au mois de ſeptembre 1524, Marguerite ſa tante lui demande comment elle ſe trouve au milieu des anges où elle eſt allée; l'âme de Charlotte lui répond :

Contentez vous, tante trop ignorante,
Puiſqu'ainſy plaiſt à la bonté puiſſante
D'avoir voulu la ſeparation
Du petit corps du quel l'affection
Vous en rendoit la veue trop plaiſante.

Je ſuis icy belle, claire & luyſante,
Pleine de Dieu & de luy jouiſſante.
N'en prenez dueil ne deſolation;
Contentez vous.

Marguerite aurait dû ſe borner à ces trois rondeaux; malheureuſement ils ſont ſuivis d'un dialogue entre elle & l'âme de Charlotte, où la princeſſe expoſe longuement ſon thème favori de la ſéparation de l'âme & du corps. Il en eſt réſulté un ouvrage dont la lecture ne peut être ſupportée ſans ennui.

Si le *Miroir de l'ame pechereſſe* n'avait pas excité la colère de quelques prédicateurs fanatiques, & mis en rumeur les docteurs de la

Sorbonne, il ne mériterait que d'être mentionné parmi les essais malheureux de Marguerite dans le genre de la poésie ascétique. Jamais cette princesse ne fut plus mal inspirée; jamais elle ne poussa plus loin l'obscurité du langage & de la pensée. Après une lecture suivie de ce poëme, nous nous sommes demandé comment les docteurs du XVIe siècle s'y sont pris pour trouver matière à hérésie. Ils y parvinrent cependant : quelques prédicateurs ne craignirent pas de dénoncer le livre à leurs ouailles comme entaché des opinions nouvelles, se fondant sur ce que l'auteur ne faisait mention ni des saints, ni du purgatoire, auxquels, par conséquent, elle ne croyait pas. Les écoliers du collége de Navarre jouèrent une comédie, où la Reine était représentée sous les traits d'une furie de l'enfer; la Sorbonne rédigea un décret de censure, qui même, assure-t-on, fut promulgué. Marguerite, informée de ces insolences, se plaignit à son frère, qui fit jeter en prison les prêcheurs trop fougueux, & les écoliers comédiens du collége de Navarre. Nicolas Cop, recteur de la Sorbonne, mandé devant le Roi, s'empressa de désavouer la censure du corps auquel il présidait. Noël Beda, syndic de la faculté de théologie, qui s'était montré le plus ardent

promoteur de ces attaques indécentes, fut enfermé au Mont-Saint-Michel et y mourut.

Nous n'avons que peu de mots à dire du *Miroir de Jesus Christ crucifié;* ce n'est qu'une longue paraphrase de l'histoire de la Passion de Jésus-Christ. Marguerite n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main; & Frère Olivier, docteur en théologie, qui se chargea de l'achever & d'en retoucher le style, n'ajouta rien, bien au contraire, à cet ouvrage médiocre, plus compréhensible cependant que le *Miroir de l'ame pechereſſe*.

Si dans les autres compositions ascétiques de la Reine de Navarre, comme le *Discord entre l'esprit & la chair*, l'*Oraison de l'ame fidele*, le *Triomphe de l'Agneau*, on trouve un peu moins d'obscurité que dans celles qui précèdent, on n'y trouve ni plus de poésie, ni moins d'ennui. Ce sont toujours de longues tirades traduites ou imitées de l'Écriture sainte, entremêlées d'oraisons jaculatoires d'une dévotion des plus raffinées.

Mais hâtons-nous de passer à l'examen de quelques poëmes de Marguerite, qui ont l'amour pour sujet, & qui sont en tout point préférables à ceux dont nous venons de parler.

L'*Histoire des Satyres & des Nymphes de*

Diane, n'est, ſuivant Lacroix du Maine (1), qu'une traduction de la ſixième églogue de Sannazar intitulée *Salices;* elle renferme certains détails dignes d'être remarqués. L'auteur ſuppoſe que les ſatyres, épris d'amour pour les nymphes, forment le projet de s'emparer d'elles par la violence. L'un des plus aviſés leur donne le conſeil de les ſurprendre après les avoir charmées par le ſon de leurs pipeaux. Ce conſeil ayant été ſuivi, les nymphes, attirées par leurs doux accords, non-ſeulement s'approchent des satyres, mais encore ſe laiſſent aller au plaiſir de la danſe. Tout à coup la muſique ceſſe, les ſatyres ſe diſpoſent à ſaiſir leur proie, les nymphes s'enfuient juſqu'au bord d'un fleuve, où elles vont ſe précipiter, en implorant le ſecours de Diane leur maîtreſſe. Leur prière eſt exaucée, elles ſont changées en ſaules pleureurs. Ce poëme eſt dédié par la Reine à Marguerite de France, ducheſſe de Savoye, fille de François Ier, ſurnommée la Pallas de ſon temps. Ce fut à la prière de ſa nièce à qui elle en avait fait le récit, que la Reine le mit par écrit.

---

(1) *Bibliothèques françoiſes de Lacroix du Maine & de du Verdier, &c.*, édition in-4°, Paris, 1772, t. II, p. 85.

On ne peut douter que ce ne ſoit à l'imitation du poëme d'Alain Chartier, intitulé *les quatre Dames*, que Marguerite a compoſé celui des *quatre Dames & des quatre Gentils Hommes*. Ces huit perſonnages expoſent chacun dans des tirades un peu trop longues les péripéties de leurs amours. Cette œuvre eſt au nombre de celles de notre princeſſe qu'il convient de paſſer ſous ſilence.

Il y a quelque analogie entre le *Débat des quatre Dames* & le poëme de la *Coche* ou le *Débat d'Amour*. Marguerite ſuppoſe que ſe promenant un jour dans la campagne, au moment où elle s'entretenait avec un payſan, elle fut abordée par trois dames malheureuſes dans leurs amours. Chacune prétendait devoir être conſidérée comme la plus miſérable. Après avoir fait le récit de leurs peines, ajoutant la démonſtration aux paroles, elles s'évanouiſſent en préſence de la Reine qui, ſoit en coupant le lacet de leurs robes, ſoit en leur frappant dans la main, parvient à ranimer leurs eſprits. Marguerite refuſe de juger leur débat, & les fait monter dans ſon coche pour les reconduire chez elles à cauſe de la pluie. L'une des dames demande à Marguerite de vouloir ſoumettre leur débat à François Ier, qui eſt le modèle de tous les amants; mais elle objecte

que ſon ouvrage eſt trop imparfait pour qu'elle oſe le préſenter au Roi & qu'il vaut mieux l'offrir à la ducheſſe d'Étampes. Le poëme ſe termine par une dédicace à la ducheſſe, de qui Marguerite fait le plus pompeux éloge.

Cette fable eſt-elle de l'invention de Marguerite, ou bien quelqu'une de ces aventures ſi communes à la cour galante de François Ier en a-t-elle fourni le ſujet? Nous ne ſerions pas ſurpris que la princeſſe, en l'écrivant, ait fait alluſion à certaines intrigues dont elle avait le ſecret. Quoi qu'il en ſoit, le *Débat d'Amour* eſt une de ſes meilleures compoſitions. Les ſcènes en ſont bien tracées, & le langage ne manque ni d'élégance, ni de préciſion. Dans le pompeux éloge que Marguerite fait de ſon frère, elle trace en deux vers ſon portrait physique :

De ſa beauté il eſt blanc & vermeil,
Les cheveux bruns, de grande & belle taille.

Plus loin elle ne craint pas de parler de ſes penchants amoureux :

Car qui eſt plus que luy parfait amant,
Ne qui entend
Mieux qu'il ne fait où vraye amour pretend?
Il a aymé ſi fort, ſy bien & tant,
Etc.

Aux pièces de théâtre compoſées par la

Reine de Navarre ſe rattache une circonſtance de ſa vie privée, qui ne manque pas d'originalité. A propos du recueil de ſes poéſies, qu'elle intitula elle-même *Marguerites de la Marguerite*, Brantôme nous dit qu'elle « compoſoit ſouvent des comedies & des moralitez, qu'on appeloit en ce temps là des paſtorales, qu'elle faiſoit jouer & repréſenter par les filles de ſa court (1). » Nous trouvons auſſi dans Hilarion de Coſte le paſſage ſuivant : « Elle compoſa une traduction tragicomique de preſque tout le Nouveau Teſtament, qu'elle faiſoit repréſenter en la ſalle du chateau de Pau, devant le Roy ſon mary; ayant recouvré pour cet effet des meilleurs comediens qui fuſſent lors en Italie. Et comme ces bouffons ne ſont nez que pour donner plaiſir & faire paſſer le temps, ils entremesloient tousjours, pour faire rire la compagnie, pluſieurs rondeaux & virelais contre les eccleſiaſtiques, particulierement contre les moines & les religieux, les curez & les pretres de village (2). »

Si, comme on peut le croire, nous poſſédons toutes les compoſitions dramatiques de la Reine de Navarre, il y a une certaine exagé-

---

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 219 des œuvres, édit. in-8°.
(2) *Vies & Éloges des Dames illuſtres*, *&c.*, t. II, p. 272.

ration dans les paroles qui précèdent. Marguerite eſt loin d'avoir mis en vers presque tout le Nouveau Teſtament. Les quatre Myſtères de la Nativité, de l'Adoration, des Innocents, du Déſert, ont trait aux principales circonſtances de l'enfance de Jéſus-Chriſt. Elles ſont aſſez médiocres, & ſi le Roi de Navarre en a ſupporté pluſieurs fois la repréſentation, nous ne ſommes pas ſurpris du peu d'empreſſement qu'il a toujours montré à connaître les œuvres littéraires de ſa femme.

Les comédies, farces ou moralités composées par Marguerite, ſont de beaucoup préférables. Dans la première, deux jeunes filles, dont l'une prétend braver l'amour, & l'autre s'y abandonner, deux femmes qui ſe plaignent de leurs maris, reçoivent d'une vieille âgée de cent ans des avis & des conſeils pleins de bon ſens & de raiſon. Un moraliſte ſévère pourrait reprocher à la princeſſe certaines maximes un peu trop mondaines, mais ſans doute Marguerite a voulu repréſenter les hommes tels qu'ils ſe comportent & non des tableaux de convention. Il y a de jolis détails dans cette comédie, & certains paſſages ne manquent ni de verve, ni de facilité.

La farce intitulée *Trop*, *Prou*, *Peu*, *Moins*, eſt plus obſcure : certains traits auraient beſoin

de commentaires pour être bien appréciés aujourd'hui. Après une lecture attentive nous avons cru reconnaître des allusions aux principes de la Réforme; allusions qui, sans doute, étaient facilement saisies par les spectateurs devant qui cette pièce était représentée.

Nous publions pour la première deux moralités, composées par la Reine de Navarre, qui contiennent sur les nouvelles idées religieuses des allusions évidentes. La première est intitulée le *Malade*. Un pauvre patient, tourmenté de la fièvre, se trouve entre les remèdes inutiles que sa femme lui propose & ceux que lui ordonne le médecin, mais qui n'ont aucune efficacité. Sa chambrière lui conseille de laisser là toutes ces drogues & de se fier à Dieu, qui a consigné ses préceptes dans l'Évangile. Le malade y consent & ne tarde pas à guérir. La seconde est encore plus hardie : elle a pour titre l'*Inquisiteur*. Un inquisiteur de la foi, depuis longtemps docteur en Sorbonne, se plaint de l'extension que prennent chaque jour les nouvelles doctrines religieuses. Il se promet bien de déployer contre tous ceux qui s'en montreront partisans la sévérité la plus grande, à moins cependant qu'ils ne se rachètent à prix d'argent. Il sort en compagnie de son valet, & veut empêcher

plusieurs petits enfants de se livrer à leurs jeux; mais ceux-ci se moquent de lui. Il adresse à l'un d'eux plusieurs questions auxquelles le jeune enfant répond avec beaucoup de sens. Ses compagnons & lui chantent en chœur les psaumes de David. L'inquisiteur étonné revient au véritable principe de la religion, qui est la tolérance, & renonce à ses fonctions. Il ne faut pas être surpris que ces deux petites pièces aient été omises par Jean de Lahaye, quand il publia, en 1547, la première édition des œuvres poétiques de Marguerite.

Les épîtres adressées par la Reine de Navarre à son frère, à sa mère, à son mari, ont ceci de particulier qu'elles nous font connaître plusieurs des événements de sa vie. Si même on ajoute à ces épîtres deux de ses poëmes, & d'autres petites pièces, telles que chansons & rondeaux, on peut dire que Marguerite a presque toujours consacré quelques vers aux événements qui lui ont fait l'impression la plus vive. Nous avons cité plus haut l'un des rondeaux qu'elle a composés en 1524, quand mourut sa nièce encore enfant, la princesse Charlotte. En 1525, quand il fut question d'entreprendre cette seconde expédition d'Italie, qui devint si fatale à Fran-

çois Ier, Marguerite, que ſon cœur avertiſſait du danger, diſait dans un rondeau :

Je m'esbahys comme gens convoyteux
Sont aveuglez pour rendre ſouffreteux
Royaulme, enfans, ſeur & dolente mere (1).

Quand elle apprend qu'après avoir couru les plus grands dangers, le Roi eſt reſté captif au pouvoir de ſes ennemis, elle compoſe ſur le *Domine, salvum fac Regem* un autre rondeau pour demander à Dieu de le ſauver. Dans les années 1537, 1543, 1544, 1545, 1546 elle adreſſe à ſon frère, dont elle ſe trouvait éloignée, une épître en forme de compliment de bonne année, à laquelle était joint un cadeau d'étrennes. Ces épîtres ſont toutes ſur le même ſujet : l'amour extrême qu'elle porte au Roi, l'ennui, la douleur qu'elle éprouve d'être ſéparée de lui. A ces épîtres déjà imprimées, nous en ajouterons une autre qui était reſtée inédite; elle ſe rapporte aux dernières années de la vie de Marguerite, qui découvre à ſon frère toute ſon âme, & lui explique pourquoi elle a mis en lui tant de confiance. La pauvre Reine, à propos des chagrins dont elle a été abreuvée, s'exprime ainſi :

Leſquelz ne veux dire par le menu;
Mais s'il vous plaiſt y penſer, mon ſeigneur,

(1) Voy. Appendice IV, *Poéſies inédites de la Reine de Navarre.*

Vous trouverez qu'aſſez m'en eſt venu,
Trop ſuffiſans pour tuer un bon cueur.

Si elle a pour ſon frère une affection ſi vive, c'eſt qu'elle le trouva toujours prêt à lui venir en aide. La mort de François Ier, comme nous l'avons remarqué plus haut, a été un des grands, un des plus triſtes événements de la vie de Marguerite. Auſſi l'a-t-elle déplorée dans deux chanſons pleines de ſentiment & de cœur.

Il nous reſte à parler d'un certain nombre de rondeaux, de dizains & autres petites pièces, encore inédits, & dont la Reine de Navarre eſt bien certainement l'auteur. Toutes ces pièces ont l'amour pour ſujet. Il eſt facile de comprendre pourquoi Marguerite ne les a pas communiquées à Jean de Lahaye, éditeur de ſon recueil de poéſies. Il y a tout lieu de penſer que ces pièces ſont l'œuvre des belles années de cette princeſſe. On pourrait y retrouver des traces bien fugitives de ſes plus ſecrètes penſées; mais ne cherchons pas à ſoulever le voile épais du temps qui les couvre; contentons-nous d'obſerver qu'elles ſont, comme œuvres littéraires, ſupérieures aux compoſitions plus ſérieuſes de Marguerite, & qu'on y trouve la gaieté, la grâce & l'enjouement que les contemporains

ont tant célébrés en elle. Nous publions un très-petit nombre des poéſies amoureuſes de la Reine de Navarre. Elles ſuffiront pour faire apprécier ſon talent en ce genre. Il eſt d'autant plus digne de remarque que ſes œuvres poétiques connues jusqu'à ce jour ne pouvaient pas en donner l'idée (1).

Bien que les lettres écrites ou dictées par la Reine de Navarre ne doivent pas être conſidérées comme œuvres littéraires, il n'eſt pas hors de propos d'en parler ici. Celles que nous connaiſſons, adreſſées principalement au Roi & à ſon miniſtre favori, le connétable de Montmorency, ſont en aſſez grand nombre. Cependant il eſt hors de doute que les deux volumes qui les renferment ne contiennent qu'une faible partie de la correſpondance que Marguerite entretenait chaque jour ſoit avec le Roi & ſa mère, ſoit avec les perſonnages influents de la cour. Sainte-Marthe ſignale à pluſieurs repriſes ſon activité à cet égard; il nous repréſente Marguerite entourée de deux ſecrétaires, dictant au premier l'argument d'une lettre, & au ſecond des vers qu'elle ne ceſſait de compoſer (2). La correſpondance de

(1) Voyez Appendice IV, *Poéſies inédites de la Reine de Navarre.*

(2) Voyez plus haut, page LXIII.

Marguerite avec François Ier eſt ce qui nous reſte de plus remarquable. En écrivant à ſon frère bien-aimé, à ſon roi, Marguerite prend ſoin de donner à ſon ſtyle autant de clarté que d'élévation; on s'aperçoit qu'elle réfléchit à chacune de ſes paroles, & qu'elle s'efforce de captiver l'eſprit de celui à qui elle s'adreſſe. Le point le plus important de cette correſpondance, c'eſt le grand jour qu'elle jette ſur les événements principaux du règne de François Ier, & particulièrement ſur la vie de Marguerite. Comme on a pu s'en convaincre par les citations que nous en avons faites, cette correſpondance rectifie un grand nombre d'erreurs accréditées par les hiſtoriens. En voici un exemple : on a répété bien ſouvent que le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves était le réſultat d'une violence exercée par François Ier, non-ſeulement ſur ſa nièce, mais encore ſur le Roi & la Reine de Navarre, qui proteſtèrent vainement contre cet abus de pouvoir. La vérité eſt que Marguerite, non-ſeulement prêta les mains à ce mariage, mais encore menaça la jeune princeſſe qui s'obſtinait dans ſon refus de lui faire donner le fouet, ſuivant l'uſage trop généralement admis à cette époque. La Reine de Navarre ayant appris que ſa fille, bien qu'à

peine âgée de douze ans, n'avait pas craint de déclarer à François Ier qu'elle proteſtait contre l'alliance qu'il la forçait de contracter avec le duc de Clèves, s'empreſſe d'écrire à ſon frère : « Monſeigneur, en mon eſtreme deſolacion, je n'ay eu que ung ſeul recomfort, c'eſt de ſavoir certainement que jamais le Roi de Navarre ny moy n'avons eu aultre deſir ny intencion que de vous obeir, non ſeulement en ung mariaige, mais où vous commanderez mettre la vie. Mais maintenant, Monſeigneur, ayant entendu que ma fille, ne connoiſſant ne le grant honneur que vous luy faiſiez de la daigner viſiter, ne l'obeiſſance qu'elle vous doit, ny auſſy que une fille ne doit point avoir de voulonté, vous a tenu ung ſi fou propous que de vous dire qu'elle vous ſupplioit qu'elle ne feuſt point mariée à M. de Cleves, que je ne ſçay, Monſeigneur, ne ce que j'en doy penſer, ne ce que je vous en doy dire; car je ſuis oultrée de douleur, & n'ay parent ny amy en ce monde, de qui je puiſſe prendre conſeil ni conſolacion. Et le Roy de Navarre en eſt de ſa part tant esbay & marry que je ne le vis oncques plus couroucé; car je ne pouvons penſer dont luy procede ceſte grande hardieſſe, dont jamais elle ne nous avoit parlé. Elle s'eſcuſe envers

nous qu'elle eſt plus privée de vous que de nous meſmes; mais cete privaulté ne doit pas engendrer une telle hardieſſe, ſans jamais, coume j'ai ſeu, s'en eſtre conſeillée à perſonne, car ſi je ſavois creature qui luy euſt miſe telle opinion en la teſte, j'en ferois telle deſmonſtracion, que vous, Monſeigneur, connoiſtriez que ceſte folie eſt faite contre l'intencion du pere & de la mere, qui n'ont jamais eu ny n'auront que la voſtre (1). »

Marguerite traite ſouvent des queſtions politiques d'importance; dans ces occaſions le ſtyle de la princeſſe devient net & précis, & ne manque pas parfois d'une certaine élégance, ſurtout quand on compare ces lettres à celles que Marguerite écrivit dans l'eſpace des années 1521 à 1524 à Briçonnet, évêque de Meaux, qui fut à cette époque le directeur de la conſcience de Marguerite. Sans aucun doute le mauvais goût de cet évêque, qui crut devoir écrire ſur des matières de théologie dans le ſtyle empoulé des *précieux* & des *précieuſes* de cette époque, exerça ſur l'eſprit de la Reine une influence fâcheuſe. Cette correſpondance myſtique eſt reſtée inédite; ſuivant nous les eſprits les plus curieux peu-

(1) *Nouvelles Lettres*, *&c.*, p. 176.

vent ſe contenter de l'analyſe & des extraits qu'en a donnés l'éditeur des lettres de la Reine de Navarre.

Dans l'avertiſſement placé en tête de cet ouvrage, nous avons donné l'hiſtoire bibliographique de l'*Heptaméron;* nous avons expliqué comment cet ouvrage, bien que publié pour la première fois peu de temps après la mort de Marguerite, ne l'a jamais été d'après les manuſcrits originaux. Il nous reſte à examiner quel eſt le véritable caractère de ce recueil de nouvelles, le plus important, ſans contredit, comme le plus curieux des travaux de cette princeſſe.

Citons d'abord pluſieurs paſſages de Brantôme, qui prouvent d'une manière inconteſtable que Marguerite eſt l'auteur de l'*Heptaméron :* « Elle fit en ſes gayetez un livre qui s'intitule : *les Nouvelles de la Reyne de Navarre*, où l'on y voit un ſtyle ſi doux & ſi fluant & plain de ſi beaux diſcours & belles ſentences, que j'ay ouy dire que la Reyne mere & madame de Savoye, eſtant jeunes, ſe voulurent mesler d'en eſcrire des nouvelles à part, à l'imitation de la dicte Reyne de Navarre, ſçachant bien qu'elle en faiſoit : mais quand elles eurent veu les ſiennes, elles eurent ſi grand deſpit des leurs qui n'approchoient nullement

des autres, qu'elles les jetterent dans le feu, & ne les voulurent mettre en lumière : grand dommage pourtant; car eſtant ſi ſpirituelle, il n'y pouvoit avoir rien que très bon & très plaiſant, venant de telles grandes qui ſçavoient de bons contes.

« Elle compoſa toutes ces nouvelles, la pluſpart dans ſa litiere, en allant par pays; car elle avoit de plus grandes occupations eſtant retirée. Je l'ay ouy ainſi conter à ma grand' mere, qui alloit tousjours avec elle dans ſa litiere, comme ſa dame d'honneur, & luy tenoit l'eſcritoire dont elle eſcrivoit; & les mettoit par eſcript auſſitot & habilement, ou plus, que ſi on lui euſt dicté. »

Dans ſes *Dames galantes*, Brantôme nous dit encore que « ſa mere ſavoit quelques ſecrets des nouvelles & qu'*elle en eſtoit l'une des deviſantes*. » Le même hiſtorien analyſe pluſieurs récits de l'*Heptaméron* (1); il certifie l'authenticité de quelques-uns, il nous fait connaître le nom véritable de certains perſonnages que Marguerite a mis en ſcène. C'eſt lui qui nous

(1) Voyez Appendice V, note 3. Aux éloges de Brantôme, nous ajouterons ces paroles de Montaigne, qui nous ont paru dignes de remarque. Chapitre XI, livre II de ſes *Eſſais*, il dit, à propos de l'*Heptaméron*, que *c'eſt un gentil livre pour ſon eſtoffe*.

apprend que ſous le titre d'une *princeſſe de Flandres*, la Reine a raconté ſa propre aventure. Dans ſon prologue, elle-même a pris ſoin de nous dire que la plupart de ſes récits étaient vrais; en voici une preuve irrécuſable : la première nouvelle contient l'hiſtoire de la femme d'un procureur d'Alençon, qui, après avoir fait tuer un de ſes amants par ſon mari, dénonce ce même mari à la juſtice, parce qu'il avait recours à des conjurations magiques pour la faire mourir. Comme il eſt dit dans cette nouvelle que le mari obtint par le crédit du Roi d'Angleterre des lettres de rémiſſion du Roi de France, nous avons cherché dans les regiſtres du tréſor des chartes, aux Archives, ſi ces lettres n'y ſeraient pas conſignées. Nous les y avons trouvées : elles ſont parfaitement en rapport avec le récit de la Reine, & ajoutent de nouvelles circonſtances à celles qu'elle nous a fait connaître (1).

Le caractère diſtinctif de l'*Heptaméron* eſt donc de reproduire, ſous un voile aſſez tranſparent, des événements réels qui ſe ſont paſſés à la cour de France, ſurtout ſous Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François Ier. Sur

(1) Voyez dans ce volume, page 165, notes & éclairciſſements du prologue & de la première journée, note I.

ſoixante-douze récits qui compoſent l'*Heptaméron*, nous n'en connaiſſons que cinq ou ſix qui ſoient évidemment des emprunts faits aux conteurs français des XIIIe, XIVe & XVe ſiècles. Ce caractère de vérité, que n'ont pas même ſoupçonné la plupart de ceux qui ont parlé de ce recueil, peut être démontré de la manière la plus évidente. Après certaines recherches, les faits hiſtoriques déguiſés par la Reine de Navarre, apparaiſſent dans tout leur jour. Mais en pareille matière le champ des conjectures eſt bien vaſte; c'eſt pourquoi nous nous ſommes interdit de pouſſer trop loin nos hypothèſes, & nous avons mieux aimé nous abſtenir que trop hasarder.

La Reine de Navarre nous dit elle-même que c'eſt à l'imitation des nouvelles de Boccace que ſon recueil fut compoſé. En effet, on a vu précédemment qu'il devait contenir cent hiſtoires & porter le titre de *Décaméron* (1). Afin de marcher de plus près ſur les traces de ſon modèle, Marguerite voulut, comme le célèbre Florentin, raconter, dans ſon prologue, quelque accident de la nature dont elle ait été le témoin. Sans aucun doute, il n'y a nulle comparaiſon à faire entre la belle

(1) Voyez l'Avertiſſement, en tête de ce volume.

deſcription de la peſte de Florence, qui commence le *Décaméron*, & cette multiplicité de petits événements, que la princeſſe a accumulés dans ſon prologue. Mais il eſt certain que Marguerite connaiſſait parfaitement les eaux de Cotterets, qui faiſaient partie de la principauté de Béarn. Vers le mois de mars de l'année 1541, elle écrivait à François Ier : « Monſeigneur, encores que l'air chault de ce pays devoit ayder au Roy de Navarre, il ne laiſſe de ſe reſſentir bien fort de la cheute qu'il priſt; & par le conſeil des medecins, à ce mois de may, s'en va mettre aux baings de Cotterets, où il ſe fait tous les jours des choſes merveilleuſes. Je me deslibere après m'eſtre repouſée à careſme, d'aller avecques luy pour le garder d'ennuyer & faire pour luy ſes affaires; car, tant que l'on eſt aux baings, il fault vivre comme ung enfant, ſans nul ſoulcy (1). » La compoſition du prologue de l'*Heptaméron* ne doit pas être antérieure à cette époque de la vie de Marguerite; pluſieurs des incidents qu'elle y raconte ont pu ſe paſſer pendant cette ſaiſon des bains.

Nous nous ſommes demandé pluſieurs fois ſi Marguerite avait compoſé toutes les nouvelles

(1) *Nouvelles Lettres*, *&c.*, p. 189.

de l'*Heptaméron*, ou bien ſi elle avait ſeulement rédigé celles que les perſonnages qui ſe trouvaient avec elle aux eaux de Cotterets avaient racontées. En prenant à la lettre l'aſſertion de Brantôme, qui nous dit que ſa mère était l'*une des deviſantes*, il n'y aurait plus aucun doute à former ſur ce point; mais il eſt bon de rapprocher cette aſſertion de ce paſſage du prologue de l'*Heptaméron*, où il eſt dit que le Dauphin, ſa femme Catherine de Médicis, & Marguerite, enchantés de la traduction nouvelle du *Décaméron* de Boccace, que Le Maçon venait de leur lire, réſolurent de compoſer un recueil de nouvelles différentes de celles de Boccace en ceci c'eſt que toutes ſeraient véritables : « Et promiſrent les dictes dames & monſeigneur le Daulphin avec, d'en faire chaſcun dix, & d'aſſembler juſqu'à dix perſonnes qu'ils penſoient plus dignes de racompter quelque choſe, ſauf ceulx qui avoient eſtudié & eſtoyent gens de lettres, car monſeigneur le Daulphin ne voulloit que leur art y fuſt meslé; & auſſy de paour que la beaulté de la rethorique feit tort en quelque partye à la vérité de l'hiſtoire. Mais les grandz affaires ſurvenus au Roy depuis, auſſy la paix d'entre luy & le Roy d'Angleterre, l'accouchement de madame la Daulphine, & pluſieurs autres choſes dignes

d'empeſcher toute la court, a faict mettre en obly du tout ceſte entreprinſe. » Le premier accouchement de Catherine de Médicis (*Madame la Dauphine*) eſt du 3 janvier 1543, ſix années ſeulement avant la mort de Marguerite. A cette époque, le projet annoncé plus haut n'avait pas eu lieu encore; il eſt donc probable que la Reine de Navarre s'empara de ce projet & rédigea, dans les dernières années de ſa vie, toutes les aventures qu'elle connaiſſait & que ceux qui l'entouraient lui avaient racontées.

Quant aux perſonnes dans la bouche de qui Marguerite a placé chacun de ſes récits, il eſt aſſez naturel de penſer qu'elle les a choiſies dans ſa famille, & parmi les ſeigneurs & les dames dont elle était ordinairement entourée. Dans madame *Oisile*, par exemple, nous avons cru reconnaître *Louiſe de Savoye*, mère de la princeſſe, dont ce nom eſt preſque l'anagramme. Elle eſt repréſentée comme une dame veuve, de longue expérience, & qui tient lieu de mère aux autres femmes. Tous les interlocuteurs, quand ils s'adreſſent entre eux la parole, s'appellent ſimplement par leur nom, tandis que s'adreſſant à *Oiſile*, ils diſent toujours *Madame*. Pluſieurs nouvelles, dont les mauvaiſes mœurs des corde-

liers ſont les ſujets, ſont racontées par *Oiſile*. La réprobation qu'elle exprime contre eux eſt en rapport avec ce paſſage, qui termine le journal de Louiſe de Savoye : « L'an 1522, en decembre, mon fils & moi, par la grace du Saint Eſprit, commençaſmes à cognoiſtre les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés & toutes les couleurs, deſquels Dieu, par ſa clemence & bonté infinie, nous veuille preſerver & deffendre, car ſi Jeſus Chriſt n'eſt menteur, il n'eſt point de plus dangereuſe generation en toute nature humaine (1). »

Sous le nom de *Hircan*, Marguerite a placé parmi ſes interlocuteurs un perſonnage qui reſſemble à ſon premier mari Charles, duc d'Alençon. Elle ne le peint pas ſous des couleurs très-favorables, mais elle dut ſe faire à cet égard d'autant moins de ſcrupule, que le duc d'Alençon était mort à l'époque où elle écrivait ſon *Heptaméron*. Ce qui peut confirmer notre conjecture, c'eſt la déférence avec laquelle les autres perſonnages s'adreſſent à lui. Dans le prologue, il dit à l'un des interlocuteurs : « Puiſque vous avez commencé la parole, c'eſt raiſon que vous commandiez,

(1) *Journal de Louiſe de Savoye*, t. XVI, p. 407 de la *Collection de Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, publiés par M. Petitot.

car au jeu nous ſommes tous égaux. » Pluſieurs dialogues entre Hircan & ſa femme *Parlamente* peuvent paſſer pour des alluſions au mauvais ménage que paraiſſent avoir toujours fait le duc & la ducheſſe d'Alençon.

Si, comme nous le penſons, Marguerite a placé le Roi de Navarre parmi les interlocuteurs de ſon *Heptaméron*, ce doit être ſous le nom du Gentil Chevalier *Symontault*. Dans le prologue, il eſt dit que Parlamente loua Dieu du retour imprévu de ce gentilhomme, car *longtemps avoit qu'elle le tenoit pour ſon très affectionné ſerviteur*. Un peu plus loin, Symontaut ayant dit que pour lui, le premier bien de ce monde ſeroit de pouvoir commander à toute la compagnie, Parlamente comprenant ce ſouhait, touſſa afin de pouvoir cacher ſa rougeur à ſon mari. A pluſieurs repriſes, Symontaut ſe plaint des cruautés de ſa dame & des ſouffrances que l'amour lui a cauſées : quand il aurait trompé cent mille femmes, dit-il, il ne ſerait pas encore vengé des peines qu'une ſeule lui a fait endurer. Mais Parlamente n'ajoute pas beaucoup de foi à d'auſſi beaux ſentiments ; elle accuſe même Symontaut de n'être pas le plus fidèle des maris. Si l'on ſe rappelle ce que nous avons dit précédemment ſur la conduite du Roi de Navarre envers

Marguerite, ce dernier trait viendrait encore à l'appui de notre conjecture.

Sous le nom d'*Ennasuite* la Reine de Navarre a bien pu cacher celui d'Anne de Vivonne, mère de Brantôme, qui, au dire de cet historien, fut l'une des *devisantes* de l'*Heptaméron*. Le caractère de *Longarine* s'applique aussi assez bien à Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, dame d'honneur de la Reine de Navarre; celle-là même qui donna de si bons conseils à sa maîtresse, après qu'elle eut repoussé la tentative audacieuse de l'amiral de Bonnivet. Enfin nous avons déjà émis l'opinion que Marguerite s'est peinte elle-même, sous le nom de *Parlamente*, femme de *Hircan*, laquelle n'estoit jamais *oisive ni mélancolique*.

Les conjectures qui précèdent & quelques autres que nous avons rejetées dans une note (1), nous ont été suggérées par la lecture du prologue & des épilogues, dont chaque nouvelle est suivie. En réunissant les passages différents, relatifs à chacune des personnes qui prennent part aux récits de l'*Heptaméron*, nous

(1) Voyez dans ce volume, p. 157, notes de la Ire journée, notes G & H.

avons pu nous faire l'idée de l'âge, de la condition, du caractère que Marguerite leur a donnés.

Nous recommandons la lecture de tous ces épilogues écrits avec le plus grand ſoin, dans le but de relier entre eux les récits de l'*Heptaméron*. La princeſſe y a conſigné ſes opinions particulières ſur des points importants, comme l'amitié, l'amour, la fidélité conjugale; c'eſt en outre un curieux modèle de la converſation des gens de bonne compagnie au commencement du XVIe ſiècle. Il y a déjà beaucoup d'eſprit, de la politeſſe & même de l'élégance; la parole y eſt châtiée, & bien que très-ſouvent la converſation roule ſur des ſujets aſſez libres, chacun des interlocuteurs ſait trouver, comme nous le faiſons de nos jours, des périphrases convenables, pour ne pas choquer les oreilles les plus chaſtes. Du reſte, ainſi qu'on l'a remarqué avant nous, la Reine de Navarre excelle à conclure le récit d'une aventure très-galante par les moralités les plus ſévères. Il faut, dit-elle, ſe défier de ſoi-même, implorer le ſecours d'en haut, ſans lequel notre ſageſſe n'eſt que folie. Il n'y a de force qu'en Dieu.

Il eſt important d'inſiſter ſur ce dernier point afin de détruire une opinion communé-

ment répandue, celle que l'*Heptaméron* doit être placé parmi les livres licencieux. Sans aucun doute un grand nombre des récits qu'on y trouve ne ſont pas très-édifiants. L'amour, la galanterie en ſont les ſujets, mais la princeſſe a pour excuſe qu'elle n'a pas inventé ces récits à plaiſir; d'ailleurs, elle a pris ſoin de cacher, par une métaphore, les circonſtances les plus riſquées. La licence qui s'était introduite dans un trop grand nombre de maiſons de religieux eſt miſe au jour & flétrie ſans aucune pitié. Hélas! c'était une des plaies les plus vives du ſiècle où Marguerite écrivait, une de celles qui avaient le plus beſoin d'être combattues énergiquement. Gardons-nous bien de juger cet ouvrage avec les idées de notre époque. N'oublions pas que la licence des mœurs de la cour de François Ier était grande; voyons-y une excuſe, ſinon une juſtification complète de certains récits d'une allure un peu trop vive.

Nous avons dit que cinq ou ſix des nouvelles de l'*Heptaméron* étaient des emprunts faits aux conteurs français du moyen âge (1). Au début de chacune de ces nouvelles, la princeſſe

(1) Voyez Ire journée, nouvelles VI, VII; IIIe journée, nouvelles XXX, XXXI, XXXIII; VIIe journée, nouvelle LXX.

a eu le ſoin de placer quelques périphraſes ayant pour but de déguiſer ſes larcins. Nous citerons comme exemples les nouvelles VI & VIII de la Ire journée, dont les ſujets ſe retrouvent dans les fabliaux & les conteurs français qui ont précédé Marguerite. Ce qui ne l'a pas empêchée de dire à ſon début : *Il y avoit un vieux varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon*, ou bien : *En la comté d'Allez y avoit un homme nommé Bornet*. Elle ſe complaît auſſi dans le mélange des événements de l'hiſtoire à peu près contemporaine, avec des aventures amoureuſes, dont elle connaiſſait les héros & dont elle déguiſe avec ſoin le nom, l'âge ou la condition, afin de dérouter les curieux. C'eſt ainſi que dans la nouvelle IVe, où Marguerite a raconté une aventure qui lui était particulière, elle ſe donne pour une princeſſe de Flandre, veuve de ſes deux maris, dont il ne lui reſtait aucun enfant vivant. Ne pourrait-on pas voir dans ce dernier trait *veuve de ſes deux maris*, une épigramme contre le Roi de Navarre, qui ne fut pas, on peut le craindre, d'une fidélité très-exemplaire.

Si Marguerite a imité quelques-uns de ſes récits, le plus grand nombre lui appartient en propre, & ces derniers ne ſont pas ni les moins curieux, ni les moins remarquables.

Nous ne citerons qu'un ſeul de ces récits, auſſi original par le fond que par la forme que l'auteur a ſu lui donner. C'eſt l'hiſtoire d'un mari qui, pour rendre inutiles les bavardages d'une voiſine indiſcrète dont il avait été ſurpris, ſe montre auſſi galant envers ſa femme qu'il l'avait été à l'égard de ſa chambrière. Quand la bonne commère vient raconter à ſa voiſine les petites ſcènes amoureuſes dont elle a été le témoin, grande eſt ſa ſurpriſe d'entendre ſa voiſine lui dire : « Mais c'étoit moi. » En vain cherche-t-elle à détromper la femme en lui détaillant certains ébats de la plus grande privauté; celle-ci ne fait que rire & répond toujours : « Ma commère, c'étoit moi. » Ce mot, dit à pluſieurs repriſes, eſt très-bien placé dans le récit de la princeſſe, & fait de cette nouvelle un petit chef-d'œuvre en ſon genre. Auſſi n'a-t-il pas échappé au conteur par excellence, La Fontaine, qui s'eſt empreſſé de l'imiter ſous le titre de la *Servante juſtifiée* (1). Nous laiſſerons au lecteur à faire la comparaiſon entre l'auteur claſſique & ſon original; nous dirons ſeulement que le piquant dialogue dont nous avons parlé plus haut l'avait ſurtout ſéduit;

(1) Conte VI du livre II.

ces trois vers de ſon début le prouvent ſuffiſamment :

> Pour cette fois, la Reine de Navarre
> D'un C'ÉTOIT MOI naïf autant que rare
> Entretiendra dans ces vers le lecteur.

Dans les nouvelles dont la Reine de Navarre a emprunté les faits à des événements contemporains, elle a ſu mettre auſſi beaucoup de fineſſe; & ſurtout un enchaînement très-habile dans le récit. Nous nous contenterons de ſignaler les quatrième et vingt-ſixième nouvelles comme remarquables ſous ce rapport. Cette ſenſibilité exquiſe dont la princeſſe était douée, & dont nous avons précédemment cité quelques traits, ſe retrouve dans un grand nombre de paſſages. Elle excelle à placer dans la bouche de ſes perſonnages des diſcours en harmonie avec le caractère qu'elle leur prête; elle rencontre ſouvent le pathétique & le ſimple.

Il nous ſerait facile de multiplier les exemples, mais nous préférons renvoyer nos lecteurs au texte même de l'*Heptaméron*.

APPENDICES.

APPENDICE I.

NOTICE

DES

MANUSCRITS DE L'HEPTAMÉRON

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

N° 7572. Bibliothèque nationale, 1 vol. in-fol. relié en maroquin rouge, aux armes.

Ce beau manuſcrit ſur papier réglé, contient le texte preſque complet de l'*Heptaméron*; un dernier feuillet ſeul manque. Il y a une tranſpoſition page 576, mais on retrouve la ſuite après la page 704. Le texte eſt bon, l'orthographe uniforme. La diviſion par nouvelles & par journées eſt de la même écriture que celle du manuſcrit.

Une main du XVIe ſiècle a écrit au haut du premier feuillet : COMPTES DE LA REYNE DE NAVARRE. 1re JOUR.

II.

N° 7572^A.A^. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., anc. reliure en veau, à compart., doré ſur les plats & au dos, doré ſur tr., 350 feuillets.

Ce manuſcrit, d'une écriture courante du milieu du XVIe siècle, contient le texte bien complet de l'*Heptaméron*. La diviſion par journées eſt de la même main que le texte. Les nouvelles ont été numérotées par une main du XVIIIe siècle. Le texte eſt correct, l'orthographe uniforme. Au verſo du dernier feuillet on lit, d'une écriture du XVIe siècle, la ſignature ſuivante : DOULCET.

C'eſt le texte de ce manuſcrit que nous reproduiſons (voyez notre Avertiſſement).

III.

N° 7572². Bigot. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., demi-reliure moderne, dos de maroquin rouge, au chiffre de Louis-Philippe.

Le texte de ce manuſcrit eſt correct, mais incomplet; il ne commence qu'à la troiſième nouvelle de la troiſième journée : « à celle fin, mes dames, que l'ypocriſie de ceulx qui s'eſtiment religieux, » &c. Au recto du dernier feuillet coté 103, au bas, on lit :

Fin de ces preſens comptes en nombre 28 *de la très illuſtre Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon & de Berry, conteſſe d'Armaignac, ſeur unicque du très chreſtien Roy de France, François premier de ce nom.*

IV.

N° 7572³. de Meſmes. Biblioth. nationale, 1 vol. grand in-4°, relié en veau ancien.

Texte incomplet; ne contient que les trois premières journées & quatre nouvelles de la quatrième. On n'y

trouve aucune indication du nombre des journées ou des contes. Ce fragment eſt l'un de ceux qu'Adrien de Thou a conſultés pour écrire le beau manuſcrit (voyez n° x) dont nous parlerons plus loin; car, dans la IIIe nouvelle de la Ire journée, il a ajouté de ſa main à la marge :

Io porto corne, che ciaſcun le vede;
Ma tal le porta, c' haver non le crede.

V.

N° 7572[3.3]. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., reliure en veau fauve, dorures à compartiments (dans le genre de Grolier). Sur le premier feuillet de garde on lit, d'une écriture du XVIe ſiècle : « Adam Fumée. — Il aviendra. » Au verſo du recto de la reliure : « Ce preſent livre appartient à Daniel Leclerc, maiſtre..... 1606. »

Le texte de l'*Heptaméron* eſt complet; les nouvelles ſont indiquées par une main ancienne, mais différente de celle du corps du manuſcrit. Des corrections nombreuſes & des additions ont été faites ſoit à la marge, ſoit entre les lignes; elles ſont de la même écriture que celle du Ms. 7576.

VI.

Nos 7573, 7574, 7575, 7576. Béthune, Biblioth. nationale, 4 vol. in-4°, maroquin rouge. Aux armes de Béthune.

Ce manuſcrit, d'une belle écriture du milieu du XVIe ſiècle, a été diviſé en quatre tomes par le relieur de la maiſon

de Béthune. Le prologue manque. Au verſo du feuillet premier on lit d'une écriture du XVIIIe ſiècle : *Hiſtoire des Amans fortunez & infortunez de la Reine de Navarre, Ducheſſe de Berry & d'Alençon, qui eſtoit Marguerite d'Orléans, ſœur unique de François Ier.*

Cette note eſt répétée en tête de chacun des volumes qui ne ſont pas tomés. Il ne manque à ce manuſcrit que le dernier feuillet de la nouvelle ſoixante-onze.

VII.

N° 7576[2]. Béthune, Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., veau fauve, dos de maroquin rouge, aux fleurs de lis, au chiffre de Louis XVIII.

Ce manuſcrit, ſur papier fort, réglé, eſt d'une belle écriture italique, de la fin du XVIe ſiècle. Les indications du nombre des nouvelles & des journées ſont de la même écriture que celle du manuſcrit. Le texte eſt complet & d'une orthographe uniforme; malheureuſement cette orthographe eſt rajeunie & remplie des innovations que les réformateurs du langage ont propoſé d'introduire au XVIe ſiècle. Malgré tout, les variantes dont les marges de ce manuſcrit ſont chargées, & que le copiſte a recueillies avec aſſez de diſcernement, donnent beaucoup de prix à cette leçon. Elle nous a ſervi pour éclaircir pluſieurs paſſages du texte, & nous l'avons conſultée ſouvent avec fruit.

VIII.

N° 7576[4]. De La Marre. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., reliure moderne en veau.

Ce texte, aſſez correct, eſt incomplet. Les premiers

feuillets manquent & le texte commence à ces mots du prologue : « .... femmes qui eſtoient venues longtemps après, leur avoient conté que l'ours avoit tué tous les ſerviteurs. »

Le paſſage curieux relatif à l'admiration de la Reine de Navarre pour Boccace a été ſupprimé. Les diviſions par journées & par nouvelles ſont de la même main que le texte. Ce texte s'arrête au commencement de la ſixième nouvelle de la quatrième journée.

IX.

N° 7576³. De La Marre. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol. parvo, reliure ancienne en parchemin.

Au recto du folio 1, on lit d'une main du XVIIe ſiècle : *L'Heptameron ou Hiſtoire des Amants fortunés, des nouvelles de la Royne de Navarre, Marguerite de Valois. — Un poëme en trois livres, intitulé* les Priſons, *par la même Reyne.*

Au verſo de ce feuillet, d'une écriture du XVIe ſiècle : *Pour ma ſeur Marie Philander.*

Le texte de l'*Heptaméron* n'eſt pas en entier dans ce manuſcrit; il n'y a que quatre journées & quelques contes des journées ſuivantes.

Au folio 259 recto, commence un poëme intitulé : Les Priſons :

Je vous confeſſe, amye tant aymée,
Que j'ay longtemps deſeſtimée
La grande doulceur d'heureuſe liberté.

Ce poëme, diviſé en trois chants, contient environ deux mille cinq cents vers. Les deux premiers chants sont tout d'allégorie ; le troiſième chant, plus long que les deux autres

réunis, devient hiſtorique vers la fin, & renferme des détails aſſez curieux.

Sur le dernier feuillet on lit cette épitaphe, datée de l'an 1549; elle ne ſe trouve pas dans le recueil intitulé : *Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre.*

Cy giſt un corps par le quel Dieu faiſoit
Ses haulx ſecrets aux ſiens voir & comprendre,
Cy giſt ung corps le quel ſi bien diſoit
Que les mondains ne le povoient entendre.
Voicy le corps au quel Dieu fiſt deſcendre
Ung vif eſprit, une ame à luy ravie,
Qui nous faiſoit le Verbe ſaint entendre
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Marie.

De ce ſainct corps qui n'eſt rien ſinon terre,
L'eſprit jadis deſiroit ces haulx lieux
Par quoy après avoir fait forte guerre,
Le corps eſt mort deux foys en ces bas lieux :
Mort eſt de mort humaine pour ſon myeulx,
Puys en Adam pour en Chriſt avoir vie,
Car il ſçavoit le Verbe precieux
Autant ou myeulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Auſſy pour vray lors que l'eſprit partit
Hors de ce corps qui fut tant charitable,
Le ciel ſacré en deux ſe departit,
Par quoy l'on veid une choſe admirable :
Car Dieu ainſy que ung feu eſpoventable
Deſſus le dos eut de deſcendre envie
Pour celle avoir qui luy fut agreable
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Quiconques fois donques qui trouveras
En ce tumbeau ceſte lettre petite,
A ung chaſcun ainſy dire pourras :

Voicy les oz de ſaincte Marguerite,
Voicy les os de celle qui habite
Avecques Dieu, c'eſt la Royne acomplye
Qui aux humains a ſa parolle ditte
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Voici une analyſe rapide du poëme des *Priſons :* Dans le premier chant, de trois cents vers environ, l'auteur fait l'éloge de la priſon d'Amour où il voudrait bien reſter, mais dont il eſt mis dehors par le Temps. Au commencement du deuxième chant, l'auteur ſorti de la priſon d'Amour, ne tarde pas à entrer dans celle de l'Ambition; il viſite les belles égliſes, les temples ſomptueux, les palais & la cour. Il étudie toutes ſortes de bons livres pour acquérir les dignités de cardinal, de pape, d'ambaſſadeur. Mais un vieillard qu'il rencontre lui tient un long diſcours & le diſſuade de ſe laiſſer empriſonner par l'Ambition. Ayant demandé au vieillard ſon nom, celui-ci répond :

Amy, j'ai nom de ſcience amateur (folio 385).

D'après ce conſeil l'auteur a étudié les ouvrages des hommes de génie, ceux de Dante particulièrement; ce qui lui a rendu ſa tranquillité.

Au commencement du troiſième chant, il dit qu'il s'eſt conſtruit une forteresſe avec les bons livres que le vieillard a mis entre ſes mains & qui renferment la ſageſſe de l'antiquité. Au-deſſus de tous les autres livres eſt placée la ſainte Écriture qui, plus forte que la ſcience des païens, renverſe tout l'édifice qu'il avait élevé avec ces livres. Suit un éloge myſtique & très-long de la Bible. La pratique des vertus qu'elle enſeigne délivre l'âme & le corps de toutes les priſons où les paſſions le retiennent. L'auteur termine par le récit de pluſieurs morts remarquables dont il a été le témoin : 1° celle de Marguerite, ducheſſe d'Alençon (folio 325); 2° celle de Charles, duc d'Alençon, pre-

mier mari de Marguerite d'Angoulême, ſœur de François Ier (folio 326); 3° celle de Louiſe de Savoye (folio 329 verſo); 4° celle de François Ier (folio 333 recto).

Voici en quels termes ſont racontés les derniers moments de Charles, duc d'Alençon, & de Louiſe de Savoye :

Je vous diray ce qu'ay veu par exprès
De ſon bon filz lequel mourut après,
Charles dernier duc auſſi d'Alençon.
Dont je pourroys faire longue leçon,
Si tous ſes faictz par eſcript vouloys mettre,
Et ſon treſpas dire ſans rien obmettre;
Car tant y a de choſes qui m'incitent
A les eſcripre & qui tant le merittent
Que j'en lerray le plus, prenant le meins,
Car ennuyer par la longueur je crains.
Venons au jour de ſa mort : je vous dy
Que le matin du grand & ſainct mardy,
Cinq jours après qu'il print ung pluresis,
Ne penſant point mourir, eſtant aſſis
Dedans ſon lict & ſa femme liſant
Propos de Dieu, & par jeu luy diſant :
Promis m'avez, Monſieur, de recevoir,
Mais vous n'avez pas fait voſtre devoir.
Or puys qu'avez au dimanche failly,
Que ce mardy ſoit de vous aſſailly.
Ce qu'il voulut, & du lict ſe leva,
Et à genoulx devant l'autel s'en va
Se confeſſer & recevoir ſans craincte
Par ferme foy & charité non ſaincte.
Ce faict, au lict de rechef retourna,
Puys ſe leva & à table diſna,
Parlant à tous ainſy que ung homme ſain;
Mais il avoit la mort dedans le ſain.

Après ſe miſt en ung lict, & ſa femme
Il appella pour conſoler ſon ame,
La priant lire & de ſon Dieu parler,
Sans le laiſſer, ny loing de luy aller :
Car je ſens bien, diſt il, ma derniere heure
Qui ne fera de m'approcher demeure.
Ainſy ſa mort joyeuſement jugea.
Puys demanda quelque choſe & mangea,
Et ſe voulut lever & promener;
Puys au grand lict pour la fin retourner.
Et qui l'euſt veu marcher ſi fermement
Ne l'euſt jugé mourir ſi promptement.
Eſtant au lict il fiſt ſa femme lire
La Paſſion; lors commança à dire
Sus chaque article & chacun poinct notable
Choſe qui fut à tous eſmerveillable:
Car luy, n'ayant jamais leu ny apris,
Lequel l'on n'euſt pour orateur pris,
Parla ſi bien que cinq docteurs preſens
Furent long temps pour l'eſcouter taiſans;
Car il diſoit : O mon Dieu, je ſçay bien
Que j'ay peché & que je ne vaulx rien;
Et que ung ſeul bien ne ſçauroys preſenter
Qui ta juſtice en rien ſceuſt contanter.
Puys confeſſant ſes maulx par le menu,
Diſt : Je ſuys plus que nul à Dieu tenu
Qui m'a tant fait de biens en ma jeuneſſe,
Et empeſché les ennuys de vieilleſſe.
Trente ſix ans, ſans grande maladie,
Vivre m'a fait, & fault que je le dye,
En guerre & paix conſervant mon honneur,
Servant, aimant mon ſouverain ſeigneur.
Lors regardant madame la Regente
Luy diſt : Ma dame, à vous je me lamente,

Vous ſuppliant ne (pas) celler au Roy:
C'eſt que depuys le piteux deſarroy
De ſa priſon, j'ay eu tel deſconfort
Et tel ennuy qu'il m'a donné la mort;
Laquelle autant que vivant je l'ay craincte
Belle la treuve & la prans ſans contraincte;
Car quand au monde onques le cueur n'y euz
Ny amuſé à ſes biens je me fuz.
Et n'ayant peu priſonnier ny mort eſtre,
Servant mon roy, pere, frere & bon maiſtre,
Plus rien ça bas de partir ne m'engarde
Pour voller hault où l'arriver me tarde.
Baiſant ſa main, luy diſt : Je ne demande
Que voſtre grace & je me recommande
Celle qu'avez conjoincte en mariage,
Quinze ans y a aveques moy; tant ſaige
Et vertueuſe envers moi l'ay trouvée
Qu'elle peult bien de moy eſtre approuvée.
Mais regardant ſa femme de ce pas
Derrière luy diſt : Ne me laiſſez pas.
Qui nonobſtant maternelle deffenſe,
Ne voulut pas au mary faire offenſe,
Mais l'embraſſant & s'approchant de luy
Luy monſtroit Dieu, ſon ſecours & appuy.
Lors regardant entre les chevaliers,
Il appella monſieur de Chandeniers,
Diſant : Je crains de faire fondre en pleurs
Mes officiers & povres ſerviteurs,
En leur diſant l'adieu qui leur deſplaiſt.
Vous leur direz, compere, s'il vous plaiſt,
Les priant tous de ſe reconforter.
Ma femme auſſi ne ſçauroit ſupporter
Après ma mort parler à eux enſemble;
Dont myeulx que nul le ferez, ce me ſemble.

Qui arriva ce jour il dift : Ma fin
Eft aujourd'huy, il fault que je deffine
En vous priant de donner medecine,
En confervant celle qui m'a fervi
Et mon vouloir jufqu'à la mort fuyvi.
Et fe tournant vers elle luy donna
Son medecin & puys luy ordonna
Ce qu'il vouloit de fon enterrement,
Et ferviteurs, fans autre teftament;
Car il fçavoit que fon vouloir feroit
Mort comme vif, & luy obeyroit.
Puys l'unction l'evefque de Lifieux
Luy apporta, luy difant tout le myeulx
Que faire peut, à quoy il refpondit :
O mon evefque, où eft ce grand credit
Qu'avoit l'Eglife en donnant garifon
Par unction & devotte oraifon ?
Plus ne voyons l'Eglife primitive
Prier par foy & charité naïfve.
Monfieur, dift-il, ce facrement vous vaille
Pour vous donner victoire en la bataille
Que l'ennemy maintenant vous apprefte.
Il refpondit : Jefus luy a la tefte
Si bien rompue & deffaicte & brifée
Que fa force eft de moy trop defprifée.
Et regardant dedans ung grant tableau
D'un crucifix, il dift : L'homme nouveau
En cefte croix pendu me renouvelle,
En m'affurant de la bonne nouvelle,
C'eft que le filz a Dieu mys en ce monde
Pour effacer noftre peché immunde.
Et tout remply d'une ferveur benigne,
Joignant les mains crya : Bonté divine,
Dedans ce corps en la croix attaché

Je voy vaincu & couvert mon peché.
O moy pecheur, meſchant, infame & laſche,
Dans ce coſté par viſve foy me cache,
J'ay meritté, Seigneur, d'eſtre battu.
Mais en ce corps dont je ſuis reveſtu
Il n'y a lieu où vous n'ayez frappé
Et en luy mort ſuys par vous eſchappé.
Vous me devez metre à damnation,
Je le ſçay bien, c'eſt ma confuſion.
Mais voſtre filz eſt pour moy condamné,
Jouant pour moy le roolle du damné.
Vous m'arguez de n'avoir obeys
Voz mandemens mais les avoir hays;
Je le confeſſe & en ay congnoiſſance.
Mais regardez la grande obeyſſance
De voſtre enfant qui a tout accomply
Voſtre vouloir & lequel m'a remply
D'un ſeur eſpoir que ſes oeuvres ſont miennes,
Et qui plus eſt il fait les myennes ſiennes;
Et mes pechez par luy ſont ſatisfaictz
En me donnant part à tous ſes bienfaictz.
O mon bon Dieu, je le croy fermement;
Parquoy vous prie & requiers humblement
N'attendre pas que le ſoleil ſe couche
Pour me tirer de ma mortelle couſche.
Mais aujourd'huy par ce ſoleil luiſant,
Comme au larron ce paradis plaiſant
Me faictes veoir, Seigneur, c'eſt voſtre face
Affin que là ma louange parface.
Puyſque le filz d'un amoureux couraige
N'a crainct pour moy paſſer ce dur paſſaige,
Paſſer m'y veulx ſans craindre nul alarme.
Car ce n'eſt pas raiſon que le gendarme
Paſſant canon, lance, eſpée ou meſchef,

D'un cueur joyeulx ne ſuyve ſon bon chef.
Je m'y en voys, mon Dieu, avanſez vous,
Car ce mourir plus que vivre m'eſt doulx.
Puys diſt : Je ſens mes membres & mon corps,
Mes ſens douloir l'un après l'autre mortz.
Chacun diſoit la mort de douleur plaine,
Et je me meurs, & n'ay ni mal, ny peyne.
O mon Seigneur, je voy la raiſon forte
Car ma douleur voſtre filz en croix porte.
Il a pour moy beu ceſt amer bruvaige,
Ne me laiſſant en corps ny en couraige,
Mal ny ennuy ſinon l'ardant deſir
D'eſtre avec luy en l'eternel plaiſir.
Après l'oyant lire ung peu ſe taiſa;
Puys embraſſant ſa femme il la baiſa,
Diſant : Adieu pour ung bien peu de temps
Lequel paſſé nous nous verrons contans.
En ſe tournant les yeulx au ciel leva
Et à ſon Dieu ſa voix foible esleva
Diſant : A vous ſans douleur je m'en voys.
Son .... diſt puys en doulce voix
Comme amoureux de ſon Dieu diſt : Jeſus!
Lequel finy l'ame volla là ſus.
Mais en faiſant du corps au ciel paſſaige
Le clair ſoleil ſur ce pasle viſaige
Ung beau rayon fiſt très fort reluyre
Qui ſembloit eſtre un cheriot pour conduyre
L'eſpouſe au ciel, l'ame à ſon createur.
. . . . . .
. . . . . .
Mais s'il vous plaiſt, amye, d'une femme
Qui de ſon temps par ſus toutes eut ſame,
Je vous diroy commant elle mourut,
Et comme Foy mourant la ſecourut.

Ung vilaige eſt que l'on nomme Grès,
Près de Paris, lieu remply de regretz,
Car là mourut Loyſe de Savoye
Qui de vertu avoit ſuyvi la voye,
Mere du Roy Françoys, qui avoit d'eage
Cinquante cinq ans, l'an de ſon voyaige.
Voyant la fin peu à peu aprocher
Loing de ſon filz qu'elle tenoit tant cher;
Lequel fuyant la peſte fut contrainct
De s'esloigner, dont il eut regret mainct.
Pas ne penſoit ſi toſt perdre ſa mere,
Dont il porta douleur trop plus que amaire.
Elle ayant fait de ſa vie le cours
En longs ennuys & en plaiſirs bien cours;
Ce que chacun peult clairement ſçavoir.
En tous eſtatz ayant fait ſon devoir
Avec honneur & conſcience pure,
Autant ou plus que ſiſt onq creature.
Unze ans avoit quand mary elle priſt,
Saige & prudent, duquel beaucoup apriſt.
Aveques luy huict ans elle demoura,
Mais ce bon temps gueres ne luy dura.
Fille & filz eut à elle obeyſſans
Rempliz d'eſprit, de vertuz & bon ſens.
Veufve elle fut en l'eage dix neuf,
Et ſans vouloir reprendre mary neuf,
Bien qu'elle fuſt de grans Roys demandée.
Viduité eut tant recommandée
Que en la gardant veſquit ſi chaſtement
Que en ſon parler, regard & veſtement
De chaſteté à tous l'exemple eſtoit;
Et dans ſon oeil très beau elle portoit
Avec doulceur ſi grande mageſté
Qu'elle incittoit chacun à chaſteté.

De ſa bonté las! aſſez eſprouverent
Ses ſerviteurs meſchans qui controuverent
Mille moyens pour nuyre à leur maiſtreſſe,
Et luy oſter en ſi grande jeuneſſe
De ſes enfans l'adminiſtration.
Mais nonobſtant la demonſtration
De leurs cueurs plains de menſonge & malice,
Par ſa doulceur elle couvrit leur vice.
Aux faulx teſmoings leurs faultes pardonna
Sans rien oſter leurs gaiges leur donna,
Diſant : Dieu ſeul par ces hommes me tante,
Ses verges ſont, par quoy je m'en contante.
Ce tout voyoit qui tout ſeul l'affligeoit
Les homes rien que verges ne jugeoit;
Car de la main de Dieu le coup venoit,
Lequel voyant aux verges pardonnoit.
Sa grand prudence & ſon bon jugement
Fut bien congneu quand le gouvernement
De ce royaulme elle ſeulle ſouſtint,
Dont très grand bien au Roy ſon filz advint:
Car quand il fut de priſon retourné
Trouva le tout très bien ordonné,
Le pays par tout, ſoit privé ſoit eſtrange,
Qu'il en donna à ſa mere louange;
Et elle à Dieu, ſachant que en foible main
Il avoit fait un acte ſouverain.
Voyant ſon filz & ſes filz revenuz
De la priſon où tant furent tenuz,
Ce qu'elle avoit porté paſſiemment
En ſon eſprit, mais la peyne & tourment
Qu'elle endura rendit ſon corps deſſaict.
Alors qu'elle eut ſon deſir ſatisfaict,
Et ne fiſt plus que ſe diminuer
Et au ſalut de l'ame eſtudier,

Tant que ſouvent ſeulle en ſon lict eſtant,
Ce que a ouy qui l'aloit eſcoutant,
Parloit à Dieu comme eſpouſe à eſpoux,
Diſant : Seigneur, las! pourquoy tardez vous?
J'ay fait ça bas tout ce que j'ay peu faire,
Je ne ſuys plus au monde neceſſaire.
Plaiſe vous donc pour voſtre m'advouer
En me tirant à vous pour vous louer.
Puys ſes bienfaictz alloit ramentevant,
L'en merciant, mais c'eſtoit ſi ſouvent
Que ſon rideau n'eſtoit plus toſt tyré
Que ſon eſprit ne fuſt hault retyré.
Dedans ſon lict quatre heures s'enfermoit
Pour deviſer à celluy qu'elle aymoit;
Et povoit on, en oyant ſes ſouſpirs,
Juger que à Dieu avoit mys ſes deſirs.
Le dernier jour venu, ceſte princeſſe
Fiſt preparer devant elle la meſſe,
Et fiſt ſa fille à la fin recevoir,
Ce qu'elle euſt fait ſe elle euſt eu le povoir.
Elle appella ſon pere confeſſeur,
En luy diſant : Mon pere, il eſt tout ſeur
Que Dieu m'a fait l'honneur de m'appeller
Et de bon cueur je veulx à luy aller;
Car s'il m'avoit donné la carte blanche
Pour me paſſer ceſte mortelle planche,
Je n'euſſe oſé demander tant de biens
Qu'il m'a donnez que tous de luy je tiens.
Et de ſes dons & biens j'ay mal uſé;
Mais mon peché ne peult eſtre excuſé,
Car de ſa grace & loy il m'a fait part,
Et longuement, avant ce mien depart;
Son filz m'a fait recevoir pour ſaulveur,
Par qui j'ay eu de luy toute faveur.

Tant qu'en luy ſeul de mon ſalut m'aſſeure,
Et que peché ſaiſant en moy demeure,
Et qui m'avoit damnation aquiſe
Eſt tout eſtainct par ſa bonté exquiſe;
Il eſt mon Dieu & ma ſalvation.
Puys elle fiſt tout bas confeſſion
Devotement, ayant aux yeulx les larmes.
Après luy diſt telz ou ſemblables termes :
Mon mal eſt tel que ne puys nullement
Recevoir Dieu ſacramentellement;
Mais allez moy vive hoſtie querir
En la parroiſſe, affin qu'avant mourir,
En la voyant, puyſſe ramentevoir
Que Dieu ſe fait à l'homme recevoir.
Ce que l'on fiſt; & quand l'hoſtie vid,
S'eſcriant diſt : Jeſus, filz de David,
Qui ſur la croix pour moy fuz eſtendu,
Et par amour cueur & coſté fendu,
Je vous adore, o mon Dieu & mon Roy,
Pere & amy tel je vous tiens & croy,
Vous requerant de mes pechés pardon
En la vertu de ce très riché don,
De voſtre amour que vous m'avez donnée.
Laquelle amour ne m'a habandonnée;
Je l'ay tousjours en fiance parfaicte.
Or maintenant qu'aproche la deffaicte
De la priſon de ce vieil corps charnel,
Las! plaiſe vous, ô mon pere eternel,
Entre voz braz l'ame & l'eſprit reprendre
Que de bon cueur entre voz mains vois rendre.
Je ſçay, Seigneur, que celluy qui a creu
Entierement par foy vous a receu.
Je vous croy myen, vous le m'avez promis;
Donc vous reçoy, ô l'amy des amys!

En mon eſprit qui par foy vous embraſſe,
O le pain vif duquel la doulceur paſſe
Toute doulceur, en foy je vous reçoy.
Par ceſte foy ainſy recevez moy;
Je ne ſuys pas de recevoir deceue
Le vray amy duquel je ſuis receue.
Je vous reçoy ſpirituellement,
Ne vous povant recevoir autrement,
Croyant ſi bien ceſte reception
Que ſeure ſuys de ma ſalvation.
L'hoſtie fut lors de là tranſportée;
Elle du tout en Dieu reconfortée
Par l'unction que très bien entendit,
Et aux endroictz que falloit reſpondit.
Puys ſe monſtrant de Dieu eſpouſe & fille,
Va commander de dire l'evangile,
Et commançant au ſermon fructueux
D'après la cene que d'un cueur vertueux
Elle eſcoutoit, & tant que l'on liſoit
Sans ſentir mal ung ſeul mot ne diſoit.
Mais quand ung peu l'on ceſſoit la lecture,
Se pleignoit fort, car ſa povre nature
Eut grand tourment de pierre & de gravelle.
Et qui pis fut elle eut une nouvelle
Forte à porter, c'eſt que au terme prefix
N'eſtoit poſſible avoir le Roy ſon filz.
Lors fiſt ung cry quand elle ouyt cela,
Et en pleurant amerement parla :
O mon enfant! ne te verray je point
Me fauldras tu, mon filz, au dernier poinct!
Faut il partir de ce terreſtre lieu
Sans te baiſer pour le dernier adieu !
Puys diſt, levant au ciel ſes pleurans yeux :
Vous l'avez fait, mon Seigneur, pour le myeulx,

Car luy ne moy ne l'euſſions ſceu porter,
Encores moins l'un l'autre conforter.
Trop grande eſtoit l'amour d'entre nous deux
Ou plus ne fault penſer, & je le veulx.
Mais, ſeigneur Dieu, ſoyez luy favorable,
Et à ſes grans affaires ſecourable.
Il portera tant & tant d'ennuys
De ceſte mort, parquoy, tant que je puys,
Je vous requiers, par voſte paſſion,
De luy donner la benediction
A luy, aux ſiens & à toute ſa race,
Et le tenir en voſtre bonne grace.
Et puys la croix de triumphe baniere
Entre ſes mains luy miſt La Bourdaiſiere,
Qu'elle baiſa, en diſant doulcement :
Ainſy fut mys pour moy le vray amant.
Après prenant ſa fille par la main,
Diſt : Marguerite, encore eſt mon cueur plain
De ceſte amour portée à vous ſi forte,
Et à mon filz ce que encores je porte;
Et dans mon cueur le ſens ſi vehement
Que pour n'avoir en mon entendement
Rien que Dieu ſeul, que ſeul doy deſirer,
Je vous requiers de ung peu vous retirer
D'auprès de moy; car quand je vous regarde
D'avoir plaiſir en mon cueur je n'ay garde.
Las! forte amour parler à vous m'empeſche,
Mais ung ſeul mot pour la fin je vous preſche,
C'eſt que en mon cueur je ſens la foy ſi ferme,
Le don de Dieu par lequel il m'afferme
De mon ſalut, dont le plaiſir je gouſte;
N'en faictes plus, m'amye, nulle doubte.
A ces propoz ſa fille fort pleura,
Et de ſes yeulx ſoudain ſe retira;

Et non pas loing, car jusques au dernier
Ne la laissa; & le bon cordelier
Mist entre deux, regardant à loisir
Sa bonne mere en lict mortel gesir,
Qui escoutoit la lecture divine,
Les yeulx en hault, sans parolle, ne myne,
Comme personne en extase ravie.
Mais ung des siens qui bien l'avoit servie,
Fut bien long temps à la persuader
De quelque chose en fin leur commander,
En la priant avant que s'en aller
Vouloir les siens d'un seul mot consoller.
Elle luy dist : Cessez vos vains propoz;
Mainctenant est mon esprit en repoz,
Plus n'est ça bas, vous me rompez la teste.
Sa fille alors qui du secours fut preste,
Dist : Laissez la, elle attend la promesse
De la divine & admirable haultesse;
Tous serviteurs, enfans, honneurs & biens
N'estime plus sinon ordure & siens;
Tous les mortelz pour l'immortel oublye,
Voyant son Dieu qui l'a tant anoblie,
Qui la reçoit pour espouse & pour femme.
Dont respondit à sa fille la dame :
C'est très bien dit, m'amye, il est ainsy.
Et sans bouger ses yeulx d'en hault aussi,
Sans plus parler la croix elle baisoit,
Et d'ouyr clair tousjours signe faisoit.
Et tost après jeta un regard doulx
Devers le ciel, là où son tout en tous,
En soubzriant, sembloit veoir clairement.
Et sur ce poinct fist son trespassement
Si doulcement que sa fille sans plus
S'en apperceut, car trestout le surplus

Se debattoit ſi elle eſtoit morte ou non.
Ainſy paſſa, digne d'heureux renom,
Celle qui eut & vivant & mourante,
Foy en Dieu ſeul, amour & vraye attente.

D'après les citations qui précèdent, il eſt facile de s'apercevoir que Marguerite d'Angoulême n'eſt pas auteur du poëme des *Priſons*. On peut en attribuer la compoſition à quelque ſerviteur de la maiſon d'Alençon; peut-être à Guillaume Philander, ſavant du XVIe ſiècle, auquel ce manuſcrit a appartenu, & qui le tranſmit à ſa ſœur, ainſi que le prouve une note que nous avons reproduite plus haut. Guillaume Philander ou mieux Filandrier, né en 1505, à Châtillon-ſur-Seine, ſe fit un nom recommandable par ſes connaiſſances dans les littératures grecque & latine, & par ſes travaux ſur Quintilien & Vitruve. Sa réputation lui valut les bonnes grâces de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, qui l'attira près de lui & devint ſon Mécène. En 1532, Marguerite d'Angoulême & ſon mari le Roi de Navarre, étant venus prendre poſſeſſion du comté de Rodez, Georges d'Armagnac en profita pour préſenter à la Reine ſon protégé Philander, qui avait été chargé de compoſer une inſcription commémorative. Marguerite lui fit un accueil très-gracieux, & l'engagea à publier le plus tôt poſſible ſes recherches ſur Quintilien. Dans un voyage en Italie, Filandrier étudia l'architecture ſous Sébaſtien Serlio & le Bramante. De retour à Rodez, il contribua à l'embelliſſement de cette ville par l'érection de pluſieurs monuments. En 1554, il entra dans les ordres, devint chanoine & archidiacre de la cathédrale, & mourut le 18 février 1565, dans un des fréquents voyages qu'il faiſait à Touloufe, auprès de ſon ancien protecteur, Georges d'Armagnac, qui était archevêque de cette ville. Peut-être eut-il l'occaſion de voir pluſieurs fois la Reine de Na-

varre; en tout cas il recueillait avec foin les ouvrages de cette princeffe, comme le prouve ce manufcrit de l'*Heptaméron* qu'il fe procura & qu'il tranfmit à fa fœur, fans doute au moment de fon entrée dans les ordres.

En 1557, Philander avait acquis dans toute la France une grande réputation. Voici quatre vers qui lui étaient adreffés :

A M. Philander.

Quand Vitruve retourneroit
(S'il faloit croire à Pythagore),
En ton corps il retrouveroit
Que fon ame revit encore.

Odes, Enigmes & Epigrammes adressez pour etreines au Roy, à la Royne, à madame Marguerite & autres princes & princeffes de France, par Charles Fontaine, parifien. — A Lyons, 1557, in-8°, p. 84.

On peut confulter, fur la vie de Philander, un opufcule affez rare qui a pour titre : *Philiberti de La Mare fenatoris Divionenfis de Vita, Moribus & Scriptis Guillelmi Philandri civis Romani Epiftola.* 1667, in-8°.

X.

N° 7576[5.5]. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., ancienne reliure.

Cette reliure eft très-remarquable : fur les plats en maroquin citron font rapportés dans le milieu & aux coins des ornements en maroquin rouge; au centre du milieu eft peinte fur fond d'azur une devife qui repréfente un tronc, autour duquel ferpente une vigne avec fes fruits. On lit de chaque côté, en lettres d'or, ces mots : SIN E DOPPO LA MORTE (Jusques & après la mort). Sur le premier feuillet du volume écrit avec le plus grand foin, fur un papier réglé très-fort, on lit :

Le Decameron de très haute & très illuſtre princeſſe Madame Marguerite de France, ſoeur unique du Roy Françoys Premier, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon & de Berry.

SIN, E DOPPO LA MORTE.

Au verſo de ce titre on lit la préface ſuivante, adreſſée *au Lecteur :*

« D'autant, lecteur, qu'il avient ſouvent que méſmes les meilleurs eſprits ſont detournez de la lecture des plus ſérieuſes & néceſſaires choſes, pour en ettre l'écriture ou impreſſion, tant belle & bien pinte ſoit-elle, mal orthographée : qui procéde ordinairement, d'une non chalance trop inepte, ou d'une extréme ignorance. A fin que pour cette occaſion ne vous dégoutez ou retirez du tout de la lecture de ces Nouvelles; de prime entrée vous ai bien voulu avertir, que ſciemment & de propos délibéré n'aj ſuyvi l'orthographe vulgaire, ne me pouvant persüadér qu'un uſage commun ſe doive recevoir pour loy immuable, quand oculairement on le void contraire a la vérité, ſouz protection de la quelle me ſuis volontiérs ſoumis à l'opinïon de quelques gens de bon jugement; quí maintiénent le naïf de notre langue françoyſe ne ſe pouvoir mieus exprimer que par écriture conforme à la prononciatïon. En quoy tant s'en faut qu'on les doive taxer d'une trop grande curiofité, ſote oſtentatïon de ſavoir, ou vainne gloire de vouloir paroitre plus ſages que noz pères: qu'il me ſemble que nous leurs ſommes merveilleuſement obligez. Véù qu'ilz ont par leur labeur & diligence éclaircy ce qui étoit par l'injure de quelques ſiecles barbares & incultz, non par l'ygnorance de noz maieurs, tellement obſcurcy, que les plus clair voyans n'y connoiſçoyent non plus qu'un aveugle en couleurs : au très grand deshonneur & irrévérence de l'Antiquité, de la quelle cette orthographe (que quelques uns tiénent pour nouvelle & non

recevable) a été répété : comme il appert aſſez par la conférence des modernes avec les plus ancïens écritz, qui ne different en rien (ou bien peù) quant à l'orthographe. Quant au reſte, je ne ſache homme ſi éloingné de bon ſens, qui ne confeſſe le langage françoys, du quel nous uſons à preſent, trop plus riche qu'il n'etoit ancïennement, tant pour la liberté que le tems nous a donnée de pouvoir uſer des phraſes, & locutïons grecques, latines, Italyanes & Eſpagnoles, comme ſi elles nous étoyent naturelles, que pour la collocatïon & marque des pointz, diſcrétion des accentz ſur certaines dictions (qui leur fait prendre diverse ſignificatïon & prononciatïon), qu'uſage & difference des figures appelées ſynalephe & apoſtrophe : choſes qui par cy devant n'ont été ſi diligement obſervées, ne ſi étroitement gardées qu'aujourd'huy, pour l'ymportance; car elles illuſtrent fòr les écrïtz, & apportent bien grand'lumière à l'intelligence de notre langue, principalement aus etrangers, qui tireront plus de profit d'une page bien punctuée, accentüée & écrite ſelon la naïve prononciatïon, que d'un volume entïer écrit ou imprimé, ſans autre diſcrétion que celle qui tombe au cerveau mouvant du vulgaire ignorant, & ennemy de toute raiſon. Outre ce, donnent à connoitre que celuy des mains du quel ſera ſortye telle écríture n'eſt du tout ignorant : que je n'eſtime peu, pour éttre la plus par des hommes ſi curïeus (non obſtant ce, mal aviſez) qu'ilz conſument toute leur vie à apprendre les langues étrangéres, & ce pendant contennent leur naturelle; à tout le moins en ſont ſi negligens que bien ſouvent un étranger médiocrement verſé en notre langue, metra le doigt ſur les fautes qu'ilz auront faites à l'écriture. Voyla qui m'a détourné de la commune pòur marcher ſouz la faveur de vérité & du tems : qui par ſa révolutïon découvre à un aage ce qui a été caché à l'autre.

« Au ſurplus, pour faire conformér ces Nouvelles de la

Royne de Navarre, ſoeur unique du Roy Françoys prémier à celles de Jan Boccace, j'ai mis à chacune ſon ſommaire ou argument, tirant le prémiér du proëme, le ſécond de la fin du diſcours de la prémiére nouvelle, & ainſi ſubſéquemment des autres, ſans toutesfois rien omettre de ce qui y étoit, mais plus tot ajoutant au commencement & à la conclusïon des Nouvelles, pour leur donnér telle grace, que ſi elles ſe liſent tumultüérement, le commencement ne ſemble ajouté ny la fin tronquée, ſy tout d'une tire, on les trouve ſi couzuës & lyées enſemble, que la fin de la précédente donne demye intelligence à la ſubſéquente.

« Et pour ce qu'en les tranſcrivant ſur éxemplaíres fort incorrectz, j'ay trouvé plusïeurs omiſſions, inverſions de ſens, interpoſitïons de motz pour autres, & diverſitez de lectures, j'ai rabillé le tout au moins mal qu'il m'a été poſſible. Dont vous vous pourrez aviſér, quand en liſant vous trouverez certaines petites marques qu'expreſſement j'ay appoſées où elles faiſoyent beſoin, pour vous relever de penne. Comme un petit croiſcent ou demy cercle ſur la teſte renverſée d'un y grec, qui donnera à entendre qu'il y a omiſſion de motz ou de ſens ; l'obeliſque couché, inverſion de ſens, les notes de chiffre 1, 2, 3, 4, &c. Interpoſitïon & diſlocatïon de motz, quatre petitz pointz en figure d'etoile, diverſité de lectures deſquelles j'ay retenu celle qui m'a ſemblé la meilleure & mis les autres à la table, où pourrez avoír recours pour y aſſoir votre jugement & choiſir en telle diverſité ce qui vous viendra mieux à gout.

« A Paris, ce VIIIme aout 1553.

« ADRIAN DE THOU. »

Cette préface eſt ſuivie d'une table écrite ſur deux colonnes, de toutes les variantes recueillies dans les manu-

ſcrits que de Thou avait pu ſe procurer ; nous avons reproduit pluſieurs de ces variantes. Vient enſuite la table de toutes les nouvelles compriſes dans l'*Heptaméron;* nous avons placé en tête de chaque nouvelle ces petites analyſes, qui en réſument parfaitement le ſujet.

Le rédacteur de ce curieux & beau manuſcrit, Adrian de Thou, ſeigneur d'Hierville, chanoine de Notre-Dame de Paris, était le quatrième fils d'Auguſtin de Thou, ſeigneur de Bonnœil, préſident à mortier, au parlement de Paris, frère de Chriſtophe de Thou, premier préſident, & l'oncle de Jacques-Auguſte l'hiſtorien. Il était conſeiller clerc au parlement de Paris, quand il obtint du Roi une des treize charges de maître des requêtes, créées par l'édit du mois d'octobre 1567. Il fut reçu le 21 novembre ſuivant; il mourut le 25 octobre 1570. Voyez Blanchard, *Éloges des premiers Préſidens au Mortier & des conſeillers au Parlement de Paris.* 1645, in-fol.

XI.

N° 7576 5.5.A. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., rel. en veau. Texte incomplet; d'une aſſez mauvaiſe écriture.

Ce manuſcrit contient : 1° le prologue & les deux premières journées; 2° ſept nouvelles détachées, qui ne ſont pas copiées dans l'ordre convenable & dont le texte eſt incomplet; 3° un poëme compoſé par la Reine Marguerite & qui, dans ce manuſcrit, a le titre ſuivant : LE MIROIR DE JESU CRIST CRUCIFIÉ :

Cy eſt la vraye cognoiſſance
Du peché & de l'ignocence,
Et qui ſe peult mirer & veoir

En Crift en aura le fçavoir,
Car fans luy n'avons qu'ignorance.

Ce poëme commence ainfi :

Seigneur Jefu que je dois advouer
Pour mon exemple & très cher myrouer,
En toy me puys mirer, cognoiftre & veoir,
Car de me voir hors de toy n'ay pouvoir.

A la fin du poëme fe lifent les vers fuivants :

Huictain d'elle mefme.

Je cherche aultant la croix & la defire
Comme autreffoys je l'ay vollu fouyr;
Je cherche aultant par tourment en jouyr
Comme autrefoys j'ay craint fon dur martire,
Car cefte croix mon ame à Dieu atire;
Dont tous les biens qu'au monde puis avoir
Quicter je veulx, la croix me doibt fouffire.

Ce poëme du *Miroir de Jésus-Chrift* n'eft qu'une longue paraphrafe de la Paffion de Notre-Seigneur. C'eft le dernier ouvrage de Marguerite, qui n'a pas eu le temps de le revoir. C'eft ce que nous apprend frère Olivier, docteur en théologie qui, en 1556, a publié ce poëme fous le titre fuivant : l'ART ET USAGE DU SOUVERAIN MIROUER DU CHRESTIEN, *compofé par excellente princeffe madame Marguerite de France, Royne de Navarre.* Paris, Guillaume Le Noir, 1556, petit in-8° de trente-deux feuillets, auquel eft jointe une feconde partie avec un titre féparé : le MIROUER DU CHRESTIEN ET MOYEN DE COGNOISTRE DIEU ET SOI MESME, *compofé par F. Pierre Olivier, docteur theologien.* Paris, Guillaume Le Noir, 1556, petit in-8° de 64 feuillets en profe.

Dans une double dédicace à Marguerite de France, fille de François Ier, nièce de la Reine de Navarre, frère Olivier s'exprime ainfi :

« .... La très illuſtre & excellente princeſſe madame Marguerite de France, en ſon vivant Royne de Navarre, voſtre très-honorée tante, s'eſt eſtudiée des dons & graces qu'elle avoit receu (autant ou plus que dame ou femme de ſon temps), augmenter & accroiſtre inceſſamment juſqu'au dernier ſouſpir de ſa mort....

« Pour nous en monſtrer l'art, pratique & uſage (du *Miroir de Jéſus-Chriſt crucifié*), nous dreſſoit & compoſoit ce preſent oeuvre & ſainct poëme.... Mais à peine en eſtoient tirées les dernieres lignes que ſon jour & heure derniere eſt ſurvenue, en la quelle le ſainct eſperit luy a commandé ſe repoſer de ſes travaux & labeurs : .... qui a eſté la cauſe que le dict oeuvre eſt demouré imperfaict, incorrect & impoli, voire en danger d'eſtre eſgaré, perdu ou caché, enſevely & ſans fruict. Mais le ſeigneur Dieu, qui nous a laiſſé & ordonné les livres & eſcritures ſainctes pour noſtre ſpirituelle conſolation, pour noſtre ſalut & à ſa gloire, a tellement provéu qu'il a permis qu'icelluy me fut communiqué par les mains royalles de la dicte princeſſe peu de jours avant ſa mort. Lequel j'ay gardé non moins ſongnieuſement & curieuſement que jadis ce grand ſeigneur Alexandre Macedonien, gardoit les Iliades de ſon Homère. »

Voici en quels termes frère Olivier s'explique au ſujet des corrections & changements qu'il a faits au poëme de la Reine de Navarre :

« Et pour ce, Madame, qu'iceluy petit livre m'a ſemblé entre tous les autres livres & oeuvres de la dicte princeſſe, plus precieux, devot, chreſtien & digne d'eſtre dict comme la Marguerite des Marguerites, digne auſſi d'être priſée & gardée plus que toute autres fleur ne pierre precieuſe : & nullement expoſée aux nonchalans des choſes utiles à noſtre ſalut, mais preſentée, livrée entre les mains de telles très illuſtres, très nobles, fidèles & chreſtiennes

princeſſes & dames que vous, Madame, je n'ay voulu iceluy negliger, moins laiſſer imperfect, & le vous celer. Et loue Dieu l'avoir gardé & depuis corrigé, mis au nect, parachevé & poli le mieux qu'il m'a eſté poſſible....

« J'ay auſſi iceluy diviſé & ordonné par petits nombres à ce requis avec l'argument & ſommaire des choſes contenues en iceux : & luy ay prepoſé le tiltre convenable à la doctrine & matière ſubjecte, aſſavoir l'*Art & uſage du ſouverain Mirouer du Chreſtien & de ſoy bien mirer, &c.* »

Frère Olivier a fait, au poëme de Marguerite, des changements aſſez nombreux; il en a retouché le ſtyle comme on peut s'en convaincre en comparant l'édition qu'il a donnée aux manuſcrits; nous diſons aux manuſcrits parce que, outre celui que nous indiquons précédemment, nous en avons encore vu un qui faiſait partie de la bibliothèque de M. Monmerqué, & vient d'être vendu aux enchères publiques (1).

XII.

N° 7981. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-4°, ſur papier. Rel. en maroq. rouge; l'écuſſon ſur les plats a été arraché. Bonne écriture de la fin du XVIe ſiècle.

---

(1) Voici le titre de cé manuſcrit : *Mirouer au Chreſtien ſur la perſonne de Jeſus Chriſt crucifié, contenant au vray l'Art & uſage de ſoy bien mirer*, compoſé par excellente princeſſe madame Marguerite de France, Royne de Navarre. 1 vol. in-4°, ſur papier réglé, relié en vélin blanc; a la fin : trois ſonnetz & un épigramme de J. de Morel Embrunois, ſur le tombeau de la dicte Roine de Navarre. (N° 2814 du *Catalogue de livres imprimés & manuſcrits, faisant partie de la bibliothèque de M. Monmerqué, &c.* Paris, Potier, 1851, in-8°.)

Texte complet & correct; une partie du prologue a été placée par mégarde à la fin de la première nouvelle. Les divisions par journées & par nouvelles sont de la même main que celle du corps du manuscrit.

Au recto du dernier feuillet, on lit l'épitaphe suivante :

Cy gist le corps qui son siecle estonna,
Non par haulteſſe ou grandeur de ſa race,
Non par les raiz de ſa royalle face,
Mais par l'eſprit que le ciel luy donna,
Où ſes beaulx dons tant il abandonna
Qu'il delaiſſa pour miracle en ce monde
La Marguerite à nulle aultre ſeconde.
Et ſi aulcune eſt digne de ſon rang,
L'honneur encor deſſus elle en abonde,
Ne pouvant eſtre oultre que de ſon ſang.

Paſſans, voyez une eſtrange adventure
D'un corps royal qui dort en ce lieu cy,
Qui ſans changer face, forme ou figure,
Comme il fut vif mort il demeure auſſi.
T'esbahis tu; or il eſt tout ainſi,
Car ſon eſprit eſtant en ces bas lieulx
Par foy ravy & conduict dans les cyeulx
Où il alloit le vray amour ſuyvant,
Euſt de ce corps ſi peu de ſoing & cure
Qu'il le laiſſa meſmes dès ſon vivant,
Ung vray tombeau & vive ſepulture.

Ne pleurez pas ſur ceſte ſepulture,
Amys, paſſans, noſtre fragilité,
Pluſtot louez de Dieu la grant bonté
Qui tant orna de graces ſa facture,
Oultre les lois de ſon ſexe & nature
Que ſes vertus ſur toutes admirables

Sa ſaincte vie & eſcriptz comparables
Aux plus parfaictz de toute antiquité
Qui feront foy à la poſtérité;
Car ſon temps meſme esblouy de la gloire,
Eſt tout ſurprins de ſi grande clareté
Qu'en le croyant à peine le peult croyre.

XIII.

Bibliothèque d'Orléans. — N° 382. L'*Heptameron des Nouvelles de Marguerite de Valois, Reine de Navarre*. In-fol. 440 pages.

. . . . . .

« Le manuſcrit de cet ouvrage que nous annonçons eſt du XVIIe siècle. Les trois premières pages du prologue manquent : l'écriture n'eſt pas facile à lire. Il appartenoit à la Bibliothèque publique. » (Septier, *Manuſcrits de la Bibliothèque d'Orléans, ou Notices ſur leur ancienneté, &c.* Orléans, 1820, in-8°, p. 201.)

Nous devons à l'obligeance de M. Monmerqué, membre de l'Inſtitut, communication d'un exemplaire de l'*Heptaméron* de 1560, in-4°, ſur les marges duquel il a écrit de ſa main toutes les variantes que préſente le manuſcrit d'Orléans. M. Monmerqué, qui a eu ce manuſcrit entre les mains pendant quelque temps, nous aſſure qu'il eſt bien du XVIe siècle, & non du XVIIe, comme l'a prétendu Septier. Les variantes recueillies par M. Monmerqué ſont à peu près les mêmes que celles des manuſcrits de la Bibliothèque nationale.

Du reſte, le manuſcrit d'Orléans, outre les trois feuillets ſignalés manquant au prologue, a pluſieurs autres lacunes dans le courant du texte.

XIV.

« Manuſcrit des Contes de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, orné de lettres griſes, peintes en or & en couleurs. In-fol. maroq. rouge à compart. Ce manuſcrit, qui eſt du temps, finit au conte LXIX. » (*Catalogue des livres de feu Mme la comteſſe de Verrue, &c.* Paris, G. Martin, 1737, in-8°, p. 13.

Dans le catalogue publié en 1779, ſous le nom de Filheul, par le libraire Chardin, on trouve, p. 280, n° 1574 : « Les *Nouvelles de Marguerite de Valois.* Manuſcrit précieux que l'on croit l'original. Toutes les nouvelles ſont raſſemblées dans un gros volume in-folio, écriture du temps; reliure antique à compartiments, très-rare. » Et page XXI du même catalogue, aux éclairciſſements : « *Nouvelles de la Reine de Navarre.* Manuſcrit précieux & original des contes de la célèbre Marguerite de Valois, de la plus belle conſervation, contenant les ſoixante-douze nouvelles. » (*Catalogue des livres rares & ſinguliers du cabinet de M. Filheul, &c.* Paris, 1779, in-8°.)

XV.

Dans le catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbé Rive, publié à Marſeille en 1793, in-8°, on lit :

N° 1144 : « *Les Nouvelles de la Royne de Navarre.* Manuſcrit in-folio, ſur papier vélin, m. bl. d. ſ. tr. & ſ. pt. papier

lavé, réglé. Ce manuſcrit précieux était à la bibliothèque de Samuel Bernard (voy. ſon catalogue, n° 1493, p. 143, édition de Paris, chez Barrois, 1734). Il paſſa de là chez Randon de Boiſſet, & l'abbé Rive l'acheta à la vente de ſa bibliothèque, en 1777. Cet abbé ayant examiné avec attention le manuſcrit que nous citons, & reconnaiſſant qu'il eſt du temps de l'auteur, ne douta pas que ce ne fût l'autographe; il fut confirmé dans cette opinion par les armes de France qu'on a mises ſur ſa couverture. Au reſte, ce qui rend cet ouvrage très-précieux, c'eſt que ſon ſtyle & les nouvelles ont été changés dans les différentes éditions qui en ont été faites. »

Ainſi que l'a fait remarquer M. Hubaud dans ſa curieuſe diſſertation ſur l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, ces obſervations ſont auſſi fautives que mal rédigées : 1° Le manuſcrit du XVIe ſiècle ne peut pas être ſur papier vélin, puiſque la fabrication de ce papier n'a commencé qu'à la fin du XVIIIe ſiècle; 2° ce n'eſt pas dans le catalogue Randon de Boiſſet que ſe trouve indiqué le manuſcrit des nouvelles ayant appartenu à Samuel Bernard, mais dans un autre catalogue, publié en 1776, in-12, ſous le titre ſuivant : « Catalogue de manuſcrits intéreſſants qui ſeront vendus au plus offrant & dernier enchériſſeur, le lundi, 10 juin & jours ſuivants de relevée, quai des Auguſtins, au coin de la rue Gît-le-Cœur, en la maiſon de M. Gueret, notaire. Paris, Debure fils jeune, 1776, in-12. — N° 213 : les *Nouvelles de la Reine de Navarre*, 1 vol. in-fol., maroq. bleu, fil. doré. » Enfin l'abbé Rive lui-même ne croyait pas du tout poſſéder l'original de l'*Heptaméron*; car dans un catalogue manuſcrit qu'il avait dreſſé de ſa bibliothèque, il avait mis la note ſuivante au ſujet de ce volume : « les contes y ſont bien entiers & ſans caſtration; très-belle copie d'un manuſcrit repréſentant fidèlement l'original. » (Voyez p. 29 d'une *Diſſertation ſur le Recueil*

des contes & nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit l'Heptaméron, par M. L. J. Hubaud, Marſeille, 1850, in-8°.

XVI.

Ms. 929. Fonds de la Reine Chriſtine (Bibliothèque du Vatican), in-fol. relié en veau brun. 95 feuillets, papier. XVIe ſiècle (fin).

Folio 1. *Nouvelles de la Royne de Navarre.*

Préambule. « Le premier jour de ſeptembre, que les baings des montz Pyrenées commencent d'entrer en leur vertu, ſe trouverent à ceulx de Cauderet, pluſieurs perſonnes, tant de France que d'Eſpaigne, les ungs pour boire de l'eaue, les aultres pour s'y baigner.... »

Folio 8, verſo. *Rubrique.* Symontault commence à raconter la Ire nouvelle.

« En la ville d'Alençon, du vivant du duc Charles dernier duc, y avoit ung procureur.... »

Folio 14, recto. Madame Oyſille commence à raconter la IIe nouvelle.

« En la ville d'Amboiſe, y avoit un mulletier qui ſervoit la Royne de Navarre.... »

Folio 17, recto. Saffredent commence à raconter la IIIe nouvelle.

« En la ville de Naples, du temps du Roy Alphonſe, il y avoit ung gentil homme tant honneſte.... »

Folio 21, verſo. Ennaſuite commence à raconter la IVe nouvelle.

« Il y euſt au pays de Flandres une dame de ſi bonne maiſon, qu'il n'en eſtoit point de meilleure.... »

Folio 27. Geburon commence à raconter la Ve nouvelle.

« Au port de Coulon, près de Niort.... »

Folio 29, verſo. Nomerſide commence à raconter la VIe nouvelle.

« Il y avoit un vieil varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon.... »

Folio 31, verſo. Hircan commence à raconter la VIIe nouvelle.

« En la ville de Paris y avoit un marchans amoureux d'une fille, ſa voiſine.... »

Folio 33, recto. Longarine commence à raconter la VIIIe nouvelle.

« En la conté d'Allez y avoit ung homme nommé Bornets.... »

Folio 38, recto. Dagoucin commence à raconter la IXe nouvelle.

« Entre Daulphiné & Provence y avoit ung gentil homme beaucoup plus riche de vertu.... »

Folio 42, verſo. Parlamente commence à raconter la Xe nouvelle.

« En la conté Darande en Arragon.... »

(Hiſtoire de Floride & d'Amador.)

Folio 69, verſo. Nouvelle ſans rubrique qui commence ainſi :

« (En la) maiſon de madame de La Trimouille y avoit une dame nommée Roubex, laquelle un jour que ſa maitreſſe.... »

Folio 71, recto.

« Dix ans en ça en la ville de Fleurence y avoit ung duc de la maiſon de Medicis.... »

Folio 77, verſo.

« ( ) de madame la regente, mere du Roy François premier, y avoit une dame fort devote, mariée à ung gentil homme de pareille volonté.... »

Folio 87, verſo.

« ( ) duché de Millan du temps que le grand maiſtre de Chaumont en eſtoit gouverneur.... »

Folio 93, verſo.

« ( ) du Roy François premier y avoit ung gentil homme, duquel je congnois ſi bien le nom.... »

Le folio 95 & dernier du manuſcrit ne ſe termine pas avec cette nouvelle. Les derniers mots ſont :

« Vous ne pouvez eſtre amy parfait & d'un imparfait je ne veulx point faire ung ami.... » Au bas de la page, comme renvoi au folio ſuivant (qui manque), on lit : *ayme parfaitement*.

Comme on le voit par la notice qui précède, le manuſcrit du Vatican ne contient qu'un fragment de l'*Heptaméron*, puiſque le texte ſe termine au commencement de la

nouvelle xv. Les rubriques qui ſont particulières à ce manuſcrit ne ſe trouvent qu'en tête des nouvelles qui compoſent la première journée.

Nous devons communication de la notice précédente a l'obligeance de MM. F. Gueſſard & Léon de Baſtard, chargés, en 1849, d'une miſſion littéraire dans les différentes bibliothèques d'Italie.

APPENDICE II.

NOTICE

DES

ÉDITIONS DE L'HEPTAMÉRON

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

Hiſtoires des Amans fortunez. Dédiées à très illuſtre princeſſe, Madame Marguerite de Bourbon, Ducheſſe de Nivernois. Paris, Gilles Robinot, 1558, ou Paris, Jean Cavyller, 1558, in-4°.

Cette première édition n'eſt pas complète; elle ne contient que soixante-sept nouvelles qui ne ſont pas diviſées par journées. L'éditeur Pierre Boaiſtuau, dit Launay, a fait un choix dans les manuſcrits, ſans reſpecter l'ordre que la princeſſe avait adopté. Ainſi la 1re nouvelle qu'il a publiée eſt la LXXe dans les manuſcrits, & par conſéquent la dernière de la VIIe journée.

Cette édition, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arſenal, pourrait ſembler différente de celle que M. Brunet décrit dans ſon Manuel (t. III, p. 277), puiſqu'il l'indique comme ſe vendant chez *Gilles Gilles*, & comme ayant un titre orné d'une bordure gravée en bois, ce qui ne ſe trouve pas dans l'exemplaire de l'Arſenal que nous avons ſous les yeux. Mais il faut obſerver

que le privilége eſt délivré au nom de *Vincent Sertenas*, imprimeur qui, ſuivant un uſage aſſez commun au XVIe ſiècle, aura distribué des exemplaires de la même édition à pluſieurs libraires, qui auront fait exécuter des titres différents. Dans ſa dédicace à Marguerite de Bourbon (1), Boaiſtuau ne nomme pas la Reine de Navarre, mais il la déſigne aſſez clairement à la ducheſſe de Nevers, nièce par alliance de cette Reine, en lui diſant : « Vous eſtes naturelle & legitime heritiere de toutes excellences, ornemens & vertus qui enrichiſſoient l'autheur, pendant qu'il decoroit par ſa preſence le pourpris de la terre. »

Quant au langage, le texte de cette édition eſt à peu de choſe près conforme aux manuſcrits, mais outre qu'elle ne renferme aucun des arguments qui précèdent chaque journée de l'*Heptaméron*, les paſſages hardis ont été ſupprimés avec ſoin.

II.

L'Heptameron des Nouvelles de très illuſtre & très excellente princeſſe Marguerite de Valois, Royne de Navarre, remis en ſon vray ordre, confus auparavant en ſa premiere impreſſion, & dédié à très illuſtre & très vertueuſe princeſſe

(1) Marguerite de Bourbon, ducheſſe de Nevers, marquiſe d'Illes, comteſſe d'Eu, de Dreux, de Réthelois, Colombiers & Beaufort, dame d'Apremont, &c.; neuvième enfant de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, &c. Nourrie à la cour de François Ier parmi les demoiſelles d'honneur; mariée en 1538 à François de Clèves, premier du nom, duc de Nevers (Père Anſelme, t. I, p. 330).

Jeanne, Royne de Navarre, par Claude Gruget, parisien. A Paris, Sertenas ou Cuvelier, 1559, in-4°.

Cette édition est la première qui renferme le texte à peu près complet de l'*Heptaméron*, rangé dans l'ordre que l'auteur avait adopté. Bien que Claude Gruget prétende, dans sa dédicace, avoir rétabli le texte d'après les manuscrits, il est certain qu'il s'est servi du travail de Boaistuau. Ce qui le prouve, c'est que les passages supprimés par Boaistuau, comme trop hardis, l'ont été aussi par Claude Gruget, & que ce second éditeur a seulement un peu modifié l'orthographe adoptée par le premier.

Voici la dédicace que C. Gruget adresse à Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille de Marguerite :

« Je ne me fusse ingeré, Madame, vous presenter ce livre des Nouvelles de la feue Royne vostre mere, si la premiere edition n'eust obmis ou celé son nom, & quasi changé toute sa forme, tellement que plusieurs le mescognoissoient : cause que pour le rendre digne de son auteur, aussi tost qu'il fut divulgué, je recueilly de toutes parts les exemplaires que j'en peu recouvrer, escrits à la main, les verifiant sur ma copie : & feis en sorte que je le reduysy au vray ordre qu'elle l'avoit dressé. Puis sous la permission du Roy, & vostre consentement, il a esté mis sur la presse pour le publier tel qu'il doit estre. En quoy me revient en memoire ce que le comte Baltazar dist de Boccace en la preface de son Courtisan, que ce qu'il feist en se jouant, sçavoir est son *Decameron*, luy a porté plus d'honneur que toutes ses autres oeuvres Latines ou Tuscanes, qu'il estimoit les plus serieuses. Aussi la Royne, vray ornement de nostre siecle (de la quelle vous ne forlignez en l'amour & cognoissance des bonnes lettres) en se jouant sur les actes de la vie humaine, a laissé si belles

inſtructions qu'il n'y a celuy qui n'y trouve matiere d'erudition : & ſi a (ſelon tout le bon jugement) paſſé Boccace es beaux diſcours qu'elle faict ſur chacun de ses comptes. De quoy elle merite louenge non ſeulement par deſſus les plus excellentes dames, mais auſſi entre les plus doctes hommes : car de trois ſtiles d'oraiſons deſcrites par Ciceron, elle a choiſi le ſimple ſemblable à celui de Terence en latin, qui ſemble à chacun fort aiſé à imiter, mais à qui l'experimente rien moins. Vrai eſt que tel preſent ne vous ſera point nouveau, & ne ferez que le recognoiſtre par heredité maternelle : toutesfois je m'aſſeure que le recevrez bien pour le veoir, par ceſte ſeconde impreſſion, remis en ſon premier eſtat : car (à ce que j'ay peu entendre) la premiere vous deſplaiſoit; non que celuy qui y avoit mis la main ne fuſt homme docte, qu'il n'y ait prins peine, & ſi eſt aiſé à croire qu'il ne l'a voulu deſguiſer ainſi ſans quelque occaſion : neanmoins ſon travail s'eſt trouvé peu agreable. Je le vous preſente donc, Madame, non pour part que j'y pretende, ains ſeulement comme l'ayant demaſqué pour le vous rendre en ſon naturel.... »

— Le même *Heptaméron*.... Vincent Sertenas, Gilles Robinot, ou Gilles Gilles (imprimé à Paris, par Benoiſt Prevoſt, demeurant à la rue Frementel, prez le cloz Bruneau, à l'enſeigne de l'*Eſtoile d'or*, 1559), 1560, in-4° de 4 feuillets, 212 feuillets de texte, & 2 feuillets pour le privilége & le nom de l'imprimeur.

— L'*Heptaméron des Nouvelles*.... Imprimé (ſans lieu d'impreſſion ni nom de libraire, en 1560, in-16, 16 feuillets & 726 pages.

— Le même, Lyon, Guill. Rouille, 1561, petit in-12. Paris, Gilles Gilles, 1561, in-16.

— Le même *Heptaméron*. Paris, Norment & Bruneau, 1567, in-16.

M. Brunet, à qui j'emprunte quelques-unes des indications précédentes, ajoute encore : « Il existe plusieurs autres éditions de ces contes imprimés, de format in-16, d'après le texte de 1559 & 1560, dont on recherche les exemplaires bien conservés. Voici l'indication de celles que nous avons vues :

« — Lyon, Louys Cloquemin, 1572, in-16, de 812 pages & la table.

« — Paris, Michel de Roigny, 1574, in-16 de 812 feuillets & 6 feuillets pour la table. Lettres rondes.

« — Lyon, Cloquemin, 1578, in-16 de 812 pages & la table.

« — Paris, Gab. Buon, 1581, in-16. »

M. Brunet cite encore une édition de format in-12, imprimée à Rouen, chez Jean Osmont, en 1598, de 578 pages, non compris les pièces préliminaires, ni la table (si toutefois il y en a une), imprimée en beaux caractères.

Je signalerai deux autres éditions, l'une de Paris, Abel Langelier, 1581, in-18 de 801 p. & de 6 feuillets pour la table, l'autre de format in-12. imprimée à Rouen en 1598, de chez Romain de Beauvais, près la grand'porte de Nostre Dame. Cette édition a 589 pages sans y comprendre la table qui en a 8, & 11 feuillets préliminaires contenant le titre, deux sonnets, la dédicace à Jeanne d'Albret & le prologue.

Toutes ces éditions reproduisent le texte rédigé par Boaistuau & Gruget; seulement l'orthographe adoptée par ces deux éditeurs est toujours plus ou moins modifiée, & des altérations nombreuses défigurent le texte original, déjà bien maltraité par Boaistuau & Gruget.

III.

Au XVIIe siècle, l'*Heptaméron* de la Reine de Navarre fut souvent réimprimé. Les dernières éditions du texte de

C. Gruget ſervirent d'abord de modèles ; ainſi j'ai ſous les yeux une édition imprimée à Paris (par Ch. Chappellain en 1607, in-18, qui eſt ſemblable à celle de 1598; mais vers la fin de ce ſiècle le texte de Gruget, déjà modifié par les différents éditeurs, fut remplacé par une imitation *en beau langage*. (Il faut remarquer cependant qu'une réimpreſſion du texte de Gruget fut publiée, en 1698, en Hollande, chez Jacques Beſſin, qui eut ſoin de mettre ſur le titre : ſur l'imprimé à Paris, 2 vol. petit in-12.)

Le nom d'*Heptaméron*, appliqué par Cl. Gruget au recueil compoſé par la Reine, diſparut du titre de ces éditions qui prirent le titre ſuivant :

Contes & nouvelles de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, mis en beau langage. Amſterdam, Gallet, 1698, 2 vol. petit in-8°. « Ce n'eſt pas, dit fort bien M. Brunet, le *beau langage* de l'éditeur ſubſtitué au texte original de l'auteur, qui fait rechercher cette édition. Elle ſe recommande ſeulement par des gravures aſſez expreſſives, attribuées à Romain de Hooge, dont toutefois elles ne portent pas le nom. »

— Réimpreſſion d'Amſterdam, 1700, petit in-8°, avec les mêmes figures.

— Autre édition d'Amſterdam, Gallet, 1708, 2 vol. in-8°, fig. Une partie des planches portent le nom d'*Harreweyn*.

— Autre édition, la Haye (Chartres), 1733, 2 vol. petit in-12.

— Autre, Londres, 1744, 2 vol. in-12.

— *Heptaméron français ou les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*. Berne, 1780-1, 3 vol. in-8°, figures de Freudenberg. « Jolie édition, publiée ſous la direction de J. Rodolphe de Sinner, qui a retouché aſſez maladroitement la proſe de ces contes, » dit M. Brunet, qui donne ſur les eſtampes, fleurons, culs de lampe dont cette édi-

tion eſt ornée, des détails curieux auxquels nous renvoyons (t. III, p. 277 du Manuel). Il y a des exemplaires de cette édition qui portent : *Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*, Berne, 1781. — D'autres exemplaires portent la date de 1792, mais les gravures ſont d'un ſecond tirage.

L'édition publiée à Paris en 1784, 8 vol. in-18 ou bien in-8°, avec figures, n'eſt que la réimpreſſion de celle de 1780. On peut en dire autant des deux éditions ſuivantes :

Contes & Nouvelles de Marguerite Reine de Navarre. Nouvelle édition, ornée de 75 gravures en taille-douce. Paris, 1807, 8 vol. in-18.

— *Contes & Nouvelles.* Paris, Dauthereau, 1828, 5 vol. in-32. Faiſant partie de la collection des romans français & étrangers.

IV.

Depuis 1840, il n'a paru qu'une ſeule édition de l'*Heptaméron.*

1° En 1841, dans la bibliothèque d'élite du libraire Ch. Goſſelin, ſous le titre ſuivant :

L'Heptaméron ou Hiſtoire des Amants fortunés, Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre, ancien texte publié par Claude Gruget dans l'édition originale de 1559, revu, corrigé & publié avec des notes & une notice par le *bibliophile Jacob.* Paris, 1841, in-12. Le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) s'eſt contenté de reproduire le texte de Gruget, auquel il a joint quelques notes.

2° La même année, dans un volume du *Panthéon littéraire*, dû au travail du même éditeur, & dont voici le titre complet :

Les vieux conteurs français, revus & corrigés ſur les éditions originales, accompagnés de notes & précédés de

notices hiſtoriques, critiques & bibliographiques, par Paul L. Jacob, bibliophile. Le volume contient :

Les Cent Nouvelles nouvelles, dites les Nouvelles du Roi Louis XI. — Les Contes ou les nouvelles récréations & joyeux devis de Bonaventure Des Periers. — L'Heptaméron ou les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre. — Le Printemps d'Yver, contenant cinq hiſtoires diſcourues au château du Printemps, par Jacques Yver. Paris, 1841, grand in-8° à deux colonnes.

APPENDICE III.

NOTICE DES MANUSCRITS

ET DES

ÉDITIONS DES POÉSIES

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

Bibliothèque nationale. N° suppl. franç. 2286. 1 vol. in-fol. ſur papier réglé, doré ſur tranches, reliure molle en maroquin rouge, dos fleurdeliſé, avec la couronne royale.

Ce manuſcrit, d'une belle écriture du XVIe siècle, contient les poéſies de la Reine de Navarre, à l'exception du *Miroir de l'Ame pechereſſe*, du *Miroir de Jeſus Chriſt crucifié* (voyez plus haut, notice des manuſcrits de l'*Heptaméron*, n° XI) & de *la Coche*. En récompenſe on y trouve pluſieurs pièces qui manquent dans le recueil imprimé des poéſies de la princeſſe, connu ſous le nom de *Marguerites de la Marguerite des princeſſes très illuſtre Royne de Navarre*. Quelques-unes de ces pièces ont été publiées récemment dans l'ouvrage ſuivant : *Poéſies de François Ier, de Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, de Marguerite, Reine de Navarre, & correspondance intime du Roi avec Diane de Poitiers & pluſieurs autres dames de la cour ; recueillies & publiées par Aimé Champollion-Figeac*. Paris, 1847, in-fol.

Ce manuſcrit provient du ſavant Fontanieu, qui a écrit

ſur les premiers feuillets une notice relative aux poéſies de Marguerite; elle ſe termine par quelques détails ſur ce volume que nous reproduiſons ici; il fut écrit par l'ordre de la princeſſe même, de la main d'un de ſes ſecrétaires :

« On m'avoit dit que c'étoit pour le donner à la ſeconde Reine Marguerite de Navarre, ſœur des derniers Rois de Valois, célèbre encore par ſon eſprit & dont nous avons les excellens mémoires. Mais cela ne peut être, car la première de ces Reines mourut au château d'Odos en Bigorre, le 22 décembre 1549, & l'autre ne naquit que le 29 mai 1552. Il eſt ſeulement vraiſemblable que Henri IV, petit-fils de la première de ces princeſſes, & qui avoit épouſé la ſeconde, lui fit préſent de ce livre.

« Quoi qu'il en ſoit, cette dernière Reine Marguerite le donna longtemps après à François Mainard, de l'Académie françoiſe, poëte fameux que nous avons veu, & qui avoit eu beaucoup de part en ſes bonnes grâces. Charles Mainard, fils de François, me l'a donné. »

Ce manuſcrit eſt-il le même que celui qui eſt indiqué dans le catalogue du comte d'Hoym ſous le titre ſuivant : 2293. *Les poéſies de Margueritte, Reine de Navarre, ſoeur de François Ier. Manuſcrit du temps, écrit de l'ordre de cette princeſſe par un de ſes ſecrétaires, & dans lequel il y a pluſieurs pièces qui n'ont point été imprimées, in-fol. m. r.*

Nous penſons que ce manuſcrit eſt de la main de Jehan Frotté, qui fut longtemps ſecrétaire de la Reine de Navarre & mourut ſecrétaire du Roi. Dès le xve ſiècle, les ſires de Frotté avaient été attachés au ſervice des ducs d'Alençon. Sainte-Marthe, dans l'*Oraiſon funebre de Marguerite*, parle de Jehan Frotté en ces termes : « Quand auſſi elle eſtoit advertie que de ſon credit & auctorité elle pouvoit faire plaiſir à quelcun, ou elle eſcrivoit de ſa main, lettres de recommandation, ou ſi ſes affaires ne le

permettoient, elle disoit l'argument de sa lettre à son secretaire JEHAN FROTTÉ (sien le dy je pour ce qu'il estoit de son privé conseil comme son premier & très eprouvé secretaire, homme de grande experience & bon esprit : prudent & ayant peu de semblables au debvoir ou à la diligence de son office. » (*Oraison funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon;* composée en latin par Charles de Saincte Marthe, & traduicte par luy en langue françoise, &c., &c. 1550, in-4°, p. 52.) — Voyez aussi sur Jehan Frotté, Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon & sur ses seigneurs, etc.* 1787, in-8, 2 vol. t. II, p. 534.

Jusqu'au folio 127 verso, l'écriture de ce manuscrit est de la même main; mais au folio 128 une autre main, aussi du XVIe siècle, a ajouté au recueil une épître & la farce intitulée : *Trop, Prou, Peu, Moins.*

On trouve dans ce manuscrit, au folio recto 80, & au folio 100 verso, deux petites pièces de théâtre intitulées *Farces*, & qui sont encore inédites. La première est intitulée *le Malade*, & la seconde *l'Inquisiteur*. Nous publions en entier ces deux pièces à la fin de cette notice sur les poésies de Marguerite.

II.

Biblioth. de l'Arsenal à Paris. N° B. L. F. 100, 1 vol. in-4°, sur vél. rel. ancienne en vél. doré. Lettres peintes en or & en couleurs avec fleurons. *Marguerites de la Marguerite.*

Ce manuscrit, d'une charmante écriture du XVIe siècle, ne contient qu'une partie des poésies de Marguerite. On y trouve : 1° *les quatre Dames & les quatre Gentilzhommes;* 2° folio 51 recto : *la Coche;* 3° folio 80 verso : *Histoire des*

Satyres & des Nymphes de Diane; 4° 97 verſo : *Epiſtre au Roy;* 5° folio 101 verſo : *Poëſies diverſes.* Elles ſe compoſent de onze épîtres ou élégies, & de ſoixante petites pièces de dix, onze ou treize vers chacune. L'amour eſt l'unique ſujet de ces poéſies qui ſont inédites.

Nous publions quelques-unes de ces pièces à la fin de cette notice.

III.

Biblioth. de l'Arſenal, n° B. L. F. 108. 1 vol. in-4°, ſur vélin, rel. en veau, éc. *Recueil de poéſies de François Ier & de Marguerite, Reine de Navarre.*

Au verſo du dernier feuillet on lit :

PIERRE THIERSAVLT ÷ 1596.

FAICT A PARIS LE 3E DE DECEMBRE 1596.

PIERRE THIERSAVLT.

On trouve, dans ce recueil, un certain nombre de poéſies encore inédites de la Reine de Navarre. En voici l'indication :

1° Soixante-quatorze rondeaux aſſez bien tournés & qu'on peut attribuer à Marguerite; ceux des folios 16 verſo, 20 recto, 21 & 23 verſo, 27 recto, ſont d'elle inconteſtablement. Enfin, au folio 31 verſo, on lit les rondeaux ſur Mme Charlotte.

2° Folio 82 recto : le *Pater Noſter*, compoſé par Madame la Ducheſſe. Paraphraſe en pluſieurs centaines de vers de dix ſyllabes.

3° Folio 89 verſo : *Sur ung Roſier au jardin des Celeſtins*, à Lyon.

4° Folio 91 verſo : *Petit oeuvre devot & contemplatif compoſé par la Royne de Navarre.*

5° Folio 113 verſo, Épître au Roi ſon frère ſur la trinité de lui, d'elle & de Louiſe de Savoye, leur mère (elle a été publiée page 80 des *Poéſies de François Ier*, par M. A. Champollion).

6° Folio 116 recto : *Epitaphe de Jouan & de Coquette ſol & folle, faicte par la Royne de Navarre.*

IV.

Biblioth. de M. Jérôme Pichon, préſident de la Société des Bibliophiles français. — *La Coche*, poëme enrichi de onze miniatures. 1 vol. in-4°, ſur vél. écriture du XVIe ſiècle. reliure moderne de Bauzonnet, maroquin rouge doublé de maroquin bleu, avec riches compartiments.

Ce manuſcrit eſt orné de onze miniatures des plus curieuſes, dans chacune deſquelles la Reine de Navarre eſt repréſentée.

Dans le manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal décrit à l'article qui précède, ainſi que dans l'édition in-8° des *Marguerites de la Marguerite*, on trouve des rubriques deſtinées à l'explication de ces onzes miniatures; nous allons les reproduire ici d'après le manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal :

1. « Soit noté qu'en ce livre ſont contenues unze hiſtoires jouxte le ſubject d'iceluy. Leſquelles hiſtoires ſont deviſées chaſcune en ſon endroict. Et icy eſt la premiere où eſt un pré, dedens lequel eſt une compaignie d'hommes & femmes ſe esbatans, au bout du quel pré eſt une femme acouſtrée comme la Roine de Navarre, cheminant par une petite ſente loing des aultres. Et contre une haye qui eſt le

long du dict pré eſt un bon homme de villaige, veſtu de gris, au quel parle la dicte dame. »

2. « Cy endroit eſt la ſeconde hyſtoire, la quelle contient le meſme pré beau & verd, au bout du quel eſt un hault boys ſeparé d'un ruiſſeau; du quel boys ſortent troys dames, toutes veſtues de noir, ayans leurs cornettes baſſes, leurs touretz de naiz & leurs colletz haultz, toutes troys d'une grandeur & d'une ſorte les teſtes baiſſées vers la terre. A l'aultre bout du dict pré eſt encore la Royne de Navarre parlant au bon homme & ſoy retournant devers les dictes dames, comme ſi elle s'advanceoit pour aller devers elles. »

3. « Cy endroit eſt la tierce hyſtoire contenant les meſmes pré & boys, & les troys dames parlantes à la Royne de Navarre, leurs touretz de naiz baiſſez au deſſoubz du menton. La Royne faiſant contenance de les vouloir mener & pourmener dans le dict pré. »

4. « Icy eſt la quarte hyſtoire où ſont la Royne de Navarre & les dictes troys dames qui ſe pourmenent enſemble par le pré; l'une des quelles dames parle à la Royne luy monſtrant une de ſes compaignes. Et toutes troys ont leurs mouchouers chaſcune en ſa main, & les deux qui ne parlent ſont contenance de fort plourer. »

5. « Icy eſt la quinte hyſtoire où eſt une des troys dames levant les yeulx en hault comme paſmée & couchée par terre. Et une de ſes compaignes la ſouſtient par derriere en ſon gyron. Et la Royne de Navarre luy couppe ſon lacet. L'aultre des dames prend la Royne par la main & de l'aultre main faict ſigne qu'elle veult parler à elle; & appareſt le ciel & le ſoleil en couleur telle qu'il eſt une heure avant ſon coucher. »

6. « Cy endroict la ſixieſme hyſtoire pareille à la quinte, fors que la premiere des troys dames eſtant couchée & paſmée, a ſa teſte appuyée au giron de la Royne de Na-

varre. La ſeconde des dames eſt tombée d'aultre coſté comme eſvanoye & la tierce eſt levée à genoulx, faiſant ſigne de la main comme parlante d'audace, & eſt tournée vers la Royne.

« Soit note que avec les hyſtoires precedentes & ceſte cy eſt ung arbre au coing du dict pré, ſoubz le quel arbre ſont couchées & eſvanouyes les dictes troys dames. »

7. « Cy endroict eſt la ſeptieſme hyſtoire ſemblable aux deux precedentes, ſinon que l'une des troys dames eſt couchée ou pré, acoultée ſur le coulte. L'aultre qui eſtoit à genoulx près de l'arbre, eſt en ſon ſeant, appuyée contre le dict arbre, toute paſſe & transsye; & la Royne de Navarre luy frotte une main entre les ſiennes pour la faire revenir. Et l'aultre dame, qui eſtoit couchée ou giron, parlant & faiſant ſigne de la main, comme ſi elle parloit a celle qui eſt appuyée au dict arbre. »

8. « Icy eſt la huictieſme hyſtoire qui eſt pareil lieu que les precedentes; mais la Royne de Navarre & les troys dames ſont levées ſur pied près le dict arbre, & la Royne leur monſtre le ſoleil ſe couchant & la nuict prochaine. Et toutes les troys dames ſont ſignes de leurs mains comme eſtans en grande querelle. »

9. « Icy eſt la neufvieſme hyſtoire où eſt une grande pluye d'obſcurité, & les troys dames plorantes ſaillent hors du dict pré dens ung chemin ou quel eſt une coche tirée à quattre jumentz noyres, attellées deux à deux, en la quelle coche eſt desjà entrée la Royne de Navarre. L'une des dames eſt en l'eſchelle pour y monter; l'autre paſſe la haye du pré, & la tierce eſt encores dedens le dict pré. Toutes troys plorantes, leurs mouchouers es mains. Et apparoiſſent en ceſte hyſtoire pluſieurs beſtes cachées à demy, à raiſon de la pluye violente. »

10. « Cy endroict eſt la dixieſme hyſtoire où eſt une court en la quelle eſt arrivée la coche & toutes les dames

descendues d'icelle. La Royne de Navarre disant adieu aux troys dames, & les troys dames à elle. Et est ung paige habillé de noir portant deux torches, mesmes sont quelques gentilzhommes attendant pour conduire la Royne à son logis estant à l'opposite de celuy des dictes troys dames. »

11. « Cy endroict est la unziesme & derniere hystoire qui contient comment la Royne de Navarre baille à madame la duchesse d'Estampes, toutes deux estans en une chambre fort bien tapissée & parée. La dicte dame d'Estampes, ayant une robbe de drap d'or frisé fourrée d'hermines mouchetées, une cotte de toille d'or incarnat esgorgetée & dorée, avec force pierreries. La Royne de Navarre, tant en ceste hystoire que les aultres, est habillée à sa façon acoustumée, ayant un manteau de velours noir coppé un peu soubz le bras. Sa cotte noyre, assez à hault collet fourrée de martres attachée d'esplingues par devant; sa cornette assez basse sur la teste, & appareſt ung peu sa chemise froncée au collet. »

Une main inexpérimentée, qui a écrit quelques lignes sur le recto de la première miniature, représentant les armes de la duchesse d'Étampes, nous a conservé la date de ce manuscrit. On distingue : *A Paris ce ...bre* ... 1540. On trouve dans les comptes de dépense de la Reine de Navarre, pour les années 1540, 1541, 1542, un article ainsi conçu :

« 1541. Despesché ung mandement adressé au receveur general du Berry, maistre Olivier Bourgoing, pour payer des deniers de sa recette à maistre Adam Marcel, chappepelain de la dite dame, la somme de cinquante escus d'or, à luy ordonnée par la dicte dame, tant pour le rembourser des fraiz qu'il a faictz à faire escripre en parchemin ung livre dont il a charge, d'icelluy enluminer & enrichir de unze histoires à la devise de la dicte dame, de plusieurs

lettres d'or & aſur, & autres coulleurs, le faire dorer & relier en velour, que pour la deſpenſe qu'il a faicte par trente deux jours ou environ, qu'il a vacqué à Paris à faire faire la dicte beſoigne, ainſy qu'il a été verifié par les quittances. »

Tous ces détails s'appliquent parfaitement au manuſcrit de M. Jérôme Pichon. Dans la dernière miniature, Marguerite préſente ſon livre à la ducheſſe d'Étampes, & ce livre doré ſur tranches eſt relié en velours blanc.

La Coche eſt le titre que J. de la Haye, éditeur des *Marguerites de la Marguerite*, a donné au poëme de cette princeſſe. Ce poëme eſt mieux nommé *Débat d'Amour*, par le rédacteur du catalogue Lavallière (3 vol. in-8°. Paris, 1783), qui fait la deſcription suivante d'un autre exemplaire du même ouvrage, t. II, p. 337 :

Débat d'Amour, par Marguerite, Reine de Navarre, in-4°, m. r.

« Très-beau manuſcrit ſur vélin, du XVIe ſiècle, contenant 41 feuillets écrits en *bâtarde briſée*, à longues lignes, & enrichis de capitales élégamment peintes en or & en couleurs. »

V.

Biblioth. de M. Armand Cigongne, tréſorier de la Société des Bibliophiles français. — *Poéſies de François Ier*, ſuivies d'une correſpondance amoureuſe de ce prince avec quelques-unes de ſes maîtreſſes, 1 vol. petit-in-4°, relié en velours rouge avec fermoir d'or; écrit ſur vélin d'une grande fineſſe, en lettres italiques du XVIe ſiècle; lettres, tournures peintes en or & en camaïeu.

A la ſuite de quelques pièces adreſſées par le Roi à ſa ſœur on trouve les réponſes que lui a faites Marguerite. Parmi les lettres amoureuſes, nous en ſignalerons une que la Reine de Navarre écrivit à ſon frère après la mort de ſon fils unique; elle a été publiée par M. Génin, p. 269 du premier recueil des Lettres de Marguerite.

Ces lettres amoureuſes, ainſi qu'un aſſez bon nombre de poéſies compoſées par la Reine de Navarre, ſe retrouvent dans les manuſcrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent les œuvres de François Ier. M. Aimé Champollion-Figeac les a publiées dans un volume dont nous donnons le titre plus loin (voy. p. cxcvj).

Les poéſies de Marguerite de Navarre ont été pluſieurs fois imprimées, même du vivant de cette princeſſe. Voici l'indication des éditions les plus remarquables :

1. *Le Miroir de l'ame pechereſſe ou quel elle recongnoiſt ſes faultes & pechez, auſſi ſes graces & benefices à elle faitez par Jeſu Chriſt ſon eſpoux. La Marguerite très noble & precieuſe s'eſt prepoſée à ceulx qui de bon cueur la cerchoient. A Alençon, chez maiſtre Simon du Bois*, M D XXXI. Petit in-4°, goth. de 35 feuillets non chiffr., sig. A—J ij, à 29 lignes par page.

« Édition la plus ancienne, avec date, que nous ayons vue de ces poéſies de Marguerite de Valois, » dit M. Brunet, t. III, p. 275 du Manuel.

Le Miroir de l'ame pechereſſe fut réimprimé deux ans plus tard dans la même ville d'Alençon, chez Simon du Bois, dans un recueil in-4°, goth., qui a échappé aux recherches de M. Brunet. En voici le titre d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arſenal :

Dialogue en forme de viſion nocturne entre très noble & excellente princeſſe madame Marguerite de France ſoeur unique du Roy noſtre ſire | par la grace de Dieu Royne de Navarre ducheſſe d'Alençon & Berry | & l'ame ſainĉte de

defuncte madame Charlote de France, fille ayſnée du dit ſieur | & niepce de la dite dame Royne.

Le Miroir de l'ame pechereſſe : au quel elle recongnoiſt ſes faultes & pechez, auſſy les graces & benefices à elle faictz par Jeſus Chriſt ſon eſpoux.

Discord eſtant en l'homme par la contrarieté de l'eſperit & de la chair : & ſa paix par vie ſpirituelle.

Une oraiſon à noſtre ſeigneur Jeſus Chriſt.

A Alençon, chez maiſtre Simon du Bois, mil cinq cens trente & trois.

1 vol. petit in-4°, goth., de 61 feuillets non chiffr., sign. A — fiij. — A — d ijj. La premiere pièce de ce recueil, *le Dialogue en forme de viſion nocturne*, n'a jamais été réimprimée. C'eſt un poëme de 1200 vers & plus, dans lequel Marguerite interroge ſa nièce, Charlotte de France, morte âgée de huit ans, au mois de ſeptembre 1524, ſur le bonheur dont jouiſſent les élus dans le ciel. Il eſt précédé de trois rondeaux d'une aſſez jolie facture, qui ſe trouvent dans le manuſcrit de la Bibliothèque nationale, n° 7688². Bal. folio 94. M. Champollion-Figeac les a réimprimés récemment, p. 24 du volume qu'il a publié ſous ce titre : *Poëſies du Roi François Ier, de Louiſe de Savoie, &c., de Marguerite, Reine de Navarre, &c., &c.* Paris, Imprimerie royale, 1847, in-fol.

Le Miroir de l'ame pechereſſe a été réimprimé ſéparément en 1533, à Paris, Ant. Augereau, in-8°, lettres rondes; en 1538, à Lyon, chez Le Prince, in-8°; en 1539, à Genève, chez Jehan Girard, petit in-8°. Dans les éditions de 1533 & de 1538, ſe trouve un avertiſſement de l'éditeur, qui déclare que ce poëme « a été diligemment recongneu & reſtitué en ſon entier ſur l'original eſcript de la propre main de la Royne de Navarre. » On trouve de plus à la fin un petit opuſcule en proſe, compoſé par ce même éditeur & qui a pour titre : *Brieſve doctrine pour deuement eſcriprc ſelon la proprieté du language françoys.*

M. Brunet, t. III, p. 276, indique comme étant très-rare, une traduction anglaise du poëme de Marguerite, faite par une princesse sœur de Henri VIII. En voici le titre : « A godly medytacyon of the christen sowle.... compiled in Frenche by lady Margarete, quene of Navarre : and aptely translated into English by the right vertuose lady Elyzabeth daughter to our late sovereyne king Henry the VIII. Imprimed in the year of our Lorde 1548, in Apryll. » In-8°, goth.

2. *L'Art & usage du souverain Mirouer du chrestien, etc.*, Voyez ce que nous en avons dit plus haut (p. clxv), dans la notice des manuscrits de l'*Heptaméron*, n° II.

3. *La Fable du Faux Cuyder, contenant l'histoire des Nymphes de Diane transmuées en saulles, faicte par une notable dame de la Court, envoyée à madame Marguerite, fille unique du Roy de France.* Paris, Adam Saulnier, 1543, in-8°.

Ce poëme anonyme est de Marguerite de Valois. Il a été réimprimé dans les *Marguerites de la Marguerite*, IIe partie, sous le titre de *Histoire des Satyres & Nymphes de Dyane;* & on en a une édition avec autres compositions, tant de notre Marguerite que de quelques anonymes. Lyon, J. de Tournes, 1547, petit in-8°. La même pièce a été aussi reproduite dans le recueil intitulé : *Livre de plusieurs pièces, etc.* (Brunet, t. III, p. 276.)

4. *Marguerites de la Marguerite des Princesses, très illustre Royne de Navarre.* A Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8°, 2 vol., publiés par Jean de la Haye, valet de chambre de la princesse.

Ce recueil comprend une grande partie des poésies de Marguerite de Navarre. On n'y trouve cependant ni son poëme sur la *Passion de Jesus-Christ*, ni le *Dialogue en forme de vision nocturne*, ni plusieurs épîtres ou pièces de comédies, que nous avons signalées ou reproduites dans cette édition.

Les *Marguerites de la Marguerite* ont été réimprimées plusieurs fois dans le format in-18. En 1549, à Lyon, Pierre de Tours; en 1552 & 1554 Paris, à Benoist Prevost, ou J. Ruelle, ou veuve François Regnault ou bien encore Arnoul l'Angelier.

5. *Poésies du Roi François Ier, de Louise de Savoye, duchesse d'Angouléme, de Marguerite, Reine de Navarre, & correspondance intime du Roi avec Diane de Poitiers & plusieurs autres dames de la cour, recueillies & publiées par M. Aimé Champollion-Figeac.* Paris, imprimerie royale, 1847. Petit in-fol.

On trouve, dans ce volume, un certain nombre de poésies de la Reine de Navarre, qui n'avaient jamais été publiées.

APPENDICE IV.

POÉSIES INÉDITES

DE LA

REINE DE NAVARRE.

LE MALADE.

Farce.

LE MALLADE.

Ma femme, que je suis mallade!
Je ſens au couſté grant doulleur;
J'ay le gouſt amer, le cueur fadde.

LA FEMME.

On le veoit à voſte coulleur;
Mais veuillez donq prandre bon cueur
Et vous esforcer de manger.

LE MALLADE.

Menger, qui n'a plus de ſaveur?
Vous me faictes vif enraiger:
Menger? Je vous promectz, m'amye,
Que je n'ay gouſt ny appetit,
Et nul morceau ne ſçauroys mye
Avaller, tant fuſt il petit.

LA FEMME.

Il vous fault donq mectre en ung lict,
Vous y ſerez plus à voſtre aiſe.

LE MALLADE.

Puis qu'en riens je ne prans delict
Myeulx ſuis ainſi, ne vous deſplaiſe.

LA FEMME.

Où vous tient voſtre paſſion?

LE MALLADE.

Au couſté droict, ſoubz la mamelle,
Et ſens une alteration
Qu'il n'en fut jamais une telle.

LA FEMME.

La dent du ſanglier blanche & belle
Vous donneray, c'eſt ma couſtume;
Et d'une herbe, je ſçay bien quelle,
Je vous feray ung cathaplume.

LE MALLADE.

M'amye, ce n'eſt pas le poinct
Par où il me convient guerir.
Allez bien toſt, ne tardez poinct,
Ung bon medecin me querir.

LA FEMME.

Tousjours à eux voullez courir;
Mais leur patte eſt trop dangereuſe,
Car l'autre jour feirent mourir
La fille de la proculeuſe.
Entre nous, pouvres femmelettes,
Avons bien quelque experiance
Et congnoiſſons les herbelettes
Ainſi qu'eulx, par ma conſcience!
Penſez vous que leur grant ſcience
Puiſſe toutes choſes ſçavoir?

LE MALLADE.

Hay! je pers ma paſcience.
Allez toſt, faictes bon debvoir.

LA FEMME.

Et bien doncques je le voys querre
Puis qu'en luy ſeul vous voullez croire.
Si vouldroys je bien, par ſainct Pierre,

Qu'il fuſt hors de voſtre memoire;
Car ſi ſeullement voulliez boire
Cinq germes d'oeufz tant ſeullement,
Vous verriez bien changer l'hiſtoire,
Et guary ſeriez ſeurement.
Je y voys donq, pour vous ſatisfaire,
Et, s'il eſt beſoing, je y courray.

LE MALLADE.

Las! mon Dieu, je ne ſçay que faire,
Je croy qu'à la fin je mourray;
Plus porter cecy ne pourray,
Car ma doulleur tousjours augmente;
Gueres au monde ne demourray.
Que vous en ſemble, ma ſervante?

LA CHAMBRIERE.

Si je oſoys la verité dire
Et qu'il vous pleuſt en gré la prandre,
Bien toſt ſeriez hors de martire
Sans au medecin vous attendre.

LE MALLADE.

Je ne ſçay à quel ſainct me rendre,
Mais à tous enſemble me voue.

LA CHAMBRIERE.

Ung ſeul vous en peult bien desfendre
Qui eſt digne que l'on le loue.

LE MALLADE.

Qui eſt celluy qui peult oſter,
Comme vous dictes, tous mes maulx?

LA CHAMBRIERE.

C'eſt ung, ſi le pouvez gouſter,
Qui feroit valloir vos travaulx,
Et jamais plus n'yriez aux faulx
Medecins, vous y confiant;

Mais malladye & ſes aſſaulx
Avec luy iriez desfiant.

LE MALLADE.

Qui eſt ce ſainct, qui peult il eſtre?
Je vous prie, nommez le moy.

LA CHAMBRIERE.

C'eſt le ſainct des ſainctz, le grant maiſtre
Qui ſanctifie Pappe & Roy,
C'eſt Dieu, lequel fermement croy
Que tous voz maulx vous ouſtera
Quant par une aſſeurée foy
Voſtre cueur là s'arreſtera.
Y a il medecin plus ſaige
Que Dieu, ou meilleur, ou plus doulx,
Ne qui tant ayme humain lignaige,
Ne ſi puiſſant, m'entendez vous?
Ne qui ayt ſousfert tant de coups,
Ne la mort, pour vous rendre ſain,
Et pour tirer dehors des loups
Voſtre ame & la mectre en ſon ſain?
Si à luy tout droict vous allez
Luy compter voſtre pouvre aſſaire
Et que franchement vous parlez,
Ainſi qu'un bon chreſtien doit faire;
Soubdain vous ſentirez desfaire
Le lyen par qui tant ſousfrez;
Et s'il ne luy plaiſt ainſi faire,
A ſousfrir pour luy vous osfrez.
Si vous regardiez voz merittes
Et voz pechez bien clairement,
Voz doulleurs trouveriez petittes
Au pris de voſtre jugement.
Mectez en voſtre entendement
Que riens il ne vous appartient

Que peine, doulleur & tourment,
Et que peché en mal vous tient.
Mais en regardant ce peché
Et vous confentant à la peine,
Soubdain en feriez deftaché
Par une grace fouveraine
Qui du profond d'enfer ramaine
L'ame qui eft humiliée,
La rendant claire, belle & feine,
Et de tout peché deflyée.
Mon maiftre, mectez tout à rien
Voftre defir & voulunté.

LE MALLADE.

En bonne foy je congnois bien
Que de Dieu vient toute fanté :
Mon cueur s'eft fi fort contanté
De vous oyr de luy parler,
Que le mal qui m'a tourmenté
J'ay fenty tout foubdain aller;
Par quoy en ces plaifans propoz
Il eft temps que je me repofe.

LA FEMME AU MEDECIN.

Hellas! monfieur, mon bon efpoux
Par moy fa doulleur vous expofe,
Tant mal eft que dire ne l'ofe.
S'il vous plaift de le venir veoir.

LE MEDECIN.

Ma commère, je vouldrois favoir
Quel mal il a.

LA FEMME.

Soubz le tetin.

LE MEDECIN.

Quant lui print il?

LA FEMME.

Ce fut arſoir;
Mais il ne s'eſt plainct qu'au matin.
Monſeigneur, bien que du latin
Vous ayez parfaicte ſcience,
Arſoir m'apprint la grant Cathin
Une bien bonne experiance:
Monſieur, de merde d'un tout blanc
Pigeon, me diſt que bon bruvaige
J'en feiſſe, qui ne couſte ung blanc,
Et ſi ne peult faire dommaige.

LE MEDECIN.

Par ma foy, vous n'eſtes pas ſaige
Et voſtre commere tant pouc,
Car la façon de ce potaige
Eſt desfendue en Languedoc.
Or puis que je ſuis en la voye
Bien toſt remedde y donneray;
Mais premier fault que je le voye,
Puis de ſon cas j'ordonneray.
Mais vous & autres garderay
Que vous n'y mectez ja la patte
Ou congé je demanderay,
Laiſſant aller au lard la chatte.

LA FEMME.

Voicy l'huys de noſtre maiſon.
Et puis que faict il, chambriere?

LA CHAMBRIERE.

Il a dormy longue ſaiſon
Sans ſe plaindre en nulle maniere.

LA FEMME.

Ce ſeroit guariſon planiere
S'il prenoit ainſi ſon repos.

LE MEDECIN.

Le parler icy ne vault gueres.
Entrons que je touche ſon poulx.

(*Icy touche le poulx & le mallade s'eſveille.*)

LE MALLADE.

Qui eſt cella?

LE MEDECIN.

C'eſt moy, mon compere,
Qui viens pour ſanté vous donner.

LE MALLADE.

Je ne vous voyois pas, mon pere,
Plaiſe vous le me pardonner.
Las! je ſens mon mal retourner
Que m'avoit ouſté le dormir;
En ung lieu ne puis sejourner,
Il me faict fuer & gemir.

LE MEDECIN.

Mon amy, nous vous guarirons,
Nous n'aurons plus gueres de mal.
Avez vous mangé potirons
Prins au près de fer ou metal?
Va poinct trop dur voſtre cheval?
Avez vous prins froict ou bruyne?
Ça, baillez moy ceſte urinal,
Que je regarde ſon uryne.

(*Il regarde & puis dict :*)

Vrayement, nous ſommes beaucoup myeulx,
Compere, que je ne penſois.
Noſtre uryne eſt bonne, & noz yeulx
Bien claire; or pour parler françoys,
Seigner il vous fauldra ainçoys
Que de prandre autre medecine;
Car ſi autrement commançoys,
Medecin ſerois trop indigne.

LE MALLADE.

Las! je crains tant ceſte ſeignée
Et veoir ainſi mon ſang reſpandre,
Que ma peau eſt toute baignée
De ſueur. Je n'y puis entendre.

LE MEDECIN.

Reſolution vous fault prandre;
Quoy! vous avez ſi bon eſprit
Et faictes comme ung enfant tendre
Qui de crainte veine perit!

LA FEMME AU MEDECIN.

Monſieur, ſans ſeigner, j'en ay veu
Qui ſont gariz parfaictement
Pour avoir ung bruvaige beu
De juſt de pavot ſeullement.

LE MEDECIN.

Vous me troublez l'entendement,
Taiſez vous, folle que vous eſtes;
D'icy au jour du jugement
N'y auroict fin en voz receptes.
Je ne veiz jamais malladye,
Tant difficille en ſoit la cure,
Que quelque femme à l'eſtourdye
Mille remeddes n'y procure;
Et s'il advient par adventure
Que quelcun en puiſſe guarir,
Cent mil (ignorans leur nature)
De ceſte herbe feront mourir.
Or bien avec l'appothicaire
Voſtre cas je voys ordonner
Ce qu'il vous conviendra faire
Pour à vous ſoubdain retourner.

LA FEMME.

Monſieur, pour plus ne ſejourner

Declairez moy voſtre ordonnance;
Pour le mallade n'eſtonner
Ne bougez poinct de ſa preſence.

LE MEDECIN.

Vous n'entendez goumes ny herbes :
Par quoy ne les vous veulx nommer.

LA FEMME.

Si ay je bien leu les prouverbes
Et le voyaige d'oultre mer;
Puis ne debvez ainſi blaſmer
Noz receptes & noz moyens,
Mais les debvez bien eſtimer,
Car ilz viennent des Boumyens.
Or eſcripvez tout doulcement
Qu'il vous plaiſt que mon mary face;
Il fera tout entierement,
Car vous eſtes trop en ſa grace.
Auſſi d'ouyr ne feray laſſe
Tout ce qu'il vous plaira me dire;
Or s'il vous plaiſt, en ceſte place
Vueillez pour ſon affaire eſcripre.

LA CHAMBRIERE.

Mon maiſtre, que vous dict le cueur?
Qu'avez vous aux hommes trouvé?
Le medecin eſt il vainqueur
Du grant mal qu'avez vous eſprouvé?

LE MALLADE.

Non, mais j'ay très bien approuvé
Que le mal fuyt par paſcience,
Lequel bientoſt j'ay retrouvé
Me confiant à ſa ſcience.

LA CHAMBRIERE.

Donq puiſque vous congnoiſſez
D'où tout le bien vous peult venir

Tous faulx remeddes delaiſſez
Pour au ſeur & vray vous tenir.
La foy vous ſera maintenir
Et ſain & joyeulx en tout temps;
Si vous y pouvez parvenir
Vous ſerez du ranc des contans.
Si en vous pouvez concepvoir
Que Dieu eſt voſtre ſeulle vye,
Beſoing vous n'aurez d'y pourveoir
Ne peur qu'elle vous ſoit ravye.
Ny n'aurez deſir ny envye
De malladye ny ſanté;
Ceſte vie poinct ne deſvye
Quoy que le corps ſoit tourmenté.
Tousjours vous vous tourmenterez,
Ne regardant que voſtre corps,
Jamais ne vous contanterez
Que ne ſoyez au ranc des morts.
Mais vous aurez repos alors
Quant à vous meſmes ſerez mort;
Lors ſeront en paix les diſcords
Par ung doulx & nouvel accord.
Pour ce que l'ame humiliée
En congnoiſſance de ſon riens,
Eſtant de ſon corps deſlyée
Qu'elle l'eſtime moings que fiens,
Soubdain remplye de tous biens
Sera, & reunye en Dieu
Si fort lyée à ſes lyens
Que le diable n'y aura lieu.
Or quant vous ſerez depeſché
Du mallin & de ſes tourmens,
Voſtre mal, qui vient de peché,
Deſnué de ſes veſtemens

Verrez, & tous ſes inſtruments
Bruſler au feu de charité.
A l'heure ſçaurez ſi je ments
Car ſainct ſerez en verité.

LE MALLADE.

A voſtre parler me conſens,
Poſſible n'eſt d'y contredire;
Je le croy ainſi & le ſens
Tant que je pers tout mon martire.
O Dieu, qui pour verité dire
Voſtre filz nous avez tranſmis,
Heureulx eſt qui ſeul vous deſire
Et en vous ſeul ſon cueur a mis!

LE MEDECIN.

Voilà par eſcript voſtre cas,
Je m'en voys juſqu'à demain.
Or ſus, baillez moy les ducatz.

LA FEMME.

Voy les cy, tendez moy la main.

LE MALLADE.

Monſieur, ce ſeigner inhumain
Pour riens je ne veulx endurer.

LE MEDECIN.

Si ferez.

LE MALLADE.

Monſieur, je ſuis ſain;
Grant mal ne peult tousjours durer.

LE MEDECIN.

Si toſt guarir ung pluretitte,
Sans grande evacuation,
Je n'ay poinct veu en ma praticque.
N'avez vous plus de paſſion?

LE MALLADE.

Non, mais de conſolacion
J'en ay aſſez pour vous en vendre.

LE MEDECIN.

Voſtre dict n'eſt que fiction,
Car la ſeignée vous fault prandre.

LE MALLADE.

Touchez mon poulx, mon bon compere,
Voyez en quel eſtat je ſuis.

LE MEDECIN.

Il n'y a fiebvre qui m'appere,
Cecy entendre je ne puis.
Ung riens n'y a qu'eſtiez au puys
De doulleur, dont j'eſtoys marry:
Je n'ay faict que paſſer ceſt huys
Et je vous treuve tout guary!
Quelque herbe luy avez baillée;
Dictes le moy, ne le cellez.

LA FEMME.

Vrayement je n'en ſuis pas taillée
Veu qu'ainſi folle m'appellez.

LE MEDECIN.

Qu'avez vous faict, amy? Parlez.

LE MALLADE.

Riens dont je puiſſe avoir memoire;
Mais tous mes maulx s'en ſont allez
Seullement pour fermement croire.

LE MEDECIN.

Ha! pedieu, il y a du charme
Ou parolles ou eſcripteaulx.

LE MALLADE.

Non a, non: c'eſt ung propoz ferme
Qui ſert plus que herbes ne tourteaulx.

LE MEDECIN.

Chambriere, ces cas nouveaulx
Viendroient ilz poinct de voſtre teſte?

LE MALLADE.

Compere, non, les ſiens ſont beaulx
Ny à nul charme ne s'arreſte.

(*La chambriere rit.*)

LE MEDECIN.

Voyez vous ce viſaige ſainct
Qui en derriere faict la moue?
Ha! je mectray qu'à quelque Sainct
L'a voué, comme femme voue.
Mes quatre doidz deſſus ſa joue
Luy viendroient ilz pas bien a poinct?

LA CHAMBRIERE.

Monſieur, le medecin l'on loue
Quant il guariſt : ne faict on poinct?

LE MEDECIN.

Vous l'avez donq guary, villaine,
Par voſtre bel enchantement?

LA CHAMBRIERE.

Il eſt guary, j'en ſuis certaine,
Mais je ne ſçay quoy ne comment.

LA FEMME.

Guary eſt; mais dictes vrayement
Que vous luy avez donné?

LA CHAMBRIERE.

Rien, ſinon ung enſeignement,
Ainſi que Dieu l'a ordonné.

LA FEMME.

Eſſe à dire une patenoſtre
Ou à faire chanter des meſſes?

LA CHAMBRIERE.

Ceſte recepte va plus oultre,
Car ouſter peult toutes triſteſſes.

LA FEMME.

Queſſe?

LA CHAMBRIERE.

Se fier aux promeſſes
De celluy qui jamais ne ment.

LE MEDECIN.

Qui vous a apprins ces haulteſſes
Et ce gentil jargonnement?
Ce ſont parolles d'enchanteurs
Parler ainſi par parabolles.
Nous avons de faiges docteurs
Qui ont frequenté les eſcolles;
Ilz nous ſervent de prothocolles,
Ceulx là nous debvons eſcoutter.

LA CHAMBRIERE.

Mais s'ilz diſent folles parolles,
Font mal les femmes de doubter?

LE MEDECIN.

Regardez comme elle reſpond!
Va, va mener tes oyſons paiſtre,
Et veoir ſi la geline pont:
C'eſt le lieu où il te fault eſtre.
Pendre à corde ou à cheveſtre,
L'on te doit.

LA CHAMBRIERE.

Mais je m'esbahys
Comme ceulx qui rient du maiſtre
Veoir ſain, ſont de vous tant hayz!

LE MEDECIN.

Or le feu ſainct Anthoine t'arde!
J'en ſuis bien plus joyeulx que toy.

LA FEMME.

Monſieur, laiſſez ceſte coquarde;
Mais je vous requiers, dictes moy,
Peult ung homme par ſeulle foy
Guarir ſans prandre medecines?

LE MEDECIN.

Ouy vrayement, car je croy
Que Dieu faict miracles & signes.

C'estoit du temps de Jesuchrist
Que tout chascun il guarissoit;
Mais de nous, dit le sainct escript
Que le medecin, quel qu'il soit,
Fault honnorer. Poinct ne deçoit
Salomon, duquel par la bouche
La verité de Dieu yssoit.
A nostre honneur nully ne touche.

Dieu voyant que sa creature
Sans malladye ne peult vivre,
Nous fist ayde de nature
Par qui de mal elle est delivre.
Et ceste science en maint livre
Nous ont laissée noz docteurs,
Si sçavans que ung homme est bien yvre
Qui veult reprandre telz aucteurs.

Les receptes dont vous usez
Sont bonnes, elles viennent de nous.
Toutesfoiz vous en abusez
Car vous voullez bailler à tous
Ce qui est pour ung, oyez vous.
Or gardez que nul appareil,
Bruvaige amer ou aigre doulx,
Ne baillez sans nostre conseil.

Et vous, la belle chambriere,
Qui faictes icy la bigotte,
Et puis vous venez en derriere
Louer vostre oraison devotte,
Ung charme c'est, je le denotte;
Si prins l'a ton maistre, il mourra.

LE MALLADE.

S'il ne laiſſe ſa gloire ſotte,
Ung grant ignorant demourra.

LE MEDECIN.

Compere, ſi le mal revient,
Ne tenez plus les yeulx bandez.
Liſez ceſt eſcript qui contient
Voſtre ſanté; or l'entendez.
Quant vous vouldrez, ſi me mandez,
A venir feray dilligent.
Santé avez que pretendez,
Et moy j'en emporte l'argent.

LE MALLADE.

Vrayement, il a bien beſongné
De reſſuſciter ung vivant.

LA FEMME.

Si a il le ducat gaigné
Pour eſcripre en homme ſçavant.

LE MALLADE.

M'amye, ce n'eſt plus que vent
De toute humaine oppinion;
Plus ne veulx qu'eſtre obſervant
Le bien, dont foy faict l'unyon.
Ma femme, ne voyez vous pas
Que l'homme veult que l'on l'adore,
Et comme parlent par compas?
Ce medecin que l'on honnore,
Mais que les deux mains l'on luy dore,
Souvent reviendra en ce lieu;
Mais je croy qu'il vouldroit encores
Que l'on creuſt en luy comme en Dieu.
Mais puiſque ſans ung ſeul moyen,
Dieu m'a mis hors de tout danger,
A luy ſeul (où giſt tout mon bien),

Dorefnavant me veulx renger
Sans jamais ce propoz changer.
En priant à tous chreftiens
En celluy d'où ne veulx bouger,
Tenir telle foy que je tiens.

FIN.

L'INQUISITEUR.

L'INQUISITEUR COMMENCE.

Le temps s'en va tousjours en empirant,
L'on ne fait plus de religion compte.
Noſtre credit (dont je voys ſouſpirant)
Se pourroict bien en fin tourner à honte.
Ce ſavoir neuf, qui le noſtre ſurmonte,
Nous ouſtera en fin honneur & bruict,
Dont tous les jours fault qu'en chaire je monte
Juſques à ce que par moy ſoit deſtruict.
Si je n'avoys qu'aux ignorans affaire,
Je les ferois retourner par la craincte;
Mais je ne puis les ſçavans faire taire,
Qui myeulx que moy ont l'eſcripture faincte;
Car contanter je ne les puis de faincte:
Tousjours leur fault alleguer l'eſcripture,
Dont ilz me font ſouſtenir peine maincte,
Car je ne feiz jamais bonne lecture.
Grant temps y a que ſuis paſſé docteur
Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne;
Quatre ans y a que ſuis inquiſiteur
De noſtre foy, ſans eſpargner perſonne.
Je ne dys pas que ſi quelcun me donne
Ung bon preſent, pour racheter ſa vye,
Mais que jamais à nully mot ne ſonne,
Qu'à le faulver promptement n'aye envye.
Mais à ung ſot, il ſe laiſſe mourir
Par ung teſmoing que je luy ſuſcite,
Et ne ſe veult par argent ſecourir
Comme raiſon à ce faire l'incitte.
Bien que de mort ne voye nul meritte,

Il paſſera par le feu toutesfoiz;
Et ſi ung peu mon cerveau il irritte,
Bruſler tout vif pas grant compte n'en faiz.
Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour eſtre exemple à tous,
Que ceſt erreur plus longuement demeure
Par qui noz loix vont ſans deſſus deſſoubz.
Si l'homme meurt innocent, ſimple & doulx,
Bien heureux eſt, au ciel trouvera place;
S'il eſt mauvais, ſouſtenir pouvons nous
Qu'en le faiſant mourir, on lui faict grace.
Bons & maulvais, la choſe eſt claire & ample,
J'envoye au feu quant me ſont preſentez;
Je n'ay regard ſeulement qu'à l'exemple,
Et ne me chault de tous les tourmentez.
Aſſez de gens ſe ſont mal contantez
De ma rigueur, mais je n'en faiz que rire;
Je n'ay nul ſoing, fors que bien augmentez
Soient de par moy les moyens de martire.
Si quelque amy de ma façon cruelle
Par charité penſe de m'advertir,
Je luy reſpondz : « las! amy, c'eſt le zelle
Que j'ay de faire hors du pays ſortir
Ceulx qui peuvent le peuple divertir
D'eſtre ſubgectz de noſtre ſaincte Egliſe. »
Le noir en blanc ainſi ſçay convertir;
Car ma fureur en zelle je deſguyſe.
De tous leurs dictz ne me chault pas d'un double:
Je n'ay regard qu'aux biens que je reçoy.
Ce m'eſt tout ung qui s'en courrouſſe ou trouble.
Je impugne ceulx qui ſouſtiennent la foy
De la bonne euvre. J'en parle bien, mais quoy?
Je n'en veulx poinct la peine & l'exerciſſe.
Foy ne me plaiſt, & ne ſçay que je croy,

Et quicter puis de bonne heure l'office.
Tout mon cas gift à faire bonne myne.
Rien ne vault fuis, & contrefaiz le bon;
Mais il n'y a creature fi fyne
(S'elle ne fçait m'appaifer d'un bon don)
Que ne luy face ou bien porter bourdon
En quelque long & penible voyaige,
Ou demander en chemife pardon,
Ou bien mourir par le feu ou en caige.
Mais ces propoz troublent tout mon cerveau,
Qu'il me convient (pour fournir à la peine)
Aller dehors, puifque le temps eft beau,
Car je n'y fuz encores de fepmaine,
A celle fin que mieulx je me pourmene.
Ça mes foulliers! ouftez moy ces pantoufles.
Contre le froid je treuve chofe faine
D'avoir des gantz, donnez moy donq des moufles.

LE VARLET.

Où voullez vous aller, mon maiftre,
En ce temps qui eft fi divers?

L'INQUISITEUR.

Je ne fçaurois plus icy eftre.

LE VARLET.

Il a l'efperit de travers :
Les prez font de neiges couvertz,
Et ne s'en peult l'on retirer.

L'INQUISITEUR.

Je voys veoir s'il y a des vers
En quelque nez pour les tirer.
Il faict froid.

LE VARLET.

Non faict, ce me femble,

L'INQUISITEUR.

A quoy le congnoys tu, varlet?

LE VARLET.

Pour ce que je veoy là enſemble
Des enfans jouer au pallet.

L'INQUISITEUR.

Voila la raiſon d'un follet,
Quant l'enfant joue par nature
A la neige ou au chaſtellet,
Dire qu'il n'a poinct de froidure.

LE VARLET.

Mon maiſtre, poinct ne me blaſmez;
Voyez les enfans en ce jeu :
Ilz ſont rouges ou enflammez
Comme ceulx qui ſont près du feu;
Ou ilz n'ont nul froict en ce lieu
Comme celluy que vous ſentez,
Ou ilz ſont myeulx gardez de Dieu
Que vous, que tant vous tourmentez.

L'INQUISITEUR *le frappant.*

Quel fol voicy? Te tairas-tu?
T'appartient il d'ainſi parler?

LE VARLET.

Mon maiſtre, vous m'avez battu;
A Dieu donq, je m'en veulx aller.

L'INQUISITEUR.

Non feras, car trop bien celler
Tu ſçaiz mon affaire ſecret.

LE VARLET.

Ceſſez doncques de m'appeller
Ainſi fol, puis que ſuis diſcret.

JANOT, *enfant.*

Perrot, gecte après,
J'ai tiré ſi près
Que je touche au but.

PERROT.

Pour ce beau cyprès
As tiré exprès;
Le gaing cauſe en fut.

JANOT.

Auſſi ſoubz un umbre
Sans avoir encombre
Me repoſeray.
Ses fruictz ſont ſans nombre :
Dont joyeulx, non ſombre,
Deſſoubz m'aſſerray.

PERROT.

Janot, par ma foy,
Tu as devant moy
Emporté le pris.

JANOT.

A ce que je veoy
Vanter ne me doy,
L'heur le m'a appris.

JACOT, *deux autres enfans.*

Thierrot, hazarder
Me veulx à garder
Ce petit chaſteau.

THIERROT.

Et moy regarder
Comme ſans tarder
L'auray ainſi beau.

JACOT.

Je le veulx deſfendre
Juſqu'au ſang reſpandre,
Sans craindre mourir.

THIERROT.

Et moy de le prandre

Veulx tousjours pretendre,
Là, je veulx courir.

CLEROT, *autres deux.*

Thierrot, viens tout beau,
Nous prandrons l'oyſeau
Qui volle ſi hault.

THIERROT.

Mon Dieu, qu'il eſt beau!
Sa plume & ſa peau
Myeulx qu'un monde vault.

CLEROT.

J'en ay ung qui volle
Et paſſe en parolle
Le verd papegault.

THIERROT.

Le myen me conſolle
Me baiſe & m'accolle,
La voix m'en deffault.

LE VARLET.

Mais à voſtre advis ont ilz froit,
Mon maiſtre, ces petis garſons?
Il me ſemble qu'en ceſt endroict
De feu leur ſervent les glaſſons.

L'INQUISITEUR.

Il vauldroit myeulx qu'à noz leçons
Feuſſent par leurs parens induictz,
Qu'ainſi en jeux & en chanſons
Paſſer leur temps; ilz ſont ſeduictz.
Enfans, enfans, vous perdez temps,
Vous feriez myeulx d'eſtudier.

JANOT.

Monſieur, ſi nous ſommes contans,
Ne vous en veuillez donq ennuyer.

L'INQUISITEUR.

Voyla ung beau contantement
De jouer au chafteau de noix.

PERROT.

C'eft ung très bel esbatement,
Où rien de mal je n'y congnois.

L'INQUISITEUR.

Le temps perdez, ne faictes poinct
En chofe à nully proufictable.

JACOT.

Las! mais qu'il ne nous perde poinct,
Le paffe temps n'eft que louable.

L'INQUISITEUR.

Enfans, il vous feroit bien myeulx
D'avoir de bien & mal fcience.

THIERROT.

De mal, pour eftre vicieulx?
C'eft bien pour perdre pafcience!

L'INQUISITEUR.

Vicieulx, je ne l'entendz pas;
Mais c'eft pour acquerir vertu.

CLEROT.

On l'aquiert ainfi par compas
Et par la reigle d'un feftu.

L'INQUISITEUR.

Enfance qui eft obftinée
Ne veult jamais nul bien apprendre.

THIERROT.

Labbi! celle qui eft bien née
Sçait tout ce qu'il luy fault entendre.

L'INQUISITEUR.

Qui leur a apprins à refpondre
Et dire chofe fi haultaine?

JACOT.

Qui luy a apprins à ſe tondre
Et à porter ſi grant mitaine?

L'INQUISITEUR.

Voulez vous donq eſtre ignorans
Et perdre ainſi voſtre jeuneſſe?

PERROT.

Non, mais c'eſt à tenir les rancs
De tout vray plaiſir & lieſſe.

L'INQUISITEUR.

Quel plaiſir pouvez vous avoir
A jeu de ſi peu de valleur?

JACOT.

Comment pouvez vous le jeu veoir
Qui n'a ne forme ne coulleur?

L'INQUISITEUR.

Je voy le jeu où fourvoyez
Vous eſtes de faire tout bien.

THIERROT.

Ha! vous dictes que vous voyez:
En bonne foy, je n'en croy rien.

L'INQUISITEUR.

N'ay je pas deux yeulx en la teſte
Pour veoir ce qui eſt devant moy?

CLEROT.

Auſſi a bien, monſieur, la beſte,
Et n'a entendement ne foy.

L'INQUISITEUR.

Ces parolles ſont trop ameres,
Il me fault plus avant ſçavoir
Qui ſont leurs peres & leurs meres,
Ou je ferois maulvais debvoir.
Mon enfant, qui eſt voſtre pere?
Donnez m'en ſignes apparens.

JACOT.

Le voſtre.

L'INQUISITEUR.

Non eſt; par ſainct Pere,
Nous ne ſommes en rien parens.

JACOT.

Puiſque ne voullez qu'il ſoit voſtre,
Ainſi comme je l'avoys dict,
C'eſt donq le pere qui eſt noſtre,
Où vous avez peu de credit.

L'INQUISITEUR.

Je n'ay que faire de ſa grace,
Ne de tes parens & couſins.

PERROT.

Auſſi, monſieur, bien il ſe paſſe
De vous; il a de bons voyſins.

L'INQUISITEUR.

Quel eſt ſon nom? ne le cellez;
Dys auſſi le tien de toy meſmes.

JACOT.

Monſieur, pour le ſavoir allez
Au prebſtre qui fiſt ſon baptesme.

L'INQUISITEUR.

Comment l'apelles-tu?

THIERROT.

Il vient
Tousjours à moy ſans l'appeller;
Le lieu eſt hault où il ſe tient.
Monſieur, vous n'y ſçauriez aller.

L'INQUISITEUR.

Nommez moy la maiſon, la rue:
A quelle enſeigne eſt ce que c'eſt?

CLEROT.

A tous enfans elle eſt congneue,
Et vous ne ſçavez où elle est?

L'INQUISITEUR.

Eſt il gentil homme ou marchant,
Ou ſi mecanicque peult eſtre?

THIERROT.

Ne l'allez poinct ainſi cherchant,
Car vous ne le pouvez congnoiſtre.

L'INQUISITEUR.

Mais eſt il pere de vous tous,
Ou bien ſi chacun a le ſien?

JANOT.

Noſtre pere eſt, entendez vous,
Heritiers ſommes de ſon bien.

L'INQUISITEUR.

S'il a de quoy, il a grand tort,
Qu'il ne vous meict à noz eſtuddes.

PERROT.

Noſtre partaige & noſtre ſort
Tenons ſeur ſans ſolicitudes.

L'INQUISITEUR.

Voicy des reſponces bien fines;
Savoir fault qui leur a appriſes.

JACOT.

Monſieur, j'ay veu ung plat de guynes
Où les plus rouges eſtoient priſes.

L'INQUISITEUR.

Si je prans des verges au poing,
Je vous feray verité dire.

THIERROT.

Nous la dirons s'il eſt beſoing;
Mais vous ne l'entendez pas, ſire.

L'INQUISITEUR.

Que je n'entendz pas verité,
Et c'eſt moy qui la voys preſchant!

CLEROT.

Vous y avez donc meritté
Ou gaigné, comme bon marchant?

L'INQUISITEUR.

Ouy vrayement, je y ay gaigné
Ung gaing qui eſt ſpirituel.

THIERROT.

Le preſcheur a bien beſongné,
Qui ſemble bon & n'eſt pas tel.

L'INQUISITEUR.

Ha! il fault que la main je mecte
Sur voz culz pour vous chaſtier.

JANOT.

Monſieur, ſi elle n'eſt bien necte,
Vous ne nous pouvez nectyer.

L'INQUISITEUR.

Pardieu, ce ne ſont point parolles
Qui puiſſent procedder d'enſans;
Comme dangereuſes & folles
Plus en parler je vous deffendz.

LE VARLET.

Mon maiſtre, trop prenez à cueur
Les propos de ceſte innocence;
Vous qui des grans eſtes vainqueur,
Debvez ſupporter leur enfance.

L'INQUISITEUR.

Enfance ou innocence, las!
Je n'y trouve riens que malice.
De les battre je ſerai las,
Si de parler ſont plus l'office.

LE VARLET.

Laiſſons les jouer, paſſons oultre;
Plus ne parlent pour ceſte foiz.

L'INQUISITEUR.

O que tu es ung bon appoſtre!
Tu les veulx ſouſtenir.

LE VARLET.

Non faiz.

LES ENFANS *chantent tous enſemble :*

O Seigneur, que de gens
A nuyre dilligens
Qui nous troublent & griefvent!
Mon Dieu, que d'ennemys
Qui aux champs ſe ſont mis
Et contre nous s'eſlievent!

L'INQUISITEUR.

Je les oy chanter, qu'eſt cecy?
De moy ſe mocquent, ce me ſemble.

LE VARLET.

Ce ſont enfans qui ſans ſoulcy
S'accordent d'une voix enſemble;
Chacun eſt joyeulx comme ung roy.

LES ENFANS.

Certes, pluſieurs j'en voy
Qui vont diſant de moy:
Sa force eſt abollye;

LE VARLET.

Ils ſont hors de merencolye.

LES ENFANS.

Plus ne trouve en ſon Dieu
Salut en aucun lieu;
Mais c'eſt à eulx follye.

LE VARLET.

Eſcouttez leur chanſon jolye,
De joye ferez poſſeſſeur.

LES ENFANS.

Car tu es mon très ſeur

Bouclier & deffenſeur,
Et ma gloire eſprouvée.

LE VARLET.

Voila la bonne & bien trouvée,
Je n'en ſçaurois le bien celler.

LES ENFANS.

C'eſt toy, à brief parler,
Qui me faiz aller
Hault la teſte levée.

LE VARLET.

Oncques ne fut ceſte couvée
De maulvaiſe pye, entendez.
Ilz ne ſont point entre eulx bandez;
Riens qu'une voix je n'y congnoys.

LES ENFANS.

J'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintesfoiz
Luy faiſant ma complaincte.

LE VARLET.

Jamais d'ypocriſie ſainte,
Nul de leurs cueurs ne fut ſaulcé.

LES ENFANS.

Poinct ne m'a repoulſé,
Mais tousjours exaulcé
De ſa montaigne ſaincte.

LE VARLET.

En liberté & ſans contraincte
Jouans, chantans, tousjours joyeulx,
Paſſent le temps à choſe maincte,
Mais tousjours ont au ciel les yeulx.
Si congé me donnez, mon maiſtre,
Avecques eulx je demourray :
Car en pleurs je ne veulx plus eſtre,
Mais avecques iceulx je riray.

LES ENFANS.

Donq coucher m'en iray,
En ſeurté dormiray
Sans craincte de meſgarde.

LE VARLET.

L'oeil de Dieu tousjours les garde.

LES ENFANS.

Puis me reſveilleray
Et ſans peur veilleray
Ayant Dieu pour ma garde.

LE VARLET.

Je crois qu'à chacun d'eulx bien tarde
L'heure qu'en paradis ſeront.

LES ENFANS.

Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encores qu'ilz entreprinſent;

LE VARLET.

Pleuſt à Dieu, ſans tant ſermonner,
Qu'avecques eulz ilz me retinſent,

LES ENFANS.

Et que, pour m'eſtonner,
Clorre & environner
De tous couſtez me vinſent.

LE VARLET.

Et que leur chant ſi bien m'apprinſent,
Que, comme eulx, veſquiſſe de foy !

LES ENFANS.

Viens donq, declaire toy
Pour moy, mon Dieu, mon roy,
Qui de buffes renverſes

LE VARLET.

En leur chant n'a poinct de traverſes.

LES ENFANS.

Mes ennemys mordans,
Et qui leur romps les dentz
En leurs gueulles perverſes.

LE VARLET.

Ilz n'ont procès ne controuverſes :
Ilz ont tout, riens ne leur deffault.

LES ENFANS.

C'eſt de toy, Dieu très hault,
De qui attendre fault
Vray ſalut & deſfence;

LE VARLET.

O que tant heureuſe eſt l'enfance!

LES ENFANS.

Qui ſur tout peuple eſtendz
Tousjours en lieu & temps
Ta grant beneficence.

LE VARLET.

Je confeſſe qu'en innocence
N'y a rien que felicité,
Et qu'au pris de leur congnoiſſance
Tout ſçavoir n'eſt que cecité.
Croyez qu'ilz ont atteint le bout
Du repoz de l'entendement.

L'INQUISITEUR.

Que ſçavent ilz?

LE VARLET.

Ilz ſçavent tout,
Fors que le mal tant ſeullement.

L'INQUISITEUR.

Leurs propoz ſont ſubtilz & neufz,
Ainſi qu'ilz ſont jeunes & beaulx.

LE VARLET.

Mon maiſtre, dans les vaiſſeaulx vieulx
L'on ne meet poinct les vins nouveaulx.

L'INQUISITEUR.

Qui t'a tant apprins d'eſcripture?
Pour vray, il eſt ainſi eſcript.

LE VARLET.

Vous m'en avez faict la lecture
Et Dieu m'en a donné l'eſprit.

L'INQUISITEUR.

Vrayement, vous me faictes penſer
A ce que je ne penſay oncques.

LE VARLET.

Ne les vueillez donq plus tenſer
Et vous orrez merveilles adoncques.

L'INQUISITEUR.

Enfans, nous retournons à vous
Pour oyr voz doulces chanſons.

LES ENFANS *mectans leur doid sur leur bouche diſent :*

Hons! hons!

L'INQUISITEUR.

Hellas! parlez à nous;
Veuillez oublier nos tenſons.

LES ENFANS.

Hons! hons! hons! hons!

L'INQUISITEUR.

Las! mes amys,
Je ne ſçavoys que je diſois;
Quant en craincte je vous ay mis,
Certes, pas je ne vous congnoiſſois.
Vous, qui eſtes le plus petit,
Parlez à moy, ne vueillez craindre.

LE PETIT ENFANT.

Vous eſte gan & moy petit,
Nous ne ſçaurions à vou attaindre.

L'INQUISITEUR.

Dieu a dict, pour tout veritable,

Que pour travail ne pour ahan,
Nul n'aura le bien defirable,
S'il n'eft tel qu'un enfant d'un an.

LE VARLET.

Mais bien plus, qui n'eft né d'en hault,
Par une naiffance nouvelle,
Au ciel ne peult faire le fault.
Cette doctrine m'eft bien belle.

L'INQUISITEUR.

Moy, qui fuis vieillard devenu,
Puis je renaiftre de nouveau?

LE VARLET.

Non, vous n'y eftes pas tenu,
Mais il fault changer chair & peau.

L'INQUISITEUR.

Comment?

LE VARLET.

Si le voullez favoir,
Aux enfans l'allez demander.

L'INQUISITEUR.

Enfans, faictes moy ce poinct veoir;
Prier vous viens fans commander.

LES ENFANS.

Hon! hon!

LE VARLET.

Puis que les grans avez faict taire,
Enquerez ung peu ce petit,
Vous y trouverrez quelque miftere
Pour contanter voftre appetit.

L'INQUISITEUR.

Mon filz, comme appellez vous Dieu?

LE PETIT ENFANT.

Pappa.

LE VARLET.

C'eft très bien refpondu.

Pere il eſt de tous, en tout lieu,
Mais il n'eſt pas bien entendu.

L'INQUISITEUR.

Qu'eſperez vous trouver en luy?

L'ENFANT.

Do, do.

LE VARLET.

C'eſt très bien à propoz;
Car qui ne congnoiſt aujourd'huy
Que luy, vit en paix & repoz.

L'INQUISITEUR.

Mais qui eſt ce Dieu là?

L'ENFANT.

Bon, bon.

LE VARLET.

Poſſible n'eſt de myeulx parler,
Car ſi grant eſt de Dieu le don,
Qu'il ne ſe peult myeulx appeller
Que de le nommer le ſeul bon.

L'INQUISITEUR.

Des bonnes oeuvres, des merittes,
Qu'eſt ce?

L'ENFANT.

Lza, lza, lza.

LE VARLET.

O Dieu, qu'il dict bien!
Car noz oeuvres ſont ſi petittes
Devant Dieu, que c'eſt moings que rien.

JANOT.

Puiſque c'eſt à bon eſſient
Que le vray vous voullez ſçavoir,
D'eſcoutter ſoyez paſcient,
De parler ferons bon debvoir.

PERROT.

Pour vivre en vray contantement,

Ung ſeul poinct vous eſt neceſſaire,
C'eſt de ſçavoir certainement
Que n'avez pouvoir de rien faire.

JACOT.

En voyant Dieu ouvrant en vous,
Faiſant ſon oeuvre à ſon deſir,
Tout tourment vous ſemblera doulx,
Et n'euſtes jamais tel plaiſir.

THIERROT.

Qui voyt Dieu partout en tout lieu
Et ne veoit plus ne ſoy ny homme,
Il eſt par grace filz de Dieu
Et Dieu, non plus homme ſe nomme.

CLEROT.

Las! ſi Adam n'euſt poinct mengé
Du ſçavoir de bien & de mal,
Dieu de luy ne ſe fuſt vengé,
Le rendant pis que anymal.

THIERROT.

Qui regarde ſoy ou ſon euvre,
Comme fiſt le phariſien,
Sa nudité ſi fort deſcoeuvre,
Qu'il ſe veoit plus villain qu'un chien.

JANOT.

Croyez que qui eſt mort à ſoy
Par la vertu du Sainct Eſprit,
Il ne vit pas, mais par la foy
En luy, ſans plus, vit Jeſuchriſt.

PERROT.

Enfance ne cuyde rien eſtre,
Ne rien pouvoir, ne rien valloir.
Dieu ſeul tient pour pere & pour meſtre,
Qui eſt ſeul aiſtre & ſeul pouvoir.

JACOT.

Laiſſez Adam & ſon cuyder,
Sa peau n'eſt pleine que de vent;
Hors de ſa chair vous fault vuider;
Lors de tout bien ſerez ſçavant.

L'INQUISITEUR.

Ilz ne diſent rien d'aventure;
J'ay tout dedans la Bible leu,
Et leur parolle eſt ſi très pure,
Que jamais tel ſens je n'ai veu.

LE VARLET.

Mais oyez le divin langaige
Que chacun de ces enfans tient!

L'INQUISITEUR.

Je veulx eſtre enfant, non plus ſaige:
Il eſt heureulx qui tel dement.

LE VARLET.

Mon maiſtre, je ſens dans mon cueur
Divines inſpirations.

L'INQUISITEUR.

Et je ſens Jeſuchriſt vainqueur
En moy de toutes paſſions.

LE VARLET.

Je ne ſens plus nulle avarice,
Mon cueur bruſle de charité.

L'INQUISITEUR.

Je ſens orgueil mort & tout vice
Par l'eſprit de verité.
O puiſſant Eſprit,
O doulx Jeſuchriſt,
Qui par ta clemence
Et ton ſainct Eſcript
As desſaict, preſcript
Mon oultre cuydance.

Je perdz contenance,
Plus en rien ne penſe
Qu'à plaiſir & joye;
Je ſaulte, je dance,
Et n'ay congnoiſſance
De ce que j'eſtoye.
Mon tout & mon aiſtre
En Dieu ſeul voy eſtre,
Et moy moings que rien.
Fy du nom de maiſtre
Qui ne peult repaiſtre
Que d'ordure & fyens!
En Dieu ſont tous biens;
Hors de luy ſoubſtiens
Que tout eſt tourment.
Je poſſedde & tiens
De tous chreſtiens
Le contantement.
Où eſt mon peché?
Je le voy caché
Au corps de mon roy;
J'en ſuis deſtaché,
Qui en fuz taché
Par trop grand deſroy.
Clairement je veoy
De l'oeil de la foy
Mon ſalut par grace.
Mort ſuis, je le croy,
Mais Chriſt vit en moy,
Qui tous maulx esface.
Chantez, terre & cieulx,
Chantz delicieux
Pour ce cas eſtrange:
Dieu d'un homme vieulx,

Diable vicieulx,
A faict un jeune ange.
Donnez luy louenge,
Qui a faict tel change
Si ſoubdainement;
De moy ne ſe venge,
Mais à luy me renge
Ainſi doulcement.

LE VARLET.

O bonté ſans ſy,
Quel cas eſt cecy?
D'un perſecuteur
Par peché noircy
Avez eu mercy.
Comme bon paſteur,
D'un inquiſiteur
De maulx inventeur
Par feu ou deffenſe,
As eſté vainqueur,
Luy rendant le cueur
Doulx comme en enfance.
De joye je pleure
Voyant à ceſte heure
Ce qu'ay deſiré.
Juſqu'à ce qu'il meure,
Si ainſi demeure,
Je le ſerviray.
Dieu l'a attiré
Et de maulx tiré
Dont il avoit tant.
Si j'ay ſouſpiré
Pour luy, je riray
Le voyant contant.
O Dieu, voye & vye

Qui avez ravye
Son ame vivante !
Tant l'as aſſouvye,
Que de riens envye
N'a, mais eſt contante.
En toy eſt fondue
Et morte & perdue;
Par abjection
Quant riens l'as rendue,
A toy l'as receue
Par dillection.
Le ſervant comme homme,
J'ay perdu mainct ſomme
Et mainct bon repas;
Mais le voyant comme
Dieu, plus je n'aſſomme
Mes labeurs & pas.
Prins je voy aux laz
Par le doulx appaſtz
D'Eſcripture ſaincte;
Poinct ne ſeray las
De ſuyvre hault & bas
Le ſervant ſans ſaincte.

JANOT.

O Dieu eternel,
Ce jour ſolempnel
Doit bien eſtre à tous,
Quant l'homme cruel
Avez faict aignel
Et ſemblable à nous.

PERROT.

Dieu change les loupz
Et à tous les coups
En faict des brebiz;

Car il eſt jalloux
De nous, comme eſpoux,
De blancz, noirs & bis.

JACOT.

En lieu de deffendre
Parler, veult apprandre
Noſtre doulx langaige.
O que Dieu ſçait rendre
Bien pour mal, & prendre
Ung homme en tout aage!

THIERROT.

Dieu de bon couraige
Ayme ſon ouvraige
Et le veult parfaire:
Par quoy du meſnaige,
Puis qu'il eſt ſi ſaige,
Luy ſault laiſſer faire.

CLEROT.

Or ſus donq, chantons
Et nous esbattons
A luy donner gloire:
Par tous les quantons
Du monde, où hantons,
En ſera memoire.

THIERROT.

Je donne une poire
Qui dira l'hiſtoire
A ces compaignons.
Hors de purgatoire
Eſt, il eſt notoire,
Poinct ne nous faignons.

L'INQUISITEUR.

Mes petis enſans, je vous prie,
A l'honneur du Dieu des humains

Que chacun de vous chante & crye,
Et nous tenons tous par les mains.

(*Ilz chantent tous enſemble.*)

Puis que de ta promeſſe
L'entier acompliſſement
Octroye à ma vieilleſſe
Parfaict contantement,
J'actendray ſans ſoulcy
De la mort la mercy.
L'eſtincelle derniere
De mes terniſſans yeulx
A veu de ta lumiere
Le rayon gracieulx,
Dont je ſuis esblouy
Et mon coeur resjouy.
Le rayon pur & munde
Que tu as envoyé
Affin que ce bas monde
Ne fut plus deſvoyé,
Et ſon luſtre obſcurcy
En ſera eſclarcy.
Ta clarté preparée,
Qui de loing reluyra,
A la gent eſgarée
Partout eſclairera,
Et ton peuple affoibly,
Sera lors anobly.

L'INQUISITEUR.

Enſans, puiſque m'avez gaigné,
Avecques vous m'en veulx aller.

JANOT.

Ne ſerez vous poinct deſdaigné
D'apprandre par nous à parler?

L'INQUISITEUR.

Non, mais j'eſtime à grant honneur,
Enſanz, en euvres de vous ſuyvre.
Puis qu'ainſi plaiſt au grant Seigneur,
Je veulx en innocence vivre.

PERROT.

Venez & vous nous menerons
Dedans noſtre maiſon de paix.

JACOT.

Jamais nous ne vous laiſſerons,
Mais voullons ſouſtenir voz faiz.

THIERROT.

Les dames de noſtre maiſon,
C'eſt unyon & charitté.

CLEROT.

L'on y menge toute ſaiſon,
Le pain de vye & veritté.

THIERROT.

A Dieu, le chef de l'aſſiſtance,
Dieu vous doint bon ſoir, bonne nuyct,
Et vivre de la congnoiſſance
Du ſouleil qui ſans ceſſe luyſt.

CLEROT.

Voicy une divine priſe,
Plus ayſe je ne fuz de l'an.
Allons ſoupper, la table eſt miſe.

LE PETIT ENFANT.

Allons, allons, allons, meignan!

POÉSIES INÉDITES

Extraites du manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal. N° B. L. F. 100.

Non ſans avoir maintesfoys eſprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'eſperer vient,
Eſperé n'ay en vous que j'ay(e) trouvé
Le ſeul eſpoir qui ma vie ſouſtient.
Mais après tant, que comme moy ſçavez,
Qui m'ont donné pis que mort, je le penſe,
L'amour qu'à moy avez eu & avez,
Reſuſciter m'a faict en eſperance.
Doncques eſtant ma conſolation,
Qui d'eſperer m'avez donné confort,
Nommer vous puis ma reſurrection,
Puiſque je tiens mes ennuys une mort;
Leſquels ne veulx dire par le menu,
Mais s'il vous plaiſt y penſer, mon ſeigneur,
Vous trouvarez que aſſez m'en eſt venu,
Trop ſuffiſans pour tuer un bon coeur.
Je ne le dis pour les ramentavoir,
Car l'oublier m'en eſt plus aggréable,
Mais ouy bien pour vous faire ſçavoir
Combien l'eſpoir de vous m'eſt prouffitable.
Ceſt eſpoir eſt honneur de ma jeuneſſe
Et tout le bien de ma petite enfance;
C'eſt le repos de toute ma vieilleſſe
Et le baſton très ſeur de ma deffence;
C'eſt le moyen tout ſeul de la victoire
De tous les maulx qui m'ont peu advenir :
S'ilz ſont vaincus à vous en eſt la gloire,

De qui je ſens force & vertu venir;
C'eſt la ſanté qui chaſſe maladie
Du corps, du coeur & de l'entendement,
Et ſeureté telle, quoy que l'on dye,
Nuyre ne peult à mon contentement;
C'eſt le bourdon de mon pelerinaige,
L'appuy très fort de ma debilité,
Le quel tenant, toute peyne & voyaige
M'eſt un repoz & grand utilité;
C'eſt ce qui tous mes ennuys faict prendre
Patiemment, deſquelz je ſuis deſlivre,
Et ſans le quel je vous ſupply entendre
Qu'il ne m'eſtoit plus poſſible de vivre;
C'eſt cet eſpoir par qui mes paſſions
Vaincues ſont & rendues contentes,
Qui mect à riens mes tribulacions
Que j'eſtimois ardentes & picquantes.
Par ceſt eſpoir qui de vous ſeul procede,
Je n'ay trouvé nul malheur importable,
Car ſi grande eſt ſa vertu, qu'elle excede
Peyne & ennuy & mal intolerable.
Si les regretz de pere, mere, enfans,
Par deſeſpoir me ſont tous deſcouvers,
De ceſt eſpoir je m'arme & me deffendz,
Diſant qu'en vous les ay tous recouvers.
Fortune n'a ſur ceſt eſpoir puiſſance
De le pouvoir en riens diminuer;
Longueur de temps ne peult ceſte eſperance
Garder en moy, tousjours continuer.
Tous les ennuyz que le ciel & la terre
Peuvent donner à un corps & un coeur,
Ne me ſçauroient faire eſtimer leur guerre,
Car ceſt eſpoir en eſt le ſeul vainqueur,
Tant qu'en ma main je le pourray tenir.

Puiſqu'il vous plaiſt que ſur luy je m'appuye,
Tant ſeure ſuis de tous maulx advenir,
Que devant eulx ne penſez que je fuye;
Puiſque je ſuis ſeure de voſtre amour
Et que je ſçay vous eſtre ſeulle ſeur,
La mort ne peult que me prendre, à ce jour,
D'amour contente, & d'eſpoir, & d'honneur.
La mort ne crainctz, mais que tousjours la face
Je puiſſe veoir de mon frere & mon Roy
En ſeureté; que fermement je croy
D'avoir ſans fin part à ſa bonne grace,
J'ay devers moy ce poinct & advantaige
Pour garentir ma ferme loyaulté,
Que le long temps en donne teſmoingnaige
Et meſme à vous ſi grande ſeureté,
Que tort avez ſi en avez (un) doubte.
Si je prends aulcunes foys loiſir
D'entretenir quelque dame à plaiſir,
Pour tant ne veulx devenir variable;
Mais eſtimer que, ſans aultre choiſir,
Je vous en treuve après trop plus amable.

Folio 108 *verſo.*

Souvieigne vous des lermes reſpandues,
Qui par regret très grand furent rendues
Sur voſtre tant amyable viſaige;
Souvieigne vous du dangereux oultraige
Que vous cuida faire mon povre coeur,
Preſſé par trop d'une extreme douleur,
Quand il força la voix de ſatisfaire
Au très grand mal où ne ſçavois que faire,
Tant qu'à peu près la pleur fut entendu;
Souvieigne vous du ſens qui fut perdu,

Tant que raiſon, parolle & contenance
N'eurent pouvoir, ny force, ny puiſſance,
De deſclairer ma double paſſion,
Ny auſſi peu ma grand affection;
Souvieigne vous du coeur qui bondiſſoit
Pour la triſteſſe en quoy il periſſoit;
Souvieigne vous des ſouſpirs très ardens
Qui à la foule en deſpict de mes dentz
Sortoient dehors, pour mieulx me ſoulaiger;
Souvieigne vous du peril & danger
Où nous eſtions, dont nous ne tenions compte,
Car vraye amour ne congnoiſt paour ny honte;
Souvieigne vous de noſtre amour honneſte,
Dont ne devons pour nul baiſſer la teſte,
Car nous ſçavons tous deux certainement
Qu'honneur & Dieu en ſont le fondement;
Souvieigne vous du très chaſte embraſſer
Dont vous ne moy ne nous pouvions laiſſer;
Souvieigne vous de voſtre foy promiſe
Par voſtre main dedans la mienne miſe;
Souvieigne vous de mes doubtes paſſées,
Que vous avez en une heure eſſaſſées,
Prenant en vous ſi grande ſeureté,
Que je m'aſſeure en voſtre fermeté;
Souvieigne vous que vous avez remis
Du plus parfaict de voz meilleurs amys
Le coeur, l'eſprit & le corps en repos,
Par voſtre honneſte & vertueux propos,
Auquel je veulx adjouſter telle foy,
Que plus n'aura doubte pouvoir ſus moy;
Souvieigne vous que je n'ay plus de paine,
Que ceſte là que avecques moy je maine:
C'eſt le regret de perdre voſtre veue,
Par qui ſouvent tant de joye ay receue;

Souvieigne vous du regard de voſtre oeil,
Dont l'eſloingner me faict mourir de dueil;
Souvieigne vous du lieu très mal paré
Où fuſt de moy trop de bien ſeparé;
Souvieigne vous des heures qui ſonnoyent,
Et du regret qu'en ſonnant me donnoient,
Voyant le temps & l'heure s'advancer
Du deſpartir où ne fays que penſer;
Souvieigne vous de l'adieu redoublé
A chaſcun pas, de l'eſperit troublé,
Du coeur trancy & du corps affoibly,
Et ne mectez le triſte oeil en oubly;
Souvieigne vous de la parfaicte amour,
Qui durera ſans ceſſer nuyct & jour,
Qui a dens moy ſi bien paincT voſtre ymaige,
Que je n'ay riens ſinon voſtre viſaige,
Voſtre parler, voſtre regard tant doulx
Devant mes yeulx; bref, je n'y ay que vous;
Vous ſuppliant, o amye eſtimée,
Plus que nulle aultre & de moy tant aymée,
Souvieigne vous d'immortel ſouvenir
De voſtre amy, & le vueillés tenir
Dens voſtre coeur ſeul amy & parfaict,
Ainſi que vous dedens le ſien il faict.

Folio 117 *verſo.*

Fragment.

. . . . . .
. . . . . .
O prompt à croire & tardif à ſçavoir
Le vray, qui tant clairement ſe peult veoir,
A voſtre coeur receu telle penſée
Qu'à tousjamais j'en demeure offencée?
Eſt il entré dans voſtre entendement,

Que dans mon coeur y ait un autre amant?
Helas! mon Dieu, avez vous bien peu croire
Qu'aultre que vous puiſſe eſtre en ma memoire?
Eſt il poſſible? A menſonge credit
En voſtre endroict, ainſi que l'avez dit?
Pouvez vous bien le croire & le celer,
Sans m'en vouloir ne m'en ouyr parler?
Mais voulez vous, avant ouyr, juger
Innocent coeur, très facile à purger?
Extimés vous le coeur meſchant & laſche,
Qui envers vous n'en euſt oncq nulle tache?
Vous le croyez ainſi : croyés le doncques,
Croyez de moy le mal qui n'y fuſt oncques,
Croyez de moy contre la verité,
Tout le rebours de ce que ay merité.
Jà n'en ſera mon viſaige confuz,
Car je ſçay bien quelle je ſuis & fus
En voſtre endroit, & yver, & eſté,
Et quel auſſi m'eſtes & avez eſté.
J'ay le coeur nect & la teſte levée;
Pleine d'amour très ferme & eſprouvée,
Je puis aller; mais ſus tout ne refuſe
De mon bon droict faire jamais excuſe.
Penſez de moy ce qu'il vous plaiſt penſer,
Je ne vous veulx courroulcer ne offencer,
Puiſque voulez noſtre amictié parfaicte
Eſtre ſoubdain par ſouppeçon deffaicte.
C'eſt doncques vous, de cruelle nature,
Qui, ſans propos, en faictes la roupture.
Vous le voulez : garder, ne vous en puis,
Bien que du tout en l'eſtremité ſuis
De deſeſpoir, voyant mon innocence,
Ma vraye amour avoir pour recompenſe
Un tel adieu, par lequel m'accuſez,

Du meſchant cas dont aſſez vous uſez:
C'eſt d'en aymer un aultre avecques vous.
Il n'eſt pas vray, je le dis devant tous,
Et Dieu qui veoid le profond de mon coeur,
Prens à teſmoing, luy priant que vaincqueur
Par verité ſoit de ceſt menſonge,
Qui en ſoy n'a force non plus qu'un ſonge.
Je luy remectz mon droict entre les mains,
Luy ſuppliant que à vous, amy, au moins
Avant ma mort face veoir clerement
Comme vous ſeul j'ay aymé fermement.
Il le vous peult dedens le coeur eſcripre,
Mais mon ennuy ne me permect le dire;
Porter le veulx le mieulx que je pourray.
Si je ne puis, par regret je mourray.

Folio 116 *recto.*

Amour, Honneur ont eu debat enſemble.
Honneur a dit : Amour, il faut partir.
— Comment, Honneur? diſt Amour, il me ſemble
Que à ma demeure il vous fault conſentir;
Si je m'envoys, il vous fauldra ſortir,
Et ſans nous deux elle deviendra beſte;
Laiſſés moy doncq ſon coeur, prenez ſa teſte.
Luy emprompter ſon blanc abillement,
Jurant ſes loix garder entierement,
Il fuſt receu, & euſt bien la ſcience
De faindre avoir très bonne conſcience;
Mais les moyens, & lieux & temps venus,
L'occaſion feiſt que l'experience
Le monſtra filz naturel de Venuz.

Folio 127 *verſo.*

Ou près, ſi près que en un lict noz corps couchent,
Et noz vouloirs ſoyent unyz en un,
Et noz deux coeurs, ſi poſſible eſt, ſe touchent,
Et noſtre tout ſoit à nous deux commun;
Ou loing, ſi loing que amour tant importun,
De vos nouvelles à moy ne puiſſe dire,
Povre de veoir, de parler & d'eſcrire,
Tant que de vous ſoit mon coeur inſenſible:
Vela comment vivre avecq vous deſire,
Car entre deux, ſans mort, m'eſt impoſſible.

Ne près, ſi près que vous puiſſiez coucher
Dedens mon lict, il n'adviendra jamais,
Ou par amour mon corps ou coeur toucher,
Ny adjouſter à mon honneur un mais.
Si loing, bien loing allez, je vous prometz
De n'empeſcher en rien voſtre voiayge,
Car près ne loing, d'aymer je n'ay couraige,
Fors d'un amour dont chaſcun aymer veulx.
Soit près ou loing, n'eſt deſir d'homme ſaige;
Contentés vous d'eſtre aymé entre deux.

Folios 132 *verſo*, 133 *recto*.

En vous veoyant prendre la hardieſſe,
Couché ſus moy, d'une aultre entretenir,
Que plus aymés que Madame & maiſtreſſe,
Je ne vous puis porter ny ſouſtenir.
— Ne me voulez un tel propos tenir,
Lict, où j'ay tant de repoſer deſir;
Car je n'ay peu meilleur moyen choiſir
Pour eſtre icy, que, par cas d'adventure,
Entretenir ceſte dame à loiſir,
Que je vous fay ſervir de couverture.

Folio 133 *recto*.

Puis qu'il nous fault ceſt enfant baptiſer,
Nommés le doncq ſi vous ſçavez ſon nom.
— Amour? — Nenny; il fault mieulx adviſer.
— Fureur ou feu, comme il a le renom?
Cruaulté, mort, vie, flamme, froid? — Nom.
— Doulceur, douleur, rigueur, mutation,
Follye, erreur, triſteſſe, paſſion?
L'aveugle dieu, le createur de paine,
Le vieil enfant? — Non, mais ſans fiction,
C'eſt fol cuider, ou oppinion vaine.

Folio 136 *verſo.*

Homme jalouz, vous ne debvez porter
Ceſte tant doulce & celeſte coulleur.
Comme loyal : je m'en veulx raporter
A ce que en penſe & juge voſtre coeur.
Mais à ce bleu vous faictes ceſt honneur,
Pour ce que au ciel ſemblable à luy ſe tient
Beatitude, & il vous en ſouvient,
Quant le voyez lyé à voſtre dextre;
Car vous aymés la coulleur qui ſouſtient
Celle par qui de vous n'eſtes plus maiſtre.

Folio 137 *recto.*

Non pour baiſer, Madame, ma maiſtreſſe,
Dont je ſuis trop indigne d'approucher,
Un jour heureux, je pris la hardieſſe
A ſa bouche de la mienne toucher,
En deſirant par là ſon coeur chercher,
Pour deſpartir mon amour vehemente,
Qui ſi grande eſt que le myen ſeul tourmente,
Mais en deux coeurs peult loger à ſon aiſe.
Je congneuz bien que la bouche eſt la ſente

Par où amour au coeur faict ſa deſcente,
Qui ne ſe peult faire ſans que l'on baiſe.

Folio 138 *recto.*

Quelle unyon de parfaicte amictié,
Quand de deux coeurs les vouloirs ſe conſentent,
Tant que chaſcun ne congnoiſt ſa moytié!
Car un ſeul coeur, non plus deux, ilz ſe ſentent.
Pour s'eſloingner jamais ilz ne s'abſentent,
Pour ce que l'oeil n'eſt pas leur fondement.
C'eſt vraye amour qui les tient fermement
Sy fort lyés, ſelon Dieu & l'honneur,
Non par plaiſir qui eſt pris follement,
Mais par vertuz, raiſon, bon jugement,
Que transformés ſont deux en un ſeul coeur.

Folio 138 *recto.*

Pour ſe trouver plus belle & plus beau tainct,
Je veoy chaſcune un mirouer chercher,
Et leur plaiſt fort qu'il ſoit flateur ou fainct,
En leur monſtrant qu'elles ont blanche chair.
Mais j'en ay un que j'eſtime plus cher
Que tous les leurs, qui tant m'eſt favorable
Qu'en luy me veoy honneſte & aggreable,
Tant que ne puys en moy deſirer myeulx
Que me promect ſon regard amyable :
Par quoy ne veulx mirouer perdurable,
Fors ſeullement de mon amy les yeulx.

Folio 138 *verſo.*

Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,
Soit le parler, ſoit l'oeil, ou ſoit la main,

Et vous veoyrés en luy incontinant
Aultre vouloir que d'un couſin germain.
Voire s'il peult, ſans attendre à demain,
Il vous pryera d'une grace luy faire,
Que une heure avant euſt deſiré de taire,
Faignant de peu ſe vouloir contenter.
A telz amys a tousjours à refaire,
Le plus ſeur eſt de point ne les hanter.

Folio 138 *verſo.*

POÉSIES INÉDITES

Extraites du manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal. N° B. L. F. 108.

RONDEAU.

Ce n'eſt q'un cueur, ung vouloir, ung penſer,
De vous & moy en amour, ſans ceſſer,
Mon très cher filz & bonne nourriture.
Raiſon le veult & auſſi fait nature,
Qui noſtre faict ont voulu compaſſer.

La mere fuys, qui ne veult offenſer
Voſtre plaiſir, puys qu'à bien tout penſer,
De vous & moy eſt l'aliance pure:
Ce n'eſt q'un cueur.

Amour qui veult amour recompenſer,
Ne prend plaiſir à debatre ou tanſer,
Mais du tout mect à complaire ſa cure.
Ainſi nous deux loyalle amour ceincture,
Sans contredit ne ſans contrepenſer,
Ce n'eſt q'un cueur.

Folio 13 *recto.*

RONDEAU

A TOURNON QUAND FUT QUESTION DE MENER LE ROY EN ITALIE.

Penſant paſſer paſſaige ſi piteux,
A tout bon cueur ſi triſte & deſpiteux,
Veoir emmener perſonne ſi très chere
Soubz la couleur de gloire ou bonne chere,
En grand danger de retour bien honteux :

Je m'esbahys comme gens convoyteux
Sont aveuglez pour rendre ſouffreteux
Royaulme, enfans, ſeur & dolente mere,
Penſant paſſer.

Soubz umbre d'eſtre ſaiges & marmiteux,
L'on a congneu leur eſperit boyteux,
Sans aller droict, dont en très triſte chere,
Tous les ſaiges en pleurent à l'enchere,
Craignant par trop le voyaige honteux,
Penſant paſſer.

Folio 16 *verſo.*

RONDEAU

SUR DOMINE SALVUM FAC REGEM ET EXAUDI NOS IN DIE QUA INVOCAVERIMUS TE.

Saulvez le Roy, o Seigneur gracieux,
Et exaulſez ce jour, en voz ſainctz cieulx,
Nous qui pour luy invocquons voſtre grace.

Las! retournez voſtre benigne face
Pour eſſuyer les larmes de noz yeulx.

Vous eſtes ſeul par ſur tous autres dieux,
Puiſſant, piteux, miſericordieux;
Monſtrez le nous bien toſt en briefve eſpace,
Saulvez le Roy!

Nous congnoiſſons que noz maulx vicieux
Meritent bien les tourmens ennuyeux;
Que maintenant juſtice nous pourchace.
Voſtre bonté noſtre malice paſſe:
En ceſte foy vous prions pour le mieulx,
Saulvez le Roy!

Folio 20 *recto.*

APPENDICE V.

I.

NOTICE D'UN MANUSCRIT COMPOSÉ POUR LA REINE DE NAVARRE.

Biblioth. de l'Arſenal. Ms. N° Théol. franç., 60. — *Initiatoire inſtruction en la Religion chreſtienne pour les enffans. Interlocuteurs Theophile & Theodidacte, dont le premier ſigniffie amateur ou aimé de Dieu, & l'autre enſeigné ou diſciple de Dieu.* 1 vol. in-4°, ſur vélin de 57 feuillets. Relié en velours rouge.

Au verſo du folio 1 recto, dans une couronne d'or, ſurmontée d'une cordelière, ſont peintes en or & en couleurs les armes de la Reine de Navarre. Le tout eſt ſur un champ bleu parſemé de petites étoiles d'or & de marguerites roſes & blanches.

Au recto du folio 2, une grande miniature repréſente Charles d'Albret, Roi de Navarre, en pied, au milieu d'un jardin fermé par un grillage; de l'autre côté de ce grillage, à droite, mais ſur un plan reculé, on voit Marguerite, accompagnée de quelques courtiſans. La princeſſe eſt vêtue d'une robe de drap d'or; ſa coiffure & ſa guimpe ſont noires. Le Roi de Navarre eſt couvert d'un ſurtout de drap d'or fourré d'hermine. Sa toque rouge eſt ſurmontée d'une plume blanche; ſon juſtaucorps eſt bleu, ſes manches à deux rangs de crevées, & ſes chauſſes ſont rouges. Il tient dans ſa main droite une marguerite,

qu'il ſemble offrir à la princeſſe. Au-deſſous de l'écuſſon des armes du Roi de Navarre, on lit : *Inveni unam precioſam margaritam quam intimo corde collegi*. Le fond de cette miniature repréſente un jardin avec boſquets & berceaux, au milieu deſquels eſt une fontaine en forme de temple. En dehors du jardin, on aperçoit un château derrière une muraille blanche crénelée.

Au verſo de ce même folio 1, dans une grande miniature, Jéſus-Chriſt agenouillé portant ſa croix, eſt ſuivi d'une foule d'autres perſonnages portant comme lui leur croix. Au premier rang ſont Henry d'Albret, Roi de Navarre, Charles d'Albret, ſon frère, & Marguerite. La princeſſe eſt couverte d'une longue robe bleue, avec des manches garnies de fourrure; ſa coiffe noire eſt ſurmontée d'une couronne d'or. Le Roi de Navarre porte le même coſtume que dans la miniature précédente. On lit au bas : *Qui vult venire poſt me, abneget ſemet ipſum, tollat crucem ſuam & ſequatur me*. Le fond de cette miniature repréſente le même château que celui de la miniature précédente, & une autre partie des jardins; des rochers s'échappe une ſource d'eau vive, qui tombe dans un petit lac. Sans aucun doute l'artiſte a voulu repréſenter le château de Pau, dont Marguerite & ſon mari avaient pris ſoin d'embellir les jardins (voy. plus haut, à la fin de la *Vie politique de Marguerite*).

Au verſo du folio 34, dans une grande miniature, le Roi David, à genoux, implore la miſéricorde de Dieu. L'ange lui apparaît, tenant d'une main l'épée de juſtice, de l'autre une tête de mort. Dans le fond on voit le temple de Salomon. La foule ſe tient éloignée du Roi & le contemple. On lit au bas : *Dixi : confitebor adverſum me injuſticiam meam Domino*.

Au recto du folio 56 & au verſo du folio 57, on trouve deux grandes miniatures. La première repréſente Jéſus-

Chrift reffufcité; le corps eft nu, les épaules font couvertes d'un manteau rouge. Il eft devant une table, appelant à lui les treize apôtres; quelques-uns font déjà près de lui, les autres s'y dirigent. On lit au bas : *Pax vobis : ego fum : nolite timere.* La feconde miniature repréfente une afcenfion. Jéfus-Chrift eft déjà prefque tout entier dans le ciel : on n'aperçoit que fes jambes couvertes d'une robe rouge & environnées de rayons lumineux. Les perfonnages, prefque tous à genoux, font au nombre de dix-huit, en y comprenant la vierge Marie. On lit au bas : *Afcendit ad celum, fedet ad dextram.*

Chaque feuillet de ce manufcrit eft orné d'un riche encadrement peint en or & en couleurs. On y voit des oifeaux, des papillons, des infectes, des fleurs & principalement des marguerites rouges.

Le texte de ce manufcrit, conçu en français, contient une forte de catéchifme ou d'inftruction fur la manière de pratiquer la religion catholique. Il eft fouvent rédigé par demandes & par réponfes. On y trouve certains paffages hardis qui nous portent à croire que l'auteur était partifan de la réforme. Au folio 23 verfo, Théophile demande à Théodidacte ce que fignifie *Églife* en notre langue commune. Théodidacte répond : « Eglize figniffie congregation. Quant doncques nous difons je croy la congregation, non pas ce monceau de boys & de pierres où la multitude des antichriftians miniftres, qui ne font rien moins que union ou congregation, veu que chacun d'eulx veult eftre differend de l'autre tant en fentences ou opinion, que en fuperfticieufes & hipocriticques ceremonies, etc. »

Au folio 52 verfo, après avoir parlé du choix d'un confeffeur, qui doit être un homme de bien, c'eft-à-dire « fidele, puiffant en la parolle, qui vous puiffe confoller & donner confeil utile & falutaire pour myeulx inftituer voftre vie, etc.; » l'auteur ajoute : « Or, quant vous aurés

trouvé ung tel confeſſeur ainſi qu'on l'apelle, vous irés vous confeſſer & accuſer devant luy & ne ſerés ſoingneux, ne vous efforcerés de luy rendre compte pour le menu de tous les pechés que vous avez commis depuys le temps de voſtre nativité, ou depuys le temps de voſtre derniere confeſſion avec les circonſtances, c'eſt aſſavoir quand, en quel lieu, quantes foys, avec qui & comment, ainſi que l'en a de couſtume; car ceſte façon de ſoy confeſſer n'eſt aultre choſe que hypocriſie vraye & faintiſe. Je m'en croy à ceulx qui en ont uſé juſques icy, pourveu qu'ilz veulent dire vray, ſoit ou homme ou femme, prebſtre ou aultre. Et Dieu n'a ordonné telle confeſſion, & n'ay jamays leu en l'Eſcripture d'homme qui ſoit ainſi confeſſé; & neantmoins qu'elle ait grande apparence de ſainćteté & vraye devotion, toutesfoys croys je que le diable l'a inventée pour ſeduyre le monde, &c., &c. »

Ce curieux manuſcrit fut exécuté au moment & même à l'occaſion du mariage de Marguerite avec le Roi de Navarre; au moins eſt-ce l'opinion du P. Montfaucon, qui a reproduit la première miniature, t. IV, p. 260 (pl. XXXIII) des *Monumens de la monarchie françoiſe*. C'eſt à M. de Gaignières qu'il en devait la communication. En 1763, ce manuſcrit devint la propriété de M. Picard, ainſi que le prouve la mention ſuivante placée au recto du folio 1 : *De la bibliothèque de Charles-Adrien Picard en* 1763. A la vente des livres de cet amateur en 1780, le volume inſcrit ſous le n° 112 de ſon catalogue fut vendu 231 fr. 10 ſous. (*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard, contenant environ cent manuſcrits ſur vélin, décorés de miniatures & de beaucoup d'articles rares & ſinguliers, &c.* Paris, Merigot, 1780, in-8°, p. 16.) Cette acquiſition a dû être faite pour la bibliothèque de Monſieur, comte d'Artois, connue aujourd'hui ſous le nom de Bibliothèque de l'Arſenal.

II.

INDICATION DE QUELQUES PORTRAITS ORIGINAUX DE LA REINE DE NAVARRE.

1. Biblioth. nationale. N° 6808. Commentaire ſur le livre des Echecs amoureux. — Archiloge Sophie.

Nous empruntons à M. P. Pàris, qui a donné une notice ſur ce manuſcrit, le paſſage ſuivant : « Dans la première vignette on voit l'écu d'Orléans (de France au lambel d'argent, dont chaque pendant eſt chargé d'un croiſſant de gueule) parti de Savoie (de gueule à la croix d'argent), ſurmonté d'un diadème ou cercle de couronne royale. 2° Dans la dernière miniature des Echecs amoureux, une fenêtre préſente les armes d'Orléans demi-écartelées de Milan & parties de Savoye. 3° Enfin, dans la première miniature du volume, on voit autour d'un échiquier, aux armes d'Orléans, le dos d'un jouvenceau jouant avec une dame jeune encore, & derrière cette dame, un homme d'un âge mûr, décoré de l'ordre du Roi, & tenant un chien en laiſſe. Or tout porte à croire que cette première miniature repréſente le jeune François, Marguerite, ſa ſœur, depuis Reine de Navarre, & enfin Artus de Gouffier, chevalier de l'ordre & gouverneur des enfants du comte d'Angoulême. » *Les Manuſcrits françois de la Bibliothèque du Roi*, *&c.*, t. 1, p. 280.

2. Biblioth. nationale. Portefeuille Gaignières, p. 8, n° 98. Marguerite d'Angouleſme (ſœur de François Ier), morte en 1549. D'après l'original à mi-corps. — N° 97 : Henri d'Al-

bret, Roi de Navarre, mort en 1555, preſentant une marguerite à la princeſſe Marguerite, ſœur de François Ier, qu'il épouſa en 1527.

Cette curieuſe miniature a été reproduite, t. IV, pl. KK des *Monumens de la monarchie françoiſe* de Montfaucon. La Reine y eſt repréſentée en pied, mais dans des proportions trop petites pour qu'il ſoit poſſible de bien juger de ſes traits.

3. Tome Ier de la collection des crayons de la Bibliothèque nationale (n° 6).

Portrait de Marguerite; elle eſt âgée de quarante-cinq à cinquante ans; elle reſſemble beaucoup au Roi François Ier. Au bas de ce portrait on lit, d'une main du temps : *la Royne de Navarre.*

Dans le même volume, ſe trouve auſſi un joli portrait de l'amiral Bonnivet, & un autre du prévôt de Paris, J. de La Barre.

4. Cabinet des manuſcrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Recueil de portraits au crayon par Clouet, Demonſtier & quelques autres. Un volume in-fol., relié en peau verte, au dos duquel on lit : *Portraits de divers auteurs.*

Il y a, dans ce recueil, trois portraits de Marguerite, exécutés à trois époques différentes de la vie de cette prin-

ceſſe. Dans celui que l'on voit au folio 11, Marguerite eſt âgée de vingt à vingt-cinq ans; ſa miſe eſt ſimple, ſa robe eſt ſurmontée d'une guimpe à deux rangs de collerette. Sa tête eſt couverte d'une cape à la béarnaiſe. Un ſecond portrait, au folio 88, repréſente Marguerite à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans; déjà veuve de ſon premier mari, le duc d'Alençon, comme l'indique le voile qui tombe de ſon bonnet à pointe.

Dans le troiſième portrait, au folio 46, Marguerite eſt repréſentée en buſte & dans les dernières années de ſa vie (elle mourut à cinquante-huit ans); elle porte un petit chien entre ſes bras; ſa robe, à peine indiquée, eſt garnie de fourrures; elle a un bonnet de veuve.

C'eſt ce portrait que nous avons reproduit en couleur & en noir au commencement de notre premier volume. Il a été pluſieurs fois gravé, mais très-inexactement. Voy. pl. XLI du t. IV des *Monumens de la monarchie françoiſe*, par Montfaucon.

5. Cabinet des eſtampes de la Bibliothèque de l'Arſenal.

Un portrait de Marguerite, fraîche encore, bien qu'elle paraiſſe âgée de quarante ans au moins; elle a ſon coſtume ordinaire, c'eſt-à-dire la cape noire & la coiffe de même couleur. On lit au bas, d'une écriture du XVIe ſiècle : *La R. de Navarre, ſa femme, ſoeur de François Ier.*

III.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES POÉSIES HISTORIQUES DE LA REINE DE NAVARRE.

1. Dialogue en forme de viſion nocturne entre

très noble & excellente princeſſe madame Marguerite de France, &c., & l'ame ſaincte de defuncte madame Charlote de France, fille ayſnée du Roy.

(Folio 1 recto du recueil imprimé à Alençon en 1533.)

2. Rondeaux compoſés par Marguerite étant à Tournon, quand il fut queſtion de mener le Roi en Italie.

Penſant paſſer paſſaige ſi piteux,
A tout bon cueur, ſi triſte & deſpiteux.

(Ms. de l'Arſenal, B. L. F. 108, fol. 16 verſo; & ci-deſſus, p. ccliij.)

3. Rondeau de Marguerite en l'honneur de François Ier.

Saulvez le Roy, o Seigneur gratieux!

(A. Champollion, *Poéſies de François Ier, &c.*, p. 51; & ci-deſſus, p. ccliij.)

4. Complainte pour un détenu priſonnier.

S'il eſt ainſy, comme très bien je croy,
Que ſans le ſceu & bon vouloir de toy.

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 212.)

5. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, ſon frère.

Le gros ventre trop pefant & maſſif, &c.

(A. Champollion, *Poéſies de François Ier, &c.*, p. 76.)

6. Épître de la Reine de Navarre au Roi

François Ier, envoyée par Frotté, avec une figure d'Abraham & douze étoiles, pour étrennes, en 1543.

Le ſerviteur fidele renommé
Des anciens, pere de foy nommé.

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 18.)

7. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, ſon frère, après l'advitaillement de Lendrecy en 1543.

Après la paour de quelque trahiſon
D'une poiſon, de mort ou de priſon.

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 27.)

8. Réponſe de la Reine de Navarre à une épître que le Roi François Ier lui avait envoyée avec un crucifix pour ſes étrennes.

Agneau occis dès le commencement,
Plein de vertu & de vie fonteine.

(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, p. 281.)

9. Épître de la Reine de Navarre envoyée au Roi François Ier, par Frotté, avec un Salomon pour ſes étrennes.

Durant ce temps, que la cruelle guerre
Menaſſoit fort, Monſeigneur, voſtre terre.

(*Lettres de Marguerite*, 2e recueil, p. 283.)

10. Épître envoyée au Roi François Ier par Marguerite étant au Mont-de-Marſan, avec un pourpoint pour ſes étrennes, en 1546.

Cet aer marin m'a groſſi le cerveau.
(A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 177.)

11. Penſées de la Royne de Navarre eſtant dans ſa litiere, durant la maladie du Roy.

Si la douleur de mon eſprit
Je pouvois monſtrer par parole.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 223. — A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 54.)

12. Autres penſées faictes un mois après la mort du Roy.

Las! tant malheureuſe je ſuis,
Que mon malheur dire ne puis.
(*Ibidem*, p. 226.)

13. Chanſon ſpirituelle de Marguerite ſur ſon iſolement après la mort de ſon frère.

Je n'ay plus ny pere, ny mere,
Ny ſoeur, ny frere.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 241.)

14. Épître de la Reine de Navarre à ſon frère François Ier, ſur leur mutuelle affection.

Non ſans avoir maintesfoys eſprouvé
Par trop d'ennuys, quel bien d'eſperer vient.
(Ci-deſſus, p. ccxl.)

15. Réponſe de Marguerite à une épître adreſſée à elle par François Ier.

Ce m'eſt tel bien de ſentir l'amitié
Que Dieu a miſe en noſtre trinité.
(A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 80.)

16. Épître de la Reine de Navarre, adreſſée à la ducheſſe d'Angoulême, Louiſe de Savoye.

Il m'eſt advis, Madame, que je offenſe
Le vray rapport de voſtre conſcience.
(A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 59.)

17. Les Adieux des Dames de la Reine de Navarre, allant en Gaſcogne, à Jeanne d'Albret, princeſſe de Navarre.

L'adieu ne doit ſe dire tant que l'oeil
Peult voir le bien qui lui oſte ſon dueil.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 157.)

18. Épître de la Reine de Navarre à ſon mari, le Roi de Navarre, malade.

Celle qui pour eſlongner voſtre veue
N'eſt point de vous, j'en ſuis ſeure, incongneue.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 33.)

19. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, ſon frère.

Puiſque voz yeux rempliz d'autre lumiere
Regardant droit à la beauté première.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 30.)

20. Épître envoyée par la Reine de Navarre au Roy François Ier, pour ſes étrennes, avec une figure de David.

David voyant que par mer & par terre
Les Philiſtins vous veulent faire guerre.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 22.)

IV.

PASSAGES DE BRANTÔME RELATIFS A L'HEPTAMÉRON.

Outre les paſſages de Brantôme que nous avons cités, en voici pluſieurs autres qui ſont encore relatifs à l'*Heptaméron :*

Dames galantes, diſc. IIe, p. 212 de l'éd. in-8° (p. 323, t. II de l'éd. in-18), Brantôme dit : « que ſa mere ſçavoit quelques ſecrets des Nouvelles, & qu'elle en eſtoit l'une des deviſantes. »

Dames illuſtres, art. Marie Stuart, p. 112 du t. V, de l'éd. in-8°, citation de la nouvelle IIe.

Dames galantes, diſc. Ier, p. 34 de l'éd. in-8°; p. 48 de l'éd. in-18 : « Vous avez, dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, la plus belle & triſte hiſtoire que l'on ſçauroit voir pour ce ſujet (les maris trompés), de cette belle dame d'Allemagne, que ſon mary contraignoit à boire ordinairement dans le teſt de la teſte de ſon amy qu'il y avoit tué; dont le ſeigneur Bernage, lors ambaſſadeur en ce pays pour le Roy Charles huictieſme, en vit le pitoyable ſpectacle & en fit l'accord. » Voyez IVe journée, nouvelle XXXIIe.

Ibid., p. 75 de l'éd. in-8° (p. 110, éd. in-18), citation de la nouvelle IIIe.

Ibid., p. 187 de l'éd. in-8° (p. 284, éd. in-18), citation de la nouvelle XXVIe.

Ibid., diſc. IIe, p. 210 de l'éd. in-8° (p. 320, édit. in-18), analyſe de la nouvelle XLIIIe.

Dames galantes, difc. IIIe, p. 277 de l'éd. in-8° (p. 424 de l'éd. in-18), citation de la nouvelle LVIIe.

Ibid., difc. IVe, p. 367 de l'éd. in-8° (p. 117, t. III de l'édit. in-18), analyfe de la nouvelle IVe. Voyez les notes fur cette nouvelle.

Ibid., difc. IVe, p. 386 de l'éd. in-8° (p. 146, t. III, de l'éd. in-18), citation de la nouvelle XXe.

Ibid., difc. IVe, p. 397 de l'éd. in-8° (p. 162 de l'éd. in-18), citation de la nouvelle XLIXe.

Ibid., difc. VIe, p. 459 de l'éd. in-8° (p. 259, t. III de l'éd. in-18), analyfe de la nouvelle XVIe.

Hommes illuftres & capitaines étrangers, difc. XXXe, t. Ier, p. 235 de l'éd. in-8°, citation de la nouvelle XVIIe. Voyez aux notes relatives à cette nouvelle.

HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE

L'HEPTAMERON DES NOUVELLES DE LA ROINE DE NAVARRE.

PROLOGUE.

Le premier jour de ſeptembre que les baings des montz Pirenées commencent d'entrer en leur vertu, ſe trouverent à ceulx de Cauderès pluſieurs perſonnes tant de France que d'Eſpaigne (1); les ungs pour y boire de l'eaue, les autres pour ſe y baigner, & les autres pour prendre de la fange; qui ſont choſes ſi merveileuſes que les malades habandonnez des medecins s'en retournent tout guariz. Ma fin n'eſt de vous declarer la ſcituation ne la vertu deſdits baings, mais ſeullement de racomp-

(1) Édition de 1558 : *Tant de France, Eſpagne que d'autres lieux*. Le manuſcrit de Thou donne auſſi cette phraſe.

ter (1) ce qui ſert à la matiere que je veulx eſcripre. En ces baings là demeurerent plus de trois ſepmaines tous les mallades juſques ad ce que, par leur amendement, ilz congnurent qu'ilz s'en pouvoient retourner. Mais ſur le temps de ce retour vindrent les pluyes ſi merveilleuſes & ſi grandes qu'il ſembloyt que Dieu eut oblyé la promeſſe qu'il avoit faicte à Noë de ne deſtruire plus le monde par eaue; car toutes les cabanes & logis du dit Cauderès furent ſi remplyes d'eaue qu'il fut impoſſible de y demourer. Ceulx qui y eſtoient venuz du coſté d'Eſpaigne s'en retournerent par les montaignes le mieulx qui leur fut poſſible; & ceulx qui congnoiſſoient les addreſſes des chemins furent ceulx qui mieulx eſchapperent. Mais les ſeigneurs & dames françoys, penſans retourner auſſi facillement à Tarbes (2) comme ilz eſtoient venuz, trouverent les petitz ruiſſeaulx ſi fort creuz que à peyne les peurent ilz gueyer. Et quant ſe vint à paſſer le Gave Bearnois (3), qui en allant n'avoit poinct deux piedz de proufondeur, le trouverent tant grand & impetueux qu'ilz ſe deſtournerent pour chercher les pontz, leſquelz,

---

(1) Ms. 7576[2] : *De raconter.*

(2) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Therbes.*

(3) Ms. 7576. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Le Gave Viarnois.* Voir aux éclairciſſements, note A.

pour n'eſtre que de boys, furent emportez par la vehemence de l'eaue. Et quelcuns, cuydans rompre la roideur du cours pour s'aſſembler pluſieurs enſemble, furent emportez ſi promptement, que ceulx qui les vouloient ſuivre perdirent le povoir & le deſir d'aller après. Parquoy, tant pour ſercher chemin nouveau que pour eſtre de diverſes opinions, ſe ſepararent. Les ungs traverſerent la haulteur des montaignes, & paſſans par Arragon, vindrent en la conté de Rouſſillon & de là à Narbonne; les autres s'en allerent droict à Barſelonne où par la mer, les ungs allerent à Marſeille (1) & les autres à Aiguemorte.

Mais une dame vefve, de longue experience, nommée Oiſille (2), ſe delibera d'oblier toute craincte par les mauvais chemins juſques ad ce qu'elle fut venue à Noſtre Dame de Serrance (3). Non qu'elle fuſt ſi ſuperſticieuſe qu'elle penſaſt que la glorieuſe Vierge laiſſaſt la dextre de ſon filz où elle eſt aſſiſe pour venir demorer en terre deſerte, mais ſeulement pour envye de veoir le devot lieu dont elle avoit tant oy parler (4); auſſy qu'elle eſtoit ſeure

(1) Ms. de Thou : *D'ond par la mer les uns tirerent à Marſeille.*

(2) Dans le manuſcrit de Lam. 7576[3], ce nom eſt toujours écrit : *Oſile.*

(3) Voir aux éclaircîſſements, note B.

(4) Toutes les éditions, même celle de 1558, ſuppriment cette phraſe depuis ces mots : *Non qu'elle fuſt ſi ſu-*

que s'il y avoit moien d'eſchapper d'un dangier, les moynes le debvroient trouver. Et feit tant qu'elle y arriva, paſſant de ſi eſtranges lieux, & ſi difficilles à monter & deſcendre, que ſon aage & peſanteur ne la garderent poinct d'aller la plus part du chemin à pied. Mais la pitié fut que la plus part de ſes gens & chevaulx demorerent mortz par les chemins; & arriva à Serrance avecq ung homme & une femme ſeullement, où elle fut charitablement receue des religieux.

Il y avoit auſſy parmy les François deux gentilz hommes qui eſtoient allez aux baings, plus pour accompaigner les dames dont ilz eſtoient ſerviteurs que pour faulte qu'ilz euſſent de ſanté. Ces gentilz hommes icy, voyans la compaignye ſe departir, & que les mariz de leurs dames les emmenoient à part, penſerent de les ſuyvre de loing ſans ſoy declairer à perſonne. Mais ung ſoir eſtans les deux gentilz hommes mariez & leurs femmes arrivez en une maiſon d'un homme plus bandoullier (1) que païſant, & les deux jeunes gentilz hommes logez en une borde tout joingnant de là, environ la minuit oyrent un très grand bruict. Ilz ſe leverent avecq leurs varletz, & demanderent à l'hoſte quel tumulte c'eſtoit là. Le pauvre

---

perſticieuse, *&c.*, bien que cette phraſe ſoit dans tous les manuſcrits.

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Bandelier*.

homme, qui avoit ſa part de la paour, leur dist que c'eſtoient mauvays garſons (1) qui venoient prendre leur part de la proye qui eſtoit chez leur compaignon bandoullier; parquoy les gentilz hommes incontinant prindrent leurs armes, & avecq leurs varletz s'en allerent ſecourir les dames, pour leſquelles ilz eſtimoient la mort plus heureuſe que la vie après elles. Ainſy qu'ilz arriverent au logis, trouverent la premiere porte rompue, & les deux gentilz hommes avecq leurs ſerviteurs ſe deffendans vertueuſement. Mais pour ce que le nombre des bandoulliers eſtoit le plus grand, & auſſi qu'ilz eſtoient fort bleſſez, commençoient à ſe retirer, aians perdu desja grande partie de leurs ſerviteurs. Les deux gentilz hommes regardans aux feneſtres, veirent les dames cryans & plorans ſi fort que la pitié & l'amour leur creut le cueur, de ſorte que comme deux ours enraigez deſcendans des montaignes, frapperent ſur ces bandoulliers tant furieuſement, qu'il y en eut ſi grand nombre de mortz que le demourant ne voulut plus actendre leurs coups, mais s'enfouyrent où ilz ſçavoient bien leur retraicte. Les gentilz hommes ayans deſfaict ces meſchans, dont l'hoſte eſtoyt l'un des mortz, ayans entendu que l'hoſteſſe eſtoit pire que ſon mary, l'envoierent après luy par ung coup d'eſpée; & entrans en une chambre

(1) Voir aux éclairciſſements, note C.

baſſe, trouverent un des gentilz hommes mariés qui rendoit l'eſprit. L'autre n'avoyt eu nul mal ſinon qu'il avoit tout ſon habillement perſé de coups de traict & ſon eſpée rompue. Le pauvre gentil homme voyant le ſecours que ces deux luy avoyent faict, après les avoir embraſſés et remerciés, les pria de ne l'habandonner poinct, qui leur eſtoit requeſte fort aiſée (1). Par quoy, après avoir faict enterrer le gentil homme mort, & reconforté ſa femme au myeulx qu'ilz peurent, prindrent le chemin où Dieu les conſeilloit, ſans ſçavoir lequel ilz devoient tenir. Et s'il vous plaiſt ſçavoir le nom des trois gentilz hommes (2), le maryé avoit nom Hircan & ſa femme Parlamente, & la damoiſelle vefve Longarine; & le nom des deux gentilz hommes, l'un eſtoit Dagoucin & l'autre Saffredent. Et après qu'ilz eurent eſté tout le jour à cheval, adviſerent ſur le ſoir un clochier, où le myeulx qu'il leur fut poſſible, non ſans traveil & peine, arriverent. Et furent de l'abbé & des moynes humainement receuz. L'abbaye ſe nomme Sainct-Savyn (3). L'abbé, qui eſtoit de fort bonne maiſon, les logea honnorablement; & en les menant à leurs logis, leur demanda de leurs

---

(1) Ms. 7576[2] : *Qui leur eſtoit requeſte fort aiſée à faire.*

(2) Ms. de Lam. 7576[3]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Le nom des deux gentilz hommes.*

(3) Voir aux éclairciſſements, note D.

fortunes; & après qu'il entendit (1) la verité du faict, leur dist qu'ilz n'estoient pas seulz qui avoient part à ce gasteau; car il avoyt en une chambre deux damoiselles qui avoient eschappé pareil dangier, ou plus grand, d'autant qu'elles avoient eu affaire contre bestes, non hommes (2); car les pauvres dames, à demye lieue deça Peyrechitte, avoyent trouvé ung ours descendant la montaigne, devant lequel avoient prins la course à si grande haste que leurs chevaulx à l'entrée du logis tomberent mortz soubz elles; & deux de leurs femmes, qui estoient venues longtemps après, leur avoient compté que l'ours avoit tué tous leurs serviteurs. Lors les deux dames & trois gentilz hommes entrerent en la chambre où elles estoient, & les trouverent plorans; & congnurent que c'estoit Nomersfide & Ennasuite (3), lesquelles en s'embrassant & racomptant ce qui leur estoyt advenu, commencerent à se reconforter, avecq les exhortations du bon abbé, de soy estre ainsy retrouvées. Et le matin ouyrent la messe bien devotement, louans Dieu des perilz qu'ilz avoient eschappez.

---

(1) Ms. de Thou : *Et quand il eut entendu la verité.*

(2) Ms. 7576[2] : *Que c'estoit aux bestes, non aux hommes; que aus hommes il y a quelque misericorde, & aus bestes non. Car les povres dames à demie lieue de çà Peyrehitte.* — Ms. de Thou : *D'autant qu'aus hommes y a quelque misericorde, & aus bestes non.*

(3) Éd. de 1558 : *Nomersfide & Emarsuitte.*

Ainſy qu'ilz eſtoient tous à la meſſe, va entrer en l'Egliſe ung homme tout en chemiſe, fuyant comme ſi quelcun le chaſſoyt, cryant à l'ayde. Incontinant Hircan & les autres gentilz hommes allerent au devant de luy pour veoir que c'eſtoyt : & veirent deux hommes après luy leurs eſpées tirées, leſquelz voians ſi grande compaignye voulurent prendre la fuitte; mais Hircan & ſes compaignons les ſuiveyrent de ſi près qu'ilz y laiſſerent la vye. Et quand ledit Hircan fut retourné, trouva que celluy qui eſtoit en chemiſe eſtoit ung de leurs compaignons nommé Geburon (1), lequel leur compta comme eſtant en une borde auprès de Peyrchitte, arriverent trois hommes, luy eſtant au lict; mais tout en chemiſe, avecq ſon eſpée seullement, en bleſſa ſi bien ung qu'il demora ſur la place. Et tandis que les deux autres s'amuſerent à recueillir leur compaignon, voyant qu'il eſtoit nud & eulx armez, penſa qu'il ne les povoit gaingner ſinon à fuyr, comme le moins chargé d'habillemens, dont il louoit Dieu & eulx qui en avoient faict la vengeance.

Après qu'ilz eurent oy la meſſe & diſné, envoyerent veoir s'il eſtoit poſſible de paſſer la riviere du Gave; & congnoiſſans l'impoſſibilité du paſſage, furent en merveilleuſe craincte, combien que l'abbé pluſieurs foys leur offriſt la demeure du lieu juſques ad ce

(1) Éd. de 1558 : *Nommé Guebron.*

que les eaues fuſſent abbaiſſées; ce qu'ils accorderent pour ce jour. Et au ſoir en s'en allant coucher, arriva ung viel moyne qui tous les ans ne failloit poinct à la Noſtre Dame de ſeptembre à Serrance. Et en lui demandant des nouvelles de ſon voiage (1), deiſt que à cauſe des grandes eaues eſtoit venu par les montaignes & par les plus mauvais chemins qu'il avoyt jamais faict, mais qu'il avoit veu une bien grande pitié; c'eſt qu'il avoit trouvé ung gentil homme nommé Symontault, lequel ennuyé de la longue demeure que faisoit la riviere à s'abaiſſer, s'eſtoit deliberé de la forcer, ſe confiant à la bonté de ſon cheval (2), & avoit mis tous ſes ſerviteurs à l'entour de luy pour rompre l'eaue. Mais quant ce fut au grand cours, ceulx qui eſtoient le plus mal montez furent emportez malgré, hommes & chevaulx, tout aval l'eaue ſans jamays en retourner. Le gentil homme ſe trouvant ſeul, tourna ſon cheval dont il venoit (3), qui n'y ſceut eſtre ſi promptement qu'il ne faillit ſoubz luy. Mais Dieu voulut qu'il fut ſi près de la rive que le gentilhomme, non ſans boire beaucoup d'eaue, ſe traynant à quatre piedz, faillit dehors ſur les durs cailloux, tant las & foible

(1) Ms. 7576[2]. La phraſe eſt reſtée incomplète dans le manuſcrit dont nous ſuivons le texte.

(2) Ms. de Lam. 7576[3] : *Se confiant en la force & bonté de ſon cheval.*

(3) Ms. 7576[2] : *Tourna ſon cheval de là où il eſtoit venu.*

qu'il ne ſe povoit ſouſtenir. Et luy advint ſi bien que ung berger, ramenant au ſoir ſes brebis, le trouva aſſis parmy les pierres, tout moillé, & non moins triſte de ſes gens qu'il avoyt veu perdre devant luy (1). Le bergier qui entendoyt myeulx ſa neceſſité tant en le voiant que en eſcoutant ſa parolle, le print par la main & le mena en ſa pauvre maiſon, où avecq petites buchettes le ſeicha le mieulx qu'il peut. Et ce ſoir là Dieu y amena ce bon religieux qui luy enſeigna le chemyn de Noſtre Dame de Serrance, & l'aſſeura que là il ſeroit mieulx logé que en autre lieu; & y trouveroit une antienne vefve nommée Oiſille, laquelle eſtoit compaigne de ſes adventures. Quant toute la compaignye oyt parler de la bonne dame Oiſille & du gentil chevalier Symontault, eurent une joye ineſtimable, louans le Createur qui, en ſe contentant des ſerviteurs, avoyt ſaulvé les maiſtres & maiſtreſſes; & sur toutes en loua Dieu de bon cueur Parlamente, car longtemps avoyt qu'elle l'avoit (2) très affectionné ſerviteur. Et après s'eſtre enquis dilligemment du chemyn de Serrance, combien que le bon vieillard le leur feit fort difficille, pour cella ne laiſſerent d'entreprendre d'y aller; & dès ce jour là ſe meirent en chemyn ſi bien en ordre qu'il ne leur falloit rien,

(1) Ms. 7576[1] : *Devant soi.*
(2) Ms. 7576[2] : *Qu'elle le tenoit pour.*

car l'abbé les fournyt de vin & force vivres (1), & de gentilz compaignons pour les mener ſeurement par les montaignes; leſquelles paſſerent plus à pied que à cheval, en grand ſueur & traveil arriverent à Noſtre Dame de Serrance, où l'abbé, combien qu'il fut aſſez mauvais homme, ne leur oſa refuſer le logis, pour la craincte du ſeigneur de Bearn, dont il ſçavoit qu'ilz eſtoient bien aimez; mais luy qui eſtoit vray hypocrite (2) leur feit le meilleur viſaige qu'il eſtoit poſſible, & les mena veoir la bonne dame Oiſille & le gentil homme Simontault.

La joye fut ſi grande en ceſte compaignie miraculeuſement aſſemblée, que la nuict leur ſembla courte à louer Dieu dedans l'egliſe de la grace qu'il leur avoit faicte. Et après que ſur le matin eurent prins ung peu de repos, allerent oyr la meſſe & tous recepvoir le ſainct ſacrement de unyon, auquel tous chreſtiens ſont uniz en ung, ſuppliant celluy qui les avoit aſſemblez par ſa bonté parfaire le voiage à ſa gloire. Après diſner envoyerent ſçavoir ſi les eaues eſtoient poinct eſcoulées, & trouvant que pluſtoſt elles eſtoient creues, & que de longtemps ne pourroient ſeurement paſſer, ſe delibererent de faire ung pont ſur le bout

---

(1) Ms. 7576[2] : *Des meilleurs cheyaus qui fuſſent en Lavedan, de bonnes cappes de Bear.*

(2) Cette phraſe ne ſe trouve pas dans l'édition de 1558, ni dans les éditions ſuivantes.

de deux rochiers qui ſont fort près l'un de l'autre, où encores il y a des planches pour les gens de pied qui, venans d'Oleron, veullent paſſer par le Gave (1). L'abbé fut bien aiſe qu'ilz faiſoient ceſte deſpence, à fin que le nombre des pelerins & pelerines augmentaſt (2); les fournyt d'ouvriers; mais il n'y meiſt pas ung denier, car ſon avarice ne le permectoyt. Et pour ce que les ouvriers dirent qu'ilz ne ſçauroient avoir faict le pont de dix ou douze jours, la compaignie tant d'hommes que de femmes commença fort à s'ennuyer; mais Parlamente, qui eſtoit femme de Hircan, laquelle n'eſtoit jamays oiſifve ne melancolicque, aiant demandé congé à ſon mary de parler, diſt à l'ancienne dame Oiſille : Ma dame, je m'esbahys que vous qui avez tant d'experience, & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mere, ne regardez quelque paſſe-temps pour adoulcir l'ennuy que nous porterons durant noſtre longue demeure; car ſi nous n'avons quelque occupation plaiſante & vertueuſe, nous ſommes en dangier de demeurer (3) malades. La jeune vefve Longarine

(1) Ms. 7576² et Ms. de Thou. Le manuſcrit dont nous ſuivons le texte portait : *Ne veulent paſſer par le geye.*

(2) Ms. de Thou : *Afin que le nombre des pelerins & preſens augmentaſt.* — Les éditions de 1558, 1559 & ſuivantes, portent : *Afin que le nombre des pelerins & paysans augmentaſt.*

(3) Ms. 7576² : *De devenir malades.*

adjoufta à ce propos : Mais, qui pis eft, nous deviendrons fafcheufes, qui eft une maladie incurable; car il n'y a nul ne nulle de nous, fi regarde à fa perte (1), qu'il n'ayt occafion d'extreme trifteffe. Ennafuite, tout en ryant, lui refpondit : Chafcune n'a pas perdu fon mary comme vous, & pour perte de ferviteurs ne fe fault defefperer, car l'on en recouvre affez; toutes foys je fuis bien d'opinion que nous aions quelque plaifant exercice pour paffer le temps, autrement nous ferions mortes le lendemain. Tous les gentilz hommes s'accorderent à leur advis, & prierent la dame Oifille qu'elle voulfift ordonner ce qu'ilz avoient à faire, laquelle leur refpondeit : Mes enfans, vous me demandez une chofe que je trouve fort difficille de vous enfeigner, ung paffetemps qui vous puiffe delivrer de voz ennuictz; car aïant cherché le remede toute ma vye, n'en ay jamais trouvé que ung, qui eft la lecture des fainctes lectres, en laquelle fe trouve la vraie & parfaicte joie de l'efprit, dont procede le repos & la fanté du corps. Et fi vous me demandez quelle recepte me tient fi joyeufe & fi faine fur ma vieilleffe, c'eft que incontinant que je fuys levée, je prens la saincte Efcripture & la lys (2); & en voiant & contem-

(1) Ms. 7576² : *S'ilz regardent leur perte.* — Ms. de Thou : *S'il regarde fa perte qui n'ait occafion.*

(2) Voir aux éclairciffements, note E.

plant la bonté de Dieu, qui pour nous a envoié ſon filz en terre anoncer ceſte ſaincte parolle & bonne nouvelle par laquelle il promect remiſſion de tous pechez, ſatisfaction de toutes debtes, par le don qu'il nous faict de ſon amour, paſſion & merites; ceſte conſideration me donne tant de joye que je prends mon pſaultier, & le plus humblement qu'il m'eſt poſſible chante de cueur & prononce de bouche les beaulx pſealmes & cantiques que le Sainct Eſperit a compoſé au cueur de David & des autres aucteurs. Et ce contentement là que je en ay (1) me faict tant de bien que tous les maulx qui le jour me peuvent advenir me ſemblent eſtre benedictions, veu que j'ay en mon cueur par foy celluy qui les a portez pour moy. Pareillement avant ſouper je me retire pour donner paſture à mon ame de quelque leçon; & puis au ſoir faictz une recollection de tout ce que j'ay faict la journée paſſée pour demander pardon (2) de mes faultes, le remercier de ſes graces; & en ſon amour, craincte & paix, prends mon repos aſſeuré de tous maulx. Parquoy, mes enfans, voyla le paſſetemps auquel me ſuis arreſté long temps a, après avoir cherché en tous autres, & non trouvé contentement de mon

(1) Ms. de Thou. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Et ce commencement là que j'en ay.*

(2) Ms. 7576[3] : *Pardon à Dieu.*

eſprit. Il me ſemble que ſi tous les matins vous voulez donner une heure à la lecture, & puis durant la meſſe faire voz devotes oraiſons, vous trouverez en ce deſert la beaulté qui peut eſtre en toutes les villes; car qui congnoiſt Dieu veoit toutes choſes belles en luy, & ſans luy tout laid; parquoy, je vous prie recepvez mon conſeil ſi vous voulez vivre joyeuſement. Hircan print la parolle & diſt : Ma dame, ceulx qui ont leu la ſaincte Eſcripture, comme je croy que nous avons tous faict, confeſſent que voſtre dict eſt tout veritable; mais ſi fault il que vous regardez que nous ne ſommes encores ſi mortiffiez qu'il nous fault quelque paſſetemps & exercice corporel; car ſi nous ſommes en noz maiſons, il nous fault la chaſſe & la vollerye, qui nous faict oblier mil folles penſées; & les dames ont leur meſnaige, leur ouvraige, & quelques fois les dances où elles prennent honneſte exercice; qui me faict dire (parlant pour la part des hommes) que vous, qui eſtes la plus antienne, nous lirez au matin de la vie que tenoit noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, & les grandes & admirables euvres qu'il a faictes pour nous; pour après diſner juſques à veſpres, fault choiſir quelque paſſetemps qui ne ſoit dommageable à l'ame, ſoit plaiſant au corps; & ainſy paſſerons la journée joieuſement.

La dame Oiſille leur diſt qu'elle avoyt tant de peyne de oblier toutes les vanitez, qu'elle

avoit paour de faire mauvaiſe election à tel paſſetemps, mais qu'il falloit remectre ceſte affaire à la pluralité d'opinions, priant Hircan d'eſtre le premier opinant : Quant à moy, diſt-il, ſi je penſois que le paſſetemps que je vouldrois choiſir fuſt auſſy agreable à quelcun de la compaignie comme à moy, mon opinion ſeroit bien toſt dicte; dont pour ceſte heure je me tairay, & en croiray ce que les aultres diront. Sa femme Parlamente commença à rougir, penſant qu'il parlaſt pour elle, & ung peu en collere & demy en riant luy diſt : Hircan, peut eſtre que celle que vous penſez qui en debvroit eſtre la plus marrye auroit bien de quoy ſe recompenſer s'il luy plaiſoit; mais laiſſons là les paſſetemps où deux ſeullement peuvent avoir part, & parlons de celluy qui doibt eſtre commun à tous. Hircan diſt à toutes les dames : Puisque ma femme a ſi bien entendu la gloſe de mon propos, & que ung paſſetemps particulier ne luy plaiſt pas, je croy qu'elle ſçaura mieulx que nul autre dire celluy où chaſcun prendra plaiſir; & de ceſte heure je m'en tiens à ſon oppinion comme celluy qui n'en a nule autre que la ſienne. A quoy toute la compaignie s'accorda. Parlamente voiant que le ſort du jeu eſtoit tombé ſur elle, leur diſt ainſy : Si je me ſentois auſſy ſuffiſante que les antiens qui ont trouvé les artz, je inventerois quelque paſſetemps ou jeu pour satisfaire à la charge que me donnez;

mais congnoiſſant mon ſçavoir & ma puiſſance, qui à peine peult rememorer les choſes bien faictes je me tiendrois bien heureuſe d'enſuivre de près ceulx qui ont desja satisfaict à voſtre demande. Entre autres, je croy qu'il n'y a nul de vous qui n'ait leu les cent Nouvelles de Bocace, nouvellement traduictes d'ytalien en françois (1), que le Roy François premier de ſon nom, monſeigneur le Daulphin, madame la Daulphine, madame Marguerite, font tant de cas, que ſi Bocace du lieu où il eſtoyt les eut peu oyr, il debvoit reſuſciter à la louange de telles perſonnes. Et à l'heure j'oye les deux dames deſſus nommées, avecq pluſieurs autres de la court, qui ſe delibererent d'en faire autant, ſinon en une choſe differente de Bocace : c'eſt de n'eſcripre nulle nouvelle qui ne ſoit veritable hiſtoire. Et proſmirent les dictes dames & monſeigneur le Daulphin avecq d'en faire chaſcun dix, & d'aſſembler juſques à dix perſonnes qu'ilz penſoient plus dignes de racompter quelque choſe, ſauf ceulx qui avoient eſtudié & eſtoient gens de lettres; car monſeigneur le Daulphin ne voulloyt que leur art y fut meſlé; & auſſy de paour que la beaulté de la rethoricque feit tort en quelque partye à la verité de l'hiſtoire. Mais les grandz affaires survenuz au Roy depuis, auſſy la paix d'entre luy & le Roy d'Angleterre, l'acouche-

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

ment de madame la Daulphine, & plusieurs aultres choses dignes d'empescher toute la court, a faict mectre en obly du tout ceste entreprinse, que par nostre long loisir pourra en dix jours estre mise à fin, actendant que nostre pont soit parfaict. Et s'il vous plaist que tous les jours, depuis midy jusques à quatre heures, nous allions dedans ce beau pré le long de la riviere du Gave, où les arbres sont si foeillez que le soleil ne sçauroit percer l'ombre ny eschauffer la frescheur; là assiz à noz aises, dira chacun quelque histoire qu'il aura veue ou bien oy dire à quelque homme digne de foy. Au bout de dix jours aurons parachevé la centaine; & si Dieu faict que nostre labeur soit trouvé digne des oeilz des seigneurs & dames dessus nommez, nous leur en ferons present au retour de ce voiage, en lieu d'ymaiges ou de patenostres, estant asseurée qu'ilz auront ce present ici plus agreable (1). Que si quelcun trouve quelque chose plus plaisante que ce que je deys, je m'accorderay à son oppinion. Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieulx advisé, & qu'il leur tardoit que le lendemain fut venu pour commencer.

Ainsy passerent joyeusement ceste journée, ramentevant les ungs aux autres ce qu'ilz

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *Estant asseurée que si quelcun trouve, &c.*

avoient veu de leur temps. Si toſt que le matin fut venu, s'en allerent en la chambre de madame Oiſille, laquelle trouverent desja en ſes oraiſons. Et quant ilz eurent oy une bonne heure ſa leçon, & puis devotement la meſſe, s'en allerent diſner à dix heures, & après ſe retira chaſcun en ſa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire. Et ne faillirent pas à midy de s'en retourner au pré, ſelon leur deliberation, qui eſtoit ſi beau & plaiſant qu'il auroyt beſoin d'un Bocace pour le depaindre à la verité; mais vous vous contenterez que jamais n'en fut veu un plus beau. Quant l'aſſemblée fut toute aſſiſe ſur l'herbe verte, ſi noble & delicate qu'il ne leur falloit carreau ne tappis, Simontault commencea à dire : Qui ſera celluy de nous qui aura commencement ſur les autres? Hircan luy reſpondit : Puiſque vous avez commencé la parolle, c'eſt raiſon que vous commandiez; car au jeu nous ſommes tous eſgaulx. Pleut à Dieu (diſt Simontault) que je n'euſſe bien en ce monde que de povoir commander à toute ceſte compaignye. A ceſte parolle, Parlamente l'entendit très bien qui ſe print à touſſer, parquoy Hircan ne s'apperceut de la couleur qui luy venoit aux joues, mais diſt à Simontault qu'il commençaſt, ce qu'il feit (1).

(1) Ms. 7576[2] : *Mais diſt à Simontaut : Commencés à dire quelque bonne choſe, & l'on vous ecoutera. Lequel, convié de tout le monde, ſe print à dire.* Voir aux éclairciſſements, notes G & H.

LA PREMIERE JOURNÉE.

En la premiere journée eſt un recueil des mauvais tours que les femmes ont faitz aus hommes, & les hommes aus femmes (1).

PREMIERE NOUVELLE.

La femme d'un procureur, après avoir été fort ſollicitée de l'Eveſque de Sées, le print pour ſon profit; & non plus contente de luy que de ſon mary, trouva façon d'avoir pour ſon plaiſir le filz du lieutenant general d'Alençon, qu'elle feit quelque tems après miſerablement maſſacrer par ſon mary, lequel depuis (non obſtant qu'il eut obtenu remiſſion de ce meurtre) fut envoyé aus galeres avec un invocateur nommé Galery; & le tout par la mechanceté de ſa femme.

MES dames, j'ay eſté ſi mal recompenſé de mes longs ſervices, que, pour me venger d'amour & de celle qui m'eſt ſi cruelle, je

---

(1) Ce prohême, & les intitulés qui précèdent chaque nouvelle, ſont empruntés au manuſcrit de Thou.

mectray peine de faire un recueil de tous les mauvais tours que les femmes ont faict aux pauvres hommes, & si ne diray rien que pure verité.

En la ville d'Allençon (1), du vivant du duc Charles, dernier duc, y avoit un procureur nommé Sainct Aignan (2), qui avoit espouzé une gentil femme du païs plus belle que vertueuse, laquelle, pour sa beaulté & legiereté, fut fort poursuivye de l'Evesque de Sées (3), qui, pour parvenir à ses fins, entretint si bien le mary, que non seullement il ne s'apparceut du vice de sa femme & de l'Evesque, mais, qui plus est, luy feyt oblier l'affection qu'il avoit tousjours eue au service de ses maistre & maistresse, en sorte que, d'un loial serviteur, devint si contraire à eulx, qu'il cercha à la fin des invocateurs pour faire mourir la duchesse. Or vesquit longuement cest Evesque avec ceste malheureuse femme, laquelle luy obeissoit plus par avarice que par amour, & aussi que son mary la sollicitoyt de l'entretenir. Mais sy est-ce qu'il y avoyt ung jeune homme en la ville d'Alençon, filz du lieutenant general, lequel elle aymoit si fort qu'elle

(1) Ms. 7576[2] : *En la ville d'Angoulesme.*

(2) Voir aux éclaircissements, note I.

(3) Dans l'édition de 1558 & dans les éditions suivantes, au lieu de ces mots : *L'evesque de Séez*, on lit : *D'un prelat d'eglise, duquel je tairay le nom, pour la reverence de l'estat.* Voir aux éclaircissements, note K.

en eſtoit demye enragée; & ſouvent s'aidoyt de l'Eveſque pour faire donner commiſſion à ſon mary à fin de povoir veoir à ſon aiſe le filz du lieutenant, nommé du Meſnil (1). Ceſte façon de vivre dura long temps qu'elle avoit pour ſon proffict l'Eveſque & pour ſon plaiſir ledict du Meſnil, auquel elle juroit que toute la bonne chere qu'elle faiſoyt à l'Eveſque n'eſtoit que pour continuer la leur plus librement; & que quelque choſe qu'il y eut, l'Eveſque n'en avoyt eu que la parolle, & qu'il povoit eſtre aſſeuré que jamais homme que luy n'en auroyt autre choſe.

Ung jour que ſon mary s'en eſtoit allé devers l'Eveſque, elle luy demanda congé d'aller aux champs, diſant que l'air de la ville luy eſtoit contraire; & quant elle fut en ſa meſtairye, eſcripvit incontinant à du Meſnil qu'il ne failliſt de la venir trouver environ dix heures du ſoir. Ce que feyt le pauvre jeune homme; mais à l'entrée de la porte trouva la chamberiere qui avoyt accouſtumé de le faire entrer, laquelle luy diſt : Mon amy, allez ailleurs, car voſtre place eſt prinſe. Et luy penſant que le mary fut venu, luy demanda comme le tout alloyt. La pauvre femme aiant pitié de luy, le voiant tant beau, jeune & honneſte homme,

(1) Ms. 7576² : *Affin de pouvoir voir à ſon ayſe le fils du lieutenant nommé Du Meſnil.* Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du lieutenant.

aymer ſi fort, & eſtre ſi peu aymé, luy declaira la folye de sa maiſtreſſe, penſant quant il l'entendroit, cella le chaſtieroit d'aymer tant (1). Et luy compta comme l'Eveſque de Sées ne faiſoyt que de y arriver, & eſtoit couché avecq elle, choſe à quoy elle ne ſe attendoyt pas; car il n'y devoit venir juſques au lendemain. Mais ayant retenu chez luy ſon mary, s'eſtoit deſrobé de nuict pour la venir veoir ſecretement. Qui fut bien deſeſperé, ce fut du Meſnil, qui encores ne le povoyt du tout croyre; & ſe cacha en une maiſon auprès, & veilla juſques à trois heures après minuict, tant qu'il veit ſaillir l'Eveſque de là dedans, non ſi bien deſguiſé qu'il ne le congneuſt plus qu'il ne le vouloyt.

Et en ce deſeſpoir s'en retourna à Alençon, où bien toſt ſa meſchante amye alla, qui, le cuydant abbuſer comme elle avoit accouſtumé, vint parler à luy. Mais il luy diſt qu'elle eſtoit trop ſaincte, aiant touché aux choſes ſacrées, pour parler à ung pecheur comme luy, duquel la repentance eſtoit ſi grande qu'il eſperoit bien toſt que le peché luy ſeroit pardonné. Quant elle entendit que ſon cas eſtoit deſcouvert, & que excuſe, jurement & promeſſe de plus n'y retourner n'y ſervoyt de rien, en feit

(1) Ms. 7576[2] : *Penſant que quant il l'entenderoit, cela le chaſtiroit d'aimer tant.* — Éd. de 1558 : *Penſant que quand il entendroit cela, il ſe chaſtiroit de l'aymer tant.*

la plaincte à ſon Eveſque. Et après avoir bien conſulté la matiere, vint ceſte femme dire à ſon mary qu'elle ne povoyt plus demorer dans la ville d'Allençon, pour ce que le filz du lieutenant, qu'il avoyt tant eſtimé de ſes amys, la pourchaſſoit inceſſament de ſon honneur; & le pria de ſe tenir à Argentan, pour oſter toute ſuſpection (1). Le mary, qui ſe laiſſoyt gouverner par elle, s'y accorda. Mais ilz ne furent pas longuement audict Argentan que ceſte malheureuſe manda au dict du Meſnil qu'il eſtoit le plus meſchant homme du monde, & qu'elle avoyt bien ſceu que publicquement il avoyt dict mal d'elle & de l'Eveſque de Sées, dont elle mectroit peyne de le faire repentir.

Ce jeune homme, qui n'en avoyt jamais parlé que à elle meſme, & qui craingnoit d'eſtre mis en la malle grace de l'Eveſque, s'en alla à Argentan avecq deux de ſes ſerviteurs, & trouva ſa damoiſelle à veſpres aux Jacobins. Il s'en vint agenoiller auprès d'elle, & luy diſt: Ma dame, je viens icy pour vous jurer devant Dieu que je ne parlay jamais de voſtre honneur à perſonne du monde que à vous meſme; & vous m'avez faict un ſi meſchant tour que je ne vous ay pas dict la moictyé des injures que vous meritez. Et s'il y a homme ou femme qui veuille dire que jamais j'en aye parlé, je ſuis icy venu pour l'en dementir devant vous.

---

(1) Ms. 7576² : *Pour oſter toute ſuſpicion.*

Elle, voiant que beaucoup de peuple eſtoit en l'egliſe, & qu'il eſtoit accompaigné de deux bons ſerviteurs, ſe contraingnit de parler le plus gratieuſement qu'elle peut, luy diſant qu'elle ne faiſoit nulle doubte qu'il ne diſt verité, et qu'elle l'eſtimoit trop homme de bien pour dire mal de perſonne du monde, & encores moins d'elle qui luy portoit tant d'amityé; mais que ſon mary en avoyt entendu des propos, parquoy elle le prioyt qu'il vouluſt dire devant luy qu'il n'en avoyt poinct parlé, et qu'il n'en croyoit riens. Ce que luy accorda voluntiers; & penſant l'accompaigner à ſon logis, la print par deſſoubz le bras; mais elle luy diſt qu'il ne ſeroyt pas bon qu'il vint avecq elle, & que ſon mary penſeroit qu'elle luy feit porter ces parolles; & en prenant ung de ſes ſerviteurs par la manche de ſa robbe, luy diſt : Laiſſez-moy ceſtuy-cy, & incontinant qu'il ſera temps, je vous envoiray querir par luy; mais, en actendant, allez vous repoſer en voſtre logis. Luy, qui ne ſe doubtoit poinct de ſa conſpiration, s'y en alla.

Elle donna à ſoupper au ſerviteur qu'elle avoit retenu, qui luy demandoit ſouvent quant il ſeroit temps d'aller querir ſon maiſtre; elle luy reſpondoit tousjours qu'il viendroyt aſſez toſt. Et quant il fut nuict, envoia ung de ſes ſerviteurs ſecretement querir du Meſnil, qui, ne ſe doubtant du mal que on luy preparoyt, s'en alla hardiment à la maiſon du dict Sainct

Aignan, auquel lieu la damoiſelle entretenoit ſon ſerviteur, de ſorte qu'il n'en avoyt que ung avecq luy. Et quant il fut à l'entrée de la maiſon, le ſerviteur qui le menoit luy diſt que la damoiſelle vouloyt bien parler à luy avant ſon mary, & qu'elle l'attendoyt en une chambre où il n'y avoit que ung de ſes ſerviteurs avecq elle, & qu'il feroyt bien de renvoier l'autre par la porte de devant. Ce qu'il feit; & en montant un petit degré obscur, le procureur Sainct Aignan, qui avoit mis des gens en embuſche dans une garderobbe, commencea à oyr le bruict, & en demandant qu'est ce, luy diſt (1) que c'eſtoit ung homme qui vouloit ſecretement entrer en ſa maiſon. A l'heure, ung nommé Thomas Guerin, qui faiſoyt meſtier d'eſtre meurdrier, lequel pour ceſte execution eſtoit loué du procureur, vint donner tant de coups d'eſpée à ce pauvre jeune homme, que, quelque deffence qu'il peuſt faire, ne ſe peut garder qu'il ne tombaſt mort entre leurs mains. Le ſerviteur qui parloit à la damoiſelle luy diſt : J'oy mon maiſtre qui parle en ce degré, je m'en voys à luy. La damoiſelle le retint & luy diſt : Ne vous ſoulciez, il viendra aſſez toſt. Et peu après, oiant que ſon maiſtre diſoyt : Je meurs & recommande à Dieu mon eſprit, le voulut aller ſecourir; mais elle le retint luy diſant : Ne vous ſoulſiez;

(1) Éd. de 1558 : *Et en demandant qu'eſſe? luy fut diſt.*

mon mary le chaſtie de ſes jeuneſſes; allons veoir que c'eſt. Et en s'appuyant deſſus le bout du degré, demanda à ſon mary : Et puys eſt il faict? Lequel luy diſt : Venez le veoir; à ceſte heure vous ay je vengée de ceſtuy là qui vous a tant faict de honte. Et en diſant cella, donna d'un poignard qu'il avoit dix ou douze coups dedans le ventre de celluy que vivant il n'euſt oſé aſſaillir.

Après que l'homicide fut faict, & que les deux ſerviteurs du treſpaſſé s'en furent fouyz pour en dire les nouvelles au pauvre pere, penſant ledict Sainct Aignan que la choſe ne povoyt eſtre tenue ſecrette, regarda que les ſerviteurs du mort ne debvoient poinct eſtre creuz en teſmoignage, & que nul en ſa maiſon n'avoit veu le faict, ſinon les meurdriers, une vieille chamberiere & une jeune fille de quinze ans. Voulut secretement prendre la vieille, mais elle trouva façon d'eſchapper hors de ſes mains, & s'en alla en franchiſe aux Jacobins; qui fut le plus ſeur teſmoing que l'on eut de ce meurtre. La jeune chamberiere demora quelques jours en ſa maiſon; mais il trouva façon de la faire ſuborner par un des meurdriers, & la mena à Paris au lieu publicq, affin qu'elle ne fuſt plus creue en teſmoignaige. Et pour celler ſon meurdre, feit bruſler le corps du pauvre treſpaſſé. Les os, qui ne furent conſommez par le feu, les feit mectre dans du mortier là où il faiſoit baſtir en ſa maiſon, &

envoia à la court en dilligence demander ſa grace, donnant à entendre qu'il avoyt pluſieurs fois deffendu ſa maiſon à ung perſonnaige dont il avoyt ſuſpition, qui pourchaſſoyt le deshonneur de ſa femme, lequel, nonobſtant ſa deffenſe, eſtoit venu de nuict en lieu ſuſpect pour parler à elle; parquoy le trouvant à l'entrée de ſa chambre, plus remply de collere que de raiſon, l'auroit tué. Mais il ne peut ſi toſt faire deſpeſcher ſa lettre à la chancellerie que le duc & la ducheſſe ne fuſſent par le pauvre pere advertiz du cas, leſquelz, pour empeſcher ceſte grace, envoierent au chancelier. Ce malheureux, voiant qu'il ne la povoit obtenir, s'enfuyt en Angleterre, & ſa femme avecq luy, & pluſieurs de ſes parens. Mais avant partir, diſt au meurdrier qui à ſa requeſte avoit faict le coup, qu'il avoit veu lectres expreſſes du Roy pour le prendre & faire mourir : mais à cauſe des ſervices qu'il luy avoit faictz, il luy vouloit ſaulver la vye; & luy donna dix eſcuz pour s'en aller hors du royaulme. Ce qu'il feit, & oncques puis ne fut trouvé.

Ce meurdre icy fut ſi bien parveriſſié par les ſerviteurs du treſpaſſé que par la chamberiere qui s'eſtoit retirée aux Jacobins, & par les oz qui furent trouvez dedans le mortier, que le procès fut faict & parfaict en l'abſence de Sainct Aignan & de ſa femme. Ils furent jugés par contumace, & condemnez tous deux à la mort, leurs biens confiſquez au prince, &

quinze cens eſcuz au pere pour les fraiz du procès. Ledict Sainct Aignan eſtant en Angleterre, voiant que par la juſtice il eſtoyt mort en France, feit tant par ſon ſervice envers pluſieurs grands ſeigneurs, & par la faveur des parens de ſa femme, que le Roy d'Angleterre feit requeſte au Roy de luy vouloir donner ſa grace ; & le remectre en ſes biens & honneurs. Mais le Roy, ayant entendu le villain & enorme cas, envoya le procès au Roy d'Angleterre, le priant de regarder ſi c'eſtoit cas qui meritaſt grace ; luy diſant que le duc d'Allençon avoit ſeul ce privilleige en ſon Roiaulme de donner grace en ſa duché. Mais, pour toutes ſes excuſes, n'appaiſa poinct le Roy d'Angleterre, lequel le prochaſſa ſi très inſtamment que à la fin le procureur l'euſt à ſa requeſte ; & retourna en ſa maiſon, où, pour parachever ſa meſchanceté, s'accoincta d'un invocateur nommé Gallery, eſperant que par ſon art il ſeroit exempt de paier les quinze cens eſcuz au pere du treſpaſſé (1).

Et pour à ceſte fin s'en allerent à Paris deſguiſés, ſa femme & luy. Et voiant ſa dicte femme qu'il eſtoyt ſi longuement enfermé en une chambre avecq le dict Gallery, & qu'il ne luy diſoit poinct la raiſon pourquoy, ung matin elle l'eſpia, & veid que le dict Gallery luy monſtroit cinq ymaiges de boys, dont les trois

---

(1) Ms. de Thou : *Il ſeroit exent de payer les* xv^{c} *eſcus qu'il devoit au pere du trepaſſé.*

avoient les mains pendantes, et les deux levées contremont. Et parlant au procureur : Il nous fault faire de telles ymaiges de cire que ceulx cy; & celles qui auront les bras pendans ce feront ceulx que nous ferons mourir, & ceulx qui les ont eflevées (1) feront ceulx dont vous vouldrez avoir la bonne grace & amour. Et le procureur difoit : Cefte cy fera pour le Roy de qui je veulx eftre aymé, & cefte cy pour mon feigneur le chancellier d'Allençon Brinon (2). Gallery luy dift : Il fault mectre ces ymaiges foubz l'autel où ilz orront leur meffe, avecq des parolles que je vous feray dire à l'heure. Et en parlant de ceulx qui avoyent les bras baiffez, dift le procureur que l'une eftoit maiftre Gilles du Mefnil, pere du trefpaffé; car il fçavoit bien que tant qu'il vivroit il ne cefferoyt de le pourfuivre. Et une des femmes qui avoyt les mains pendantes eftoyt ma dame la ducheffe d'Allençon, feur du Roy, parce qu'elle aymoit tant ce viel ferviteur, & avoit en tant d'autres chofes congneu fa mefchanceté (3), que fi elle

---

(1) Ms. 7576² : *Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci; & celles qui auront les braz pendans, fe feront ceus que nous ferons mourir; & ceus qui les auront eleyées, &c.* — Ms. de Thou : *Parce qu'elle aymoit tant ce viel ferviteur du Menil, & avoit en tant d'autres chofes connu la mechanceté du procureur.* Voir aux éclairciffements, note L.

(2) Voir aux éclairciffements, note M.

(3) Ms. de Thou : *Et avoit en tant d'autres chofes connu la mechanceté du procureur.*

ne mouroyt, il ne pouvoit vivre. La ſeconde femme aiant les bras pendans eſtoit ſa femme, laquelle eſtoit cauſe de tout ſon mal; & ſe tenoit ſeur que jamays ne s'amenderoit de ſa meſchante vie. Quant ſa femme, qui voyoit tout par le pertuis de la porte, entendit qu'il la mectoit au rang des treſpaſſez, ſe penſa qu'elle le y envoiroit le premier. Et faingnant d'aller emprunctcr de l'argent à ung ſien oncle nommé Neaufle, maiſtre des requeſtes du duc d'Alençon, luy va compter ce qu'elle avoyt veu & oy de ſon mary. Ledict Neaufle, comme bon viellard ſerviteur, s'en alla au chancellier d'Alençon, & luy racompta toute l'hiſtoire. Et pour ce que le duc & la ducheſſe d'Allençon n'eſtoient pour le jour à la cour, le dict chancellier alla compter ce cas eſtrange à ma dame la Regente, mere du Roy & de la dicte ducheſſe, qui ſoubdainement envoya querir le prevoſt de Paris, nommé La Barre (1), lequel feit ſi bonne dilligence qu'il print le procureur & Gallery ſon invocateur, leſquelz, ſans genne ne contraincte, confeſſerent librement le debte. Et fut leur procès faict & rapporté au Roy; quelques uns, voulans ſaulver leurs vies, luy dirent qu'ilz ne ſerchoient que ſa bonne grace par leurs enchantemens. Mais le Roy ayant la vie de ſa ſeur auſſy chere que la ſienne, commanda que l'on donnaſt la ſentence telle que s'ilz euſſent

(1) Voir aux éclairciſſements, note N.

attempté à ſa perſonne propre. Toutesfois ſa ſeur, la ducheſſe d'Alençon, le ſupplia que la vie fut ſaulve audict procureur, & commuer la mort en quelque peyne cruelle (1); ce que luy fut octroyé, & furent envoiez luy & Gallery à Marſeilles, aux galleres de Sainct Blancart (2), où ilz finerent leurs jours en grande captivité, & eurent loiſir de recongnoiſtre la gravité de leurs pechez; & la mauvaiſe femme, en l'abſence de ſon mary, continua ſon peché plus que jamais, & mourut miſerablement.

Je vous ſuplie, mes dames, regardez quel mal il vient d'une meſchante femme, & combien de maulx ſe feirent pour le peché de ceſte cy. Vous trouverez que depuis que Eve feit pecher Adan, toutes les femmes ont prins poſſeſſion de tormenter, tuer & damner les hommes. Quant eſt de moy, j'en ay tant experimenté la cruaulté, que je ne penſe jamais mourir ny eſtre damné que par le deſeſpoir en quoy une m'a mys. Et ſuis encores ſi fol, qu'il fault que je confeſſe que ceſt enfer là m'eſt plus plaiſant venant de ſa main que le paradis donné de celle d'une autre. Parlamente, faingnant de n'entendre poinct que ce fut pour elle qu'il tenoyt tel propos, luy diſt : Puiſque

(1) Ms. de Thou : *Et ſa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle.*

(2) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Saint Blanchet.* Voir aux éclairciſſements, note O.

l'enfer eſt auſſy plaiſant que vous dictes, vous ne debvez craindre le diable qui vous y a mis. Mais il luy reſpondit en collere : Si mon diable devenoit auſſi noir qu'il m'a eſté mauvays, il feroit autant de paour à la compaignie que je prends de plaiſir à la regarder; mais le feu de l'amour me faict oblier celluy de ceſt enfer. Et pour n'en parler plus avant, je donne ma voix à madame Oiſille pour dire la ſeconde nouvelle; & ſuis ſeur que ſi elle vouloyt dire des femmes ce qu'elle en ſçait, elle favoriſeroit mon opinion. A l'heure, toute la compaignye ſe tourna vers elle, la priant vouloir commencer. Ce qu'elle accepta, & en riant commencea à dire :

Il me ſemble, mes dames, que celluy qui m'a donné ſa voix a tant dict de mal des femmes par une hiſtoire veritable d'une malheureuſe (1), que je doibtz rememorer tous mes vielz ans pour en trouver une dont la vertu puiſſe deſmentir ſa mauvaiſe opinion; & pour ce qu'il m'en eſt venu une au devant digne de n'eſtre miſe en obly, je la vous vois compter.

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Par une choſe veritable, &c.*

DEUXIEME NOUVELLE.

Une muletiere d'Amboyſe ayma mieus cruellement mourir de la main de ſon valet que de conſentir à ſa mechante volonté.

En la ville d'Amboiſe y avoyt ung mulletier (1) qui ſervoit la Roine de Navarre, ſeur du roy François premier de ce nom, laquelle eſtoyt à Bloys accouchée d'un filz. Auquel lieu eſtoit allé le dict mulletier pour eſtre paié de ſon quartier; & ſa femme demoura au dict Amboiſe logée delà les pontz. Or y avoit il long temps que ung varlet de ſon mary l'aymoit ſi deſeſperement, que ung jour il ne ſe peut tenir de luy en parler; mais elle qui eſtoit ſi vraie femme de bien, le reprint ſi aigrement, le menaſſant de le faire battre & chaſſer à ſon mary que depuis il ne luy oſa tenir propos ne faire ſemblant. Et garda ce feu couvert en ſon cueur juſques au jour que ſon maiſtre eſtoit allé dehors, & ſa maiſtreſſe à veſpres à Sainct Florentin, egliſe du chaſteau fort, loing de leur maiſon. Eſtant demoré ſeul, luy vint en fantaiſye qu'il pourroit avoir par force ce que par nulle priere ne ſervice n'avoit peu

(1) Voir aux éclairciſſements, note P.

acquerir. Et rompit ung ais qui eſtoit entre la chambre où il couchoit & celle de ſa maiſtreſſe Mais à cauſe que le rideau, tant du lict de ſon maiſtre & d'elle que des ſerviteurs de l'autre couſté, couvroyt les murailles ſi bien que l'on ne povoit veoir l'ouverture qu'il avoyt faicte, ne fut poinct ſa malice apparceue, juſques ad ce que ſa maiſtreſſe fut couchée avecq une petite garſe de unze à douze ans. Ainſy que la pauvre femme eſtoit à ſon premier ſommeil, entra le varlet, par l'ais qu'il avoit rompu, dedans ſon lict, tout en chemiſe, l'eſpée nue en ſa main. Mais auſſy toſt qu'elle le ſentit près d'elle, ſaillit dehors du lict, en luy faiſant toutes les remonſtrances qu'il fut poſſible à femme de bien. Et luy, qui n'avoit amour que beſtialle, qui eut mieulx entendu le langaige des mulletz que ſes honneſtes raiſons, ſe monſtra plus beſtial que les beſtes avecq leſquelles il avoyt eſté long temps; car en voyant qu'elle couroyt ſi toſt à l'entour d'une table, & qu'il ne la povoit prendre, & qu'elle eſtoit ſi forte que par deux fois elle s'eſtoit defaicte de luy, deſeſperé de jamais ne la povoir ravoir vive, luy donna ſi grand coup d'eſpée par les reings, penſant que ſi la paour & la force ne l'avoyt peu faire rendre, la douleur le feroit. Mais ce fut au contraire : car tout ainſy que ung bon gendarme, quant il veoit ſon ſang, eſt plus eſchauffé à ſe venger de ſes ennemys & acquerir honneur, ainſy ſon chaſte cueur ſe ren-

forcea doublement à courir & fuyr des mains de ce malheureux, en luy tenant les meilleurs propos qu'elle povoyt, pour cuyder par quelque moien le reduire à congnoiſtre ſes faultes; mais il eſtoit ſi embraſé de fureur qu'il n'y avoit en luy lieu pour recepvoir nul bon couſté; & luy redonna encores pluſieurs coups, pour lesquelz eviter, tant que les jambes la peurent porter, couroit tousjours. Et quant, à force de perdre ſon ſang, elle ſenteit qu'elle approchoit de la mort, levant les oeilz au ciel et joingnant les mains, rendit graces à ſon Dieu, lequel elle nommoyt ſa force, ſa vertu, ſa patience & chaſteté, luy ſupplyant prendre en gré le ſang qui, pour garder ſon commandement, eſtoit reſpendu en la reverence de celluy de ſon filz, auquel elle croyoit fermement tous ſes pechez eſtre lavez & effacez de la memoire de ſon ire. Et en diſant : Seigneur, recepvez l'ame qui, par voſtre bonté, a eſté racheptée, tumba en terre ſur le viſaige, où ce meſchant luy donna pluſieurs coups; & après qu'elle eut perdu la parolle & la force du corps, ce malheureux print par force celle qui n'avoit plus de deffenſe en elle.

Et quant il eut ſatisfaict à ſa meſchante concupiſcence, s'en fouyt ſi haſtivement que jamais depuis, quelque pourſuicte que on en ayt faicte, n'a peu eſtre retrouvé. La jeune fille qui eſtoit couchée avecq la mulletiere, pour la paour qu'elle avoit eue, s'eſtoyt cachée

ſoubz le lict; mais voiant que l'homme eſtoit dehors, vint à ſa maiſtreſſe, & la trouva ſans parolle ne mouvement; crya par la feneſtre aux voiſins pour la venir ſecourir. Et ceulx qui l'aymoient & eſtimoient autant que femme de la ville, vindrent incontinant à elle, & amenerent avecq eulx des cirurgiens, leſquelz trouverent qu'elle avoyt vingt cinq plaies mortelles ſur ſon corps; & feirent ce qu'ilz peurent pour luy ayder, mais il leur fut impoſſible. Toutesfois elle languit encores une heure ſans parler, faiſant ſigne des oeilz & des mains, en quoy elle monſtroit n'avoir perdu l'entendement. Eſtant interrogée par ung homme d'eſgliſe de la foy en quoy elle mouroit, de l'eſperance de ſon ſalut par Jheſucriſt ſeul, reſpondoit par ſignes ſi evidens que la parolle n'eut ſceu mieulx monſtrer ſon intention; & ainſy, avecq un viſaige joyeulx, les oeilz eſlevez au ciel, rendit ce chaſte corps ſon ame à ſon Créateur. Et ſi toſt qu'elle fut levée & enſevelye, le corps mis à ſa porte, actendant la compaignie pour ſon enterrement, arriva ſon pauvre mary, qui veid premier le corps de ſa femme mort devant ſa maiſon, qu'il n'en avoit ſceu les nouvelles; & s'enquerant de l'occaſion, eut double occaſion de faire deuil, ce qu'il feit de telle ſorte qu'il y cuyda layſſer la vye. Ainſy fut enterrée ceſte martire de chaſteté en l'egliſe de Sainct Florentin, où toutes les femmes de bien de la ville ne fail-

lirent à faire leur debvoir de l'honorer autant qu'il eſtoit poſſible (1), ſe tenans bien heureuſes d'eſtre de la ville où une femme ſi vertueuſe avoyt eſté trouvée. Les folles & legieres, voyans l'honneur que l'on faiſoit à ce corps, ſe delibererent de changer leur vye en myeulx.

Voyla, mes dames, une hiſtoire veritable qui doibt bien augmenter le cueur à garder ceſte belle vertu de chaſteté. Et nous qui ſommes de bonne maiſon, devrions morir de honte de ſentir en noſtre cueur la mondanité, pour laquelle eviter une pauvre mulletiere n'a poinct crainct une ſi cruelle mort. Et telle s'eſtime femme de bien qui n'a pas encores ſceu comme ceſte cy reſiſter juſques au ſang. Parquoy ſe fault humillier, car les graces de Dieu ne ſe donnent poinct aux hommes pour leurs nobleſſes & richeſſes, mais ſelon qu'il plaiſt à ſa bonté, qui n'eſt poinct accepteur de perſonne, lequel eſlit ce qu'il veult; car ce qu'il a eſleu l'honore de ſes vertuz. Et ſouvent eſlit les choſes baſſes, pour confondre celles que le monde eſtime haultes & honnorables, comme luy meſmes dict : Ne nous resjouiſſons de noz vertuz, mais en ce que nous ſommes eſcriptz au livre de vie, duquel ne nous peult effacer mort, enfer ne peché. Il n'y eut dame en la compaignye qui n'eut la

(1) Ms. de Thou : *De l'accompagner & honorer.*

larme à l'oeil pour la compaſſion de ceſte piteuſe & glorieuſe mort de ceſte mulletiere. Chaſcune penſa en elle meſme que ſi la fortune leur advenoit pareille, mectroit peyne de l'enſuivre en ſon martire. Et voiant ma dame Oiſille que le temps ſe perdoit parmy les louanges de ceſte treſpaſſée, diſt à Saffredent : Si vous ne dictes quelque choſe pour faire rire la compaignye, je ne ſçay nulle d'entre vous qui peuſt rabiller à la faulte que j'ay faicte de la faire pleurer. Parquoy je vous donne ma voix pour dire la tierce nouvelle. Saffredent, qui eut bien deſiré pouvoir dire quelque choſe qui bien eut eſté agreable à la compaignye, & ſur toutes à une (1), diſt qu'on luy tenoit tort, veu qu'il y en avoit de plus antiens experimentez que luy qui devoient parler premier que luy; mais puiſque ſon ſort eſtoit tel, il en aymoyt mieulx s'en deſpeſcher; car plus il y en avoyt de bien parlans, & plus ſon compte ſeroyt trouvé mauvays.

---

(1) Ms. de Thou. — Ms. 7576² : *Et ſur toutes à Ennaſuite.*

NOUVELLE TROISIESME.

La Royne de Naples joua la vengence du tort que luy tenoit le roy Alphonſe, ſon mary, avec un gentilhomme du quel il entretenoit la femme; & dura cette amityé toute leur vie, ſans que jamais le Roy en eut aucun ſoupçon.

POUR ce, mes dames, que je me ſuis ſouvent ſoubzhaicté compaignon de la fortune de celuy dont je vois faire le compte, je vous diray que en la ville de Naples, du temps du roy Alphonſe (1), duquel la laſciveté eſtoit le ſceptre de ſon Royaulme, y avoit ung gentil homme tant honneſte, beau & agreable, que pour ſes perfections ung viel gentil homme luy donna ſa fille, laquelle en beaulté & bonne grace ne debvoit rien à ſon mary. L'amitié fut grande entre eulx deux juſques à ung carneval (2) que le Roy alla en maſque parmy les maiſons, où chaſcun s'efforçoit de luy faire le meilleur racueil qu'il eſtoit poſſible. Et quand il vint en celle de ce gentil homme, fut traicté trop mieulx que en nul autre lieu, tant de confitures, de chantres, de muſicque, & de la

(1) Voir aux éclairciſſements, note Q.
(2) Éd. de 1558 : *Juſques à un careſme entrant.*

plus belle femme que le Roy avoit point à ſon gré veue. Et à la fin du feſtin, avecq ſon mary diſt une chanſon de ſi bonne grace que ſa beaulté en augmentoit. Le Roy, voiant tant de perfections en ung corps, ne print pas tant de plaiſir au doux accord de ſon mary & d'elle, qu'il feit à penſer comme il le pourroit rompre. Et la difficulté qu'il en faiſoit eſtoit la grande amytié qu'il voioyt entre eulx deux : parquoy il porta en ſon cueur ceſte paſſion la plus couverte qu'il luy fuſt poſſible. Mais pour la ſoulaiger en partie, faiſoit force feſtins à tous les ſeigneurs & dames de Naples, où le gentil homme & ſa femme n'eſtoient pas obliez. Pource que l'homme croit voluntiers ce qu'il veut (1), il luy ſembloit que les oeilz de ceſte dame luy promectoient quelque bien advenir, ſi la preſence du mary n'y donnoit empeſchement. Et pour eſſayer ſi ſa penſée eſtoit veritable, donna la commiſſion au mary de faire un voyage à Rome pour quinze jours ou trois ſepmaines. Et ſi toſt qu'il fut dehors, ſa femme, qui ne l'avoit encores loing (2) perdu de veue, en feit ung fort grand deuil, dont elle fut reconfortée par le Roy le plus ſouvent qu'il luy fut poſſible, par ſes doulces perſuaſions, par preſens & par dons; de ſorte qu'elle

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Ce qu'il veoyt.*

(2) Ms. 7576² : *Longtemps.*

fut non ſeulement conſolée, mais comptante de l'abſence de ſon mary. Et avant les trois ſepmaines qu'il devoit retourner, fut ſi amoreuſe du Roy, qu'elle eſtoit auſſy ennuyée du retour de ſon mary qu'elle avoit eſté de ſon allée. Et pour ne perdre ſa preſence (1), accorderent enſemble que quant le mary iroyt en ſes maiſons aux champs, elle le feroit ſçavoir au Roy, lequel la pourroit ſeurement aller veoir, & ſi ſecretement que l'honneur, qu'elle craingnoit plus que la conſcience, n'en ſeroit poinct bleſſé.

En ceſte eſperance là ſe tint fort joyeuſe ceſte dame; & quant ſon mary arriva, luy feit ſi bon recueil, que combien qu'il euſt entendu que en ſon abſence le Roy la ſerchoit, ſi ne peut avoir ſoupſon. Mais par longueur de temps, ce feu tant difficile à couvrir ſe commença puis après à monſtrer, en ſorte que le mary ſe doubta bien fort de la verité, & feit ſi bon guet qu'il en fut preſque aſſeuré. Mais pour la craincte qu'il avoit que celuy qui luy faiſoit injure luy feiſt pis s'il en faiſoit ſemblant, ſe delibera de le diſſimuler; car il eſtimoit meilleur vivre avecq quelque faſcherie que de hazarder ſa vie pour une femme qui n'avoyt poinct d'amour. Toutesfois, en ce deſpit, delibera le rendre (2) s'il luy eſtoit poſſible; & ſçachant que ſouvent le deſpit

(1) Éd. de 1558 : *La preſence du Roy.*
(2) Éd. de 1558 : *Penſa rendre la pareille au Roy.*

faict faire à une femme plus que l'amour, principallement à celles qui ont le cueur grand & honnorable, print la hardieſſe ung jour, en parlant à la Royne, de luy dire qu'il avoit grande pitié dont elle n'eſtoit autrement aymée du Roy ſon mary. La Royne, qui avoit oy parler de l'amour du Roy & de ſa femme, luy diſt : Je ne puis pas avoir l'honneur & le plaiſir enſemble. Je ſçay bien que j'ay l'honneur dont une aultre reçoit le plaiſir; auſſi celle qui a le plaiſir n'a pas l'honneur que j'ay. Luy qui entendoyt bien pour qui ces parolles eſtoient dictes, luy reſpondit : Ma dame, l'honneur eſt né avecq vous; car vous eſtes de ſi bonne maiſon que, pour eſtre Royne ou Emperiere, ne ſçauriez augmenter voſtre nobleſſe; mais voſtre beaulté, grace & honneſteté, a tant merité de plaiſir, que celle qui vous en oſte ce qui vous appartient ſe fait plus de tort que à vous; car pour une gloire qui luy tourne à honte, elle pert autant de plaiſir que vous ne dame de ce Royaulme ne ſçauriez avoir. Et vous puis dire, Ma dame, que ſi le Roy avoyt mis ſa couronne hors de deſſus ſa teſte, qu'il n'auroit nul adventaige ſur moy de contenter une dame. Eſtant ſeur que pour ſatisfaire à une ſi honneſte perſonne que vous, il devroyt vouloir avoir changé ſa complexion à la myenne. La Royne en riant luy reſpondit : Combien que le Roy ſoyt de plus delicate complexion que vous, ſi eſt ce que l'amour qu'il me porte

me contente tant que je la prefere à toute aultre chose. — Ma dame (1), s'il estoit ainsy, vous ne me feriez poinct de pitié; car je sçay bien que l'honneste amour de vostre cueur vous rendroit très contante, s'il trouvoyt en celuy du Roy pareil amour; mais Dieu vous en a bien gardée, à fin que, ne trouvant en luy ce que vous demandez, vous n'en fissiez vostre Dieu en terre. — Je vous confesse, dist la Royne, que l'amour que je luy porte est si grande, que en nul aultre cueur que au mien ne se peult trouver la semblable. — Pardonnez moy, ma dame, luy dist le gentil homme, vous n'avez pas bien fondé l'amour de tous les cueurs; car je vous ose bien dire que tel vous ayme de qui l'amour est si grande & importable que la vostre auprès de la sienne ne se monstreroit rien. Et d'autant qu'il veoit l'amour du Roy faillye en vous, la sienne croist & augmente de telle sorte que, si vous l'avez pour agreable, vous serez recompensée de toutes vos pertes.

La Royne commencea, tant par ces parolles que par sa contenance, à congnoistre que ce qu'il disoit proceddoit du profond du cueur; & va rememorer que longtemps avoit il serchoit de luy faire service par telle affection qu'il en estoyt devenu melencolicque, ce qu'elle avoyt paravant pensé venir à l'occasion

(1) Éd. de 1558 : *Le gentil homme luy dist : Ma dame.*

de ſa femme; mais maintenant croioit elle fermement que c'eſtoit pour l'amour d'elle. Et auſſy la vertu d'amour qui ſe faict ſentir quant elle n'eſt poinct faincte, la rendit certaine de ce qui eſtoit caché à tout le monde. Et en regardant le gentil homme, qui eſtoyt trop plus amyable que ſon mary, voyant qu'il eſtoyt delaiſſé de ſa femme comme elle du Roy, preſſée du deſpit & jalouſie de ſon mary, & incitée de l'amour du gentil homme, commença à dire, la larme à l'oeil en ſouſpirant : O mon Dieu! faut il que la vengeance gaigne ſur moy ce que nul amour n'a ſceu faire! Le gentil homme bien entendant ce propos luy reſpondit : Ma dame, la vengeance eſt doulce qui, en lieu de tuer l'ennemy, donne vie à un parfaict amy. Il me ſemble qu'il eſt temps que la verité (1) vous oſte la ſotte amour que vous portez à celluy qui ne vous aime poinct; & l'amour juſte & raiſonnable chaſſe hors de vous la craincte, qui jamais ne peut demeurer en un cueur grand & vertueux. Or ſus, ma dame, mectons à part la grandeur de voſtre eſtat, & regardons que nous ſommes l'homme & la femme de ce monde les plus trompez, trahis & mocquez de ceulx que nous avons plus parfaictement aimez. Revenchons nous, ma dame, non tant pour leur rendre ce qu'ilz meritent,

(1) Ms. 7576². Ces mots manquent dans le manuſcrit que nous ſuivons.

que pour ſatisfaire à l'amour qui, de mon coſté, ne ſe peut plus porter ſans morir. Et je penſe que ſi vous n'avez le cueur plus dur que nul caillou ou dyamant, il eſt impoſſible que vous ne ſentiez quelque eſtincelle du feu qui croiſt tant plus que je le veulx diſſimuler. Et ſi la pitié de moy, qui meurs pour l'amour de vous, ne vous incite à m'aimer, au moins celle de vous meſme vous y doit contraindre, qui, eſtant ſi parfaicte que vous, meritez avoir les cueurs de tous les honneſtes hommes du monde; & eſtes deſpriſée & delaiſſée de celuy pour qui vous avez dedaigné tous les aultres.

La Royne, oyant ces parolles, fut ſi tranſportée que, de paour de monſtrer par ſa contenance le troublement de ſon eſprit, s'appuyant ſur le bras du gentil homme, s'en alla en ung jardin près de ſa chambre, où longuement ſe promena ſans luy povoir dire mot. Mais le gentil homme la voyant demy vaincue, quand il fut au bout de l'allée, où nul ne les povoit veoir, luy declara par effect l'amour que ſi long temps il luy avoit cellée; & ſe trouvans tous deux d'un conſentement, jouerent la vengeance dont la paſſion avoyt eſté importable (1). Et là delibererent que toutes les foys que le mary iroyt en ſon villaige, & le Roy de ſon chaſteau en la ville, il retourneroit au chaſteau vers la Royne. Ainſi, trompans les

(1) Voir aux éclairciſſements, note R.

trompeurs, ilz feroient quatre participans au plaifir que deux cuydoient avoir tous feuls. L'accord faict, s'en retournerent, la dame en fa chambre & le gentil homme en fa maifon, avecq tel contentement qu'ils avoient obliez tous leurs ennuiz paffez. Et la craincte que chafcun avoit de l'affemblée du Roy & de la damoifelle eftoit tournée en defir, qui faifoit aller le gentil homme plus fouvent qu'il n'avoit accouftumé en fon villaige, lequel n'eftoit que à demye lieue. Et fi toft que le Roy le fçavoit, ne failloit d'aller veoir la damoifelle; & le gentil homme, quant la nuict eftoyt venue, alloit au chafteau, devers la Royne, faire l'office de lieutenant de Roy, fi fecrettement que jamais perfonne ne s'en apperceut. Ceste vie dura bien longuement; mais le Roy, pour eftre perfonne publique, ne pouvoit fi bien diffimuller fon amour que tout le monde ne s'en apperceuft; & avoient tous les gens de bien grand pitié du gentil homme, car plufieurs mauvais garfons luy faifoient des cornes par derriere, en figne de mocquerie, dont il s'appercevoyt bien. Mais ceste mocquerie luy plaifoit tant qu'il eftimoit autant fes cornes que la couronne du Roy; lequel, avec la femme du gentil homme, ne fe peurent un jour tenir, voyant une tefte de cerf qui eftoit eflevée en la maifon du gentil homme, de fe prendre à rire devant luy mefmes, en difant que ceste tefte eftoit bien feante en ceste maifon. Le

gentil homme, qui n'avoit le cueur moins bon que luy, va faire eſcrire ſur ceſte teſte : *Io porto le corna, ciaſcun lo vede; ma tal le porta che no lo crede.* Le Roy retournant en ſa maiſon, qui trouva ceſt eſcriteau nouvellement mis, demanda au gentil homme la ſignification, lequel lui diſt : Si le ſecret du Roy eſt caché au ſerf, ce n'eſt pas raiſon que celluy du ſerf ſoit declaré au Roy; mais contentez vous que tous ceulx qui portent cornes n'ont pas le bonnet hors de la teſte, car elles ſont ſi doulces qu'elles ne deſcoiffent perſonne; & celluy les porte plus legierement qui ne les cuyde pas avoir. Le Roy congneut bien par ces parolles qu'il ſçavoit quelque choſe de ſon affaire, mais jamais n'euſt ſoupſonné l'amitié de la Royne & de luy; car tant plus la Royne eſtoit contente de la vie que ſon mary menoit, & plus faingnoit d'en eſtre marrye. Parquoy vesquirent longuement, d'un coſté & d'autre, en ceſte amityé, juſques à ce que la vieilleſſe y meiſt ordre.

Voylà, mes dames, une hiſtoire que voluntiers je vous monſtre icy pour exemple, à fin que quand vos mariz vous donneront des cornes de chevreul, vous leur en donniez de cerf. Ennaſuite commença à dire en riant : Saffredent, je ſuis toute aſſeurée que ſi vous aimez autant que autres fois vous avez faict, vous endureriez cornes auſſi grandes que ung cheſne, pour en rendre une à voſtre fantaiſye; mais maintenant que les cheveulx vous blan-

chiſſent, il eſt temps de donner treves à voz deſirs. Ma damoiſelle, diſt Saffredent, combien que l'eſperance m'en ſoyt oſtée par celle que j'ayme, & la fureur par l'aage, ſi n'en ſçaurois diminuer la volunté. Mais puis que vous m'avez reprins d'un ſi honneſte deſir, je vous donne ma voix à dire la quatrieſme nouvelle, à ceſte fin que nous voyons ſi par quelque exemple vous m'en pourriez deſmentir. Il eſt vray que, durant ce propos, ung de la compaignye ſe print bien fort à rire, ſachant que celle qui prenoit les parolles de Saffredent à ſon advantaige, n'eſtoit pas tant aymée de luy qu'il en euſt voulu ſouffrir cornes, honte ou dommaige. Et quand Saffredent apperceut que celle qui ryoit l'entendoit, il s'en tint très content, & ſe teut pour laiſſer dire Ennaſuite, laquelle commença ainſy :

Mes dames, affin que Saffredent & toute la compaignye congnoiſſe que toutes dames ne ſont pas ſemblables à la Royne de laquelle il a parlé, & que tous les folz & hazardeurs ne viennent pas à leur fin, & auſſi pour ne celler l'oppinion d'une dame qui jugea le deſpit d'avoir failli à ſon entreprinſe pire à porter que la mort, je vous racompteray une hiſtoire, en laquelle je ne nommeray les perſonnes, pour ce que c'eſt de ſi freſche memoire que j'aurois paour de deſplaire à quelcuns des parens bien proches.

QUATRIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme, voyant une dame de la meilleure maiſon de Flandres, ſoeur de ſon maiſtre, veuve de ſon premier & ſecond mary, & femme fort deliberée, voulut ſonder ſi les propos d'une honneſte amytié luy deplairoyent; mais ayant trouvé reponſe contraire à ſa contenance, eſſaya la prendre par force, à laquelle reſiſta fort bien. Et ſans jamais faire ſemblant des deſſins & effors du gentil homme, par le conſeil de ſa dame d'honneur, s'eloigna petit à petit de la bonne chere qu'elle avoit accoutumé luy faire. Ainſy, par ſa fole outrecuydance, perdit l'homeſte & commune frequentation qu'il avoit plus que nul autre avec elle.

Il y avoyt au païs de Flandres (1) une dame de ſi bonne maiſon qu'il n'en eſtoit poinct de meilleure, vefve de ſon premier & ſecond mary, deſquelz n'avoyt eu nulz enfans vivans. Durant ſa viduité, ſe retira avecq ung ſien frere dont elle eſtoit fort aymée, lequel eſtoit fort grand ſeigneur, & mary d'une fille de Roy. Ce jeune prince eſtoit homme fort ſubgect à ſon plaiſir, aymant chaſſe, paſſetemps & dames, comme la jeuneſſe le requeroyt; & avoyt une

(1) Voir aux éclairciſſements, note S.

femme fort fascheuse, à laquelle les passetemps du mary ne plaisoient poinct; parquoy le seigneur menoit tousjours avecq sa femme sa seur, qui estoyt la plus joyeuse & meilleure compaignie qu'il estoit possible (1), toutesfois saige & femme de bien. Il y avoyt en la maison de ce seigneur ung gentil homme dont la grandeur, beaulté & bonne grace passoit celle de tous ses compaignons. Ce gentil homme, voyant la seur de son maistre femme joyeuse & qui ryoit voluntiers, pensa qu'il essaieroyt pour veoir si les propos d'une honneste amityé luy desplairoient; ce qu'il feit. Mais il trouva en elle responce contraire à sa contenance. Et combien que sa responce fust telle qu'il appartenoyt à une princesse & vraye femme de bien, si est ce que le voyant tant beau & honneste comme il estoit, elle luy pardonna aisement sa grande audace. Et monstroit bien qu'elle ne prenoit point desplaisir quand il parloit à elle, en luy disant souvent qu'il ne tint plus de tels propos; ce qu'il lui promist, pour ne perdre l'aise & honneur qu'il avoyt de l'entretenir. Toutesfois à la longue augmenta si fort son affection qu'il oblia la promesse qu'il luy avoit faicte; non qu'il entreprint de se hazarder par parolles, car il avoit trop contre son gré experimenté les saiges responces qu'elle

(1) Éd. de 1558 : *Qui estoit de joyeuse vie, qui estoit la meilleure compagnie qu'il estoit possible.*

ſçavoit faire. Mais il penſa que s'il la povoit trouver en lieu à ſon advantaige, elle qui eſtoit vefve, jeune, & en bon poinct, & de fort bonne complexion, prandroyt peult eſtre pitié de luy & d'elle enſemble.

Pour venir à ſes fins, diſt à ſon maiſtre qu'il avoyt auprès de ſa maiſon fort belle chaſſe, & que ſy luy plaiſoit y aller prandre trois ou quatre cerfs au mois de may, il n'avoit poinct veu plus beau paſſetemps. Le ſeigneur, tant pour l'amour qu'il portoit à ce gentil homme que pour le plaiſir de la chaſſe, luy octroya ſa requeſte; & alla en ſa maiſon, qui eſtoit belle & bien en ordre, comme du plus riche gentil homme qui fuſt au pays. Et logea le ſeigneur & la dame en ung corps de maiſon, & en l'autre vis à vis celle qu'il aymoit plus que luy meſmes. La chambre de laquelle il avoit ſi bien accouſtrée, tapiſſée par le hault, & ſi bien nattée, qu'il eſtoit impoſſible de s'appercevoir d'une trappe qui eſtoit en la ruelle de ſon lict, laquelle deſcendoit en celle où logeoit ſa mere, qui eſtoit une vielle dame ung peu caterreuſe; & pource qu'elle avoit la toux, craignant faire bruict à la princeſſe qui logeoyt ſur elle, changea de chambre à celle de ſon filz. Et les ſoirs ceſte vielle dame portoit des confitures à ceſte princeſſe pour ſa collation; à quoy aſſiſtoyt le gentil homme, qui, pour eſtre fort aymé & privé de ſon frere, n'eſtoit refuſé d'eſtre à ſon habiller & deshabiller, où tous-

jours il voyoit occaſion d'augmenter ſon affection. En ſorte que ung ſoir, après qu'il eut faict veiller ceſte princeſſe ſi tard que le ſommeil qu'elle avoyt le chaſſa de la chambre, s'en alla à la ſienne. Et quand il eut prins la plus gorgiaſe & mieulx parfumée de toutes ſes chemiſes, & ung bonnet de nuict tant bien accouſtré qu'il n'y falloit rien, luy ſembla bien, en ſoy mirant, qu'il n'y avoit dame en ce monde qui ſceut refuſer ſa beaulté & bonne grace. Parquoy, ſe promectant à luy meſmes heureuſe yſſue de ſon entreprinſe, s'en alla mettre en ſon lict, où il n'eſperoit faire long ſejour, pour le deſir & ſeur eſpoir qu'il avoit d'en acquerir ung plus honorable & plaiſant. Et ſi toſt qu'il eut envoyé tous ſes gens dehors, ſe leva pour fermer la porte après eulx. Et longuement eſcouta ſi en la chambre de la princeſſe, qui eſtoit deſſus, y avoit aucun bruict; & quand il ſe peut aſſeurer que tout eſtoit en repos, il voulut commencer ſon doulx travail : & peu à peu abbatit la trappe qui eſtoit ſi bien faicte & accouſtrée de drap qu'il ne feit un ſeul bruict; & par là monta à la chambre & ruelle du lict de ſa dame, qui commençoit à dormyr. A l'heure, ſans avoir regard à l'obligation qu'il avoit à ſa maiſtreſſe, ny à la maiſon d'où eſtoit la dame, ſans luy demander congié ne faire la reverence, ſe coucha auprès d'elle, qui le ſentit plus toſt entre ſes bras qu'elle n'apparceut ſa venue. Mais elle, qui eſtoit forte, ſe deſfit

de ſes mains, en luy demandant qui il eſtoit, ſe meit à le frapper, mordre & eſgratigner, de ſorte qu'il fut contrainct, pour la paour qu'il eut qu'elle appellaſt, luy fermer la bouche de la couverture; ce que luy fut impoſſible de faire, car quand elle veid qu'il n'eſpargnoit riens de toutes ſes forces pour luy faire une honte, elle n'eſpargna rien des ſiennes pour l'en engarder; & appella tant qu'elle peut ſa dame d'honneur, qui couchoit en ſa chambre, ancienne & ſaige femme autant qu'il en eſtoit poinct, laquelle tout en chemiſe courut à ſa maiſtreſſe.

Et quand le gentil homme veid qu'il eſtoit deſcouvert, eut ſi grand paour d'eſtre cogneu de ſa dame, que le pluſtoſt qu'il peut deſcendit par ſa trappe; & autant qu'il avoit eu de deſir & d'aſſurance d'eſtre bien venu, autant eſtoit il deſeſperé de s'en retourner en ſi mauvais eſtat. Il trouva ſon mirouer & ſa chandelle ſur ſa table; & regardant ſon viſaige tout ſanglant d'eſgratigneures & morſures qu'elle luy avoyt faictes, dont le ſang ſailloit ſur ſa belle chemiſe, qui eſtoit plus ſanglante que dorée, commença à dire : Beaulté! tu as maintenant loyer de ton merite, car, par ta vaine promeſſe, j'entreprins une choſe impoſſible, & qui peut eſtre, en lieu d'augmenter mon contentement, eſt redoublement de mon malheur, eſtant aſſeuré que ſi elle ſçait que, contre la promeſſe que je luy ay faicte, j'ay entreprins ceſte follie,

je perderay l'honneſte & commune frequentation que j'ay plus que nul autre avecq elle; ce que ma gloire a bien deſervy; car pour faire valoir ma beaulté & bonne grace, je ne la devois pas cacher en tenebres pour gaingner l'amour de ſon cueur; je ne devois pas eſſayer à prendre par force ſon chaſte corps, mais debvois, par long ſervice & humble patience, attendre que amour en fut victorieux, pour ce que ſans luy n'ont pouvoir toute la vertu & puiſſance de l'homme. Ainſy paſſa la nuict en tels pleurs, regretz & douleurs qui ne ſe peuvent racompter. Et au matin, voiant ſon viſaige ſi deſchiré, feit ſemblant d'eſtre fort mallade & de ne pouvoir veoir la lumiere, juſques ad ce que la compaignie feuſt hors de ſa maiſon.

La dame, qui eſtoit demorée victorieuſe, ſachant qu'il n'y avoit homme en la court de ſon frere qui eut oſé faire une ſi eſtrange entreprinſe que celluy qui avoit eu la hardieſſe de luy declairer ſon amour, ſe aſſeura que c'eſtoit ſon hoſte. Et quand elle eut cherché avecq ſa dame d'honneur les endroictz de la chambre pour trouver qui ce povoit eſtre, ce qui ne fut poſſible, elle luy diſt par grande collere : Aſſeurez vous que ce ne peult eſtre nul aultre que le ſeigneur de ceans; & que le matin je feray en ſorte vers mon frere que ſa teſte ſera teſmoing de ma chaſteté. La dame d'honneur, la voiant ainſy courroucée, luy diſt : Ma dame, je ſuis très aiſe de l'amour que vous avez de

voſtre honneur, pour lequel augmenter ne voulez eſpargner la vie d'un qui l'a trop hazardée pour la force de l'amour qu'il vous porte. Mais bien ſouvent tel la cuyde croiſtre qui la diminue. Parquoy je vous ſupplye, ma dame, me vouloir dire la verité du faict. Et quand la dame luy eut compté tout au long, la dame d'honneur luy diſt : Vous m'aſſeurez qu'il n'a eu aultre choſe de vous que les eſgratignures & coups de poing? — Je vous aſſeure, diſt la dame, que non; et que s'il ne trouve ung bon cirurgien, je penſe que demain les marques y paroiſtront. — Or, puis que ainſy eſt, ma dame, diſt la dame d'honneur, il me ſemble que vous avez plus d'occaſion de louer Dieu que de penſer à vous venger de luy; car vous pouvez croire que puis qu'il a eu le cueur ſi grand que d'entreprendre une telle choſe, & le deſpit qu'il a de y avoir failly, que vous ne luy ſçauriez donner mort qui ne luy fuſt plus aiſée à porter. Si vous deſirez eſtre vengée de luy, laiſſez faire à l'amour & à la honte, qui le ſçauront mieulx tormenter que vous. Si vous le faictes pour voſtre honneur (1), gardez vous, ma dame, de tumber en pareil inconvenient que le ſien; car en lieu d'acquerir le plus grand plaiſir qu'il ait ſceu avoir, il a receu le plus

(1) Éd. de 1558 : *Laiſſez faire à l'amour & la honte, qui le ſçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour voſtre honneur.*

extreme ennuy que gentil homme ſçauroit porter. Auſſy vous, ma dame, cuydant augmenter voſtre honneur, le pourriez bien diminuer; & ſi vous en faictes la plaincte, vous ferez ſçavoir ce que nul ne ſçait; car, de ſon coſté, vous eſtes aſſeurée que jamais il n'en ſera rien revelé. Et quand Monſeigneur voſtre frere en feroit la juſtice que en demandez, & que le pauvre gentil homme en vint à mourir, ſi courra le bruict partout qu'il aura faict de vous à ſa volunté; & la plus part diront qu'il a eſté bien difficile que ung gentil homme ait faict une telle entreprinſe ſi la dame ne luy en donne grande occaſion. Vous eſtes belle & jeune, vivant en toute compaignye bien joieuſement: il n'y a nul en ceſte court qui ne voye la bonne chere que vous faictes au gentil homme dont vous avez ſoupſon, qui fera juger chaſcun que s'il a faict ceſte entreprinſe, ce n'a eſté ſans quelque faulte de voſtre coſté. Et voſtre honneur, qui juſques icy vous a faict aller la teſte levée, ſera mis en diſpute en tous les lieux là où ceſte hiſtoire ſera racomptée.

La princeſſe, entendant les bonnes raiſons de ſa dame d'honneur, congneut qu'elle luy diſoit verité, & que à très juſte cauſe elle ſeroit blaſmée, veue la bonne & privée chere qu'elle avoit tousjours faicte au gentil homme; & demanda à ſa dame d'honneur ce qu'elle avoit à faire, laquelle luy diſt: Ma dame, puis qu'il vous plaiſt recepvoir mon conſeil, voiant l'affec-

tion dont il procedde, me ſemble que vous devez en voſtre cueur avoir joye d'avoir veu que le plus beau & le plus honneſte gentil homme que j'aye veu en ma vie n'a ſceu, par amour ne par force, vous mectre hors du chemyn de vraye honneſteté. Et en cela, ma dame, devez vous humillier devant Dieu, recongnoiſtre que ce n'a pas eſté par voſtre vertu; car mainctes femmes ayans mené vie plus auſtere que vous ont eſté humiliées par hommes moins dignes d'eſtre aimez que luy. Et devez plus que jamais craindre de recepvoir propos d'amityé, pource qu'il y en a aſſez qui ſont tombez la ſeconde fois aux dangiers qu'elles ont evité la premiere. Ayez memoire, ma dame, que Amour eſt aveugle, lequel aveuglit de ſorte que où l'on penſe le chemin plus ſeur, c'eſt à l'heure qu'il eſt le plus gliſſant. Et me ſemble, ma dame, que vous ne debvez à luy ne à aultre faire ſemblant du cas qui vous eſt advenu; & encores qu'il en vouluſt dire quelque choſe, faindrez du tout de ne l'entendre, pour eviter deux dangiers, l'un de la vaine gloire de la victoire que vous en avez eue, l'aultre de prendre plaiſir en ramentevant choſes qui ſont ſi plaiſantes à la chair, que les plus chaſtes ont bien affaire à ſe garder d'en ſentir quelques eſtincelles, encores qu'elles (1) la fuyent le plus

(1) Var. en correction du Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait *Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent.*

qu'elles peuvent. Mais aussi, ma dame, affin qu'il ne pense par tel hazard avoir faict chose qui vous ait esté agreable, je suis bien d'advis que peu à peu vous vous esloingniez de la bonne chere que vous avez accoustumé de luy faire, afin qu'il congnoisse de combien vous desprisez sa follie, & combien vostre bonté est grande, qui s'est contentée de la victoire que Dieu vous a donnée, sans demander autre vengeance de luy. Et Dieu vous doint grace, ma dame, de continuer l'honnesteté qu'il a mise en vostre cueur; & congnoissant que tout bien vient de luy, vous l'aymiez & serviez mieulx que vous n'avez accoustumé. La princesse, deliberée de croire le conseil de sa dame d'honneur, s'endormit aussy joieusement que le gentil homme veilla de tristesse.

Le lendemain, le seigneur s'en voulut aller, & demanda son hoste; auquel on dit qu'il estoit si mallade qu'il ne povoit voir la clairté, ne oyr parler personne; dont le prince fut fort esbahy, & le voulut aller veoir; mais sçachant qu'il dormoyt, ne le voulut esveiller, & s'en alla ainsy de sa maison sans luy dire à Dieu, emmenant avecq luy sa femme & sa seur; laquelle, entendant les excuses du gentil homme, qui n'avoit voulu veoir le prince ne la compaignie au partir, se tint asseurée que c'estoit celuy qui luy avoit fait tant de torment, lequel n'osoit monstrer les marques qu'elle luy avoit faictes au visaige. Et combien que son

maiſtre l'envoyaſt ſouvent querir, ſi ne retourna poinct à la cour qu'il ne fuſt bien guery de toutes ſes playes, hors une, celle que l'amour & le deſpit luy avoient faict au cueur. Quand il fut retourné devers luy, & qu'il ſe retrouva devant ſa victorieuſe ennemye, ce ne fut ſans rougir; & luy, qui eſtoit le plus audacieux de toute la compaignye, fut ſi eſtonné que ſouvent devant elle perdoit toute contenance. Parquoy fut toute aſſeurée que ſon ſoupſon eſtoit vray; & peu à peu s'en eſtrangea, non pas ſi finement qu'il ne s'en apparceuſt très bien; mais il n'en oſa faire ſemblant, de paour d'avoir encores pis; & garda ceſt amour en ſon cueur, avecq la patience de l'eſloingnement qu'il avoyt merité.

Voyla, mes dames, qui devroyt donner grande craincte à ceulx qui preſument ce qui ne leur appartient. Et doibt bien augmenter le cueur aux dames, voyans la vertu de ceſte jeune princeſſe & le bon ſens de ſa dame d'honneur. Si à quelqu'une de vous advenoit pareil cas, le remede y eſt ja donné. Il me ſemble, diſt Hircan, que le grand gentil homme dont vous avez parlé eſtoit ſi deſpourveu de cueur qu'il n'eſtoit digne d'eſtre ramentu; car ayant une telle occaſion, ne debvoit, ne pour vielle ne pour jeune, laiſſer ſon entreprinſe. Et fault bien dire que ſon cueur n'eſtoit pas tout plein d'amour, veu que la craincte de mort & de honte y trouva encores place. Nomerfide reſpondit à Hircan : Et que euſt faict le pauvre

gentil homme, veu qu'il avoyt deux femmes contre luy? — Il debvoit tuer la vielle, dift Hircan; & quand la jeune fe feut veue fans fecours, euft efté demy vaincue. — Tuer! dift Nomerfide; vous vouldriez doncques faire d'un amoureux ung meurtrier? Puis que vous avez cefte opinion, on doibt bien craindre de tumber en voz mains. — Si j'en eftois jufques là, dift Hircan, je me tiendrois pour deshonoré fi je ne venois à fin de mon intention. A l'heure Geburon dift : Trouvez vous eftrange que une princeffe nourrie en tout honneur foit difficille à prendre d'un feul homme? Vous devriez doncques beaucoup plus vous efmerveiller d'une pauvre femme qui efchappa de la main de deux. Geburon, dift Ennafuitte, je vous donne ma voix à dire la cinquiefme nouvelle; car je penfe que vous en fçavez quelqu'une de cefte pauvre femme qui ne fera poinct fafcheufe. Puis que vous m'avez efleu à partie, dift Geburon, je vous diray une hiftoire que je fçay, pour en avoir faict inquifition veritable fur le lieu; & par là vous verrez que tout le fens & la vertu des femmes n'eft pas au cueur & tefte des princeffes, ny toute l'amour & fineffe en ceulx où le plus fouvent on eftime qu'ilz foyent.

NOUVELLE CINQUIESME.

Deus cordeliers de Nyort, paſſans la riviere au port de Coulon, voulurent prendre par force la bateliere qui les paſſoit. Mais elle, ſage & fine, les endormit ſi bien de paroles que, leur accordant ce qu'ilz demandoyent, les trompa & meit entre les mains de la juſtice, qui les rendit à leur gardien pour en faire telle punition qu'ilz meritoyent.

Au port de Coullon, près de Nyort (1), y avoit une baſteliere qui jour & nuict ne faiſoit que paſſer ung chacun. Advint que deux cordeliers du dict Nyort paſſerent la riviere tous ſeulz avecq elle. Et pour ce que le paſſaige eſt ung des plus longs qui ſoit en France, pour la garder d'ennuyer, vindrent à la prier d'amours, à quoy elle leur feit la reſponſe qu'elle devoyt. Mais eux qui pour le travail du chemyn n'eſtoient laſſez, ne pour froideur de l'eaue refroidiz, ne auſſi pour le refuz de la femme honteux, ſe delibererent tous deux la prendre par force; ou ſi elle ſe plaingnoit, la jecter dans la riviere. Elle, auſſi ſage & fine qu'ils eſtoient folz & malicieux, leur diſt : Je ne ſuis pas ſi mal gratieuſe que j'en faictz le ſemblant : mais je vous veulx prier de m'octroyer deux choſes,

(1) Voir aux éclairciſſements, note T.

& puis vous congnoiſtrez que j'ay meilleure envye de vous obeyr que vous n'avez de me prier. Les cordeliers luy jurerent par leur bon ſainct Françoys qu'elle ne leur ſçauroit demander choſe qu'ilz n'octroiaſſent pour avoir ce qu'ilz deſiroient d'elle. Je vous requiers premierement, diſt-elle, que me juriez & promettiez que jamais à homme vivant nul de vous ne declarera noſtre affaire. Ce que luy promiſrent très voluntiers. Et auſſy elle leur diſt que l'un après l'autre vueille prendre ſon plaiſir de moy, car j'auroys trop de honte que tous deux me veiſſent enſemble. Regardez lequel me vouldra avoir le premier. Ilz trouverent ſa requeſte très juſte, & accorda le jeune que le plus vieil commenceroit. Et en approchant d'une petite iſle, elle diſt au jeune : Beau pere, dictes là voz oraiſons juſques ad ce que j'aye mené voſtre compaignon icy devant en une autre iſle ; & ſi, à ſon retour, il ſe loue de moy, nous le lairrons icy & nous en irons enſemble. Le jeune ſaulta dedans l'iſle, attendant le retour de ſon compaignon, lequel la baſteliere mena en une aultre. Et quand ilz furent au bort, faignant d'atacher ſon baſteau à ung arbre, luy diſt : Mon amy, regardez en quel lieu nous nous mectrons. Le beau pere entra en l'iſle pour ſercher l'endroict qui luy ſeroit plus à propos : mais ſi toſt qu'elle le veid à terre, donna ung coup de pied contre l'arbre & ſe retira avecq ſon baſteau dedans la riviere, laiſſant ces deux

bons peres aux defertz, aufquels elle cria tant qu'elle peut : Attendez, meffieurs, que l'ange de Dieu vous vienne confoler, car de moy n'aurez aujourd'huy chofe qui vous puiffe plaire.

Ces deux pauvres religieux, congnoiffans la tromperie, fe mifrent à genoulx fur le bord de l'eaue, la priant ne leur faire cefte honte, & que fi elle les vouloyt doulcement mener au port, ils luy promectoient de ne luy demander rien. Mais en s'en allant tousjours leur difoit : Je ferois doublement folle, après avoir efchappé de voz mains, fi je m'y remectoys. Et en entrant au villaige, va appeller fon mary & ceulx de la juftice pour venir prendre ces deux loups enraigez, dont, par la grace de Dieu, elle avoit efchappé de leurs dentz; qui y allerent (1) fi bien accompaignez, qu'il ne demora grand ne petit qui ne voulfift avoir part au plaifir de cefte chaffe. Ces pauvres freres, voyans venir fi grande compaignye, fe cachoient chacun en fon ifle, comme Adam quand il fe veid nud devant la face de Dieu. La honte meit leur peché devant leurs oeilz, & la craincte d'eftre pugniz les faifoit trembler fi fort qu'ilz eftoient demy mortz. Mais cela ne les garda d'eftre prins & mis prifonniers, qui ne fut fans eftre mocquez & huez d'hommes & de femmes. Les ungs difoient (2) : Ces beaux

(1) Éd. de 1558 : *Eux & la juftice s'y en allerent.*
(2) Ms. 7576² : *Fiez vous en ces, &c.*

peres qui nous preſchent chaſteté, & puis la veulent oſter à noz femmes! (1) Et les aultres diſoient : Sont ſepulchres par dehors blanchiz, & par dedans pleins de morts & pourriture. Et puis une autre voix cryoit : Par les fruicts, congnoiſſez vous quels arbres ſont. Croyez que tous les paſſaiges que l'Evangile dict contre les hypocrites furent alleguez contre ces pauvres priſonniers, leſquels, par le moyen du gardien, furent recoux & delivrez (2), qui en grand diligence les vint demander, aſſeurant ceulx de la juſtice qu'il en feroyt plus grande pugnition que les ſeculiers n'oſeroient faire ; & pour satisfaire à partie, ils diroient tant de meſſes & prieres qu'on les en vouldroit charger. Le juge accorda ſa requeſte, & luy donna les priſonniers, qui furent ſi bien chapitrez du gardien, qui eſtoit homme de bien, que oncques puis ne paſſerent riviere ſans faire le ſigne de la croix & ſe recommander à Dieu.

Je vous prie, mes dames, penſez ſi ceſte pauvre baſtelliere a eu l'eſprit de tromper deux ſi malitieux hommes, que doivent faire celles qui ont tant leu & veu de beaux exemples? (3)

---

(1) L'édition de 1558 & celle de 1560 ajoutent : *Le mary diſoit : Ils n'oſent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuiſſes des femmes, qui ſont plus dangereuſes.*

(2) Éd. de 1560. Ces derniers mots manquaient dans le manuſcrit que nous ſuivons.

(3) Le manuſcrit 7576[a] ajoute : *Qu'il eſt impoſſible qu'elles ne ſoient femmes de bien.*

Quand il n'y auroit que la bonté des vertueuſes dames qui ont paſſé devant leurs oeilz. En ſorte que la vertu des femmes bien nourryes ſe doit autant appeler couſtume que vertu ; mais de celles qui ne ſçavent rien, qui n'oyent quaſi en tout l'an deux bons ſermons, qui n'ont le loiſir que de penſer à gaingner leur pauvre vie, & qui, ſi fort preſſées, gardent ſoingneuſement leur chaſteté (1); c'eſt là où on congnoiſt la vertu, qui eſt naïfvement dedans le cueur, car où le ſens & la force de l'homme eſt eſtimée moindre, c'eſt où l'eſperit de Dieu faict de plus grandes oeuvres. Et bien malheureuſe eſt la dame qui ne garde bien ſoingneuſement le treſor qui luy apporte tant d'honneur, eſtans bien gardé, & tant de deshonneur au contraire. Longarine luy diſt : Il me ſemble, Geburon, que ce n'eſt pas grand vertu de refuſer un cordelier, mais que plus toſt ſeroit choſe impoſſible de les aymer. — Longarine, luy reſpondit Geburon, celles qui n'ont poinct accouſtumé d'avoir de tels ſerviteurs que vous ne tiennent poinct faſcheux les cordeliers; car ils ſont hommes auſſy beaulx, auſſi fortz & plus repoſez que nous autres, qui ſommes tous caſſez du harnoys; & ſi parlent comme anges, & ſont

(1) L'édition de 1558 ajoute : *Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquiſe, n'ont autre occupation que verſer es ſainctes lettres, & à ouyr ſermons & predications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu?*

importuns comme diables; parquoy celles qui n'ont veu robbes que de bureau ſont bien vertueuſes quand elles eſchappent de leurs mains. Nomerfide diſt tout hault : Ha par ma foy, vous en direz ce que vous vouldrez, mais j'euſſe mieulx aymé eſtre jectée en la riviere que de coucher avecq ung cordelier. Oiſille luy diſt en riant : Vous ſçavez doncques bien nouer? Ce que Nomerfide trouva bien mauvais, penſant qu'Oiſille n'euſt telle eſtime d'elle qu'elle deſiroit; parquoy luy diſt en colere : Il y en a qui ont refuſé des perſonnes plus agreables que ung cordelier, & n'en ont poinct fait ſonner la trompette. Oiſille, ſe prenant à rire de la voir courrouſſée, luy diſt : Encores moins ont elles fait ſonner le tabourin de ce qu'elles ont faict & accordé. Geburon diſt : Je voy bien que Nomerfide a envye de parler, parquoy je luy donne ma voix, affin qu'elle deſcharge ſon cueur ſur quelque bonne nouvelle. — Les propos paſſez, diſt Nomerfide, me touchent ſi peu que je n'en puis avoir ne joye ne ennuy. Mais puiſque j'ay voſtre voix, je vous prye oyr la myenne pour vous monſtrer que ſi une femme a eſté ſeduicte en bien, il y en a qui le ſont en mal. Et pour ce que nous avons juré de dire verité, je ne la veulx celer; car tout ainſy que la vertu de la baſteliere ne honnore poinct les aultres femmes, ſi elles ne l'enſuyvent, auſſi le vice d'une aultre ne les peut deshonorer. Eſcoutez doncques.

NOUVELLE SIXIESME.

Un viel borgne, valet de chambre du duc d'Alençon, averty que sa femme s'estoit amourachée d'un jeune homme, desirant en savoir la verité, findit s'en aler pour quelques jours aus champs, dont il retourna si soudain que sa femme, sur laquelle il faisoit le guet, s'en apperceut, qui, la cuydant tromper, le trompa luy-mesme.

Il y avoyt ung viel varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon (1), lequel avoit perdu ung oeil; & estoit marié avecq une femme beaucoup plus jeune que luy. Et pour ce que ses maistre & maistresse l'aymoient autant que homme de son estat qui fust en leur maison, ne pouvoit si souvent aller veoir sa femme qu'il eust bien voulu; qui fut occasion dont elle oblya tellement son honneur & conscience, qu'elle alla aimer ung jeune homme, dont à la longue le bruict fut si grand & mauvais que le mary en fut adverty. Lequel ne le pouvoyt croire, pour les grands signes d'amityé que luy monstroit sa femme. Toutesfois ung jour il pensa d'en faire l'experience, & de se venger, s'il pouvoit, de celle qui luy faisoit ceste honte.

(1) Voir aux éclaircissements, note U.

Et pour ce faire, faignist s'en aller en quelque lieu auprès de là pour deux ou trois jours. Et incontinant qu'il fut party, sa femme envoya querir son homme, lequel ne fut pas demie heure avecq elle que voicy venir le mary qui frappa bien fort à la porte. Mais elle, qui le congneut, le dist à son amy, qui fut si estonné qu'il eut voulu estre au ventre de sa mere, mauldissant elle & l'amour qui l'avoient mis en tel dangier. Elle luy dist qu'il ne se soulciast poinct, & qu'elle trouveroit bien moien de l'en faire saillir sans mal ne honte; & qu'il s'habillast le plus tost qu'il pourroit. Ce temps pendant frappoit le mary à la porte, appellant le plus hault qu'il povoyt sa femme. Mais elle faingnoit de ne le congnoistre poinct, & disoit tout hault aux gens de leans : Que ne vous levez vous, & allez faire taire ceux qui font ce bruit à la porte? Est-ce maintenant l'heure de venir aux maisons des gens de bien? Si mon mary estoit icy, il vous en garderoyt. Le mary, oyant la voix de sa femme, l'appella le plus hault qu'il peut : Ma femme, ouvrez moy; me ferez vous demorer icy jusques au jour? Et quand elle veit que son amy estoit tout prest de saillir, en ouvrant sa porte, commença à dire à son mary : O mon mary! que je suis bien aise de vostre venue! car je faisois ung merveilleux songe; & estois tant aise que jamais je ne receuz ung tel contentement, pource qu'il me sembloit que vous aviez recouvert la veue de

voſtre oeil. Et en l'embraſſant & le baiſant, le print par la teſte, & luy bouchoit d'une main ſon bon oeil, & luy demandant : Voiez vous point myeulx que vous n'avez accouſtumé? En ce temps pendant qu'il ne veoyt goutte, feit ſortir ſon amy dehors, dont le mary ſe doubta incontinant, & luy diſt : Par Dieu, ma femme, je ne feray jamais le guet ſur vous; car en vous cuydant tromper, je receu la plus fine tromperie qui fut oncques inventée. Dieu vous veulle amender; car il n'eſt en la puiſſance d'homme du monde de donner ordre en la malice d'une femme, qui du tout ne la tuera. Mais puis que le bon traictement que je vous ay faict n'a rien ſervi à voſtre amendement, peult eſtre que le deſpris que doreſnavant j'en feray vous chaſtira. Et en ce diſant, s'en alla & laiſſa ſa femme bien deſolée, qui, par le moyen de ſes amis, excuſes & larmes, retourna encores avecq luy.

Par cecy, voyez vous, mes dames, combien eſt prompte & ſubtille une femme à eſchapper d'un dangier. Et ſi pour couvrir ung mal ſon eſprit a promptement trouvé remede, je penſe que pour en eviter ung, ou pour faire quelque bien, ſon eſperit ſeroit encores plus ſubtil; car le bon eſperit, comme j'ay tousjours oy dire, eſt le plus fort. Hircan luy diſt : Vous parlerez tant de fineſſes qu'il vous plaira, mais ſi ay je telle oppinion de vous que ſi le cas vous eſtoit advenu, vous ne le ſçauriez celer. — J'ayme-

rois autant, ce luy dist elle, que vous m'estimissiez la plus sotte femme du monde. — Je ne le dis pas, respondit Hircan; mais je vous estime bien celle qui plus tost s'estonneroit d'un bruict que finement ne le feroit taire. — Il vous semble, dist Nomerfide, que chacun est comme vous, qui par ung bruit en veult couvrir ung autre. Mais il y a dangier que à la fin une couverture ruyne sa compaigne, & que le fondement soit tant chargé pour soustenir les couvertures qu'il ruyne l'edifice. Mais si vous pensez que les finesses dont chacun vous pense bien remply soient plus grandes que celles des femmes, je vous laisse mon rang pour nous racompter la septiesme histoire (1). Et si vous voulez vous proposer pour exemple, je croys que vous nous apprendrez bien de la malice. — Je ne suis pas icy, respondit Hircan, pour me faire pire que je suis; car encores y en a il qui plus que je ne veulx en dient. Et en ce disant, regarda sa femme qui luy dist souldain : Ne craingnez poinct pour moy à dire la verité; car il me sera plus facille de ouyr racompter voz finesses que de les avoir veu faire devant moy, combien qu'il n'y en ait nulle qui sceut diminuer l'amour que je vous porte.

---

(1) Éd. de 1558 : *Mais si vous pensez que les finesses des hommes (dont chacun vous estime bien remply) soient plus grandes que celles des femmes, je vous laisse bien mon rang pour nous en compter quelque autre.*

Hircan luy reſpondit : Auſſy ne me plains je pas de toutes les faulſes opinions que vous avez eues de moy. Parquoy, puis que nous congnoiſſons l'un l'autre, c'eſt occaſion de plus grande ſeureté pour l'advenir. Mais ſi ne ſuis je ſi ſot de racompter hiſtoire de moy dont la verité vous puiſſe porter ennuy : toutesfois j'en diray une d'un perſonnaige qui eſtoit bien de mes amys

---

NOUVELLE SEPTIEME.

Par la fineſſe & ſubtilité d'un marchand une vieille eſt trompée & l'honneur de ſa fille ſauvé.

En la ville de Paris y avoyt ung marchant amoureux d'une fille ſa voiſine, ou, pour mieulx dire, plus aymé d'elle qu'elle n'eſtoit de luy; car le ſemblant qu'il luy faiſoit de l'aymer & cherir n'eſtoit que pour couvrir ung amour plus haulte & honnorable : mais elle, qui ſe conſentoit d'eſtre trompée, l'aymoit tant qu'elle avoyt oblié la façon dont les femmes ont acouſtumé de refuſer les hommes. Ce marchant icy, après avoir eſté long temps à prandre la peyne d'aller où il la pouvoit trouver, la faiſoit venir où il luy plaiſoit, dont ſa mere s'apperceut, qui eſtoit une très honneſte femme; & luy desfendit que jamais elle ne parlaſt à ce marchant, ou qu'elle la mectroyt en religion. Mais ceſte fille, qui plus aymoit ce marchant qu'elle ne craignoit ſa mere, le chercheoit plus que paravant. Et ung jour advint que eſtant toute ſeulle en une garde robbe, ce marchant y entra, lequel, ſe trouvant en lieu commode, ſe print à parler à elle le plus privement qu'il eſtoit poſſible. Mais quelque chambriere, qui le veyt entrer dedans, le courut dire à la mere,

laquelle avecq une très grande collere ſe y en alla. Et quand la fille l'oyt venir, diſt en pleurant à ce marchant : Helas! mon amy, à ceſte heure me ſera bien cher vendue l'amour que je vous porte. Voicy ma mere qui congnoiſtra ce qu'elle a tousjours crainct & doubté. Le marchant, qui d'un tel cas ne fut poinct eſtonné, la laiſſa incontinant, & s'en alla au devant de la mere; & en eſtendant les bras, l'embraſſa le plus fort qu'il luy fut poſſible; & avecq ceſte fureur dont il commençoit d'entretenir ſa fille, gecta la pauvre femme vieille ſur une couchette. Laquelle trouva ſi eſtrange ceſte façon qu'elle ne ſçavoit que luy dire, ſinon : Que voulez vous? Reſvez vous? Mais pour cella il ne laiſſoit de la pourſuivre d'auſſi près que ſi ce euſt eſté la plus belle fille du monde. Et n'euſt eſté qu'elle crya ſi fort que ſes varletz & chamberieres vindrent à ſon ſecours, elle euſt paſſé le chemyn qu'elle craingnoyt que ſa fille marchaſt. Parquoy, à force de bras, oſterent ceſte pauvre vieille d'entre les mains du marchant, ſans que jamais elle peuſt ſçavoir l'occaſion pourquoy il l'avoyt ainſy tourmentée. Et durant cela ſe ſauva ſa fille en une maiſon auprès où il y avoit des nopces, dont le marchant & elle ont maintesfois ri enſemble depuis aux deſpens de la femme vieille, qui jamais ne s'en apparceut.

Par cecy voyez vous, mes dames, que la fineſſe d'un homme a trompé une vielle & ſaulvé l'honneur d'une jeune. Mais qui vous

nommeroyt les perſonnes, ou qui euſt vu la contenance de ce marchant & l'eſtonnement de ceſte vieille, euſt eu grand paour de ſa conſcience s'il ſe fuſt gardé de rire. Il me ſuffit que je vous preuve par ceſte hiſtoire que la fineſſe des hommes eſt auſſi prompte & ſecourable au beſoing que celle des femmes, à fin, mes dames, que vous ne craigniez poinct de tumber entre leurs mains; car quand voſtre eſperit vous defauldra, vous trouverez le leur preſt à couvrir voſtre honneur. Longarine luy diſt : Vrayement, Hircan, je confeſſe que le compte eſt trop plaiſant & la fineſſe grande, mais ſi n'eſt ce pas un exemple que les filles doyvent enſuivre. Je croy bien qu'il y en a à qui vous vouldriez le faire trouver bon : mais ſi n'eſtes vous pas ſi ſot de vouloir que voſtre femme, ne celle dont vous aymez mieulx l'honneur que le plaiſir, vouluſſent jouer à tel jeu. Je croy qu'il n'y en a poinct ung qui de plus près les regardaſt, ne qui mieulx les engardaſt que vous. — Par ma foy, diſt Hircan, ſi celle que vous dictes avoyt faict un pareil cas, & que je n'en euſſe rien ſceu, je ne l'en eſtimerois pas moins. Et ſi je ne ſçay ſi quelcun en a poinct faict d'auſſy bons, dont le celer meet hors de peine. Parlamente ne ſe peut garder de dire : Il eſt impoſſible que l'homme mal faiſant ne ſoit ſoupſonneux; mais bien heureux celluy ſur lequel on ne peult avoir ſoupſon par occaſion donnée. Longarine dit : Je n'ay gueres veu

grand feu de quoy ne vint quelque fumée; mais j'ay bien veu la fumée où il n'y avoit poinct de feu. Car auſſi ſouvent eſt ſoupſonné par les mauvais le mal où il n'eſt poinct que congneu là où il eſt. A l'heure Hircan luy diſt : Vrayement, Longarine, vous en avez ſi bien parlé en ſouſtenant l'honneur des dames à tort ſoupsonnées, que je vous donne ma voix pour dire la huictieſme nouvelle; par ainſy que vous ne nous faciez poinct pleurer, comme a faict madame Oiſille, par trop louer les femmes de bien. Longarine, en ſe prenant bien fort à rire, commencea à dire : Puiſque vous avez envye que je vous face rire, ſelon ma couſtume, ſi ne ſera ce pas aux deſpens des femmes; & ſi diray choſe pour monſtrer combien elles ſont aiſées à tromper, quand elles mettent leur fantaiſye à la jalouſye, avecq une eſtime de leur bon ſens de vouloir tromper leurs mariz.

NOUVELLE HUICTIESME.

Bornet, ne gardant telle loyauté à ſa femme qu'elle à luy, eut envie de coucher avec ſa chambriere; & declara ſon entrepriſe à un ſien compagnon, qui, ſouz eſpoir d'avoir part au butin, luy porta telle faveur & ayde que, penſant coucher avec ſa chambriere, il coucha avec ſa femme, au deſceu de laquelle il feit participer ſon compagnon au plaiſir qui n'appartenoit qu'à luy ſeul, & ſe feit coqu ſoy-meſme, ſans la honte de ſa femme.

En la comté d'Alletz, y avoit ung homme nommé Bornet (1), qui avoit eſpouzé une honneſte femme de bien, de laquelle il aymoit l'honneur & la reputation, comme je croys que tous les mariz qui ſont icy font de leurs femmes. Et combien qu'il vouluſt que la ſienne luy gardaſt loyaulté, ſi ne vouloit il pas que la loy fuſt eſgale à tous deux; car il alla eſtre amoureux de ſa chamberiere, au change de quoy il ne gangnoit, ſinon que la diverſité des viandes plaiſt (2). Il avoyt ung voiſin de pareille con-

(1) Voir aux éclairciſſements, note V.

(2) Le manuſcrit de Thou donne cette phraſe ainſi : *Auquel change il ne gangnoit que le plaiſir qu'apporte quelquefois la diverſité des viandes.*

dition que luy, nommé Sandras, tabourin & couſturier; & y avoit entre eulx telle amityé que, horsmis la femme, n'avoient rien party enſemble. Parquoy il declara à ſon amy l'entreprinſe qu'il avoyt ſur ſa chamberiere, lequel non ſeullement le trouva bon, mais ayda de tout ſon povoir à la parachever, eſperant avoir part au butin. La chamberiere, qui ne s'y voulut conſentir, ſe voyant preſſée de tous coſtez, le alla dire à ſa maiſtreſſe, la priant de luy donner congé de s'en aller chez ſes parens; car elle ne pouvoit plus vivre en ce torment. La maiſtreſſe, qui aymoit bien fort ſon mary, du quel ſouvent elle avoyt eu ſoupſon, fut bien aiſe d'avoir gaigné ce poinct ſur luy, & de luy povoir monſtrer juſtement qu'elle en avoyt eu doubte. Diſt à ſa chamberiere : Tenez bon, m'amye, tenez peu à peu bons propos à mon mary, & puis après luy donnez aſſignation de coucher avecq vous en ma garderobbe; & ne faillez à me dire la nuict qu'il devra venir, & gardez que nul n'en ſçache rien. La chamberiere feit tout ainſy que ſa maiſtreſſe luy avoit commandé, dont le maiſtre fut ſi aiſe qu'il en alla faire la feſte à ſon compaignon, lequel le pria, veu qu'il avoyt eſté du marché, d'en avoir le demorant. La promeſſe faicte & l'heure venue, s'en alla coucher le maiſtre, comme il cuydoit, avecq ſa chamberiere. Mais ſa femme, qui avoit renoncé à l'auctorité de commander pour le plaiſir de ſervir, s'eſtoit

miſe en la place de ſa chamberiere; & receut ſon mary non comme femme, mais feignant la contenance d'une fille eſtonnée, ſi bien que ſon mary ne s'en apparceut point.

Je ne vous ſçaurois dire lequel eſtoit plus aiſe des deux, ou luy de penſer tromper ſa femme, ou elle de tromper ſon mary. Et quand il eut demouré avecq elle, non ſelon ſon vouloir, mais ſelon ſa puiſſance, qui ſentoit le vieil marié, s'en alla hors de la maiſon, où il trouva ſon compaignon, beaucoup plus jeune & plus fort que luy; & luy feit la feſte d'avoir trouvé la meilleure robbe qu'il avoyt poinct veue. Son compaignon luy diſt : Vous ſcavez que vous m'avez promis. Allez doncques viſtement, diſt le maiſtre, de paour qu'elle ne ſe lieve, ou que ma femme ayt affaire d'elle. Le compaignon s'y en alla, & trouva encores ceſte meſme chamberiere que le mary avoyt meſcongneue, laquelle, cuydant que ce fuſt ſon mary, ne le refuſa de choſe que luy demandaſt, j'entends demander pour prandre, car il n'oſoit parler. Il y demoura bien plus longuement que non pas le mary; dont la femme s'eſmerveilla fort, car elle n'avoyt poinct accouſtumé d'avoir telles nuictées : toutesfoys elle eut patience, ſe reconfortant aux propos qu'elle avoit deliberé de luy tenir le lendemain, & à la mocquerie qu'elle luy feroyt recepvoir. Sur le poinct de l'aube du jour, ceſt homme ſe leva d'auprès d'elle, & en ſe jouant à elle au partir du lict, luy arracha ung

anneau (1) qu'elle avoit au doigt, duquel ſon mary l'avoyt eſpouſée ; choſe que les femmes de ce païs gardent en grande ſuperſtition ; & honorent fort une femme qui garde tel anneau juſques à la mort. Et au contraire, ſi par fortune le perd, elle eſt deſeſtimée, comme ayant donné ſa foy à aultre que à ſon mary. Elle fut très contante qu'il luy oſtaſt, penſant qu'il ſeroit ſeur teſmoignage de la tromperie qu'elle luy avoit faicte.

Quand le compaignon fut retourné devers le maiſtre, il luy demanda : Et puis? Il luy reſpondit qu'il eſtoit de ſon oppinion, & que, s'il n'euſt crainct le jour, encores y fuſt il demouré. Ilz ſe vont tous deux repoſer le plus longuement qu'ilz peurent. Et au matin, en s'habillant, apperceut le mary l'anneau que ſon compaignon avoyt au doigt, tout pareil de celuy qu'il avoit donné à ſa femme en mariage ; & demanda à ſon compaignon qui le luy avoyt donné. Mais quand il entendit qu'il l'avoyt arraché du doigt de la chamberiere, fut fort eſtonné ; & commença à donner de la teſte contre la muraille, diſant : Ha vertu Dieu! me ſerois je bien faict cocu moy meſme, ſans que ma femme en ſceut rien? (2) Son compaignon, pour le reconforter, luy diſt : Peult eſtre

(1) Éd. de 1558 : *Et en ſe partant du lict, ſe joua à elle ; & ſe jouant, luy arracha un anneau.*

(2) Ms. de Thou 7576[5]. Le manuſcrit que nous ſuivons, ainſi que pluſieurs autres, porte : *Ne ſerois je pas bien cocu moi meſme?*

que voſtre femme baille ſon anneau en garde au ſoir à ſa chamberiere. Mais, ſans rien reſpondre, le mary s'en vat à ſa maiſon, là où il trouva ſa femme plus belle, plus gorgiaſe & plus joieuſe qu'elle n'avoyt accouſtumé, comme celle qui ſe resjouyſſoit d'avoir ſaulvé la conſcience de ſa chamberiere, & d'avoir experimenté juſques au bout ſon mary, ſans rien y perdre que le dormir d'une nuict. Le mary, la voyant avecq ce bon viſaige, diſt en ſoy meſmes : Si elle ſçavoyt ma bonne fortune, elle ne me feroyt pas ſi bonne chere. Et en parlant à elle de pluſieurs propos, la print par la main, & adviſa qu'elle n'avoit poinct l'anneau, qui jamais ne luy partoit du doigt, dont il devint tout tranſy; & luy demanda en voix tremblante : Qu'avez vous faict de voſtre anneau? Mais elle, qui fut bien aiſe qu'il la mectoit au propos qu'elle avoit envye de luy tenir, luy diſt : O le plus meſchant de tous les hommes! A qui eſt ce que vous le cuydez avoir oſté? Vous penſiez bien que ce fut à ma chamberiere, pour l'amour de laquelle avez deſpendu plus de deux pars de voz biens, que jamays vous ne feiſtes pour moy; car à la premiere fois que vous y eſtes venu coucher, je vous ay jugé tant amoureux d'elle qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Mais après que vous fuſtes sailly dehors & puis encores retourné, ſembloit que vous fuſſiez ung diable ſans ordre ne meſure. O malheureux! penſez quel aveuglement vous a

prins de louer tant mon corps & mon enbonpoinct, dont par si long temps avez esté jouyssant sans en faire grande estime. Ce n'est doncques pas la beaulté ne l'enbonpoinct de vostre chamberiere qui vous a faict trouver ce plaisir si agreable, mais c'est le peché infame de la villaine concupiscence qui brusle vostre cueur, & vous rend tous les sens si hebestez que, par la fureur en quoy vous mectoit l'amour de vostre chamberiere, je croy que vous eussiez prins une chevre coiffée pour une belle fille. Or il est temps, mon mary, de vous corriger, & de vous contanter autant de moy, en me congnoissant vostre & femme de bien, que vous avez faict pensant que je fusse une pauvre meschante. Ce que j'ay faict a esté pour vous retirer de vostre malheurté, à fin que, sur vostre vielleſſe, nous vivions en bonne amityé & repos de conscience. Car si vous voulez continuer la vie passée, j'ayme myeulx me separer de vous que de veoir de jour en jour la ruyne de vostre ame, de vostre corps & de voz biens, devant mes oeilz. Mais s'il vous plaist congnoistre vostre faulce oppinion, & vous deliberer de vivre selon Dieu, gardant ses commandemens, j'oblieray toutes les faultes passées, comme je veulx que Dieu oblye l'ingratitude à ne l'aimer comme je doibz. Qui fut bien desesperé (1), ce fut ce

(1) Éd. de 1558 : *Qui fut bien esbahy & desesperé.*

pauvre mary, voiant ſa femme tant ſaige, belle & chaſte, avoir eſté delaiſſée de luy pour une qui ne l'aymoit pas; &, qui pis eſt, avoit eſté ſi malheureux que de la faire meſchante ſans ſon ſceu, & que faire participant ung aultre au plaiſir qui n'eſtoit que pour luy ſeul; ſe forgea en luy meſmes les cornes de perpetuelle mocquerie. Mais voyant ſa femme aſſez courroucée de l'amour qu'il avoit portée à ſa chamberiere, ſe garda bien de luy dire le meſchant tour qu'il luy avoit faict; & en luy demandant pardon, avecq promeſſe de changer entierement ſa mauvaiſe vie, luy rendit l'anneau qu'il avoyt reprins de ſon compaignon, auquel il pria de ne reveler ſa honte. Mais comme toutes choſes dictes à l'oreille ſont preſchées ſur le toict quelque temps après, la verité fut congneue, & l'appelloit on coqu ſans honte de ſa femme.

Il me ſemble, mes dames, que ſi tous ceulx qui ont faict de pareilles offences à leurs femmes eſtoient pugniz de pareille pugnition, Hircan & Saffredent devroient avoir belle peur (1). Saffredent luy diſt : Et dea, Longarine, n'y en a il poinct d'autre en la compaignye mariez que Hircan & moy? — Si a bien, diſt elle, mais non pas qui vouliſſent jouer ung tel tour. — Où avez vous veu, diſt Saffredent, que nous ayons pourchaſſé les chamberieres de noz femmes?

(1) Éd. de 1558 : *Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchaſſer les chambrieres de leurs femmes.*

— Si celles à qui touche, dift Longarine, vouloient dire la verité, l'on trouveroit bien chamberiere à qui l'on a donné congé avant fon quartier. — Vrayement, ce dift Geburon, vous eftes une bonne dame qui, en lieu de faire rire la compaignye, comme vous aviez promis, mectez ces deux pauvres gens en collere. — C'eft tout ung, dift Longarine; mais qu'ilz ne viennent poinct à tirer leurs efpées, leur collere ne fera que redoubler noftre rire. — Mais il eft bon, dift Hircan, que fi nos femmes vouloient croire cefte dame, elle brouilleroit le meilleur mefnaige qui foyt en la compaignye. — Je fçay bien devant qui je parle, dift Longarine; car voz femmes font fi faiges & vous ayment tant, que quand vous leur feriez des cornes auffi puiffantes que celles d'un daim, encores voudroient elles perfuader elles & tout le monde que ce font chappeaulx de rozes. La compaignye & mefmes ceulx à qui il touchoit fe prindrent tant à rire, qu'ils meirent fin à leur propos. Mais Dagoucin, qui encores n'avoyt fonné mot, ne fe peut tenir de dire : L'homme eft bien defraifonnable quand il a de quoy fe contanter, & veult chercher autre chofe. Car j'ai veu fouvent, pour cuyder mieulx avoir & ne fe contanter de la fuffifance, que l'on tombe au pis; & fi n'eft l'on poinct plainct, car l'inconftance eft tousjours blafmée. Simontault luy dift : Mais que ferez vous à ceulx qui n'ont pas trouvé leur merite? Appellez vous incon-

ſtance de la chercher en tous les lieux où l'on peut la trouver? — Pour ce que l'homme ne peult ſçavoir, diſt Dagoucin, où eſt ceſte moictyé dont l'unyon eſt ſi eſgale que l'un ne differe de l'autre, il fault qu'il s'arreſte où l'amour le contrainct; & que, pour quelque occaſion qu'il puiſſe advenir, ne change le cueur ne la volunté : car ſi celle que vous aymez eſt tellement ſemblable à vous & d'une meſme volunté, ce ſera vous que vous aymerez, & non pas elle. — Dagoucin, diſt Hircan (1), vous voulez tomber en une faulſe opinion; comme ſi nous devions aymer les femmes ſans eſtre aymés. — Hircan, diſt Dagoucin, je veulx dire que ſi noſtre amour eſt fondé ſur la beaulté, bonne grace, amour & faveur d'une femme, & noſtre fin ſoit plaiſir, honneur ou proffict, l'amour ne peult longuement durer; car ſi la choſe ſur quoy nous la fondons default, noſtre amour s'envolle hors de nous. Mais je ſuis ferme à mon oppinion que celluy qui ayme, n'ayant aultre fin ne deſir que bien aymer, laiſſera plus toſt ſon ame par la mort que ceſte forte amour ſaille de ſon cueur. — Par ma foy, diſt Symontault, je ne croys pas que jamais vous ayez eſté amoureux; car ſi vous aviez ſenty le feu comme les aultres, vous ne nous paindriez

(1) Ms. 7576². Au lieu de cette phraſe, le manuſcrit que nous ſuivons porte, comme l'édition de 1558 : *Dagoucin, diſt Hircan, je vous veulx dire que ſi noſtre amour, &c.*

icy la chose publicque de Platon, qui s'escript & ne s'experimente poinct. — Si, j'ay aymé, dist Dagoucin, j'ayme encores, & aymeray tant que vivray. Mais j'ay si grand paour que la demonstration face tort à la perfection de mon amour, que je crainctz que celle de qui je debvrois desirer l'amityé semblable l'entende; & mesmes je n'ose penser ma pensée, de paour que mes oeilz en revelent quelque chose; car tant plus je tiens ce feu celé & couvert, & plus en moy croist le plaisir de sçavoir que j'ayme perfaictement. — Ha par ma foy, dist Geburon, si ne croys je pas que vous ne fussiez bien aise d'estre aymé. — Je ne dis pas le contraire, dist Dagoucin; mais quand je seroys tant aymé que j'ayme, si n'en sçauroyt croistre mon amour, comme elle ne sçauroit diminuer pour n'estre si très aymé que j'ayme fort. A l'heure Parlamente, qui soupsonnoit ceste fantaisye, luy dist : Donnez vous garde, Dagoucin; car j'en ay veu d'aultres que vous qui ont mieulx aymé mourir que parler. — Ceulx là, ma dame, dist Dagoucin, estimay je très heureux. — Voire, dist Saffredent, & dignes d'estre mis au rang des innocens, desquels l'Eglise chante : *Non loquendo sed moriendo confessi sunt.* J'en ay ouy tant parler de ces transiz d'amours, mais encores jamays je n'en veis mourir ung. Et puis que je suis eschappé, veu les ennuiz que j'en ay porté, je ne pensay jamais que autre en puisse mourir. — Ha Saffredent! dist Dagoucin,

où voulez vous doncques eſtre aymé? & ceulx de voſtre oppinion ne meurent jamais (1). Mais j'en ſçay aſſez bon nombre qui ne ſont mortz d'autre maladye que d'aymer parfaictement. — Or, puis que en ſçavez des hiſtoires, diſt Longarine, je vous donne ma voix pour nous en racompter quelque belle, qui ſera la neufvieſme de ceſte journée. — A fin, diſt Dagoucin, que les ſignes & miracles, suyvant ma veritable parole, vous puiſſent induire à y adjouſter foy (2), je vous allegueray ce qui advint il n'y a pas trois ans.

---

(1) Éd. de 1558 : *Ha Saffredant! diſt Dagoucin, où voulez vous doncques eſtre aymé, puiſque ceux de voſtre opinion ne meurent jamais?*

(2) Ms. 7576². Cette phraſe, dans le manuſcrit que nous ſuivons, était reſtée incomplète.

NOUVELLE NEUFVIESME.

La parfaicte amour qu'un gentil homme portoit à une damoyſelle, par eſtre trop celée & meconnue, le mena à la mort, au grand regret de s'amye.

ENTRE Daulphiné & Provence (1), y avoit ung gentil homme beaucoup plus riche de vertu, beaulté & honneſteté, que d'autres biens, lequel ayma fort une damoyſelle dont je ne diray le nom, pour l'amour de ſes parens qui ſont venuz de bonnes & grandes maiſons; mais aſſeurez vous que la choſe eſt veritable. Et à cauſe qu'il n'eſtoit de maiſon de meſme qu'elle, il n'oſoyt deſcouvrir ſon affection; car l'amour qu'il luy portoit eſtoyt ſi grande & parfaicte, qu'il eut myeulx aymé mourir que deſirer une choſe qui euſt eſté à ſon deshonneur. Et ſe voiant de ſi bas lieu au pris d'elle, n'avoyt nul eſpoir de l'eſpouſer. Parquoy ſon amour n'eſtoit fondée ſur nulle fin, ſynon de l'aymer de tout ſon pouvoir le plus parfaictement qui luy eſtoit poſſible; ce qu'il feyt ſi longuement que à la fin elle en eut quelque congnoiſſance. Et voiant l'honneſte amityé qu'il luy portoit tant pleine de vertu & bon propos, ſe ſentoit honorée d'eſtre aymée d'un

(1) Voir aux éclairciſſements, note X.

ſi vertueux perſonnaige; & luy faiſoit tant de bonne chere qu'il n'avoit nulle pretente à mieulx ſe contenter (1). Mais la malice, ennemye de tout repos, ne peut ſouffrir ceſte vie honneſte & heureuſe; car quelques ungs allerent dire à la mere de la fille qu'ilz se esbahiſſoient que ce gentil homme pouvoyt tant faire en ſa maiſon, & que l'on ſoupſonnoit que la fille le y tenoit plus que aultre choſe, avecq laquelle on le voyoit ſouvent parler. La mere, qui ne doubtoit en nulle façon de l'honneſteté du gentil homme, dont elle ſe tenoit auſſi aſſeurée que de nul de ſes enffans, fut fort marrye d'entendre que on le prenoit en mauvaiſe part; tant que à la fin, craingnant le ſcandale par la malice des hommes, le pria pour quelque temps de ne hanter pas ſa maiſon, comme il avoit accouſtumé, choſe qu'il trouva de dure digeſtion, ſachant que les honneſtes propos qu'il tenoyt à ſa fille ne merytoient poinct tel eſlongnement. Toutesfois, pour faire taire les mauvaiſes langues, ſe retira tant de temps que le bruict ceſſa; & y retourna comme il avoyt accouſtumé; l'abſence duquel n'avoit admoindry ſa bonne volunté. Mais eſtant en ſa maiſon, entendit que l'on parloyt de marier ceſte fille avecq un gen-

(1) Le manuſcrit 7576[2] ajoute en marge les corrections ſuivantes : *Que celuy qui n'avoit auleune pretente à mieulx ſe contentoit toutes fois.* Ou : *Que celuy qui ne vouloit pretendre à mieulx s'en contentoit.* — Éd. de 1558 : *Que luy qui l'avoit pretendue meilleure ſe contentoit très fort.*

til homme qui luy ſembla n'eſtre poinct ſi riche qu'il luy deuſt tenir ce tort d'avoir s'amie plus toſt que luy. Et commança à prandre cueur & emploier ſes amys pour parler de ſa part, penſant que ſi le choix eſtoit baillé à la damoiſelle, qu'elle le prefereroit à l'autre. Toutesfois la mere de la fille & les parens, pource que l'autre eſtoyt beaucoup plus riche, l'eſleurent; dont le pauvre gentil homme print tel deſplaiſir, ſachant que s'amye perdoit autant de contentement que luy, que peu à peu, ſans autre maladye, commença à diminuer, & en peu de temps changea de telle ſorte qu'il ſembloyt qu'il couvriſt la beaulté de ſon viſaige du maſque de la mort, où d'heure en heure il alloyt joyeuſement.

Si eſt ce qu'il ne ſe peut garder le plus ſouvent d'aller parler à celle qu'il aymoit tant. Mais à la fin, que la force luy defailloyt, il fut contrainct de garder le lict, dont il ne voulut advertir celle qu'il aymoit, pour ne luy donner part de ſon ennuy. Et ſe laiſſant ainſy aller au deſeſpoir & à la triſteſſe, perdit le boire & le manger, le dormir & le repos, en ſorte qu'il n'eſtoit poſſible de le recongnoiſtre, pour la meigreur & eſtrange viſaige qu'il avoyt. Quelcun en advertit la mere de s'amye, qui eſtoit dame fort charitable, & d'autre part aymoit tant le gentil homme, que ſi tous les parens euſſent eſté de l'oppinion d'elle & de ſa fille, ilz euſſent preferé l'honneſteté de luy à tous les

biens de l'autre; mais les parens du coſté du pere n'y vouloient entendre. Toutesfois avecq ſa fille elle alla viſiter le pauvre malheureux, qu'elle trouva plus mort que vif. Et congnoiſſant la fin de ſa vye approcher, s'eſtoyt le matin confeſſé & receu le ſainct ſacrement, penſant mourir ſans plus veoir perſonne. Mais luy, à deux doigtz de la mort, voyant entrer celle qui eſtoit ſa vie & reſurrection, ſe ſentit ſi fortiſſié qu'il ſe gecta en ſurſault ſur ſon lict, diſant à la dame : Quelle occaſion vous a eſmeue, ma dame, de venir viſiter celluy qui a desja le pied en la foſſe, & de la mort du quel vous eſtes la cauſe? — Comment, ce diſt la dame, ſeroyt il bien poſſible que celluy que nous aymons tant peuſt recepvoir la mort par noſtre faulte? Je vous prie, dictes moy pour quelle raiſon vous tenez ces propos. — Ma dame, ce diſt il, combien que tant qu'il m'a eſté poſſible j'aye diſſimullé l'amour que j'ay porté à ma damoyſelle voſtre fille, ſi eſt ce que mes parens, parlans du mariage d'elle & de moy, en ont plus declairé que je ne voulois, veu le malheur qui m'eſt advenu d'en perdre l'eſperance, non pour mon plaiſir particulier, mais pour ce que je ſçay que avecq nul aultre ne ſera jamais ſi bien traictée ne tant aymée qu'elle euſt eſté avecq moy. Le bien que je voys qu'elle pert du meilleur & plus affectionné amy qu'elle ayt en ce monde me faict plus de mal que la perte de ma vie, que pour

elle ſeule je voulois conſerver : toutesfoys, puis qu'elle ne luy peult de rien ſervir, ce n'eſt grand gain de la perdre. La mere & la fille, oyans ces propos, meirent peyne de le reconforter; & luy dit la mere : Prenez bon couraige, mon amy, & je vous promectz ma foy que ſi Dieu vous redonne ſanté, jamais ma fille n'aura autre mary que vous. Et voy la cy preſente à laquelle je commande de vous en faire la promeſſe. La fille, en pleurant, meit peyne de luy donner ſeurté de ce que ſa mere promectoyt. Mais luy, congnoiſſant bien que quant il auroyt la ſanté, il n'auroyt pas s'amye, & que les bons propos qu'elle tenoyt n'eſtoient ſeullement que pour eſſaier à le faire ung peu revenir, leur diſt que ſi ce langaige luy euſt eſté tenu il y avoyt trois mois, il euſt eſté le plus ſain & le plus heureux gentil homme de France; mais que le ſecours venoit ſi tard qu'il ne povoit plus eſtre creu ne eſperé. Et quant il veid qu'elles s'esforçoient de le faire croyre, il leur diſt : Or, puis que je voy que vous me promectez le bien que jamais ne peut advenir, encores que vous le voulſiſſiez, pour la foibleſſe où je ſuys, je vous en demande ung beaucoup moindre que jamays je n'euz la hardieſſe de requerir. A l'heure toutes deux le luy jurerent, & qu'il demandaſt hardiment : Je vous ſupplie, diſt-il, que vous me donniez entre mes bras celle que vous me promectez pour femme; & luy commandiez qu'elle m'em-

braſſe & baiſe. La fille, qui n'avoyt accouſtumé telles privaultez, en cuyda faire difficulté; mais la mere le luy commanda expreſſement, voiant qu'il n'y avoit plus en luy ſentiment ne force d'homme vif. La fille doncques, par ce commandement, s'advança ſur le lict du pauvre malade, luy diſant : Mon amy, je vous prie, resjouyſſez vous. Le pauvre languiſſant le plus fortement qu'il peut eſtendit ſes bras tous deſnuez de chair & de ſang, & avecq toute la force de ſes os embraſſa la cauſe de ſa mort; & en la baiſant de ſa froide & paſle bouche, la tint le plus longuement qu'il luy fut poſſible; & puis luy diſt : L'amour que je vous ay portée a eſté ſi grande & honneſte que jamais, hors mariaige, ne ſoubzhaictay de vous que le bien que j'en ay maintenant; par faulte duquel & avecq lequel je randray joyeuſement mon eſperit à Dieu, qui eſt parfaicte amour & charité, qui congnoiſt la grandeur de mon amour & honneſteté de mon deſir; le ſuppliant, ayant mon deſir entre mes bras, recepvoir entre les ſiens mon eſperit. Et en ce diſant, la reprint entre ſes bras par une telle vehemence que le cueur affoibly, ne pouvant porter ceſt esfort, fut habandonné de toutes ſes vertuz & eſperitz; car la joye les feit tellement dilater que le ſiege de l'ame luy faillyt, & s'en volla à ſon Createur. Et combien que le pauvre corps demoraſt ſans vie longuement, &, par ceſte occaſion, ne pouvant plus tenir

ſa prinſe, l'amour que la damoiſelle avoyt tousjours celée ſe declaira à l'heure ſi fort que la mere & les ſerviteurs du mort eurent bien affaire à ſeparer ceſte union; mais à force oſterent la vive pire que morte d'entre les bras du mort, lequel ilz feirent honnorablement enterrer. Et le triumphe des obſeques furent les larmes, les pleurs & les crys de ceſte pauvre damoiſelle, qui d'autant plus ſe declaira après la mort qu'elle s'eſtoyt diſſimulée durant la vie, quaſi comme ſatisfaiſant au tort qu'elle luy avoyt tenu. Et depuis (comme j'ay oy dire), quelque mary qu'on luy donnaſt pour l'appaiſer, n'a jamays eu joye en ſon cueur.

Que vous ſemble il, Meſſieurs, qui n'avez voulu croyre à ma parole, que ceſt exemple ne ſoyt pas ſuffiſant pour vous faire confeſſer que parfaicte amour mene les gens à la mort, par trop eſtre celée & meſcongneue? Il n'y a nul de vous qui ne congnoiſſe les parens d'un couſté & d'autre; parquoy n'en pouvez plus doubter, & nul qui ne l'a experimenté ne le peult croire. Les dames, oyans cela, eurent toutes la larme à l'oeil; mais Hircan leur diſt : Voyla le plus grand fol dont je ouys jamais parler. Eſt il raiſonnable, par voſtre foy, que nous mourions pour les femmes, qui ne ſont faictes que pour nous, & que nous craignions leur demander ce que Dieu leur commande de nous donner? Je n'en parle pour moy ne pour tous les mariez; car j'ay autant ou plus

de femmes qu'il m'en fault : mais je deiz cecy pour ceulx qui en ont neceſſité, leſquelz il me ſemble eſtre ſotz de craindre celles à qui ils doyvent faire paour. Et ne voiez vous pas bien le regret que ceſte pauvre damoiſelle avoyt de ſa ſottiſe? Car puis qu'elle embraſſoyt le corps mort (choſe repugnante à nature), elle n'euſt poinct refusé le corps vivant, s'il euſt uſé d'auſſi grande audace qu'il feit de pitié en mourant — Toutesfois, diſt Oiſille, ſi monſtra bien le gentil homme l'honneſte amityé qu'il luy portoit, dont il ſera à jamays louable devant tout le monde; car trouver chaſteté en un cueur amoureux, c'eſt choſe plus divine que humaine.—Ma dame, diſt Saffredent, pour confirmer le dire de Hircan, auquel je me tiens, je vous ſupplye croire que Fortune ayde aux audatieux, & qu'il n'y a homme, s'il eſt aymé d'une dame, mais qu'il le ſçache pourſuivre ſaigement & affectionnement, qu'à la fin n'en ait tout ce qu'il demande en partye : mais l'ignorance & la folle craincte faict perdre aux hommes beaucoup de bonnes advantures, & fondent leur perte ſur la vertu de leur amye, laquelle n'ont jamais experimentée du bout du doigt ſeullement; car oncques place bien aſſaillye ne fut qu'elle ne fuſt prinſe (1). — Mais, diſt Parlamente, je m'esbahys de vous deux comme vous oſez tenir telz propos. Celles que vous

(1) Éd. de 1559 : *Ne fut bien aſſaillie ſans eſtre prinſe.*

avez aymées ne vous ſont gueres tenues, ou voſtre addreſſe a eſté en ſi meſchant lieu que vous eſtimez les femmes toutes pareilles (1). —Ma dame, diſt Saffredent, quant eſt de moy, je ſuis ſi malheureux que je n'ay de quoy me vanter; mais ſi ne puis je tant attribuer mon malheur à la vertu des dames que à la faulte de n'avoir aſſez ſaigement entreprins, ou bien prudemment conduict mon affaire; & n'allegue pour tous docteurs que la vieille du *Roman de la Roſe*, laquelle diſt :

> Nous ſommes faictz, beaulx fils, ſans doubtes,
> Toutes pour tous, & tous pour toutes.

Parquoy je ne croiray jamais que ſi l'amour eſt une fois au cueur d'une femme, l'homme n'en ait bonne yſſue s'il ne tient à ſa beſterie. Parlamente dit : Et ſi je vous en nommois une bien aimante, bien requiſe, preſſée & importunée, & toutesfois femme de bien, victorieuſe de ſon cueur, de ſon corps, d'amour & de ſon amy, advoueriez vous que la choſe veritable ſeroyt poſſible? — Vrayement, diſt il, ouy. — Lors, diſt Parlamente, vous ſeriez tous de dure foy ſi vous ne croyez ceſt exemple. Dagoucin luy diſt : Ma dame, puis que j'ay prouvé par exemple l'amour vertueuſe d'un gentil homme juſques à la mort, je vous ſupplie, ſi vous en

(1) Éd. de 1558 : *Que voſtre adreſſe a eſté ſi meſchante, veu que vous eſtimez les femmes toutes pareilles.*

ſçavez quelqu'une autant à l'honneur de quelque dame, que vous la nous veullez dire pour la fin de ceſte journée; et ne craignez poinct à parler longuement, car il y a encores aſſez de temps pour dire beaucoup de bonnes choſes. — Et puis que le dernier reſte m'eſt donné (1), diſt Parlamente, je ne vous tiendray point longuement en parolles; car mon hiſtoire eſt ſi belle & ſi veritable qu'il me tarde que vous la ſachiez comme moy. Et combien que je ne l'aye veue, ſi m'a elle eſté racomptée par ung de mes plus grands & entiers amys, à la louange de l'homme du monde qu'il avoyt le plus aymé. Et me conjura que ſi jamais je venois à la racompter, je vouluſſe changer le nom des perſonnes; parquoy tout cela eſt veritable, hors mis les noms, les lieux & le pays.

(1) Éd. de 1558 : *Et puis que la derniere reſte m'eſt donnée.*

NOUVELLE DIXIESME.

Floride, après le decès de ſon mary, & avoir vertueuſement reſiſté à Amadour, qui l'avoit preſſée de ſon honneur juſques au bout, s'en ala rendre religieuſe au monaſtere de Jeſus.

En la comté d'Arande en Arragon, y avoit une dame qui, en ſa grande jeuneſſe, demeura vefve du comte d'Arande avecq ung fils & une fille, laquelle fille ſe nommoit Floride. La dicte dame meyt peine de nourrir ſes enfans en toutes les vertuz & honeſtetez qui appartiennent à ſeigneurs & gentilz hommes; en ſorte que ſa maiſon eut le bruict d'une des honnorables qui fuſt poinct en toutes les Eſpaignes. Elle alloyt ſouvent à Tollette, où ſe tenoyt le Roy d'Eſpaigne; & quand elle venoyt à Sarragoſſe, qui eſtoit près de ſa maiſon, demoroit longuement avecq la Royne & à la cour, où elle eſtoit autant eſtimée que dame pourroit eſtre. Une fois, allant devers le Roy, ſelon ſa couſtume, lequel eſtoit à Sarragoſſe, en ſon chaſteau de la Jaſſerye (1), ceſte dame paſſa par ung villaige qui eſtoit au viceroy de Cathaloigne, lequel ne bougeoyt poinct de

(1) Ed. de 1558 : *En ſon chaſteau de la Jaſſerie.*

deſſus la frontiere de Parpignan, à cauſe des grandes guerres qui eſtoient entre les Roys de France & d'Eſpaigne : mais à ceſte heure là y eſtoit la paix, en ſorte que le viceroy avec tous les cappitaines eſtoient venuz faire la reverence au Roy. Sçachant ce viceroy que la comteſſe d'Arande paſſoit par ſa terre, alla au devant d'elle, tant pour l'amitié antienne qu'il luy portoit que pour l'honorer comme parente du Roy. Or il avoit en ſa compaignie (1) pluſieurs honneſtes gentilz hommes qui, par la frequentation des longues guerres, avoient acquis tant d'honneur & bon bruict, que chaſcun qui les pouvoit veoir & hanter ſe tenoit heureux. Et, entre les autres, y en avoit ung nommé Amadour, lequel, combien qu'il n'euſt que dix huict ou dix neuf ans, ſi avoit il la grace tant aſſeurée & le ſens ſi bon, que on l'euſt jugé entre mil digne de gouverner une choſe publique (2). Il eſt vray que ce bon ſens là eſtoit accompaigné d'une ſi grande & naïfve beaulté, qu'il n'y avoyt oeil qui ne ſe tint contant de le regarder; & ſi la beaulté eſtoit tant exquiſe, la parolle la ſuivoit de ſi près que l'on ne ſçavoit à qui donner l'honneur, ou à la grace, ou à la beauté, ou au bien parler. Mais ce qui le faiſoit encores plus eſtimer, c'eſtoit ſa grande hardieſſe, dont le bruict n'eſtoit em-

(1) Éd. de 1558 : *Or avoit le viceroy en ſa compagnie.*
(2) Ed. de 1558 : *De gouverner une republique.*

peſché pour ſa jeuneſſe; car en tant de lieux avoit deja monſtré ce qu'il ſçavoit faire, que non ſeullement les Eſpaignes, mais la France & l'Italie eſtimoient grandement ſes vertuz, pource que à toutes les guerres qui avoyent eſté, il ne ſe eſtoit poinct eſpargné; & quand ſon païs eſtoit en repos, il alloit chercher la guerre aux lieux eſtranges, où il eſtoit aymé & eſtimé d'amis & d'ennemis.

Ce gentil homme, pour l'amour de ſon cappitaine, ſe trouva en ceſte terre où eſtoit arrivée la comteſſe d'Arande; & en regardant la beauté & bonne grace de ſa fille Floride, qui pour l'heure n'avoit que douze ans, ſe penſa en luy meſmes que c'eſtoit bien la plus honneſte perſonne qu'il avoyt jamais veue, & que s'il povoit avoir ſa bonne grace, il en ſeroit plus ſatisfaict que de tous les biens & plaiſirs qu'il pourroit avoir d'une autre. Et après l'avoir longuement regardée, ſe delibera de l'aymer, quelque impoſſibilité que la raiſon luy meiſt au devant, tant pour la maiſon dont elle eſtoit que pour l'aage, qui ne povoit encores entendre telz propos. Mais contre ceſte craincte ſe fortisfioit d'une bonne eſperance, ſe promectant à luy meſmes que le temps & la patience apporteroient heureuſe fin à ſes labeurs. Et dès ce temps, l'amour gentil qui, ſans autre occaſion que par ſa force meſme, eſtoit entré dans le cueur d'Amadour, luy promiſt de luy donner toute faveur & moyen pour y

atteindre. Et pour parvenir à la plus grande disficulté, qui eſtoit la loingtaineté du païs où il demouroit, & le peu d'occaſion qu'il avoit de reveoir Floride, ſe penſa de ſe marier, contre la deliberation qu'il avoit faicte avecq les dames de Barſelonne & de Parpignan, où il avoit tel credit que peu ou riens luy eſtoit refuſé; & avoit tellement hanté ceſte frontiere, à cauſe des guerres, qu'il ſembloit mieulx Cathelan que Caſtillan, combien qu'il fuſt natif d'auprès de Tollette, d'une maiſon riche & honnorable; mais à cauſe qu'il eſtoit puiſné, n'avoit riens de ſon patrimoine (1). Si eſt ce qu'amour & fortune, le voyans delaiſſé de ſes parens, delibererent d'en faire leur chef d'euvre, & luy donnerent par le moyen de la vertu ce que les loix du païs luy refuſoient. Il eſtoit fort adonné en l'eſtat de la guerre, & tant aymé de tous ſeigneurs & princes, qu'il refuſoit plus ſouvent leurs biens qu'il n'avoit ſoulcy de leur en demander.

La comtesse dont je vous parle arriva auſſi en Sarragoſſe, & fut très bien receue du Roy & de toute ſa court. Le gouverneur de Cathaloigne la venoit ſouvent viſiter, & Amadour n'avoit garde de faillir à l'acompaigner, pour avoir ſeulement le plaiſir de regarder Floride;

---

(1) Éd. de 1558 : *Mais à cauſe qu'il eſtoit puiſné, n'avoit pas grand bien de patrimoine.*

car il n'avoit nul moyen de parler à elle (1). Et pour ſe donner à congnoiſtre en telle compaignie, s'adreſſa à la fille d'un vieil chevalier voiſin de ſa maiſon, nommée Avanturade, laquelle avoit avecq Floride tellement converſé (2) qu'elle ſçavoit tout ce qui eſtoit caché en ſon cueur. Amadour, tant pour l'honneſteté qu'il trouva en elle que pource qu'elle avoit trois mil ducats de rente en mariage, delibera de l'entretenir comme celuy qui la vouloit eſpouſer. A quoy voluntiers elle preſta l'oreille; & pour ce qu'il eſtoit pauvre & le pere de la damoiſelle riche, penſa que jamais il ne s'accorderoit à ce mariage, ſinon par le moien de la comteſſe d'Arande. Dont s'adreſſa à madame Floride, & luy diſt : Ma dame, vous voyez ce gentil homme caſtillan qui ſouvent parle à moy; je croy que toute ſa pretente n'eſt que de m'avoir en mariage. Vous ſçavez quel pere j'ay, lequel jamais ne s'y conſentira, ſi par la comteſſe & par vous il n'en eſt bien fort prié. Floride, qui aymoit la damoiſelle comme elle meſme, l'aſſeura de prendre ceſte affaire à cueur comme ſon bien propre. Et feit tant Avanturade qu'elle lui preſenta Amadour,

---

(1) Éd. de 1558 : *Le gouverneur de Catalonne la venoit ſouvent viſiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie, pour avoir le plaiſir ſeulement de parler à Florinde.*

(2) Éd. de 1558 : *La quelle avoit eſté nourrie d'enfance avec Florinde.*

lequel, luy baiſant la main, cuyda s'eſvanouyr d'aiſe; là où il eſtoit eſtimé le mieulx parlant qui fuſt en Eſpaigne, devint muet devant Floride, dont elle fut fort eſtonnée; car combien qu'elle n'euſt que douze ans, ſi avoit elle desja bien entendu qu'il n'y avoit homme en l'Eſpaigne mieulx diſant ce qu'il vouloit & de meilleure grace. Et voyant qu'il ne luy tenoit nul propos, commença à luy dire : La renommée que vous avez, ſeigneur Amadour, par toutes les Eſpaignes, eſt telle qu'elle vous rend congneu en toute ceſte compagnie, & donne deſir à ceulx qui vous congnoiſſent de s'employer à vous faire plaiſir : parquoy, ſi en quelque endroict je vous en puis faire, vous me y pouvez emploier. Amadour, qui regardoit la beaulté de ſa dame, eſtoit ſi très ravy que à peyne luy peut il dire grand mercy; & combien que Floride s'eſtonnaſt de le veoir ſans reſponſe, ſi eſt ce qu'elle l'attribua pluſtoſt à quelque ſottiſe que à la force d'amour; & paſſa oultre ſans parler davantaige.

Amadour, cognoiſſant la vertu qui en ſi grande jeuneſſe commençoit à ſe monſtrer en Floride, diſt à celle qu'il vouloit eſpouſer : Ne vous eſmerveillez poinct ſi j'ay perdu la parole devant madame Floride; car les vertus & la ſaige parolle qui ſont cachez ſous ceſte grande jeuneſſe m'ont tellement eſtonné que je ne luy ay ſceu que dire. Mais je vous prie, Avanturade, comme celle qui ſçavez ſes ſe-

crets, me dire s'il eſt poſſible que en ceſte court elle n'ayt tous les cueurs des gentils hommes (1); car ceulx qui la congnoiſtront, & ne l'aymeront, ſont pierres ou beſtes. Avanturade, qui desja aymoit Amadour plus que tous les hommes du monde, ne luy voulut rien celer, & luy diſt que madame Floride eſtoit aymée de tout le monde; mais à cauſe de la couſtume du pays, peu de gens parloient à elle; & n'en avoit poinct encores veu nul qui en feiſt grand ſemblant, ſinon deux princes d'Eſpaigne qui deſiroient l'eſpouſer, l'un deſquels eſtoit le fils de l'Infant Fortuné (2), l'aultre eſtoit le jeune duc de Cardonne (3). Je vous prie, diſt Amadour, dictes moy lequel vous penſez qu'elle ayme le mieulx. — Elle eſt ſi ſaige, diſt Avanturade, que pour riens ne confeſſeroit avoir autre volunté que celle de ſa mere : toutesfoys, à ce que nous en pouvons juger, elle ayme trop mieulx le filz de l'Infant Fortuné que le jeune duc de Cardonne. Mais ſa mere, pour l'avoir plus près d'elle, l'aymeroit mieulx à Cardonne. Et je vous tiens homme de ſi bon jugement que, ſi

---

(1) Éd. de 1558 : *S'il eſt poſſible que de ceſte court elle n'ait tous les cueurs des princes & des gentils hommes.*

(2) Ms. 7576². — Ms. de Thou. — Dans le manuſcrit que nous ſuivons & dans l'édition de 1558, *Infant* eſt écrit par un *E* au commencement.

(3) Éd. de 1558 : *Dont l'un eſtoit de la maiſon & fils de l'Enfant Fortuné, & l'autre eſtoit le jeune duc de Cadouce.*

vous vouliez, dès aujourd'hui vous en pourriez juger la verité; car le filz de l'Infant Fortuné eſt nourry en ceſte court, qui eſt un des plus beaulx & parfaicts jeunes princes qui ſoit en la chreſtienté. Et ſi le mariaige ſe faiſoyt, par l'opinion d'entre nous filles, il ſeroit aſſeuré d'avoir madame Floride, pour veoir enſemble le plus beau couple de toute l'Eſpaigne. Il fault que vous entendiez que, combien qu'ilz ſoient tous deux jeunes, elle de douze & luy de quinze ans, ſi a il desja trois ans que l'amour eſt commencée; & ſi vous voulez avoir la bonne grace d'elle, je vous conſeille de vous faire amy & ſerviteur de luy.

Amadour fut fort ayſe de veoir que ſa dame aymoit quelque choſe, eſperant qu'à la longue il gaingneroit le lieu non de mary, mais de ſerviteur; car il ne craingnoit en ſa vertu, ſinon qu'elle ne voulſiſt aymer. Et après ces propos, s'en alla Amadour hanter le filz de l'Infant Fortuné, duquel il eut ayſement la bonne grace; car tous les paſſetemps que le jeune prince aymoit, Amadour les ſçavoit faire; & ſur tout eſtoit fort adroict à manier les chevaulx, & s'aider de toutes ſortes d'armes, & à tous les paſſetemps & jeux qu'un jeune homme doibt ſçavoir. La guerre recommença en Languedoc, & fallut qu'Amadour retournaſt avec le gouverneur; ce qui ne fut ſans grand regret, car il n'y avoit moyen par lequel il peuſt retourner en lieu où il peuſt veoir Flo-

ride; & pour ceſte occaſion, à ſon partement, parla à ung ſien frere qui eſtoit majordome de la Royne d'Eſpaigne, & luy diſt le bon party qu'il avoit trouvé en la maiſon de la comteſſe d'Arande, de la damoiſelle Avanturade, luy priant que en ſon abſence feiſt tout ſon poſſible que le mariaige vint à execution, & qu'il y employaſt le credit de la Royne, & du Roy, & de tous ſes amys. Le gentil homme, qui aymoit ſon frere, tant pour le lignaige que pour ſes grandes vertus, luy promiſt y faire ſon debvoir (1); ce qu'il feit : en ſorte que le pere, vieulx & avaritieux, oblia ſon naturel pour regarder les vertus d'Amadour, lesquelles la comteſſe d'Arande, & ſur toutes la belle Floride, luy paingnoient devant les oeilz; pareillement le jeune conte d'Arande, qui commençoit à croiſtre, &, en croiſſant, à aymer les gens vertueulx. Quant le mariaige fut accordé entre les parens, le majordome de la Royne envoya querir ſon frere, tandis que les trefves duroient entre les deux Roys.

Durant ce temps, le Roy d'Eſpaigne ſe retira à Madric, pour eviter le maulvais air qui eſtoit en pluſieurs lieux; & par l'advis de ceulx de ſon conſeil, à la requeſte auſſi de la comteſſe d'Arande, feit le mariaige de l'heritiere ducheſſe de Medinaceli avec le petit comte d'Arande, tant pour le bien & union de leur

(1) Éd. de 1558 : *Luy promiſt faire tout ſon pouvoir.*

maiſon que pour l'amour qu'il portoit à la comteſſe d'Arande; & voulut faire les nopces au chaſteau de Madric. A ces nopces ſe trouva Amadour, qui pourſuivit ſi bien les ſiennes qu'il eſpouſa celle dont il eſtoit plus aymé qu'il n'y avoit d'affection, ſinon d'autant que ce mariage luy eſtoit très heureuſe couverture & moyen de hanter le lieu où ſon eſperit demoroit inceſſamment. Après qu'il fut maryé, print telle hardieſſe & privaulté en la maiſon de la comteſſe d'Arande, que l'on ne ſe gardoit de luy non plus que d'une femme. Et combien que à l'heure il n'euſt que vingt deux ans, ſi eſtoit ſi ſaige que la comteſſe d'Arande luy communicquoyt toutes ſes affaires, & commandoit à ſon fils de l'entretenir & croire ce qu'il leur conſeilleroit. Ayant gaingné ce poinct là de ceſte grande eſtime, ſe conduiſoit ſi ſagement & froidement (1) que meſmes celle qu'il aymoit ne congnoiſſoit poinct ſon affection. Mais pour l'amour de ſa femme, qu'elle aymoit plus que nulle autre, elle eſtoit ſi privée de luy qu'elle ne luy diſſimuloit choſe qu'elle penſaſt; & eut ceſt heur qu'elle luy declaira toute l'amour qu'elle portoit au filz de l'Infant Fortuné. Et luy, qui ne taſchoit que à la gaingnier entierement, luy en parloyt inceſſamment; car il ne luy challoyt quel propos il luy tint, mais qu'il eut moien de l'en-

(1) Éd. de 1558 : *Se conduiſoit ſi ſagement & finement.*

tretenir longuement. Il ne demora point ung mois en la compaîgnye après ſes nopces qu'il fuſt contrainct de retourner à la guerre, où il demoura plus de deux ans ſans revenir veoir ſa femme, laquelle ſe tenoyt tousjours où elle avoit eſté nourrie.

Durant ce temps, luy eſcripvoit ſouvent Amadour; mais le plus de la lettre eſtoit des recommandations à Floride (1), qui de ſon coſté ne failloit à luy en rendre; & mectoyt quelque bon mot de ſa main en la lettre qu'Avanturade eſcripvoit, qui eſtoit l'occaſion de rendre ſon mary très ſoigneux de luy reſcrire. Mays en tout cecy ne congnoiſſoit riens Floride, ſinon qu'elle l'aymoit comme ſi c'euſt eſté ſon propre frere. Pluſieurs fois alla & vint Amadour, en ſorte qu'en cinq ans ne veid pas Floride deux moys durant; & toutesfois l'amour, en deſpit de l'esloignement & de la longueur de l'abſence, ne laiſſoit pas de croiſtre. Et advint qu'il feit un voiage pour venir veoir ſa femme; & trouva la comteſſe bien loing de la court, car le Roy d'Eſpaigne s'en eſtoit allé à l'Andalouſie, & avoit mené avecq luy le jeune comte d'Arande, qui desja commençoit à porter armes. La comteſſe d'Arande s'eſtoit retirée en une maiſon de

(1) Éd. de 1558 : *Durant ce temps eſcrivoit ſouvent Amadour à ſa femme, mais le plus fort de la lettre eſtoit des recommandations à Florinde.*

plaiſance qu'elle avoit ſur la frontiere d'Arragon & de Navarre; & fut fort aiſe quand elle veid revenir Amadour, lequel près de trois ans avoit eſté abſent. Il fut bien venu d'un chaſcun, & commanda la comteſſe qu'il fuſt traicté comme ſon propre filz. Tandis qu'il fut avecq elle, elle luy communiqua toutes les affaires de ſa maiſon, & en remettoit la plus part à ſon oppinion; & gaigna ung ſi grand credit en ceſte maiſon, que en tous les lieux où il vouloit venir on luy ouvroit tousjours la porte, eſtimant ſa preud'hommie ſi grande que l'on ſe fioit en luy de toutes choſes comme ung ſainct ou ung ange. Floride, pour l'amitié qu'elle portoit à ſa femme Avanturade & à luy, le cherchoit en tous lieux où elle le voioyt; & ne ſe doubtoit en riens de ſon intention : parquoy elle ne ſe gardoit de nulle contenance, pour ce que ſon cueur ne souffroyt nulle paſſion, ſinon qu'elle ſentoit ung très grand contentement quand elle eſtoit auprès de luy, mais autre choſe n'y penſoit. Amadour, pour eviter le jugement de ceulx qui ont experimenté la difference du regard des amans au pris des aultres, fut en grande peyne. Car quant Floride venoit parler à luy priveement, comme celle qui n'y penſoit en nul mal, le feu caché en ſon cueur le brusloyt ſi fort qu'il ne pouvoit empeſcher que la couleur ne luy montaſt au viſaige, & que les eſtincelles failliſſent par ſes oeilz. Et à fin que, par frequentation, nul ne s'en peuſt

apparcevoir, ſe meit à entretenir une fort belle dame nommée Poline, femme qui en ſon temps fut eſtimée ſi belle que peu d'hommes qui la veoyent eſchappoient de ſes lyens. Ceſte Poline ayant entendu comme Amadour avoit mené l'amour à Barſelonne & à Perpignan, en ſorte qu'il eſtoit aimé des plus belles & honneſtes dames du païs, &, ſur toutes, d'une comtesse de Palanos (1), que l'on eſtimoit la premiere en beauté de toutes les dames d'Eſpaigne & de pluſieurs aultres, luy diſt qu'elle avoit grande pitié de luy, veu qu'après tant de bonnes fortunes, il avoit eſpouſé une femme ſi layde que la ſienne. Amadour, entendant bien par ces paroles qu'elle avoyt envye de remedier à ſa neceſſité, luy en tint les meilleurs propos qu'il fut poſſible, penſant que en luy faiſant acroire ung menſonge, il luy couvriroit une verité. Mais elle, fine, experimentée en amour, ne ſe contenta de parolles; toutesfois, ſentant très bien que ſon cueur n'eſtoit ſatisfaict de ceſt amour, ſe doubta qu'il la voulſiſt faire ſervir de couverture, &, pour ceſte occaſion, le regardoit de ſi près qu'elle avoit tousjours le regard à ſes oeilz, qui ſçavoyent ſi bien faindre qu'elle ne pouvoit juger que par bien obſcur ſoupſon; mais ſe n'eſtoit

(1) Éd. de 1558 : *Et ſur toutes d'une conteſſe de Pallamons, qu'on eſtimoit en beauté la premiere de toutes les Eſpaignes.*

ce ſans grande peine au gentil homme, auquel Floride, ignorant toutes ces malices, s'adreſſoit ſouvent devant Poline ſi priveement qu'il avoit une merveilleuſe peine à contraindre ſon regard contre ſon cueur; & pour eviter qu'il n'en vint inconvenient, un jour, parlant à Floride appuyé ſur une feneſtre, luy tint tels propos : M'amye, je vous supplie me conſeiller (1) lequel vault mieulx parler ou mourir. Floride luy reſpondit promptement : Je conſeilleray tousjours à mes amis de parler, & non de morir; car il y a peu de paroles qui ne ſe puiſſent amender, mais la vie perdue ne ſe peult recouvrer. — Vous me promectrez doncques, diſt Amadour, que vous ne ſerez non ſeulement marrie des propos que je vous veulx dire, mais eſtonnée juſques à temps que vous entendiez la fin. Elle luy reſpondit : Dictes ce qu'il vous plaira; car ſi vous m'eſtonnez, nul autre ne m'aſſeurera. Il commença à luy dire : Ma dame, je ne vous ay encores voulu dire la très grande affection que je vous porte pour deux raiſons : l'une, que j'entendois par long ſervice vous en donner l'experience; l'autre, que je doubtois que vous eſtimiſſiez gloire en moy, qui ſuis ung ſimple gentil homme, de m'adreſſer en lieu qu'il ne

(1) Éd. de 1558 : *Ma dame, je vous prie me vouloir conſeiller.*

m'appartient de regarder (1). Et encores quant je ſerois prince comme vous, la loyaulté de voſtre cueur ne permectroyt que ung aultre que celluy qui en a prins la poſſeſſion, filz de l'Infant Fortuné, vous tienne propos d'amityé. Mais, ma dame, tout ainſy que la neceſſité en une forte guerre contrainct faire le degaſt de ſon propre bien, & ruiner le bled en herbe, de paour que l'ennemy n'en puiſſe faire ſon proffict, ainſi prens je le hazard de advancer le fruict que avecq le temps j'esperois cueillir, pour garder que les ennemis de vous & de moy n'en peuſſent faire leur proffit à voſtre dommaige. Entendez, ma dame, que dès l'heure de voſtre grande jeuneſſe, je me ſuis tellement dedié à voſtre ſervice, que je n'ai ceſſé de chercher les moyens pour acquerir voſtre bonne grace; & pour ceſte occation ſeulle me ſuis marié à celle que je penſois que vous aimiez le mieulx. Et ſçachant l'amour que vous portiez au filz de l'Infant Fortuné, ay mis peine de le ſervir & hanter comme vous ſçavez; & tout ce que j'ay penſé vous plaire, je l'ay cherché de tout mon pouvoir. Vous voyez que j'ay acquis la grace de la conteſſe voſtre mere, & du conte voſtre frere, &

(1) Éd. de 1538 : *L'une, parce que j'attendois par long ſervice vous en donner l'experience; l'autre, parce que je doubtois que penſeriez une grande outrecuidance en moy (qui ſuis un ſimple gentil homme) de m'adreſſer en lieu qui ne m'appartient de regarder.*

de tous ceulx que vous aymez, tellement que je ſuys en ceſte maiſon tenu non comme ſerviteur, mais comme enffant; & tout le travail que j'ay prins il y a cinq ans n'a eſté que pour vivre toute ma vie avecq vous. Entendez, madame, que je ne ſuys poinct de ceulx qui pretendent par ce moyen avoir de vous ne bien ne plaiſir aultre que vertueux. Je ſçay que je ne vous puis eſpouſer; & quand je le pourrois, je ne le vouldrois contre l'amour que vous portez à celluy que je deſire vous veoir pour mary. Et auſſy de vous aimer d'une amour vicieuſe, comme ceulx qui eſperent de leur long ſervice une recompenſe au deshonneur des dames, je ſuis ſi loing de ceſte affection, que j'aimerois mieulx vous veoir morte que de vous ſçavoir moins digne d'eſtre aymée, & que la vertu fuſt amoindrie en vous, pour quelque plaiſir qui m'en ſceuſt advenir. Je ne pretends, pour la fin & recompenſe de mon ſervice, que une choſe; c'eſt que vous me voulliez eſtre maiſtreſſe ſi loyalle que jamais vous ne m'eſloigniez de voſtre bonne grace, que vous me continuiez au degré où je ſuis, vous fiant en moy plus qu'en nul aultre, prenant ceſte ſeurté de moy que ſi, pour voſtre honneur ou choſe qui vous touchaſt, vous avez beſoing de la vie d'un gentil homme, la mienne y ſera de très bon cueur employée, & en pouvez faire eſtat. Pareillement que toutes les choſes honneſtes & vertueuſes que je feray ſeront

faictes ſeullement pour l'amour de vous. Et ſi j'ay faict pour dames moindres que vous choſe dont on ayt faict eſtime, ſoiez ſeure que, pour une telle maiſtreſſe, mes entreprinſes croiſtront de telle ſorte que les choſes que je trouvois impoſſibles me ſeront très facilles. Mais ſi vous ne m'acceptez pour du tout voſtre, je delibere de laiſſer les armes, & renoncer à la vertu qui ne m'aura ſecouru à mon beſoing. Parquoy, ma dame, je vous ſupplie que ma juſte requeſte me ſoyt octroyée, puiſque voſtre honneur & conſcience ne me la peuvent refuſer.

La jeune dame, oyant ung propos non accouſtumé, commença à changer de couleur & baiſſer les oeilz comme femme eſtonnée. Toutesfois elle, qui eſtoyt ſaige, luy diſt : Puis que ainſy eſt, Amadour, que vous demandez de moy ce que vous en avez, pourquoy eſt ce que vous me faictes une ſi grande & longue harangue? J'ay ſi grand paour que, ſoubz voz honneſtes propos, il y ayt quelque malice cachée pour decepvoir l'ingnorance joincte à ma jeuneſſe, que je ſuis en grande perplexité de vous reſpondre. Car de refuſer l'honneſte amityé que vous m'offrez, je ferois le contraire de ce que j'ay faict juſques icy, que je me ſuis plus fiée en vous que en tous les hommes du monde. Ma conſcience ny mon honneur ne contreviennent poinct à voſtre demande, ny l'amour que je porte au filz de l'Infant Fortuné; car elle eſt fondée ſur mariaige, où vous

ne pretendez rien. Je ne ſçaiche choſe qui me doibve empeſcher de faire reſponſe ſelon voſtre deſir, ſinon une craincte que j'ay en mon cueur, fondée ſur le peu d'occaſion que vous avez de me tenir telz propos; car ſi vous avez ce que vous demandez, qui vous contrainct d'en parler ſi affectionnement? Amadour, qui n'eſtoit ſans reſponſe, luy diſt : Madame, vous parlez très prudemment, & me faictes tant d'honneur de la fiance que vous dictes avoir en moy, que ſi je ne me contente d'un tel bien, je ſuis indigne de tous les autres. Mais entendez, ma dame, que celuy qui veult baſtir ung edifice perpetuel, il doibt regarder à prendre ung ſeur & ferme fondement : parquoy moy qui deſire perpetuellement demorer en voſtre ſervice, je doibs regarder non ſeulement les moyens pour me tenir près de vous, mais empeſcher qu'on ne puiſſe congnoiſtre la très grande affection que je vous porte; car combien qu'elle ſoit tant honneſte qu'elle ſe puiſſe preſcher partout, ſi eſt ce que ceulx qui ignorent le cueur des amans ont ſouvent jugé contre verité. Et de cela vient autant mauvais bruict que ſi les effects eſtoient meſchans. Ce qui me faict dire ceci, & ce qui m'a faict advancer de le vous declairer, c'eſt Poline, laquelle a prins un ſi grand ſoupſon ſur moy, ſentant bien en ſon cueur que je ne la puis aymer, qu'elle ne faict en tous lieux que eſpier ma contenance. Et

quand vous venez parler à moy devant elle ſi privement, j'ay ſi grand paour de faire quelque ſigne où elle fonde jugement, que je tumbe en inconvenient dont je me veulx garder; en ſorte que j'ay penſé vous ſupplier que, devant elle & devant celles que vous congnoiſſez auſſi malitieuſes, ne veniez parler à moy ainſy ſoubdainement; car j'aymerois mieulx eſtre mort que creature vivante en euſt la congnoiſſance. Et n'euſt eſté l'amour que j'ai à voſtre honneur, je n'avois poinct propoſé de vous tenir ces propos, d'autant que je me tiens aſſez heureux de l'amour & fiance que vous me portez, où je ne demande rien davantaige que perſeverance (1).

Floride, tant contente qu'elle n'en pouvoit plus porter, commença à ſentir en ſon cueur quelque choſe plus qu'elle n'avoit accouſtumé; & voyant les honneſtes raiſons qu'il luy alleguoit, luy diſt que la vertu & honeſteté reſpondroient pour elle, & luy accordoit ce qu'il demandoit. Dont ſi Amadour fut joyeulx nul qui aime ne le peut doubter. Mais Floride creut trop plus ſon conſeil qu'il ne vouloit; car elle qui eſtoyt crainctifve non ſeulement devant Poline, mais en tous aultres lieux, commencea à ne le chercher pas comme elle avoit accouſtumé; &, en ceſt eſloignement, trouva mauvais

(1) Éd. de 1558 : *Où je ne demande rien d'advantage que la perſuaſion.*

la grande frequentation qu'Amadour avoit avec Poline, laquelle elle voyoit tant belle qu'elle ne pouvoit croyre qu'il ne l'aimaſt. Et pour paſſer ſa grande triſteſſe, entretenoit toujours Avanturade, laquelle commençoit fort à eſtre jalouſe de ſon mary & de Poline; & s'en plaignoit ſouvent à Floride, qui la conſoloit le mieulx qu'il luy eſtoit poſſible, comme celle qui eſtoit frappée d'une meſme peſte. Amadour s'apparceut bien toſt de la contenance de Floride, & non ſeulement penſa qu'elle s'eſloignoit de luy par ſon conſeil, mais qu'il y avoit quelque faſcheuſe oppinion meſlée. Et ung jour, venant de veſpres d'un monaſtere, luy dit : Ma dame, quelle contenance me faictes vous? — Telle que je penſe que vous la voulez, reſpondit Floride. A l'heure, ſoupſonnant la verité, pour ſçavoir s'il eſtoit vray, va dire : Ma dame, j'ay tant faict par mes journées que Poline n'a plus d'opinion de vous. Elle luy reſpondit : Vous ne ſçauriez mieux faire, & pour vous, & pour moy; car en faiſant plaiſir à vous meſmes, vous me faictes honneur. Amadour eſtima par ceſte parole qu'elle eſtimoit qu'il prenoit plaiſir (1) à parler à Poline, dont il fut ſi deſeſperé qu'il ne ſe peut tenir de luy dire en collere : Ha! ma dame, c'eſt bien toſt commencé de tormenter ung ſervi-

(1) Éd. de 1558 : *Amadour jugea par ceſte parolle qu'elle eſtimoit qu'il prenoit plaiſir.*

teur, & le lapider de bonne heure; car je ne penſe poinct avoir porté peine qui m'ait eſté plus ennuyeuſe que la contraincte de parler à celle que je n'ayme poinct. Et puis que ce que je faictz pour voſtre ſervice eſt prins de vous en aultre part, je ne parleray jamais à elle; & en advienne ce qu'il en pourra advenir. Et à fin de diſſimuller mon courroux comme j'ay faict mon contentement, je m'en voys en quelque lieu icy auprès, en actendant que voſtre fantaiſie ſoit paſſée. Mais j'eſpere que là j'auray quelques nouvelles de mon cappitaine de retourner à la guerre, où je demoreray ſi long temps que vous congnoiſtrez que aultre choſe que vous ne me tient en ce lieu. Et en ce diſant, ſans actendre aultre reſponce d'elle, partit incontinant. Floride demora tant ennuyée & triſte qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Et commença l'amour, poulſé de ſon contraire, à monſtrer ſa très grande force, tellement que elle, congnoiſſant ſon tort, eſcripvoit inceſſamment à Amadour, le priant de vouloir retourner; ce qu'il feit après quelques jours que ſa grande collere luy eſtoit diminuée.

Je ne ſçaurois entreprendre de vous compter par le menu (1) les propos qu'ilz eurent pour rompre ceſte jalouſie. Toutesfoys il

(1) Ms. 7576². Ces mots manquent dans le manuſcrit que nous ſuivons.

gaingna la bataille, tant qu'elle luy promiſt que jamais elle ne croyroit non ſeullement qu'il aimaſt Poline, mais qu'elle ſeroit toute aſſeurée que ce luy eſtoit ung martire trop importable de parler à elle ou à aultre, ſinon pour luy faire ſervice.

Après que l'amour euſt vaincu ce premier ſoupſon, & que les deux amans commancerent à prandre plus de plaiſir que jamais à parler enſemble, les nouvelles vindrent que le Roy d'Eſpaigne envoyoit toute ſon armée à Saulſe; parquoy celuy qui avoit accouſtumé d'eſtre le premier n'avoit garde de faillir à pourchaſſer ſon honneur : mais il eſt vray que c'eſtoit avecq ung aultre regret qu'il n'avoyt accouſtumé, tant de perdre ſon plaiſir qu'il avoit de paour de trouver mutation à ſon retour, pource qu'il veoit Floride pourchaſſée de grands princes & ſeigneurs, & desja parvenue à l'aage de quinze à ſeize ans; parquoy penſa que ſi elle eſtoit en ſon abſence mariée, il n'auroit plus occaſion de la veoir, ſinon que la comteſſe d'Arande luy donnaſt Avanturade ſa femme pour compaignye (1). Et mena ſi bien ſon affaire envers ſes amis, que la comteſſe & Floride luy pourſuiveyrent (2) que en quelque lieu qu'elle fuſt mariée, ſa femme Avanturade

(1) Éd. de 1558 : *Sinon que la conteſſe d'Arande luy donnaſt ſa femme pour compagne.*

(2) Éd. de 1558 : *Que la conteſſe & Floride luy promirent.*

yroit. Et combien qu'il fuſt queſtion de marier Floride en Portugal, ſi eſtoit il deliberé qu'elle ne l'abandonneroit jamais; & ſur ceſte aſſeurance, non ſans ung regret indicible, s'en partit Amadour, & laiſſa ſa femme avecq la comteſſe. Quand Floride ſe veid ſeule après le (1) departement de ſon bon ſerviteur, elle ſe meit à faire toutes choſes ſi bonnes & vertueuſes qu'elle eſperoit par cella actaindre le bruict des plus perfaictes dames, & d'eſtre reputée digne d'avoir ung tel ſerviteur que Amadour. Lequel eſtant arrivé à Barſelonne, fut feſtoyé des dames comme il avoyt accouſtumé : mais elles le trouverent tant changé qu'elles n'euſſent jamais penſé que mariage euſt telle puiſſance ſur ung homme comme il avoit ſur luy; car il ſembloit qu'il ſe faſchoit de veoir les choſes que autresfois il avoyt deſirées; & meſme la conteſſe de Palamos, qu'il avoit tant aymée, ne ſceut trouver moyen de le faire aller ſeullement juſques à ſon logis. Amadour arreſta à Barſelonne (2) le moins qu'il luy fut poſſible, comme celuy à qui l'heure tardoit d'eſtre au lieu où l'on n'eſperoit que luy. Et quand il fut arrivé à Saulce, commença la guerre grande & cruelle entre

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Quant Floride ſeulle ouyt le.*

(2) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait, après ce mot logis : *Qui fut cauſe qu'il n'arreſta à Barſelonne.*

les deux Roys, laquelle ne ſuis deliberée de racompter, ne auſſi les beaulx faicts que feit Amadour, car mon compte ſeroit aſſez long pour employer toute une journée (1). Mais ſçachez qu'il emportoit le bruict par deſſus tous ſes compaignons. Le duc de Nageres arriva à Perpignan, ayant charge de deux mil hommes; & pria Amadour d'eſtre ſon lieutenant, lequel avecq ceſte bande feit tant bien ſon debvoir, que l'on n'oyoit en toutes les eſcarmouches crier que Nageres.

Or advint que le Roy de Thunis, qui de long temps faiſoit la guerre aux Eſpaignols, entendant comme les Roys de France & d'Eſpaigne faiſoient la guerre l'un contre l'autre (2) ſur les frontieres de Perpignan & Narbonne, ſe penſa que en meilleure ſaiſon ne pourroit il faire deſplaiſir au Roy d'Eſpaigne, & envoya un grand nombre de fuſtes & autres vaiſſeaux (3) pour piller & deſtruire tout ce qu'ils pouroient trouver mal gardé ſur les frontieres d'Eſpaigne. Ceulx de Barſelonne, voyans paſſer devant eulx une grande quantité de voiles, en advertirent le vis roy, qui eſtoit à Saulce, lequel incontinent envoya le duc de Nageres à

(1) Éd. de 1558 : *Car au lieu de compte, faudroit faire un bien grand livre.*

(2) Ms. de Thou. Le manuſcrit que nous ſuivons & le Ms. 7576² portaient : *Faiſoient la guerre guerroyable.*

(3) Ms. 7576². Cette phraſe manque dans le manuſcrit que nous ſuivons.

Palamos. Et quand les Maures veirent que le lieu eſtoit ſi bien gardé, faingnirent de paſſer oultre; mais, ſur l'heure de minuict, retournerent, & meirent tant de gens en terre que le duc de Nageres, ſurprins de ſes ennemis, fut emmené priſonnier. Amadour, qui eſtoit fort vigillant, entendit le bruict, aſſembla incontinant le plus grand nombre qu'il peut de ſes gens, & ſe defendit ſi bien que la force de ſes ennemis fut long temps ſans luy pouvoir nuyre. Mais à la fin, ſçachant que le duc de Nageres eſtoit prins, & que les Turcs eſtoient deliberez de mettre le feu à Palamos, & le bruſler en la maiſon qu'il tenoit forte contre eulx (1), ayma mieulx ſe rendre que d'eſtre cauſe de la perdition des gens de bien qui eſtoient en ſa compaignie; & auſſi que ſe mectant à rançon, eſperoit encore reveoir Floride. A l'heure ſe rendit à un Turc nommé Dorlin, gouverneur du Roy de Thunis, lequel le mena à ſon maiſtre, où il fut le très bien receu & encores mieux gardé; car il penſoit bien, l'ayant entre ſes mains, avoir l'Achilles de toutes les Eſpaignes.

Ainſi demoura Amadour près de deux ans au ſervice du Roy de Thunis. Les nouvelles vindrent en Eſpaigne de ceſte prinſe, dont les parens du duc de Nageres feirent un grand

(1) Éd. de 1558 : *De mettre le feu à Palamous, & le bruſler en la maiſon où il tenoit fort contre eux.*

dueil; mais ceulx qui aimoient l'honneur du pays eſtimerent plus grande la perte de Amadour. Le bruict en vint dans la maiſon de la comteſſe d'Arande, où pour l'heure eſtoit la pauvre Avanturade griefvement mallade. La comteſſe, qui ſe doubtoit bien fort de l'affection que Amadour portoit à ſa fille, laquelle elle ſouffroit & diſſimuloit pour les vertuz qu'elle congnoiſſoit en luy, appella ſa fille à part & luy diſt les piteuſes nouvelles. Floride, qui ſçavoit bien diſſimuler, luy diſt que c'eſtoit grande perte pour toute leur maiſon, & que ſur tout elle avoit pitié de ſa pauvre femme, veu meſmement la maladie où elle eſtoit. Mais voyant ſa mere pleurer très fort, laiſſa aller quelques larmes pour luy tenir compaignie, de paour que, par trop faindre, ſa faincte ne fuſt deſcouverte. Depuis ceſte heure là, la conteſſe luy en parloit ſouvent, mais jamais ne ſceut tirer de ſa contenance choſe où elle peut aſſeoir jugement. Je laiſſeray à dire les voiages, prieres, oraiſons & jeuſnes que faiſoyt ordinairement Floride pour le ſalut de Amadour; lequel, incontinent qu'il fut à Thunis, ne faillit d'envoyer de ſes nouvelles à ſes amis, & par homme fort ſeur advertir Floride qu'il eſtoit en bonne ſanté & eſpoir de la reveoir, qui fut à la pauvre dame le ſeul moyen de ſouſtenir ſon ennuy. Et ne doubtez, puiſqu'il luy eſtoit permis d'eſcrire, qu'elle s'en acquita ſi dilligemment que Amadour n'eut

poinct faulte de la conſolation de ſes lettres & epiſtres.

Et fut mandée la comteſſe d'Arande pour aller à Sarragoſſe, où le Roy eſtoit arrivé; & là ſe trouva le jeune duc de Cardonne, qui feit pourſuicte ſi grande envers le Roy & la Royne, qu'ils prierent la comteſſe de faire le mariaige de luy & de ſa fille. La comteſſe, comme celle qui en riens ne leur voulloit deſobeir, l'accorda, eſtimant qu'en ſa fille, qui eſtoit ſi jeune, n'y avoit volunté que la ſienne. Quand tout l'accord fut faict, elle diſt à ſa fille comme elle luy avoit choiſy le party qui luy ſembloit le plus neceſſaire. La fille, ſçachant que en une choſe faicte ne falloyt poinct de conſeil, luy diſt que Dieu fuſt loué du tout; & voyant ſa mere ſi eſtrange envers elle, ayma mieulx luy obeir que d'avoir pitié de ſoy meſmes. Et pour la resjouyr de tant de malheurs, entendit que l'Infant Fortuné eſtoit malade à la mort; mais jamais devant ſa mere ne nul autre n'en feit ung ſeul ſemblant, & ſe contraingnit ſi fort que les larmes, par force retirées en ſon cueur, feirent ſortir le ſang par le nez en telle abondance que la vie fut en dangier de s'en aller quant & quant; & pour la reſtaurer, eſpouza celuy qu'elle eut voluntiers changé à la mort. Après les nopces faictes, s'en alla Floride avecq ſon mary en la duché de Cardonne, & mena avecq elle Avanturade, à laquelle elle faiſoit privement ſes com-

plainctes, tant de la rigueur que ſa mere luy avoit tenue que du regret d'avoir perdu le filz de l'Infant Fortuné; mais du regret d'Amadour ne luy en parloit que par maniere de la conſoler. Ceſte jeune dame doncques ſe delibera de mectre Dieu & l'honneur devant ſes oeilz, & diſſimula ſi bien ſes ennuyz que jamais nul des ſiens ne s'apparceut que ſon mary luy deſpleut.

Ainſi paſſa ung long temps Floride, vivant d'une vie moins belle que la mort; ce qu'elle ne faillyt de mander à ſon ſerviteur Amadour, lequel congnoiſſant ſon grand & honneſte cueur, & l'amour qu'elle portoit au fils de l'Infant Fortuné (1), penſa qu'il eſtoit impoſſible qu'elle ſceuſt vivre longuement, & la regretta comme celle qu'il tenoyt pis que morte. Ceſte peyne augmenta celle qu'il avoit; & euſt voulu demourer toute ſa vie eſclave comme il eſtoit, & que Floride euſt eu ung mary ſelon ſon deſir, oubliant ſon mal pour celluy qu'il ſentoyt que portoit s'amye. Et pour ce qu'il entendit par ung amy qu'il avoit acquis à la court du Roy de Thunis, que le Roy eſtoit deliberé de luy faire preſenter le pal, ou qu'il euſt à renoncer ſa foy, pour l'envie qu'il avoit, s'il le pouvoit rendre bon

(1) Ms. 7576²; éd. de 1558. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Le quel congnoiſſant ſon grand & honneſte cueur, & l'amour qu'elle luy portoyt.*

Turc, de le tenir avecq luy, il feit tant avecq le maiſtre qui l'avoit prins qu'il le laiſſa aller ſur ſa foy, le mettant à ſi grande rançon qu'il ne penſoit point que ung homme de ſi peu de biens la peuſt trouver. Et ainſy, ſans en parler au Roy, le laiſſa ſon maiſtre aller ſur ſa foy. Luy venu à la court devers le Roy d'Eſpaigne, s'en partiſt bien toſt pour aller chercher ſa rançon à tous ſes amys; & s'en alla tout droict à Barſelonne, où le jeune duc de Cardonne, ſa mere & Floride, eſtoient allez pour quelque affaire. Sa femme Avanturade, ſi toſt qu'elle ouyt les nouvelles que ſon mary eſtoit revenu, le diſt à Floride, laquelle s'en resjouyt comme pour l'amour d'elle. Mais craingnant que la joye qu'elle avoyt de le veoir luy feit changer de viſaige, & que ceulx qui ne la congnoiſſoient poinct en prinſſent mauvaiſe opinion, ſe tint à une feneſtre pour le veoir venir de loing. Et ſi toſt qu'elle l'adviſa, deſcendit par un eſcallier tant obſcur que nul ne pouvoit congnoiſtre ſi elle changeoit de couleur; & ainſy, embraſſant Amadour, le mena en ſa chambre, & de là à ſa belle mere, qui ne l'avoit jamais veu. Mais il n'y demoura poinct deux jours qu'il ſe feit autant aymer dans leur maiſon qu'il eſtoit en celle de la comteſſe d'Arande.

Je vous laiſſeray à penſer les propos que Floride & luy peurent avoir enſemble, & les complainctes qu'elle luy feit des maulx qu'elle

avoit receuz en ſon abſence. Après pluſieurs larmes gectées du regrect qu'elle avoit tant d'eſtre mariée contre ſon cueur que d'avoir perdu celuy qu'elle aymoit tant, lequel jamais n'eſperoit de revoir, ſe delibera de prendre ſa conſolation en l'amour & ſeurté qu'elle portoit à Amadour, ce que toutesfois elle ne luy oſoit declairer : mais luy, qui s'en doubtoit bien, ne perdoit occaſion ne temps pour luy faire congnoiſtre la grande amour qu'il luy portoit. Sur le point qu'elle eſtoit preſque toute gaingnée de le recepvoir non à ſerviteur, mais à ſeur & parfaict amy, arriva une malheureuſe fortune : car le Roy, pour quelque affaire d'importance, manda incontinant Amadour, dont ſa femme eut ſi grand regret, que en oyant ces nouvelles, elle s'eſvanouit, & tumba d'un degré où elle eſtoit, dont elle ſe bleſſa ſi fort que oncques puis n'en releva. Floride, qui, par ceſte mort, perdoit toute conſolation, feit tel dueil que peult faire celle qui ſe ſent deſtituée de ſes parens & amys. Mais encores le print plus mal en gré Amadour; car d'un coſté il perdoit l'une des femmes de bien qui oncques fut, & de l'autre le moyen de pouvoir jamais reveoir Floride; dont il tomba en telle triſteſſe (1) qu'il cuida ſoubdainement mourir. La vieille ducheſſe de Cardonne inceſſamment le viſitoit, luy alleguant les raiſons des philo-

(1) Éd. de 1558 : *Dont il tomba en telle maladie.*

ſophes, pour luy faire porter ceſte mort patiemment. Mais rien ne ſervoyt; car ſi la mort d'un coſté le tourmentoit, l'amour de l'aultre coſté augmentoit le martyre. Voiant Amadour que ſa femme eſtoit enterrée, & que ſon maiſtre le mandoit, parquoy il n'avoit plus occaſion de demourer, eut tel deſeſpoir en ſon cueur qu'il cuyda perdre l'entendement. Floride, qui, en le cuydant conſoler, eſtoit ſa deſolation, fut toute une après diſnée à luy tenir les plus honeſtes propos qu'il luy fut poſſible pour luy cuider diminuer la grandeur de ſon dueil, l'aſſeurant qu'elle trouveroit moyen de le pouvoir veoir plus ſouvent qu'il ne cuidoit. Et pour ce que le matin debvoit partir, & qu'il eſtoit ſi foible qu'il ne ſe pouvoit bouger de deſſus ſon lict, la ſupplia de le venir veoir au ſoir, après que chaſcun y avoit eſté; ce qu'elle luy promit, ignorant que l'extremité de l'amour ne congnoit nulle raiſon. Luy, qui ſe voyoit du tout deſeſperé de jamais la pouvoir recepvoir, que ſi longuement l'avoit ſervie, & n'en avoit jamais eu nul autre traictement que vous avez oy, fut tant combattu de l'amour diſſimulé & du deſeſpoir qui luy monſtroit tous les moyens de la hanter perduz, qu'il ſe delibera de jouer à quicte ou à double, pour du tout la perdre ou du tout la gaigner, & ſe payer en une heure du bien qu'il penſoit avoir merité. Il feit encourtiner ſon lict de ſorte que ceulx qui venoient à la chambre ne le povoient

veoir, & ſe plaingnoit beaucoup plus que il n'avoit accouſtumé, tant que tous ceulx de ceſte maiſon ne penſoient pas que il deuſt vivre vingt quatre heures.

Après que chaſcun l'eut viſité, au ſoir Floride, à la requeſte meſmes de ſon mary, y alla, eſperant pour le conſoler luy declarer ſon affection, & que du tout elle le vouloit aymer ainſy que l'honneur le peult permettre. Et ſe vint ſeoir en une chaiſe qui eſtoit au chevet de ſon lict, & commença ſon reconfort par pleurer avecq luy. Amadour, la voyant remplie de tel regret, penſa que en ce grand tourment pourroit plus facilement venir à bout de ſon intention; & ſe leva de deſſus ſon lict, dont Floride, penſant qu'il fuſt trop foible, le voulut engarder. Et ſe meit à deux genoulx devant elle, luy diſant : Faut il que pour jamais je vous perde de veue? Se laiſſa tumber entre ſes bras (1) comme ung homme à qui force default. La pauvre Floride l'embraſſa & le ſouſtint longuement, faiſant tout ce qui luy eſtoit poſſible pour le conſoler; mais la medecine qu'elle luy bailloit pour amander ſa douleur la luy rendoit beaucoup plus forte; car en faiſant le demy mort & ſans parler, s'eſſaya à chercher ce que l'honneur des dames deffend. Quant Floride s'apparceut de ſa mau-

(1) Éd. de 1558 : *Et en ce diſant, ſe laiſſa tomber entre ſes bras.*

vaiſe volunté, ne la pouvant croire, veu les honneſtes propos que tousjours luy avoit tenuz, luy demanda que c'eſtoit qu'il vouloit : mais Amadour, craignant d'ouyr ſa reſponſe, qu'il ſçavoit bien ne pouvoir eſtre que chaſte & honneſte, ſans luy dire riens, pourſuivyt avec toute la force qu'il luy fut poſſible ce qu'il cherchoit; dont Floride, bien eſtonnée, ſoupſonna plus toſt qu'il fuſt hors de ſon ſens que de croyre qu'il pretendiſt à ſon deshonneur. Parquoy elle appella tout hault ung gentil homme qu'elle ſçavoit bien eſtre en la chambre avecq elle; dont Amadour, deſeſperé juſques au bout, ſe regecta deſſus ſon lict ſi ſoubdainement que le gentil homme cuydoyt qu'il fuſt treſpaſſé. Floride, qui s'eſtoit levée de ſa chaiſe, luy diſt : Allez, & apportez viſtement quelque bon vinaigre. Ce que le gentil homme feit. A l'heure Floride commença à dire : Amadour, quelle follie eſt montée en voſtre entendement? & qu'est ce qu'avez penſé & voulu faire? Amadour, qui avoit perdu toute raiſon par la force d'amour, luy diſt : Un ſi long ſervice merite il recompenſe de telle cruaulté? — Et où eſt l'honneur, diſt Floride, que tant de fois vous m'avez preſché? — Ha! ma dame, diſt Amadour, il n'eſt poſſible de plus aymer voſtre honneur que je faictz; car avant que fuſſiez mariée, j'ay ſceu ſi bien vaincre mon cueur que vous n'avez ſceu congnoiſtre ma volunté : mais maintenant

que vous l'eſtes (1), & que voſtre honneur peut eſtre couvert, quel tort vous tiens je de demander ce qui eſt mien? Car par la force d'amour je vous ay gaignée. Celuy qui premier a eu voſtre cueur a ſi mal pourſuivy le corps qu'il a merité perdre le tout enſemble (2). Celuy qui poſſede voſtre corps n'eſt pas digne d'avoir voſtre cueur : parquoy meſmes le corps ne luy appartient. Mais moy, ma dame, durant cinq ou ſix ans, j'ay porté tant de peines & de maulx pour vous, que vous ne pouvez ignorer que à moy ſeul appartiennent le corps & le cueur, pour lequel j'ay oublié le mien. Et ſi vous vous cuidez deffendre par la conſcience, ne doubtez poinct que quant l'amour force le corps & le cueur, le peché ſoit jamais imputé. Ceulx qui par fureur meſme viennent à ſe tuer, ne peuvent pecher (3); car la paſſion ne donne lieu à la raiſon. Et ſi la paſſion d'amour eſt la plus importable de tous les aultres, & celle qui plus aveugle tous les ſens, quel pe-

---

(1) Éd. de 1558 : *Car quand vous avez eſté à marier, j'ay ſi bien ſceu vaincre mon cueur que vous n'avez jamais ſceu congnoiſtre ma volonté : mais maintenant que vous eſtes mariée.*

(2) Éd. de 1558. Dans le manuſcrit que nous ſuivons, les deux phraſes n'en faiſaient qu'une : *Car par la force d'amour je vous ay ſi bien gaingnée, que celuy qui premier a eu voſtre cueur a ſi mal pourſuivy le corps, qu'il a merité perdre, &c.*

(3) Le Ms. 7576² ajoute en correction : *Quoi qu'ils faſſent.*

ché vouldriez vous attribuer à celuy qui se laisse conduire par une invincible puissance? Je m'en vais, & n'espere jamais de vous veoir (1). Mais si j'avois avant mon partement la seureté de vous que ma grande amour merite, je serois assez fort pour soustenir en patience les ennuictz de ceste longue absence. Et s'il ne vous plaist m'ottroyer ma requeste, vous orrez bien tost dire que vostre rigueur m'aura donné une malheureuse & cruelle mort.

Floride, non moins marrye que estonnée d'oyr tenir tels propos à celui duquel jamais n'eust eu soupçon de chose semblable, luy dist en pleurant : Helas! Amadour, sont ce icy les vertueux propos que durant ma jeunesse m'avez tenuz? Est ce cy l'honneur & la conscience que vous m'avez maintesfois conseillé plustost mourir que de perdre? Avez vous oblié les bons exemples que vous m'avez donnez des vertueuses dames qui ont resisté à la folle

(1) Tout ce passage depuis : *Quand l'amour force, etc.*, n'est pas dans les éditions de 1559 ou 1560; on y lit en place les paroles suivantes : *Ne doubtez point que ceulx qui ont esprouvé les forces d'amour ne rejectent le blasme sur vous, qui m'avez tellement ravy ma liberté & esblouy mes sens par vos divines graces, que, ne sçachant desormais que faire, je suis contrainct de m'en aller sans espoir de jamais vous reveoir; asseuré toutesfois que, quelque part où je sois, vous aurez tousjours part du cueur, qui demeurera vostre à jamais, soit sur terre, soit sur eau, ou entre les mains de mes plus cruels ennemis.*

amour, & le deſpris que vous avez tousjours faict des folles? Je ne puis croire, Amadour, que vous ſoyez ſi loing de vous meſmes, que Dieu, voſtre conſcience & mon honneur ſoient du tout mortz en vous. Mais ſi ainſi eſt que vous le dictes, je loue la bonté divine, qui a prevenu le malheur où maintenant je m'alloys precipiter, en me monſtrant par voſtre parole le cueur que j'ay tant ignoré. Car ayant perdu le fils de l'Infant Fortuné, non ſeulement pour eſtre marié ailleurs, mais pour ce que je ſçay qu'il en aime une aultre, & me voyant mariée à celuy que je ne puis, quelque peine que je y mette, aymer & avoir agreable, j'avois penſé & deliberé de entierement & du tout mettre mon cueur & mon affection à vous aymer, fondant ceſte amitié ſur la vertu que j'ay tant congneue en vous, & en laquelle, par voſtre moyen, je penſe avoir attaincte : c'eſt d'aimer plus mon honneur & ma conſcience que ma propre vie. Sur ceſte pierre d'honneſteté, j'eſtois venue icy, deliberée de y prendre ung très ſeur fondement; mais, Amadour, en un moment vous m'avez monſtré qu'en lieu d'une pierre necte & pure, le fondement de ceſt edifice ſeroit ſur ſablon legier ou ſur la fange infame. Et combien que desja j'avois commencé grande partie du logis où j'eſperois faire perpetuelle demeure, vous l'avez ſoubdain du tout ruyné. Par quoy il fault que vous vous deportiez de l'eſperance que avez jamais

eue en moy, & vous deliberiez, en quelque lieu (1) que je ſois, ne me chercher ne par parole ne par contenance, ny eſperer que je puiſſe ou vueille jamais changer ceſte opinion. Je le vous dictz avecq tel regret qu'il ne peut eſtre plus grand : mais ſi je fuſſe venue juſques à avoir juré parfaicte amitié avec vous, je ſens bien mon cueur tel qu'il fuſt mort en ceſte rencontre (2); combien que l'eſtonnement que j'ay de me veoir deceue eſt ſi grand, que je ſuis ſeure qu'il rendra ma vie ou briefve ou doloreuſe. Et ſur ce mot, je vous dy à Dieu, mais c'eſt pour jamais.

Je n'entreprendz poinct de vous dire la douleur que ſentoyt Amadour eſcoutant ces paroles; car elle n'eſt ſeullement impoſſible à eſcripre, mais à penſer, ſinon à ceux qui ont experimenté la pareille. Et voiant que ſur ceſte cruelle concluſion elle s'en alloyt, l'arreſta par le bras, ſçachant très bien que s'il ne luy oſtoit la mauvaiſe opinion qu'il luy avoit donnée, à jamais il la perdroit. Parquoy il luy diſt avec le plus fainct viſaige qu'il peut prendre : Ma dame, j'ay toute ma vie deſiré d'aimer une femme de bien; & pour ce que je en ay trouvé ſi peu, j'ay bien voulu vous

(1) Éd. de 1558 : *Parquoy vous fault quant & quant rompre l'eſperance que vous avez jamais eue en moy, & vous deliberer qu'en quelque lieu.*

(2) Éd. de 1558 : *En telle rompure.*

experimenter pour veoir ſi vous eſtiez, par voſtre vertu, digne d'eſtre tant eſtimée que aymée. Ce que maintenant je ſçay certainement, dont je loue Dieu, qui adreſſe mon cueur à aymer tant de perfection; vous ſuppliant me pardonner ceſte folle & audatieuſe entreprinſe, puis que vous voyez que la fin en tourne à voſtre honneur & à mon grand contentement. Floride, qui commençoit à congnoiſtre la malice des hommes par luy, tout ainſi qu'elle avoit eſté difficile à croire le mal où il eſtoit, auſſi fut elle encores plus à croire le bien où il n'eſtoit pas, & luy diſt : Pleuſt à Dieu que euſſiez dict la verité! Mais je ne puis eſtre ſi ignorante que l'eſtat de mariage où je ſuis ne me face bien congnoiſtre clairement que forte paſſion & aveuglement vous a faict faire ce que vous avez faict. Car ſi Dieu m'euſt laſché la main, je ſuis ſeure que vous ne m'euſſiez pas retiré la bride. Ceulx qui tentent pour chercher la vertu n'ont accouſtumé prendre le chemin que vous avez prins. Mais c'eſt aſſez : ſi j'ay creu legierement quelque bien en vous, il eſt temps que j'en congnoiſſe la verité, laquelle maintenant me delivre de vos mains. Et en ce diſant, ſe partit Floride de la chambre, & tant que la nuict dura, ne feit que pleurer, ſentant ſi grande douleur en ceſte mutation, que ſon cueur avoit bien à faire à ſouſtenir les aſſaults du regret que amour luy donnoit. Car combien

que, ſelon la raiſon, elle eſtoit deliberée de jamais plus l'aymer, ſi eſt ce que le cueur, qui n'eſt point ſubject à nous, ne s'y voulut oncques accorder : parquoy, ne le pouvant moins aymer qu'elle avoit accouſtumé, ſçachant qu'amour eſtoit cauſe de ceſte faulte, ſe delibera, ſatisfaiſant à l'amour, de l'aimer de tout ſon cueur, &, obeiſſant à l'honneur, n'en faire jamais à luy ne à aultre ſemblant.

Le matin s'en partit Amadour, ainſy faſché que vous avez oy : toutesfois ſon cueur, qui eſtoit ſi grand qu'il n'avoit au monde ſon pareil, ne le ſouffrit deſeſperer, mais luy bailla nouvelle invention de pouvoir encores reveoir Floride & avoir ſa bonne grace. Doncques en s'en allant devers le roy d'Eſpaigne, lequel eſtoit à Tollette, print ſon chemin par la comté d'Arande, où un ſoir bien tard il arriva; & trouva la comteſſe fort malade d'une triſteſſe qu'elle avoit de l'abſence de ſa fille Floride. Quant elle veid Amadour, elle le baiſa & embraſſa comme ſi c'euſt eſté ſon propre enfant, tant pour l'amour qu'elle luy portoit que pour celle qu'elle doubtoit qu'il avoit à Floride, de laquelle elle luy demanda bien ſoingneuſement des nouvelles : qui luy en diſt le mieux qu'il luy fut poſſible, mais non toute la verité; & luy confeſſa l'amitié d'eulx deux, ce que Floride avoit tousjours celé, la priant luy vouloir ayder d'avoir ſouvent de ſes nouvelles, & de retirer bien toſt Floride avecq elle. Et dès le

matin s'en partyt; & après avoir faict ſes affaires avecq le Roy, s'en alla à la guerre ſi triſte & ſi changé de toutes conditions, que dames, cappitaines, & tous ceulx qu'il avoit accouſtumé de hanter, ne le congnoiſſoient plus; & ne ſe habilloit plus que de noir, mais c'eſtoit d'une frize beaucoup plus groſſe qu'il ne la falloyt pour porter le dueil de ſa femme, du quel il couvroit celuy qu'il avoit au cueur. Et ainſy paſſa Amadour trois ou quatre années ſans revenir à la court. Et la comteſſe d'Arande, qui ouyt dire que Floride eſtoit changée, & que c'eſtoit pitié de la veoir, l'envoya querir, eſperant qu'elle reviendroit auprès d'elle. Mais ce fut le contraire; car quand Floride ſceut que Amadour avoyt declairé à ſa mere leur amitié, & que ſa mere tant ſaige & vertueuſe, ſe confiant en Amadour, la trouva bonne, fut en une merveilleuſe perplexité, pour ce que d'un couſté elle voyoit que ſa mere l'eſtimoit tant que, ſi elle luy diſoit la verité, Amadour en pourroit recepvoir mal, ce que pour morir n'euſt voulu, veu qu'elle ſe ſentoit aſſez forte pour le pugnir de ſa follie, ſans y appeller ſes parens; d'autre coſté, elle voyoit que, diſſimulant le mal que elle y ſçavoit, elle ſeroit contraincte de ſa mere & de tous ſes amis de parler à luy & luy faire bonne chere, par laquelle elle craignoit fortifier ſa mauvaiſe oppinion. Mais voyant qu'il eſtoit loing, n'en feit grand ſemblant, & luy eſcripvoit quand la con-

teſſe le luy commandoit; toutesfois c'eſtoient lettres qu'il pouvoit bien congnoiſtre venir plus d'obeiſſance que de bonne volunté; dont il eſtoit autant ennuyé en les liſant qu'il avoit accouſtumé ſe resjouyr des premieres.

Au bout de deux ou trois ans, après avoir faict tant de belles choſes que tout le papier d'Eſpaigne ne les ſçauroit contenir, imagina une invention très grande, non pour gaingner le cueur de Floride, car il le tenoit pour perdu, mais pour avoir la victoire de ſon ennemie, puis que telle ſe faiſoit contre luy. Il meit arriere tout le conſeil de raiſon, & meſme la paour de la mort dont il ſe mettoit au hazard; delibera & conclud d'ainſy le faire (1). Or feit tant envers le grand gouverneur qu'il fut par luy deputé pour venir parler au Roy de quelque entreprinſe ſecrette qui ſe faiſoit ſur Locatte; & ſe feit commander (2) de communicquer ſon entreprinſe à la comteſſe d'Arande avant que la declairer au Roy, pour en prendre ſon bon conſeil. Et vint en poſte tout droict en la conté d'Arande, où il ſçavoit qu'eſtoit Floride, & envoya ſecretement à la comteſſe ung ſien amy luy declairer ſa venue, luy priant la tenir ſecrette, & qu'il peuſt parler à elle la nuict ſans que perſonne en ſceuſt rien. La

(1) Éd. de 1558 : *Au hazard de laquelle il ſe mettoit, ſa penſée conclue & deliberée, feit tant.*

(2) Éd. de 1558 : *Sur Locate, & ſe hazarda de.*

comteſſe, fort joyeuſe de ſa venue, le diſt à Floride, & l'envoya deshabiller en la chambre de ſon mary, à fin qu'elle fuſt preſte quand elle la manderoit & que chacun fut retiré. Floride, qui n'eſtoit pas encore aſſeurée de ſa premiere paour, n'en feit ſemblant à ſa mere, mais s'en alla en ung oratoire ſe recommander à Noſtre Seigneur, & luy priant de vouloir conſerver ſon cueur de toute meſchante affection. Penſa que ſouvent Amadour l'avoit louée de ſa beauté, laquelle n'eſtoit poinct diminuée, nonobſtant qu'elle euſt eſté longuement malade; par quoy aimant mieulx faire tort à ſa beaulté, en la diminuant, que de ſouffrir par elle le cueur d'un ſi honneſte homme bruſler d'un ſi meſchant feu, print une pierre qui eſtoit en la chappelle, & s'en donna par le viſaige ung ſi grand coup que la bouche, le nez & les yeulx en eſtoient tout disformez. Et à fin que l'on ne ſoupçonnaſt qu'elle l'eut faict, quand la conteſſe l'envoya querir, ſe laiſſa tumber en ſortant de la chapelle le viſaige contre terre & en criant bien hault. Arriva la conteſſe, qui la trouvaſt en ce piteux eſtat; & incontinent fut panſée & bandée par tout le viſaige.

Après la conteſſe la mena en ſa chambre, & luy diſt qu'elle la prioit d'aller en ſon cabinet entretenir Amadour juſques à ce qu'elle ſe fuſt deffaicte de ſa compagnie; ce que feit Floride, penſant qu'il y euſt quelques gens avecq luy.

Mais ſe trouvant toute ſeule, la porte fermée ſur elle, fut autant marrie qu'Amadour content, penſant que par amour ou par force il auroit ce qu'il avoit deſiré. Et après avoir parlé à elle, & l'avoir trouvée en meſme propos en quoi il l'avoit laiſſée, & que pour mourir elle ne changeroit ſon opinion, luy diſt tout oultré de deſeſpoir : Par Dieu, Floride, le fruict de mon labeur ne me ſera point oſté par vos ſcrupules; car puis que amour, patience & humble priere ne ſervent de riens, je n'eſpargneray poinct ma force pour acquerir le bien qui, ſans l'avoir, me la feroit perdre. Et quand Floride veit ſon viſaige & ſes yeulx tant alterez que le plus beau teint du monde eſtoit rouge comme feu, & le plus doux & plaiſant regard ſi orrible & furieux qu'il ſembloit que ung feu très ardent eſtincellaſt dans ſon cueur & ſon viſaige; & en ceſte fureur, d'une de ſes fortes & puiſſantes mains print les deux delicates & foibles de Floride. Elle, voyant que toutes deffenſes luy failloient, & que pieds & mains eſtoient tenuz en telle captivité qu'elle ne pouvoit fuyr, encores moins ſe defendre, ne ſceut quel meilleur remede trouver ſinon chercher s'il n'y avoit poinct encores en luy quelques racines de la premiere amour, pour l'honneur de laquelle il obliaſt ſa cruauté, parquoy elle luy diſt : Amadour, ſi maintenant vous m'eſtimez comme ennemye, je vous supplie, par l'honneſte amour que j'ay autresfois

penſé eſtre en voſtre cueur, me vouloir eſcouter avant que me tourmenter. Et quand elle veid qu'il luy preſtoit l'oreille, pourſuivyt ſon propos, diſant : Hélas! Amadour, quelle occaſion vous meut de chercher une choſe dont vous ne povez avoir contentement, & me donner ennuy le plus grand que je ſçaurois recevoir? Vous avez tant experimenté ma volunté du temps de ma jeuneſſe & de ma plus grande beaulté, ſur quoy voſtre paſſion pouvoit prendre excuſe, que je m'esbahis que l'aage & grande laydeur où je ſuys, oultrée d'extreme ennuy, vous cherchez ce que vous ſçavez ne povoir trouver. Je ſuis ſeure que vous ne doubtez poinct que ma volunté ne ſoit telle qu'elle a accouſtumé; parquoy ne povez avoir par force ce que demandez. Et ſi vous regardez comme mon viſaige eſt accouſtré, en oubliant la memoire du bien que vous y avez veu, vous n'aurez poinct d'envie d'en approcher de plus près. Et s'il y a encores en vous quelques relicques de l'amour paſſé, il eſt impoſſible que la pitié ne vaincque voſtre fureur. Et à icelle pitié que j'ay tant experimenté en vous, je fais ma plaincte & demande grace, à fin que vous me laiſſiez vivre en paix & en l'honneſteté que, ſelon voſtre conſeil, j'ay deliberé garder. Et ſi l'amour que vous m'avez portée eſt convertie en haine, & que, plus par vengeance que par affection, vous vueillez me faire la plus malheureuſe femme du monde, je

vous aſſeure qu'il n'en ſera pas ainſy : & me contraindrez, contre ma deliberation, de declairer voſtre meſchante volunté (1) à celle qui croyt tant de bien de vous; &, en ceſte congnoiſſance, pouvez penſer que voſtre vie ne ſeroit pas en ſeureté. Amadour, rompant ſon propos, luy diſt : S'il me fault mourir, je ſerai pluſtoſt quicte de mon tourment ; mais la difformité de voſtre viſaige, que je penſe eſtre faicte de voſtre volunté, ne m'empeſchera poinct de faire la mienne; car que je ne pourrois avoir de vous que les oz, ſi les voudrois je tenir auprès de moy. Et quand Floride veid que prieres, raiſon ne larmes ne luy ſervoient de riens, & qu'en telle cruaulté pourſuivoit ſon meſchant deſir, qu'elle n'avoit enfin force d'y reſiſter, ſe ayda du ſecours qu'elle craingnoyt autant que perdre ſa vie, & d'une voix triſte & piteuſe appella ſa mere le plus hault qu'il luy fut poſſible. Laquelle, oyant ſa fille l'appeler d'une telle voix, eut merveilleuſement grand paour de ce qui eſtoit veritable, & courut le pluſt toſt qu'il luy fut poſſible en la garderobbe. Amadour, qui n'eſtoit pas ſi preſt à morir qu'il diſoit, laiſſa de ſi bonne heure ſon entreprinſe que la dame, ouvrant le cabinet, le trouva à la porte, & Floride aſſez loin de là. La comteſſe luy demanda : Amadour, qui a il? dictes moy la verité. Et comme celluy

(1) Éd. de 1558 : *Voſtre meſchanceté & appetit deſordonné.*

qui n'eſtoit jamais deſpourveu d'inventions, avecq un viſage paſle & tranſi, luy diſt : Helas! ma dame, de quelle condition eſt devenue madame Floride? Je ne fuz jamais ſi eſtonné que je ſuis; car, comme je vous ay dict, je penſois avoir part dans ſa bonne grace; mais je congnois bien que je n'y ay plus riens. Il me ſemble, ma dame, que du temps qu'elle eſtoit nourrie avecq vous, elle n'eſtoit moins ſage ne vertueuſe qu'elle eſt; mais elle ne faiſoit poinct de conſcience de parler & veoir ung chaſcun; & maintenant que je l'ay voulu regarder, elle ne l'a voulu ſousfrir. Et quant j'ay veu ceſte contenance, penſant que ce fuſt ung ſonge ou une reſverie, luy ay demandé ſa main pour la baiſer à la façon du païs, ce qu'elle m'a du tout refuſé. Il eſt vray, ma dame, que j'ay eu tort, dont je vous demande pardon; c'eſt que je luy ay prins la main quaſi par force, & la luy ay baiſée, ne luy demandant autre contentement : mais elle qui a, comme je croy, deliberé ma mort, vous a appellée ainſy comme vous avez veu (1). Je ne ſçaurois dire pourquoy, ſinon qu'elle ayt eu paour que j'euſſe autre volunté que je n'ay. Toutesfois, ma dame, en quelque ſorte que ce ſoit, j'advoue le tort eſtre mien; car combien qu'elle devroit aymer tous voz bons ſerviteurs, la fortune veult que moy ſeul plus

(1) Éd. de 1558 : *Ainſi que vous avez ouy.*

affectionné ſoit mis hors de ſa bonne grace. Si eſt ce que je demoureray tousjours tel envers vous & elle que je ſuis tenu, vous ſuppliant me vouloir tenir en la voſtre, puis que ſans mon demerite j'ay perdu la ſienne. La conteſſe, qui en partie le croioit & en partie doubtoit, s'en alla à ſa fille & luy diſt : Pourquoy m'avez vous appellée ſi hault? Floride reſpondit qu'elle avoit eu paour. Et combien que la conteſſe l'interrogea de pluſieurs choſes par le menu, ſi eſt ce que jamais ne luy feit aultre reſponſe; car voyant qu'elle eſtoit eſchappée d'entre les mains de ſon ennemi, le tenoit aſſez puni de luy avoir rompu ſon entreprinſe.

Après que la comteſſe eut longuement parlé à Amadour, le laiſſa encores devant elle parler à Floride pour veoir quelle contenance il tiendroit. A laquelle il ne tint pas grand propos, ſinon qu'il la mercia de ce qu'elle n'avoit confeſſé verité à ſa mere, & la pria que au moins, puis qu'il eſtoit hors de ſon cueur, ung aultre ne tinſt poinct ſa place. Elle luy reſpondit quant au premier propos : Si j'euſſe eu aultre moyen de me defendre de vous que par la voix, elle n'euſt jamais eſté oye (1); mais par moy vous n'aurez pis ſi vous ne m'y contraingnez comme vous avez faict. Et n'ayez pas paour que j'en ſceuſſe aymer d'aultre; car puis que je n'ay trouvé au cueur que je ſçavois le

(1) Éd. de 1558 : *Elle ne l'euſt point oye.*

plus vertueux du monde le bien que je desirois, je ne croiray poinct qu'il soit en nul homme. Ce malheur sera cause que je seray pour l'advenir en liberté des passions que l'amour peult donner. En ce disant, print congé d'elle (1). La mere, qui regardoit sa contenance, n'y sceut rien juger, sinon que depuis ce temps là congneust très bien que sa fille n'avoit plus d'affection à Amadour, & pensa pour certain qu'elle fust si desraisonnable qu'elle hayst toutes les choses qu'elle aimoit. Et dès ceste heure là, luy mena la guerre si estrange qu'elle fut sept ans sans parler à elle, si elle ne s'y courroussoit, & tout à la requeste d'Amadour. Durant ce temps là, Floride tourna la craincte qu'elle avoit d'estre avecq son mary en volunté de n'en bouger (2), pour les rigueurs que luy tenoit sa mere. Mais voyant que riens ne luy servoit, delibera de tromper Amadour; & laissant pour ung jour ou deux son visaige estrange, luy conseilla de tenir propos d'amitié à une femme qu'elle disoit avoir parlé de leur amour. Ceste dame demoroit avecq la Royne d'Espaigne, & avoit nom Lorette. Amadour la creut, & pensant par ce moyen retourner encores en sa bonne grace, feit l'amour à Lorette, qui estoit femme

(1) Éd. de 1558 : *En ce disant, print congé de luy.*

(2) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *En volunté de s'en venger.*

d'un cappitaine, lequel eſtoit des grands gouverneurs du Roy d'Eſpaigne. Lorette, bien aiſe d'avoir gaingné un tel ſerviteur, en feit tant de mines que le bruict en courut partout; & meſme la comteſſe d'Arande, eſtant à la cour, s'en apperceut, parquoy depuis ne tourmentoit tant Floride qu'elle avoit accouſtumé. Floride ouyt ung jour dire que le cappitaine mary de Lorette eſtoit entré en une ſi grande jalouſie, qu'il avoit deliberé en quelque ſorte que ce fuſt de tuer Amadour; & elle qui, nonobſtant ſon diſſimulé viſaige, ne pouvoit vouloir mal à Amadour, l'en avertit incontinent. Mais luy, qui facilement fut retourné à ſes premieres briſées, luy reſpondit s'il luy plaiſoit l'entretenir trois heures tous les jours, que jamais il ne parleroit à Lorette; ce qu'elle ne voulut accorder. Donques, ce luy diſt Amadour, puiſque ne me voulez faire vivre, pourquoy me voulez vous garder de mourir? ſinon que vous eſperez me tormenter plus en vivant que mille mort ne ſçauroit faire. Mais combien que la mort me fuye, ſi la chercheray je tant que je la trouveray; car en ce jour là ſeulement j'auray repos.

Durant qu'ils eſtoient en ces termes, vint nouvelle que le Roy de Grenade commençoit une grande guerre contre le Roy d'Eſpaigne, tellement que le Roy y envoya le prince ſon fils, & avecq luy le conneſtable de Caſtille & le duc d'Albe, deux vieils & ſaiges ſeigneurs.

Le duc de Cardonne & le comte d'Arande ne voulurent pas demorer, & ſupplierent au Roy leur donner quelque charge; ce qu'il feit ſelon leurs maiſons, & leur bailla pour les conduire ſeurement Amadour, lequel, durant la guerre, feit des actes ſi eſtranges, que ſembloient autant de deſeſpoir que de hardieſſe. Et pour venir à l'intention de mon compte, je vous diray que ſa trop grande hardieſſe fut eſprouvée par la mort : car ayans les Maures faict demonſtrance de donner la bataille, voyans l'armée des Chreſtiens ſi grande, feirent ſemblant de fuir. Les Eſpaignols ſe meirent à la chaſſe; mais le vieil conneſtable & le duc d'Albe, ſe doubtans de leur fineſſe, retindrent contre ſa volunté le prince d'Eſpaigne qu'il ne paſſaſt la riviere; ce que feirent, nonobſtant la desfenſe, le comte d'Arande & le duc de Cardonne. Et quand les Maures veirent qu'ils n'eſtoient ſuivis que de peu de gens, ſe retournerent, & d'un coup de ſymeterre abbatirent tout mort le duc de Cardonne, & fut le comte d'Arande ſi fort bleſſé que l'on le laiſſa comme mort en la place. Amadour arriva ſur ceſte desfaicte tant enraigé & furieux qu'il rompit toute la preſſe; & feit prendre les deux corps qui eſtoient mortz & porter au camp du prince, lequel en eut autant de regret que de ſes propres freres. Mais en viſitant leurs playes, ſe trouva le comte d'Arande encores vivant, lequel fut envoyé en une lictiere en ſa maiſon,

où il fut longuement malade. De l'autre coſté, renvoya à Cardonne le corps du mort. Amadour, ayant faict ſon effort de retirer ces deux corps, penſa ſi peu pour luy qu'il ſe trouva environné d'un grand nombre de Maures; & luy qui ne vouloit non plus eſtre prins qu'il n'avoit ſceu prendre s'amie, ne faulſer ſa foy envers Dieu qu'il avoit faulſée envers elle, ſçachant que, s'il eſtoit mené au Roy de Grenade, il mourroit cruellement ou renonceroit la chreſtienté, delibera ne donner la gloire ne de ſa mort ne ſa prinſe à ſes ennemis; & en baiſant la croix de ſon eſpée, rendant corps & ame à Dieu, s'en donna un tel coup qu'il ne luy en fallut poinct de ſecours. Ainſy morut le pauvre Amadour, autant regretté que ſes vertuz le meritoient. Les nouvelles en coururent par toute l'Eſpaigne, tant que Floride, laquelle eſtoit à Barſelonne, où ſon mary avoit autresfois ordonné eſtre enterré, en oyt le bruict. Et après qu'elle eut faict ſes obſeques honorablement, ſans en parler à mere ny à belle mere, s'en alla rendre religieuſe au monaſtere de Jeſus, prenant pour mary & amy celuy qui l'avoit delivrée d'une amour ſi vehemente que celle d'Amadour, & de l'ennuy ſi grand que de la compaignie d'un tel mary. Ainſi tourna toutes ſes affections à aymer Dieu ſi parfaictement, qu'après avoir veſcu longuement religieuſe, luy rendit ſon ame en telle joye que l'eſpouſe a d'aller veoir ſon eſpoux.

Je ſçay bien, mes dames, que ceſte longue nouvelle pourra eſtre à aucunes faſcheuſe; mais ſi j'euſſe voulu ſatisfaire à celuy qui la m'a comptée, elle euſt eſté trop plus que longue. Vous ſuppliant, en prenant exemple de la vertu de Floride, diminuer un peu de ſa cruaulté, & ne croire poinct tant de bien aux hommes qu'il ne faille, par la congnoiſſance du contraire, leur donner cruelle mort & à vous une triſte vie.

Et après que Parlamente eut eu bonne & longue audience, elle diſt à Hircan : Vous ſemble il pas que ceſte femme ait eſté preſſée juſques au bout, & qu'elle ait vertueuſement reſiſté? — Non, diſt Hircan; car une femme ne peut faire moindre reſiſtance que de crier : mais ſi elle euſt eſté en lieu où on ne l'euſt peu oyr, je ne ſçay qu'elle euſt faict; & ſi Amadour euſt eſté plus amoureux que crainctif, il n'euſt pas laiſſé pour ſi peu ſon entreprinſe. Et pour ceſt exemple icy, je ne me departiray de la forte opinion que j'ay que oncques homme qui aimaſt parfaictement, ou qui fuſt aimé d'une dame, ne faillit d'en avoir bonne yſſue, s'il a faict la pourſuitte comme il appartient. Mais encores fault il que je loue Amadour de ce qu'il feit une partie de ſon debvoir. — Quel debvoir? ce diſt Oiſille. Appellez vous faire ſon debvoir à ung ſerviteur qui veult avoir par force ſa maiſtreſſe, à laquelle il doibt toute reverence & obeiſſance? Saffredent print

la parole & dist : Ma dame, quand noz maistresses tiennent leur rang en chambres ou en salles, assises à leur ayse comme noz juges, nous sommes à genoulx devant elles; nous les menons dancer en craincte; nous les servons si diligemment que nous prevenons leurs demandes; nous semblons estre tant craincti fs de les offenser & tant desirans de les servir, que ceux qui nous voyent ont pitié de nous; & bien souvent nous estiment plus sots que bestes, transportez d'entendement ou transiz, & donnent la gloire à noz dames, desquelles les contenances sont tant audatieuses & les paroles tant honnestes, qu'elles se font craindre, aimer & estimer de ceulx qui n'en veoient que le dehors. Mais quand nous sommes à part, où amour seul est juge de noz contenances, nous sçavons très bien qu'elles sont femmes & nous hommes; & à l'heure le nom de maistresse est converti en amye, & le nom de serviteur en amy. C'est là où le proverbe dist :

De bien servir & loyal estre,
De serviteur on devient maistre.

Elles ont l'honneur autant que les hommes, qui le leur peuvent donner & oster, & voient ce que nous endurons patiemment : mais c'est raison aussy que nostre souffrance soit recompensée quand l'honneur ne peut estre blessé.

Vous ne parlez pas du vray honneur, dist Longarine, qui est le contentement de ce

monde; car quand tout le monde me diroit femme de bien, & je ſçaurois ſeule le contraire, la louange augmenteroit ma honte & me rendroit en moy meſme plus confuſe; & auſſi quand il me blaſmeroit & je ſentiſſe mon innocence, ſon blaſme tourneroit à mon contentement; car nul n'eſt content de ſoy meſme. — Or, quoy que vous ayez tous dict, ſe diſt Geburon, il me ſemble qu'Amadour eſtoit ung auſſy honneſte & vertueux chevalier qu'il en ſoit poinct; & veu que les noms ſont ſuppoſez, je penſe le congnoiſtre. Mais puis que Parlamente ne l'a voulu nommer, auſſy ne feray je. Et contentez vous que, ſi c'eſt celuy que je penſe, ſon cueur ne ſentit jamais nulle paour, ny ne fut jamais vuide d'amour ny de hardieſſe.

Oiſille leur diſt : Il me ſemble que ceſte journée s'eſt paſſée ſi joyeuſement, que ſi nous continuons ainſi les aultres, nous accourſirons le temps à faire d'honneſtes propos. Mais voyez où eſt le ſoleil, & oyez la cloche de l'abbaye, qui long temps a nous appelle à veſpres, dont je ne vous ay point adverty; car la devotion d'ouyr la fin du compte eſtoit plus grande que celle d'oyr veſpres. Et en ce diſant ſe leverent tous, & arrivans à l'abbaye, trouverent les religieux qui les avoient attenduz plus d'une groſſe heure. Veſpres oyes, allerent ſoupper, qui ne fut tout le ſoir ſans parler des comptes qu'ils avoient ouyz, &

ſans chercher par tous les endroictz de leur memoire pour veoir s'ils pourroient faire la journée enſuyvante auſſi plaiſante que la premiere. Et après avoir joué de mille jeux dedans le pré, s'en allerent coucher, donnans fin très joyeuſe & contente à leur premiere journée.

FIN DE LA PREMIERE JOURNÉE.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DU PROLOGUE ET DES NOUVELLES

DE LA PREMIÈRE JOURNÉE.

—oo—

NOTE A, PAGE 2.

Le Gave Bearnois. Les Baſques appellent *Gave* les cours d'eau qui ſe transforment en torrents. Le Gave Bearnois, ainſi nommé parce qu'il paſſe dans les terres de l'ancienne cité de Béarn, ſe mêle à Sorde avec l'Adour; l'un & l'autre ſe perdent dans la mer à Bayonne. Voy. Coulon, *Les Rivières de France*, *&c.* Paris, 1644, 2 vol. in-8°. T. Ier, p. 566.

NOTE B, PAGE 3.

Noſtre Dame de Serrance, ou mieux *Sarrances.* « Sancta Maria de Sarrancia, en Béarn, diocèſe de Leſcar, parlement de Pau, intendance de Bayonne, ſénéchauſſée & recette de Morlaas. C'étoit autrefois une abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, ſous l'invocation de ſainte Marie, etc. » (Expilly, *Dictionnaire géographique*, *&c.*, t. VI, p. 636.) — « Sarrance (Baſſes-Pyrénées, Béarn), village ſur le Gave d'Aſpe. Le 15 août & le 8 ſeptembre, l'égliſe paroiſſiale eſt l'objet d'un pèlerinage renommé dans le pays. » (*Nouveau Dictionnaire complet géographique*, *&c.*, *de la France*, par Briand de Verze, 3e édition, refondue, &c., par Warin-Thierry, Paris, 1839, 2 vol. in-8°.)

NOTE C, PAGE 5.

C'eſtoient mauvays garſons. Ce nom fut donné ſous le règne de François Ier à une bande de voleurs maſqués qui déſolait Paris, même pendant le jour. Des écoliers, des

laquais, des apprentis chaſſés par leurs maîtres, en faiſaient partie. Le Parlement rendit contre eux un arrêt dont voici le début : « La chambre, ordonnée par le Roy durant le temps des vaccations, a ordonné et ordonne, pour obvier aux deſtrouſſemens & malefices que l'on commect de nuyt & de jour en ceſte ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, que deffenſes feront faictes à toutes gens, de quelque qualité ou eſtat qu'ilz ſoyent, demourans en ceſte dicte ville de Paris et faulxbourgs d'icelle, de ne porter dedans la dicte ville & faulxbourgs aucunes eſpées, poignardz, mandoucines ou autres harnoys invaſifs, s'ilz ne ſont officiers de juſtice, ausquelz appartienne de ce faire pour l'execution d'icelle; & de ne jouer ès tavernes, cabaretz, jeux de paulme, de bille ou autres lieux de ceſte ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, aux dez & cartes, & ce ſur peine de la hart; & qu'il ſera enjoinct, ſur la dicte peine, à tous les gens de metiers mecquaniques & artizans demourans en ceſte dicte ville & faulxbourgs d'icelle, & à leurs ſerviteurs locatifs ou demourans en leurs maiſons, eulx retirer incontinent qu'il encommencera d'anuicter. » (*Ordonnance faicte par la Court ſur l'eſtat & police de la ville de Paris*, *&c.*, *&c.*, *l'an mil cinq cens* xxxv, *&c.* In-8° goth.)

NOTE D, PAGE 6.

Abbaye de Saint Savin. Saint-Savin de Tarbes, à huit lieues de Baréges, fondée, dit-on, par Charlemagne, « in « valle Levitana (vulgo *Layedan*) ad clivum Pyrenæi montis, « ſolo tamen pingui & peramœno ſita eſt, non longe à « Gavo fluvio. » Voy. *Gallia Chriſtiana*, t. Ier, col. 1246. L'abbé dont parle en termes aſſez peu flatteurs la Reine de Navarre doit être Raymond de Fontaine, qui eut la jouiſſance de Saint-Savin depuis 1534 juſqu'en 1540, ſous les abbés commendataires Antoine de Rochefort & Nicolas d'Angu, évêque de Séez, chancelier du roi de Navarre.

NOTE E, PAGE 13.

Et ſi vous me demandez quelle recette me tient ſi joyeuſe & ſi ſaine ſur ma vieilleſſe, c'eſt qu'incontinent que je ſuis leyee, je prends la Saincte Eſcripture & la lis.

Dans l'*Hiſtoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.*, par Pierre Olhagaray, Paris, 1609, in-4°, p. 502, à propos de la protection que le roi Henri de Navarre accordait aux ſavants perſécutés pour cauſe de religion, penſionnés par Marguerite ſa femme, on lit : « Ceſte ſçavante Reyne, la premiere du monde, ceſt outil ſi parfait qui retira le Roy François, ſon frère, de la priſon, tousjours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Eſcriture Sainte; ce que noſtre Elias, en ſon recueil, teſmoigne avoir marqué d'elle eſtant en ſa ville d'Appamyers, où il receut ceſte grave exhortation de ceſte brave & ſage princeſſe : qu'il ne laiſſaſt aucun jour ſans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre ſacré qui, arrouſant nos ames de la liqueur celeſte, nous ſert, diſoit-elle, de fidelles preſervatifs contre toutes ſortes de maux & tentations diaboliques. »

On peut voir encore à ce ſujet l'oraiſon funèbre de la Reine de Navarre, compoſée par Sainte-Marthe. Paris, Chauldiere, 1550, in-4°, p. 60.

NOTE F, PAGE 17.

Voici l'ouvrage dont Marguerite veut parler :

« Le Decameron de miſſire Jehan Bocace Florentin, nouvellement traduict d'italien en françoys par maiſtre Anthoine Le Maçon, conſeiller du Roy & tréſorier de l'extraordinaire de ſes guerres. » Paris, 1545, in-fol.; *idem*, 1548, 1551, 1553, in-8°.

L'ouvrage eſt dédié « à très haulte & très illuſtre princeſſe Marguerite de France, ſeur unique du Roy, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon & de Berry, par Anthoine Le Maçon, conſeiller du Roy, receveur general de ſes

finances en Bourgoigne, treſorier de l'extraordinaire de ſes guerres, & très humble ſecretaire de cette Reine. »

Le traducteur commence ainſi ſon prologue : « S'il vous ſouvient (ma Dame) du temps que vous fiſtes ſejour de quatre ou cinq moys à Paris, durant lequel vous me commandaſtes (me voyant venu nouvellement de Florence, où j'avois ſejourné un an entier) vous faire lecture d'aucunes nouvelles du Decameron de Bocace, après laquelle il vous pleut me commander de traduire tout le livre en noſtre langue françoyſe, m'aſſeurant qu'il ſeroit trouvé beau & plaiſant, &c. » Le Maçon ajoute qu'il allégua en vain ſon inſuffiſance pour exécuter un auſſi grand travail, qu'il fut contraint d'obéir.

NOTES G ET H, PAGE 19.

CONJECTURES SUR LE NOM VÉRITABLE DES PERSONNAGES QUI PRENNENT PART AUX RÉCITS DE L'HEPTAMÉRON.

DAGOUCIN, jeune gentilhomme (prologue).

Il ne commence à parler qu'à l'épilogue de la VIIIe nouvelle; il montre un caractère aſſez mélancolique; il défend la conſtance en amour, ce qui le fait accuſer par Simontaut de rêver la République de Platon, *qui s'eſcrit & ne s'experimente pas*. Il avait une paſſion malheureuſe dont Parlamente connaiſſait bien l'objet.

« Ce ſera Dagoucin, lequel eſt ſi ſage que pour mourir ne diroit une follie. » (Nouv. XII, prol.)

Il n'oſait devenir amoureux d'aucune femme, de peur d'être trompé (nouv. XXXII, épil.), & ne médiſait jamais des femmes (nouv. XXXVI, épil.).

Il raconte les nouvelles IX, XII, XXIV, XXXVII, LXIII, LXVII.

ENNASUITE ou EMARSUITE.

« Ennaſuite, tout en riant, luy repondit (à la jeune

veufve Longarine) : Chacune n'a pas perdu ſon mary comme vous. » (Prologue.)

C'eſt elle qui raconte la IVe nouvelle de la Ire journée, dont le sujet n'eſt autre que l'aventure de Marguerite avec l'amiral Bonnivet.

Elle ſe croyait aimée par Safredent, bien que ce fût à une autre de la compagnie que s'adreſſaſſent les vœux de ce dernier (nouv. III, épil.). Parlamente ayant dit qu'il était à déſirer que chaque femme ſe contentât de ſon mari, elle prend ce reproche pour elle & y répond (nouv. XXXV, épil.). Elle préfère la compagnie de certaines bêtes (pourvu qu'elles ne mordent pas) à celle de certains hommes *coleres & inſupportables* (nouv. LXVII, épil.).

Elle raconte les nouvelles IV, XIX, XXVII, XXXVI, XLVIII, LIII, LXVI.

Ennaſuite pourrait bien être Anne de Vivonne, mère de Brantôme, fille de Louiſe de Daillon & d'André de Vivonne, mariée à l'âge de treize ans, à François, baron de Bourdeille, qui fut toute ſa vie l'un des officiers domeſtiques de la maiſon de François Ier (voyez une notice ſur ſa vie en tête des preuves de la généalogie de la maiſon de Bourdeille, t. XV des Œuvres de Brantôme, édit. de 1740). Dès l'année 1529, Anne de Vivonne était dame du corps de Marguerite, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par an. Brantôme parle d'elle dans ſes ouvrages, mais particulièrement discours Ier des *Dames galantes* (t. VII, p. 212, de l'édit. in-8°). Il dit : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui eſtoit à la Royne de Navarre, & qui en ſçavoit quelques ſecrets de ſes Nouvelles, & qu'elle en eſtoit l'une des deviſantes. »

GÉBURON.

A l'épilogue de la nouvelle XII, il dit : « J'ay tant aymé une femme, que j'euſſe mieux aimé mourir que pour moy elle eut fait choſe dont je l'euſſe moins aimée. » Il ajoute pluſieurs autres raiſonnements dans le même genre qui font rire Saffredent, qui lui dit qu'il lui croyait aſſez de bon ſens pour ſe contenter de l'amour de ſa femme.

A l'épilogue de la nouvelle XVI, il parle comme un homme qui approche de la vieilleſſe.

Il raconte les nouvelles V, XVI, XXII, XXXI, XLIII, LX, LXV.

HIRCAN.

En réponſe à dame Oiſille, il dit que l'eſprit de l'homme, comme ſon corps, a beſoin de diſtraction (prologue). Alluſion qu'il fait à ſa femme Parlamente (*idem*). En réponſe à Simontaut, il lui dit de commencer les récits : « Puiſque vous avez commencé la parolle, c'eſt raiſon que vous commandiez; car au jeu nous ſommes tous égaux. « (Fin du prologue.)

Épilogue de la IVe nouvelle (Ire journée), ſon dialogue avec Nomerfide.

A l'épilogue de la VIe nouvelle, dialogue entre lui & ſa femme, très-applicable au duc & à la ducheſſe d'Alençon. Voir auſſi l'épilogue de la nouvelle VII. A la fin de la nouvelle VIII, il eſt accuſé par Longarine de n'être pas très-fidèle à ſa femme. A l'épilogue de la nouvelle IX, il ſe moque d'un gentilhomme mort pour avoir trop aimé, & dit que, ſurtout en amour, la fortune aide aux audacieux. A l'épilogue de la nouvelle XIII, il accuſe les femmes d'avarice. A celui de la nouvelle XVI, il déclare n'avoir jamais eu d'amour que pour les femmes qui répondaient à ſes avances : « Oui bien vous, dit Parlamente, ſa femme, qui n'aimez rien que voſtre plaiſir. » Il prend toujours la défenſe des hommes contre les femmes (nouvelle XVIII). Nouvelle XXVI, épilogue, ſa femme Parlamente ſe moque de lui quand il veut faire de la morale. Nouvelle XXXV, épilogue, elle le reprend avec aigreur en lui diſant : *Il ſuffit que vous ſachiez faire le mal*, quand il expoſe les principes de ſa morale très-relâchée, & ajoute en terminant que *l'amour l'a rendu bon mari* (nouv. LIX, épil.).

Il raconte les nouvelles VII, XVIII, XXX, XXXV, XLIX, LVI, LXIX.

Nous penſons que Marguerite a caché ſous le nom d'Hircan celui de Charles, duc d'Alençon, ſon premier mari.

LONGARINE.

« La jeune vefve Longarine adjoufta à ce propos : Mais, qui pis eft, nous deviendrions fafcheufes. » (Prologue.) Elle montre un caractère gai, plein de franchife (voir au prologue des nouv. xv & xxv). Elle avait toujours vécu en bonne intelligence avec fon mari (nouv. xxxvii, épil.). Elle accufe Hircan & Saffredent d'avoir pourchaffé les chambrières de leurs femmes (nouv. viii, épil.). Tous les ferviteurs qu'elle a eus (les amoureux) lui ont toujours paru penfer à leur plaifir plutôt qu'à elle; auffi les a-t-elle congédiés (nouv. xiv, épil.).

Elle raconte les nouvelles viii, xv, xxv, xxxviii, l, lix, lxii.

Cette jeune veuve pourrait bien être Mme de Châtillon, qui donna de fi bons confeils à fa maîtreffe quand elle eut repouffé la tentative hardie de l'amiral Bonnivet (voir Ire journ., nouv. iv). Blanche de Tournon, veuve en premières noces de Raimond d'Agout, comte de Sault en Provence, fœur du cardinal de Tournon, miniftre de François Ier, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, époufa en fecondes noces, le 11 juillet 1505, Jacques de Coligny, feigneur de Châtillon-fur-Loing, chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, qui mourut à Ferrare, le 25 mai 1512, des bleffures reçues, deux jours auparavant, à la bataille de Ravenne. Brantôme lui a confacré le xixe de fes *Difcours fur les grands Capitaines François* (t. II, p. 103 de l'édition in-8°; t. VI, p. 163 de l'édition in-18).

Suivant Brantôme, difcours iv, art. 3, des Dames galantes, la dame de Châtillon avait contracté une troifième union clandeftine avec le cardinal du Bellay. Le même hiftorien dit encore qu'elle était une des trois veuves auxquelles le duc d'Albanie joua un tour auffi plaifant que lefte, lors du voyage du pape Clément VII à Marfeille. Voir *Dames galantes*, difc. vii, t. III, p. 377 de l'édition in-18; t. VII, p. 535 de l'édition in-8°.

NOMERFIDE.

Voir à l'épilogue de la IVe nouvelle (Ire journée), ſon dialogue avec Hircan. Dans l'épilogue de la Ve nouvelle (Ire journée), Mme Oiſille lui lance un mot piquant à propos des cordeliers, à quoi elle répond en colère : « Il y en a qui ont refuſé des perſonnes plus agréables qu'un cordelier. »

Au prologue de la IIe journée, Parlamente lui donne ſa voix comme à la plus jeune, « je ne dis pas à la plus folle. » (Voir auſſi le prologue de la VIIe journée.) Elle raconte des nouvelles dont le ſujet eſt gai & riſible. Hircan lui dit qu'elle ne mourra jamais pour trop aimer : « Vous ne vous tuerez pas non plus, répond-elle, après avoir connu votre offenſe. » (Nouv. LXX, épil.) Elle donne ſa voix à Parlamente, parce qu'elle a tant l'habitude de ſervir qu'elle ne ſauroit commander (prologue de la VIIIe journée).

Elle raconte les nouvelles VI, XI, XXIX, XXXIV, XLIV, LV, LXVIII.

OISILLE (Mme).

« Mais une dame vefve de longue experience, nommée Oiſille. » (Prologue.)

Diſcours de Mme Oiſille ſur la lecture des ſaintes Écritures (prologue).

Parlamente dit en s'adreſſant à *l'ancienne dame Oiſille :* « Ma dame, je m'esbahys que vous qui avez tant d'experience, & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mere. » (Prologue.) « Et nous qui ſommes de bonne maiſon, » dit Oiſille en parlant aux autres femmes (nouv. II, épil.).

Oiſille raconte la IIe nouvelle, dans laquelle elle cherche a défendre les femmes. Elle adreſſe ſouvent des railleries & des mots piquants aux interlocuteurs, comme à l'épilogue de la nouvelle V; prend toujours le parti des femmes contre les hommes.

Elle raconte les nouvelles II, XVII, XXIII, XXXII, XLVI, LI, LXX.

Le refpect avec lequel elle eft traitée par tous les interlocuteurs, joint aux circonftances qui précèdent, peut faire reconnaître Louife de Savoie dans la dame Oifille.

PARLAMENTE.

« Mais Parlamente, qui eftoit femme de Hircan, laquelle n'eftoit jamais oifive ne melancholique, ayant demandé congé à fon mari de parler, dit à l'ancienne dame Oifille. » (Prologue.)

Elle propofe de raconter des nouvelles à l'inftar du Décaméron de Boccace. Sa rougeur à une allufion faite par le chevalier Simontaut, fon ferviteur (prologue); touffe pour la cacher à fon mari (voir Simontaut).

Voir, à l'épilogue de la nouvelle x, plufieurs traits qui s'appliquent à Marguerite & à fon aventure avec Bonnivet.

Ce qu'elle entend par des *amants parfaits* (épilogue de la nouvelle XIX). Se fait toujours le défenfeur de l'honneur des dames (prologue de la IIIe journée). Hircan dit, en parlant de fa femme Parlamente, qu'il croit qu'elle l'a toujours aimé (prologue de la IVe journée). Elle ne veut pas qu'une femme foit trop indulgente pour les fautes de fon mari (nouv. XXXVII, épil.). Elle condamne ceux qui fèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups, *car au battre faut l'amour* (nouv. XLVI, épil.).

Elle raconte les nouvelles X, XIII, XXI, XL, XLII, LVII, LXIV.

Nous croyons que la Reine de Navarre elle-même s'eft défignée fous le nom de *Parlamente*.

SAFFREDENT.

Jeune gentilhomme chargé de divertir la compagnie. « Et voiant madame Oifille que le temps fe perdoit parmy les louanges de cefte trefpaffée, dift à Saffredent : Si vous ne dictes quelque chofe pour faire rire la compaignye, je ne fçay nulle d'entre vous qui peuft rabiller la faulte que

j'ay faicte de la faire pleurer. » (Ire journée, IIe nouvelle, épilogue.)

Saffredent, « qui eut bien desiré pouvoir dire quelque chose qui bien eut esté agreable à la compagnie, & sur toutes à une. » (Ire journée, IIe nouvelle, épil.)

Il raconte la IIIe nouvelle de la Ire journée, après laquelle Ennasuite lui dit : « Maintenant que les cheveux vous blanchissent, il est temps de donner treve à voz desirs, &c. »

A l'épilogue de la nouvelle VIII, il est accusé par Longarine de n'être pas fidèle à sa femme. A l'épilogue de la nouvelle IX, il dit qu'il est malheureux en amour, faute d'avoir su conduire avec prudence ses entreprises. Il craint de déplaire aux dames en racontant leurs imperfections (nouvelle XX, prol.). Il réclame l'indulgence à l'égard des amoureux, & veut qu'on leur pardonne les folies qu'ils peuvent commettre (nouvelle XXXVI, épil.).

Il raconte les nouvelles III, IX, XX, XXVI, XXXIX, XLI, LIV, LXI.

Marguerite n'aurait-elle pas voulu désigner l'amiral Bonnivet, dont les aventures amoureuses font le sujet de plusieurs nouvelles de l'Heptaméron?

SIMONTAUT.

« Quand toute la compagnie l'ouit parler de la bonne dame Oisille & du gentil chevalier Symontault, eurent une joye inestimable, &c.; &, sur toutes, en loua Dieu Parlamente; car long temps avoit qu'elle l'avoit très affectionné serviteur. » (Prologue.)

« Pleust à Dieu, dit Simontault, que je n'eusse bien en ce monde que de povoir commander à toute ceste compagnie! A ceste parole, Parlamente l'entendit très bien, qui se print à tousser; parquoy Hircan ne s'apperceut de la couleur qui lui venoit aux joues. » (Prologue.)

Mal récompensé de ses services amoureux, il se charge de raconter la première des nouvelles sur les mauvais tours que les femmes ont joués aux hommes. A la fin de cette Ire nouvelle, il parle encore de son amour sans espoir, &

confeſſe cependant que cet enfer-là lui eſt plus plaiſant, venant de la main de son inhumaine, que le paradis donné par une autre. Parlamente, qui prend ce trait pour elle, lui répond.

S'il eût trouvé une dame aſſez amoureuſe pour ne pas lui ſurvivre, il eût été l'amant le plus parfait. Parlamente n'ajoute pas une grande confiance à d'auſſi beaux ſentiments (nouv. L, épil.). Quand il aurait trompé cent mille femmes, il ne ſerait pas encore vengé des peines qu'une ſeule lui a fait ſouffrir. Parlamente lui répond qu'elle ne croit pas à ſon martyre (nouv. LVI, épil.). Eſt accuſé par Parlamente d'infidélité envers ſa femme, & pour une ſimple chambrière (nouv. LXIX, épil.).

Il raconte les nouvelles I, VI, XIV, XXVIII, XXXIII, XLV, LII, LVIII, LXVII.

Pluſieurs traits de ce ſingulier caractère ne pourraient-ils pas s'appliquer au roi de Navarre, ſecond mari de Marguerite?

NOTE I, PAGE 22.

Un procureur nommé Saint Aignan. Comme on le verra par les lettres de rémiſſion ci-après rapportées, extraites du Tréſor des chartes, les événements qui font le ſujet de cette nouvelle ſont vrais. Marguerite donne quelques détails très-curieux que Saint-Aignan n'a pas manqué de paſſer ſous ſilence, afin d'obtenir la grâce qu'il ſollicitait. M. Hubaud, auteur d'une Diſſertation curieuſe ſur l'Heptaméron, croit trouver quelque reſſemblance entre ces événements & ceux qui font le ſujet d'un petit livre aſſez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : *La Courtiſanne Bourdeloiſe*, par J. de La Roche, baron de Florigny, Paris, 1599, in-12; & nous n'y avons rien trouvé qui ſoit de nature à juſtifier l'aſſertion de M. Hubaud. Voir *Diſſertation ſur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit :* L'HEPTAMÉRON, *&c.* Marſeille, 1850, in-8°, p. 15.

LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., ſavoir faiſons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct Aignen, ſeigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit reſidé & demouré en la ville d'Allençon par longtemps en honneur & bonne reputation; & pour ſa bonne proſperité, vie & gouvernement, y avoit eu pluſieurs malveillans & envieulx qui ſe feroient esforcez lui pourchaſſer par moyens ſiniſtres, fins & diſſimulez, tous les maulx, fineſſes & tromperies qu'il feroit poſſible penſer, combien que led. ſuppliant ne leur auroit oncques pourchaſſé deſplaiſir, injure ne dommaige; entre autres ung nommé Jacques Dumeſnil, jeune homme auquel led. ſuppliant auroit faict tous les plaiſirs & aventaiges qu'il luy auroit eſté poſſibles, donné accès & habitude en ſa maiſon; penſant que led. Dumeſnil feuſt ſon loyal amy, chargea à ſa femme & ſerviteurs le traicter comme ſon frere quant il viendroit, eſperant led. ſuppliant Aignen eſtre moyen qu'il eſpouſeroit l'une de ſes parentes. Leſquelz bons tours & humanitez led. Dumaiſnil auroict mal recongneuz; mais faiſant le mal contre le bien, ſuyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre diviſion entre led. de Sainct Aignen & ſad. femme, qui tousjours auroient veſcu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ſes fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choſes, que led. de Sainct Aignen ne l'aymoit aucunement; qu'il deſiroit chacun jour ſa mort; qu'elle eſtoit abuſée ſe fier en luy, & autres meſchantes parolles qui ne doyvent eſtre recitées; à quoy lad. femme auroict reſiſté, luy deffendant que plus ne euſt à uſer de telz propoz, autrement le diroit à ſon mary. Et perſeverant led. Dumaiſnil, quelque foys que led. de Sainct Aignen feroit allé dehors, auroict donné entendre à lad. femme qu'il eſtoit mort, en declarant enſeignes & conjectures, penſant, en ce faiſant, gangner entrée & allience avecq elle, qui encores y reſiſta. Ce voyant led. Dumeſnil, luy auroict donné à entendre que led. de Sainct Aignen

ſouvent ſeroit dehors; qu'elle ſeroit heureuſe ſi elle avoit ung mary qui ſe tienſiſt avec elle. En machinant la mort dudict ſuppliant Aignen, luy auroit dict que ſi elle voulloit conſentir à la mort dud. Sainct Aignen ſon mary, qu'il l'eſpouſeroit; & de faict promectoit l'eſpouſer. Et pour ce que à ſoy conſentir auroit eſté reffuſante, icelluy Dumaiſnil trouva moien gaigner une chamberiere de la maiſon, laquelle, led. Aignen eſtant hors, comme lad. femme eſtoit couchée, ouvrit l'huys aud. Dumeſnil, qui contraignit lad. femme ſouffrir ſe coucher avec elle. Et depuis, icelluy Dumeſnil auroict faict pluſieurs dons à lad. chamberiere, affin d'eſtre cauſe d'empoiſonner led. ſuppliant, laquelle y auroict conſenty de prime face; & à Paſques s'en ſeroit confeſſé aud. St Aignen, luy en demandant pardon; auſſi l'auroit dict & declaré aux voyſins. Et congnoiſſant led. Dumaiſnil que la choſe miſe en avant, en auroit blaſme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberiere, & l'auroit menée hors le pays, dont ſeroit venu ſcandalle. Daventaige led. Dumeſnil auroict eſté trouvé pluſieurs foys de nuict guectant es jardins & à la porte pour occire led. St Aignen, comme eſt commun aud. Allençon par la confeſſion dud. Dumeſnil. Lequel Aignen voyant ſad. femme ainſi ſcandalizée par led. Dumeſnil, luy auroit faict remonſtrer qu'il euſt à ſoy abſtenir de plus venir en ſa maiſon avecques ſa femme, & qu'il euſt à conſiderer l'injure & oultraige qu'il luy faiſoit, diſant qu'il n'en ſçauroit plus endurer; dequoy led. Dumeſnil n'avoit voullu entendre, mais declaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deuſt il mourir. Lequel Aignen, congnoiſſant la mauvaiſe obſtination dud. Dumeſnil, pour eviter à plus grant inconvenient, auroit laiſſé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, diſtant de dix lieues, où il a mené ſad. femme, penſant par cela que led. Dumaiſnil ſe pourroit abſtenir; ce qu'il n'auroit faict; ains ſeroit par pluſieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & frequenté avecq sad. femme, dont auroit eſté ſcandalizée aud. Argentan, & ce ſeroit efforcé led. Sainct Aignen le deſtourner; & pour ce qu'il auroit (*sic*)

la nourriſſe de l'enfant dud. St Aignen, auroit par lad. nourriſſe remonſtré aud. Dumeſnil; ains auroit perſeveré, dict & declaré qu'il feroit mourir led. Sainct Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deuſt il mourir. Tant que led. Meſnil, le VIIIe de ce moys, feroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure ſuſpecte; ſe feroit deſguiſé, prins veſtemens contraires à ſon eſtat, qui eſt de la praticque, ayant cappe de Beart, jaquete de blanchet pardeſſoubz, toute eſchiquetée, une tocque emplumallée ſur le chenin (*sic*), ayant le viſaige couvert. Ainſi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés es faulxbourgs, enſeigne Noſtre Dame, où feroit tenu clandeſtinement depuis XII heures juſques au ſoir environ unze heures, qu'il demanda à ſon hoſte la clef de la porte derriere par aller à ſes affaires ſecretz, non voullant eſtre congneu. Et, à lad. heure ſuſpecte, print ſon baſton à ſon couſté, ſe veſtit & acouſtra deſd. veſtemens, partit dud. logis avec l'un deſd. hommes; ainſi arriva led. Dumeſnil en l'hoſtel dud. St Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où leſd. St Aignen et ſa femme couſchent. Icelluy Aignen, ne penſant à cela, ains ignorant l'emprinſe dud. Meſnil, eſtant en la ſalle avec ung nommé maiſtre Thomas Guerin, qui eſtoit venu pour ſes affaires, ſe diſpoſa aller couſcher, diſt à ung ſien ſerviteur nommé Colas qu'il luy apportaſt ſon cas. Lequel feroit monté en une garde robe où lad. femme eſtoit couchée, en laquelle garde robe led. Dumeſnil eſtoit mucé, qui ſoudain, craignant eſtre congneu, feroit ſorty l'eſpée nue en main; & auroit crié led. Colas : « A l'aide! C'eſt ung brigand. » Et dit aud. St Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui ſembloit n'y eſtre pour aucun bien; lequel St Aignen luy auroict dict : « Il faut ſavoir que c'eſt. Appartient il à perſonne venir icy à ceſte heure? » Lequel Colas, ſur ſes termes, feroit allé après led. perſonnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derriere; lequel perſonnaige, ſoudain avoir adviſé led. Colas, ſe feroit eſforcé donner de ſon baſton au travers du corps dud. Colas, lequel auroit reſiſté & donné aud. Du-

mesnil quelzques coups, pour raison desquelz il auroit crié : « A l'aide ! Au meurdre ! » Sur quoy arriva led. Sainct Aignen ayant une espée en sa main; & après y vint led. Guerin; lequel St Aignen qui encores ne congnoissoit led. Dumesnil pour raison de son vestement desguisé, aussi qu'il faisoit merveilleusement noir; & trouva led. Dumesnil criant : « Au meurdre ! Confession ! » Auquel cry led. Sainct Aignen le congneut, dont fut merveilleusement perplex, esbahy et courrossé, de veoir son ennemy à telle heure en sa maison, trouvé en sa garde robe embastonné. Et ramenant led. Sainct Aignen à memoyre les peynes & ennuyctz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct Aignen deux ou troys coups de chaulde colle, puis luy dist : « Hé ! meschant que tu es, qui t'a icy amené? Te suffisoit il pas du mal que par venant tu m'as faict? je ne le t'avoys pas desservy. » A quoy led. Dumaisnil dist : « Il est vray, je vous ay par trop offensé & suis trop meschant; je vous en requiers pardon. » Et sur ce tombe à terre comme mort. Quoy voyant led. Sainct Aignen, congnoissant le scandalle advenu, demoura sans dire mot, se recommandant à Dieu, & se retira en sa chambre, où il trouva sa femme couschée, qui rien n'entendit. Pour le jour dud. debat, & ung peu après, seroit allé veoir que faisoit led. Dumesnil, qu'il auroit trouvé en la court mort, & aidé à le porter en l'estable, dont auroit esté led. de Sainct Aignen trop courrossé. Et sur ce que led. Colas luy demanda qu'il seroit faict du corps, led. de Sainct Aignen n'entendit à ce propos, parce qu'il n'estoit pas maistre de ses premiers mouvemens; mais seullement dist aud. Colas qu'il en feist ce qu'il verroit bon, & qu'il le convenoit inhumer en terre saincte ou le mectre en la rue; puis se seroit retiré en sa chambre coucher avec sad. femme, avec laquelle estoient les chamberieres. Et lendemain dist icelluy Colas aud. Sainct Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps, pour eviter scandalle. A toutes lesquelles choses led. de Sainct Aignen ne s'arresta, pour la peyne & grande doulleur où estoit. Et auroit lendemain envoyé querir les deux jeunes hommes dud. Dumesnil estans en son logis, & faict oster

lefd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raifon duquel cas fe feroit abfenté, &c., en nous humblement requerant, &c., & que en tous autres, &c. Pourquoy, &c., fi donnons, &c., aulx bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin, &c., & fauf, &c. Donné à Chaftellerault, ou moys de juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt fix, & de noftre regne le douziefme. Signé par le Roy, à la relation du confeil.

« DE NOGENT.

« *Vifa contentor.*

« DE NOGENT. »

(Archives nationales, Regiftre J 234, n° 191.)

NOTE K, PAGE 22.

L'evefque de Seez. Jacques de Silly, évêque de Séez, abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-fur-Dive, était le fecond fils de Jacques de Silly, feigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, fa femme.

Le père de cet évêque avait été fucceffivement écuyer d'écurie, confeiller, maître d'hôtel & chambellan du Roi. A la fuite d'une miffion de confiance qui lui fut donnée par S. M., pour s'oppofer à une tentative du duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nommé, en 1482, capitaine de deux cents archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut maître de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, duc d'Alençon, & Marguerite, fa femme, ayant fondé un monaftère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il confacra trois autres maifons de femmes de l'ordre de Sainte-Claire :

la première, en 1519, à Alençon; la feconde à Mortagne, en 1520; la troifième à Argenton, la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des Lettres de Pic de La Mirandole. Jacques de Silly tint un fynode en 1524, dans lequel il publia différentes conftitutions. On doit à cet évêque plufieurs conftructions d'une certaine importance; on y voyait les armoiries de fa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de fon églife épifcopale. (Voy. *Gallia chrifliana*, t. XI, p. 702.)

NOTE L, PAGE 31.

Il nous fault faire de telles ymaiges de cire. Il s'agit ici de cette pratique criminelle & fuperftitieufe connue fous le nom d'*envoûtement*, & dont l'hiftoire nous fournit plufieurs exemples. Elle fut en ufage en France jufqu'à la fin du feizième fiècle, & était connue depuis longtemps au commencement du quatorzième. M. Léon de Laborde, dans une note curieufe qu'il a faite fur ce fujet, t. Ier, p. 49, de la *Renaiffance des arts à la cour de France, &c.* (Paris, 1850, in-8°), cite un envoûtement qui remonte au delà de l'année 1316. En 1330, cette criminelle pratique fut mife en ufage par le fameux Robert d'Artois, qui, retiré en Brabant, & devenu prefque fou de fureur & d'ennui, s'occupait à piquer à coups d'épingle la repréfentation en cire de Philippe de Valois, fon beau-frère, & de la Reine fa fœur. Voy. à ce fujet *Mémoires hiftoriques fur le procès de Robert d'Artois*, par Lancelot, t. XII & XV des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, édit. in-12, t. XV, p. 426. Voy. auffi deux articles publiés dans la *Revue de Paris* des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mife en ufage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre.

NOTE M, PAGE 31.

Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon. « Guillaume Brinon, feigneur de Villaines, vivoit l'an 1400, & eut pour fils

Guillaume Brinon, procureur en la cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, aussi procureur, lequel le fut de *Jean Brinon*, premier président du Parlement de Rouen, dont la postérité s'éteignit en son fils Jean. » (T. Ier, p. 43, d'un recueil manuscrit intitulé : *Les Familles de Paris*. Biblioth. de l'Arsenal, Hist. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, dit, à propos du président Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François Ier, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents services à la France; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Aristide, aux Fabricius, aux Scipion, qui, comme eux, après une vie passée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à son entrée en charge. Que dis-je? Voulant être encore, après sa mort, utile à son pays, affectait par testament trente acres de terre au soulagement des prisonniers de la conciergerie de Rouen. » T. Ier, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour servir à l'histoire du village & de l'ancienne seigneurie de Medan, près Poissy, inséré t. IX, p. 3, du *Bulletin du Bibliophile*, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la seigneurie de Medan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de sa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, conseiller au parlement en 1472 et 1490, était seigneur de Villaines, village voisin de Medan, & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, conseiller au parlement en 1498, devint premier président du parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, sa veuve, fît hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte justice de Medan & des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi, à cause de sa châtellenie de Poissy, & en outre d'Auteuil & de Boissy-sans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite; plusieurs lettres de cette princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, chancellier, seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, conseiller du Roy & premier president de sa court seant à Rouen, chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voy. p. 444 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, &c.*, publiées par F. Génin. Paris, 1841, in-8°.)

NOTE N, PAGE 32.

Le prevost de Paris, nommé La Barre. Jean de La Barre, prévôt & gouverneur de Paris, était, en 1522, bailli de Paris. Cette dernière charge, par un édit du mois de mai 1526, fut réunie à celle de la prévôté. Jean de La Barre exerça les fonctions de prévôt de Paris jusqu'au mois de mars de l'année 1533, époque de sa mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris avec un grand cérémonial. (Voy. l'*Histoire de Paris* de Félibien, t. V, p. 342.)

Jean de La Barre a joui, sous le règne de François Ier, d'une assez grande faveur. Fait prisonnier avec ce prince à la bataille de Pavie, il demeura constamment près de lui, comme un des serviteurs attachés à sa personne. On a de Jean de La Barre plusieurs lettres, une entre autres adressée à Louise de Savoie, en date du 4 mars 1525, dans laquelle il rend compte des premiers jours de la captivité du Roi. (Voy. Aimé Champollion, *Captivité de François Ier, &c.*, p. 132. Voy., pour d'autres lettres, le recueil des *Lettres de Marguerite*, publié par M. Génin.)

NOTE O, PAGE 33.

Aux galeres de Saint Blancart. Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Pro-*

vence, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François Ier, se rendant prisonnier en Espagne, s'arrêta aux îles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : *Après le passage du Roy en Espagne, les affectionnez au bien de la France, considerant combien il etoit important à l'Etat d'avoir plusieurs galeres à la mer Mediterranée, ordonnerent d'en faire promptement treize en la ville de Marseilles, quatre pour le baron de Saint Blancart, tout autant pour André Doria, &c.* Il résulte de là que cette nouvelle a été composée après l'année 1525, ce qui n'est pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais j'y trouverai quelque chose de mieux : si le moindre doute pouvait exister encore sur le véritable auteur de l'Heptaméron, la phrase citée plus haut fournirait, à mon avis, un grand argument en faveur de la Reine de Navarre; une princesse pouvant seule parler sur ce ton de familiarité d'un personnage dont la position était si élevée. »

Bernard d'Ormezan, baron de Saint-Blancart, amiral des mers du Levant, conservateur des port & tour d'Aigues-Mortes, était, en 1521, général des galères du Roi. En 1523, il battit l'armée navale de Charles-Quint, &, deux ans plus tard, il recevait le titre de citoyen de Marseille. Il ne mourut qu'après 1538. Il fut chargé de conduire Marguerite en Espagne. Dans une lettre du 26 octobre 1525, au chancelier d'Alençon, cette princesse écrivait : « Le pauvre baron de Saint Blancart feist quelques frais extraordinaires pour mon voyaige, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé, & qu'il congnoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait; car il s'y est acquité de sorte que j'ay occasion de m'en louer. » (*Lettres de Marguerite d'Angouléme, &c.*, publiées par M. Génin. Paris, 1841, in-8°, p. 193.) L'éditeur des *Lettres de Marguerite*, dans sa note sur Saint-Blancart, a confondu l'amiral avec son fils Jacques, dont la fille unique a porté la baronnie de Saint-Blancart dans la maison de Gontaut. Bernard de Saint-Blancart s'était chargé d'enlever François Ier prisonnier en mer, quand ce Roi fut transporté

d'Italie en Espagne. Voy. une lettre qu'il a écrite à Louise de Savoie, régente, p. 181 du volume de M. Aimé Champollion-Figeac sur la Captivité de François Ier. Paris, 1847, in-4°. (*Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.*)

NOTE P, PAGE 35.

En la ville d'Amboise y avoit ung mulletier. Les événements de cette nouvelle, qui paraissent véritables, ont dû se passer après le mois d'août 1530, époque où Marguerite accoucha d'un fils nommé Jean, qui ne vécut que deux mois.

NOTE Q, PAGE 41.

Du temps du Roy Alphonse. Le Roi à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette nouvelle doit être Alphonse V, roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi Réné au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie, fille de Henri III, roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443. Ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très-vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses.

NOTE R, PAGE 47.

Jouerent la vengeance dont la passion avoit esté importable. Cette phrase est une allusion aux mystères ou pièces de théâtre religieuses, dont les représentations étaient si fréquentes aux xve & xvie siècles. Le mystère de *la Vengeance* vient, dans l'ordre chronologique des faits, après les

myſtères de la Paſſion & de la Réſurrection. Il contient la repréſentation des malheurs qui ont frappé les auteurs principaux de la mort de Jéſus-Chriſt, de Ponce Pilate entre autres. Il ſe termine par la priſe de Jéruſalem & la deſtruction de cette ville par l'armée de Titus. Voy. l'analyſe de ce myſtère, t. II, p. 352, de l'*Hiſtoire du Théâtre Français*, des frères Parfait.

NOTE S, PAGE 51.

Il y avoit au pays de Flandres, *&c.* Brantôme, dans ſes *Vies des Hommes illuſtres & grands Capitaines françois*, t. II, p. 162, dit, à propos de l'amiral de Bonnivet : « Il y a un conte, dans les *Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui parle d'un ſeigneur ſavory d'un Roy, qui, l'ayant convié en une de ſes maiſons, & toute ſa court, avoit faict une trappelle en ſa chambre qui alloit en la ruelle du lict d'une grande princeſſe, pour coucher avec elle, comme il fiſt & y coucha; mais, comme dict le conte, il n'en tira que des eſgratignures. Toutesfois c'eſt aſſavoir : ce conte eſt de luy, mais je ne nommeray point la princeſſe. »

Et auſſi dans les *Dames galantes*, diſcours IV, t. VII, p. 368, des œuvres complètes, en parlant de Mme de Chaſtillon : « Ce fut celle là qui bailla ce beau conſeil à cette dame & grande princeſſe, qui eſt eſcrit dans les *Cent Nouvelles* de la dite Reyne, d'elle & d'un gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans ſon lict par une trapelle dans la ruelle, & en vouloit jouir; mais il n'y gagna que de belles eſgratignures dans ſon beau viſage; & elle s'en voulant plaindre à ſon frere, elle luy fit cette belle remonſtrance qu'on verra dans cette nouvelle, &c. ....Et ſi voulez ſçavoir de qui la nouvelle s'entend, c'eſtoit de la Reyne meſme de Navarre & de l'admiral de Bonnivet, ainſi que je tiens de ma feue grande mere : dont pourtant me ſemble que la dite Reyne n'en devoit celer ſon nom, puiſque l'autre ne peut rien gagner ſur ſa chaſteté. »

L'aſſertion de Brantôme eſt généralement regardée comme vraie. Il faut obſerver cependant que Marguerite a eu le

ſoin de mettre dans ſon récit pluſieurs circonſtances de nature à dérouter les curieux : ainſi Marguerite n'était pas veuve de deux époux, puiſque le Roi de Navarre lui a ſurvécu; elle avait une fille de ſon ſecond mariage, tandis que la princeſſe de Flandre miſe en ſcène n'avait pas d'enfants vivants de ſes deux époux. La tentative de l'amiral de Bonnivet ne peut avoir eu lieu qu'avant la bataille de Pavie (mars 1525), puiſque ce beau & hardi ſéducteur y fut tué. En repréſentant la princeſſe comme veuve, Marguerite a eu ſans doute la penſée de rendre moins criminelle la conduite du gentilhomme. Marguerite a pris ſoin de dire dans cette nouvelle que le galant ſi maltraité était un des plus beaux hommes de ſon temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'amiral de Bonnivet, dont un portrait aux crayons ſe trouve à la Bibliothèque nationale, au cabinet des eſtampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. Ier).

L'amiral de Bonnivet joue dans l'Heptaméron un rôle aſſez important; il eſt queſtion de lui dans pluſieurs nouvelles, & celle qui porte le n° xv lui eſt entièrement conſacrée. C'eſt pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'*Hiſtoire généalogique* du père Anſelme (t. VII, p. 880), une note biographique ſur ce perſonnage : « Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, ſeigneur de Boiſſy, & de Philippe de Montmorency, ſa ſeconde femme, ſeigneur de Bonnivet, de Crevecœur, de Thois & de Querdes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, amiral de France, gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la perſonne de monſeigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François Ier, auprès duquel il avoit été élevé, & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de ſon temps. Il s'étoit ſignalé au ſiége de Gênes en 1507, & à la journée des Eperons en 1513. Après la mort de l'amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'amiral de France le 31 décembre 1517, & donna quittance en cette qualité & celle de chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir aſſiſté, comme l'un des commiſſaires du Roi, à l'aſſemblée des trois états de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce prince l'envoya,

en 1518, en Allemagne, pour y negocier en fa faveur auprès des princes electeurs de l'Empire. Etant de retour, il fut feit gouverneur du Dauphiné & de la perfonne de monfeigneur le Dauphin en 1519, & depeché la meme année en ambaffade extraordinaire en Angleterre, pour y conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'eft par fon moyen que fe fift l'entrevue de François Ier & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. Enfuite il fut gouverneur de Guienne en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il paffa de là en Italie en qualité de lieutenant general de l'armée du Roi, mit le fiege devant Milan en 1523, qu'il fut obligé de lever, &, l'année fuivante, eut encore le malheur d'etre defait à la retraite de Rebec; enfin il perdit la vie le 24 fevrier 1524, à la bataille de Pavie, dont il avoit été le principal auteur, contre l'opinion des plus anciens & plus experimentés capitaines. »

Brantôme a confacré une notice affez étendue à l'amiral de Bonnivet. Voy. *Capitaines françois*, t. II, p. 161 des œuvres complètes, édition in-8°.

NOTE T, PAGE 63.

Au port de Coullon, près de Nyort. Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, eft à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il eft fitué fur la Sèvre Niortaife, qui en cet endroit a beaucoup de largeur.

NOTE U, PAGE 69.

Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon. Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le fujet de cette nouvelle à un des officiers domeftiques de fon premier mari, & nous dife qu'elle eft très-véritable, il eft hors de doute que cette aventure a fervi de thème à plufieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle fe trouve :

Pierre-Alphonſe, *Diſeipline de Clergie*, chap. x, ſect. vii, p. 48 & 123.

Geſta Romanorum, cap. cxxii.

De la mauvaiſe Femme. Fabliaux de Legrand d'Auſſy, t. IV, p. 188.

Boccace, *Décaméron*, journ. VII, nouv. vi.

Cent Nouvelles Nouvelles, nouv. xvi, intitulée : *le Borgne aveugle*.

Les imitations en langues italienne, latine ou française, ont été nombreuſes depuis la Reine de Navarre. Voy., à ce ſujet, l'édition des *Cent Nouvelles, &c.*, Paris, 1841, in-18. T. II, p. 353.

NOTE V, PAGE 78.

En la comté d'Allez y avoit un homme nommé Bornet. La même obſervation que celle que nous avons faite à la note précédente s'applique à cette nouvelle. Le tableau des origines & des imitations que nous donnons plus loin le prouve ſuffiſamment. Quoi qu'il en ſoit, il eſt poſſible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des perſonnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'*origines*, nous citons les ouvrages antérieurs à l'*Heptaméron;* ſous celui d'*imitations*, les ouvrages qui l'ont ſuivi.

Origines.

Le Meunier d'Aleu, fabliau, par Enguerrand d'Oiſy. Fabliaux de Legrand d'Auſſy, t. III, p. 256.

Boccace, *Décaméron*, journ. VIII, nouv. iv.

Poggii *Facetiæ : Vir ſibi cornua promovens*, p. 248.

Novelle di Franceſco Sacchetti, t. II, nov. ccvi.

Les Cent Nouvelles Nouvelles, nouv. ix.

Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, nov. xcvi.

Imitations

Othonis Meleandri *Jocondia*, p. 298.

Contes latins de Phil. Béroalde. Voy. Poggii *Imitationes*, p. 245.

Le Hore di Recreazione, *&c.*, del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verſo du *Premier Recueil de toutes les chanſons nouvelles*, *tant amoureuſes*, *ruſtiques*, *que muſicales*, *nouvellement imprimé*, *prins ſur la copie imprimée à Troyes*, *chez Nicolas du Ruau*, 1590, in-18. On trouve une chanſon ſur le même ſujet que cette nouvelle; elle a pour titre : *Discours facecieux & recreatif d'un certain laboureur d'un village près Paris*, *qui*, *penſant jouyr de ſa ſervante*, *coucha avec ſa femme*, *&c.* Cette chanſon a été réimprimée dans pluſieurs autres recueils des XVIe & XVIIe ſiècles.

Serées de Bouchet, VIIIe s.

Facetieuſes Journées, *&c.*, p. 213.

La Fontaine, *Contes* : *Les Quiproquo*, livre V, conte VIII.

Le Paſſe-Temps agréable, p. 27.

NOTE X, PAGE 89.

Entre Dauphiné & Provence, *&c.* Marguerite nous aſſure que l'événement qui fait le ſujet de cette nouvelle s'était paſſé depuis trois années. Cela eſt fort poſſible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute ſon aſſertion; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette nouvelle & l'hiſtoire de l'un des plus anciens troubadours dont le nom ſoit parvenu juſqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin du XIIe ſiècle, & qui, au ſimple récit des perfections morales & phyſiques dont la comteſſe de Tripoli était douée, devint épris d'elle ſi éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaiſſeau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la comteſſe de Tripoli vint le trouver à bord, &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adreſſer à ſa maîtreſſe quelques paroles de remercîment; ſon émotion fut ſi vive qu'il expira

auſſitôt. L'hiſtoire de Geoffroi Rudel eſt racontée d'une manière touchante par J. de Noſtredame, *Vies des plus celebres & anciens Poetes provenſaux*, *&c.*, *&c.* Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. auſſi Raynouard, *Choix des Poéſies originales des Troubadours*, *&c.* Paris, 1820, in-8°, t. V, p. 165; & l'*Hiſtoire littéraire de la France*, *&c.*, t. XIV, p. 559.

NOTE Y, PAGE 99.

Nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle a été inſpirée à la Reine de Navarre par quelque aventure advenue à la cour de Charles VIII & de Louis XII. La princeſſe, en déguiſant les noms des acteurs principaux, a cependant mêlé à ſon récit des événements réels. Le début de cette nouvelle pourrait même donner à penſer que Marguerite a fait alluſion à une aventure qui lui était perſonnelle. Cette comteſſe d'Arande reſtée veuve, toute jeune encore, avec un fils & une fille, cela reſſemble beaucoup à Louiſe de Savoye & à ſes deux enfants. Du reſte, nous n'avons pas la prétention de ſoutenir cette ſuppoſition toute gratuite de notre part.

Pour ceux qui voudraient eſſayer de réſoudre ce petit problème hiſtorique, voici l'indication de quelques faits qui ſe ſont paſſés à l'époque où la Reine de Navarre place ſon récit :

Priſe de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & don Henri Henriquez gouverneur de Rouſſillon. — Trêve entre la France & l'Eſpagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares; le roi don Fernand y marche en perſonne. — En 1501, déſaite des Eſpagnols, dans laquelle ſont tués don Alphonſe d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le duc de Najère eſt envoyé contre eux. — En 1503, une flotte maureſque, compoſée de dix *fluſtes*, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Eſpagne, pour apaiſer la querelle exiſtant entre le comte de Riba-

gorce & le comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Eſtuniga, provincial de l'ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille aînée du comte d'Aranda & le fils aîné du comte de Ribagorce. Ce dernier refuſe; il eſt banni du royaume. Quant au fils de l'*Infant Fortuné*, ce doit être don Alphonſe d'Aragon, comte de Ribagorce, duc de Ségorbe, ſeul héritier mâle de la maiſon de Caſtille, propoſé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, duc de Ségorbe, avait été ſurnommé l'*Infant de la Fortune*, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de ſon père.

Tels ſont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé *les noms*, *les lieux & le pays*.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

AVERTISSEMENT. . . . . Page i

Essai sur la vie & les ouvrages de Marguerite d'Angoulême, &c., précédé d'une Notice sur Louise de Savoie, sa mère. . . . . j

Vie politique de Marguerite d'Angoulême . . . . xxij
Vie privée de Marguerite d'Angoulême. . . . . lviij
Vie littéraire de Marguerite d'Angoulême. . . . . ciij

APPENDICES. cxxxix

Appendice I. — Notice des manuscrits de l'Heptaméron de la Reine de Navarre. cxxxix

Appendice II. — Notice des éditions de l'Heptaméron de la Reine de Navarre. . . . . clxxvj

Appendice III. — Notice des manuscrits & des éditions des poésies de la Reine de Navarre . . clxxxiv

Appendice IV. — Poésies inédites de la Reine de Navarre . . . . . cxcvij

Appendice V. — 1. Notice d'un manuſcrit compoſé pour la Reine de Navarre. . . . . Page ccliv

2. Indication de quelques portraits originaux de la Reine de Navarre. . . . . cclviij

3. Liſte chronologique des poéſies hiſtoriques de la Reine de Navarre. cclx

4. Paſſages de Brantôme relatifs à l'Heptaméron. cclxv

Heptameron des Nouvelles de la Roine de Navarre 1

Notes & Éclairciſſements du Prologue & des Nouvelles de la première journée 154

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maiſon Crapelet) rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

QUI SE TROUVENT CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

LE MÉNAGIER DE PARIS. Traité de Morale & d'Économie domeſtique compoſé vers 1393, par un Pariſien, pour l'éducation de ſa femme. Paris, 1847. 2 vol. in-8°. 2 fr.

JEUX DE CARTES TAROTS & de Cartes numérales, du IVe au XVIIIe ſiècle, repréſentés en 100 planches, &c. Paris, 1844, in-fol. (100 ex.) — Figures coloriées. 15 fr.

— Figures noires..... 2 fr.

L'APPARITION DE JEHAN DE MEUN, ou le Songe du vieux de Salon par Honoré Bonet, auteur de l'*Arbre des Batailles* (1398). Paris, 1845, 1 volume in-4°, orné de 10 planches (100 ex.)..... 22 fr.

LES CARROSSES A CINQ SOLS, Omnibus du XVIIe ſiècle (par M. Monmerqué des Rochais). 1 vol. in-12.... 2 fr.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE. Paris, 1850, petit in-8°..... 10 fr.

Il ne reſte plus que 30 exemplaires de cet ouvrage.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maiſon Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon